



# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

## DIAGNOSTIC ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



RAPPORT DE PRESENTATION

# TABLE DES MATIERES

## TABLE DES MATIERES .....1

### 1. PREAMBULE : POURQUOI UN PLU ? .....5

#### 1.1. CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGE .....5

#### 1.2. ASSURER LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES .....5

### 3. DES PAYSAGES FAÇONNES PAR LA GEOLOGIE .....7

#### 3.1. SOCLE PHYSIQUE DU TERRITOIRE .....7

##### 3.1.1. Réseau hydrologique ..... 7

##### 3.1.2. Topographie ..... 10

##### 3.1.3. Géologie ..... 14

#### 3.2. ORGANISATION ET PERCEPTIONS DES GRANDS PAYSAGES DU TERRITOIRE .....17

##### 3.2.1. Le Premier Plateau ..... 17

##### 3.2.2. Le Second Plateau ..... 17

##### 3.2.3. Les Plateaux de Salins et de Champagne ..... 17

##### 3.2.4. Le Faisceau de Syam ..... 17

##### 3.2.5. Le Plateau de Nozeroy ..... 18

##### 3.2.6. La Combe d'Ain ..... 18

##### 3.2.7. Le Jura Plissé des Grands Vaux ..... 19

##### 3.2.8. L'Axe des Hautes-Joux ..... 19

##### 3.2.9. Les Grands Vaux de Saint-Laurent - Foncine ..... 19

### 4. ENJEUX ECOLOGIQUES, TRAME VERTE ET BLEUE .....22

#### 4.1. L'OCCUPATION DES SOLS DU TERRITOIRE .....22

##### 4.1.1. Un territoire entre forêts et prairies ..... 22

##### 4.1.2. Des forêts publiques, essentiellement composées par des conifères ..... 22

##### 4.1.3. Des espaces agricoles quasi-exclusivement composés de prairies ..... 24

##### 4.1.4. Les milieux remarquables ..... 25

#### 4.2. LES ESPECES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE ..... 29

##### 4.2.1. Une faune abondante et diversifiée ..... 29

##### 4.2.2. Une flore rare et spécialisée ..... 31

##### 4.2.3. Des espèces invasives à intégrer ..... 32

#### 4.3. PERIMETRES D'INVENTAIRES, DE GESTION ET DE REGLEMENTATION ..... 32

##### 4.3.1. Les espaces protégés ..... 32

##### 4.3.2. Les espaces gérés ..... 34

##### 4.3.3. Les espaces inventoriés ..... 39

#### 4.4. LA TRAME VERTE ET BLEUE ..... 40

##### 4.4.1. Les enjeux issus des documents cadres en faveur de la biodiversité à intégrer au PLU ..... 40

##### 4.4.2. La trame verte et bleue, un outil d'aménagement du territoire ..... 41

### 5. TRANSITION ENERGETIQUE ..... 43

#### 5.1. CONSOMMATION ENERGETIQUE ..... 43

##### 5.1.1. La consommation d'énergie sur le territoire ..... 43

##### 5.1.2. La consommation d'énergie par secteur ..... 44

##### 5.1.3. La vulnérabilité énergétique des ménages ..... 51

#### 5.2. PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ..... 56

##### 5.2.1. Bois-énergie ..... 56

##### 5.2.2. Hydroélectricité ..... 57

##### 5.2.3. Solaire ..... 58

##### 5.2.4. Méthanisation ..... 60

##### 5.2.5. Géothermie ..... 60

##### 5.2.6. Eolien ..... 61

5.2.7. Réseaux de chaleur.....	61
5.2.8. Récupération d'énergie.....	61
<b>5.3.EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE .....</b>	<b>62</b>
5.3.1. Bilan global.....	62
5.3.2. Bilan par commune.....	63
5.3.3. L'agriculture, premier secteur émetteur de GES.....	63
5.3.4. Transport routier.....	64
5.3.5. Résidentiel.....	65
<b>5.4.VULNERABILITE CLIMATIQUE .....</b>	<b>66</b>
5.4.1. Evolution des températures.....	66
5.4.2. Evolution des précipitations.....	67
5.4.3. Fréquence des évènements extrêmes.....	68
5.4.4. Sensibilité du territoire.....	68
<b>6. RISQUES ET SANTE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>69</b>
<b>6.1.RISQUES D'INONDATION .....</b>	<b>69</b>
<b>6.2.RISQUES GEOLOGIQUES .....</b>	<b>70</b>
6.2.1. L'aléa retrait-gonflement des argiles.....	70
6.2.2. Les mouvements de terrain.....	70
6.2.3. Le risque sismique.....	72
6.2.4. Le risque de radon.....	72
<b>6.3.RISQUES TECHNOLOGIQUES.....</b>	<b>75</b>
6.3.1. Le transport de matières dangereuses.....	75
6.3.2. Les installations classées pour la protection de l'environnement.....	75
6.3.3. Les lignes haute-tension.....	75
6.3.4. La pollution des sols.....	78
<b>7. ARMATURE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>78</b>

<b>7.1.UNE ORGANISATION TERRITORIALE MULTIPOLAIRE .....</b>	<b>78</b>
<b>7.2.METHODOLOGIE DE DEFINITION D'UNE ARMATURE URBAINE.....</b>	<b>81</b>
<b>8. SOCIO-DEMOGRAPHIE .....</b>	<b>82</b>
<b>8.1.EVOLUTION DE LA POPULATION .....</b>	<b>82</b>
8.1.1. Une population en augmentation depuis 20 ans.....	82
8.1.2. Un solde migratoire qui peine à compenser le solde naturel négatif.....	85
<b>8.2.MIGRATIONS RESIDENTIELLES .....</b>	<b>86</b>
8.2.1. Une ancienneté d'occupation des ménages au sein de leur logement équilibrée.....	86
8.2.2. Des migrations résidentielles se rapprochant de la Suisse ainsi que des villes moyennes voisines du Nord et de l'Est.....	86
<b>8.3.STRUCTURE DE LA POPULATION .....</b>	<b>89</b>
8.3.1. Une répartition par classe d'âge équilibrée.....	89
8.3.2. ... malgré une augmentation de la part des plus de 60 ans.....	89
8.3.3. Une prédominance de personnes seules et de ménages en couple sans enfant	92
8.3.4. Cohésion sociale.....	92
<b>8.4.SCENARI DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2025 .....</b>	<b>93</b>
<b>9. HABITAT ET LOGEMENTS .....</b>	<b>95</b>
<b>9.1.TYPOLOGIE ET OCCUPATION DU PARC DE LOGEMENTS.....</b>	<b>95</b>
9.1.1. Morphologie de l'habitat.....	95
9.1.2. L'habitat pavillonnaire majoritaire, les logements collectifs encore peu développés.....	96
9.1.3. Une dynamique de croissance des petites typologies.....	97
9.1.4. Une prédominance des propriétaires occupants.....	101
<b>9.2.ANCIENNETE DU BATI ET CONFORT .....</b>	<b>102</b>
9.2.1. Une ancienneté du parc équilibrée, entre logements anciens et logements récents	102

9.2.2. Confort des résidences principales.....	102
<b>9.3.DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION ET MARCHÉ IMMOBILIER .....</b>	<b>103</b>
9.3.1. Une croissance du parc résidentiel.....	103
9.3.2. La part des résidences secondaires en stagnation, celle des logements vacants en augmentation .....	103
9.3.3. Une offre sociale à développer.....	107
9.3.4. Prix des loyers.....	109
9.3.5. Un niveau de construction suffisant pour accueillir de nouveaux ménages	109
<b>9.4.CAPACITÉS DE MOBILISATION DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES ET CAPACITÉS FONCIÈRES RESIDUELLES .....</b>	<b>111</b>
9.4.1. L'habitat, responsable de 65% de l'artificialisation des sols sur la période 2011-2021.....	111
9.4.2. Maîtriser l'étalement urbain .....	111
<b>10. COMMERCES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITÉ.....</b>	<b>114</b>
<b>10.1.OFFRE COMMERCIALE ET ACTIVITÉS DE SERVICES .....</b>	<b>114</b>
10.1.1. Un nombre d'équipements dans la moyenne départementale .....	114
10.1.2. Une diversité de services malgré une concentration centralisée .....	114
10.1.3. Accueil des jeunes enfants .....	115
<b>10.2.FORMATION ET SCOLARITÉ .....</b>	<b>117</b>
10.2.1. Population et scolarisation .....	117
10.2.2. Équipements et capacité .....	117
<b>10.3.SANTÉ .....</b>	<b>119</b>
10.3.1. Équipements de santé .....	119
10.3.2. Médecins et spécialistes.....	119
<b>10.4.CULTURE, SPORTS ET LOISIRS .....</b>	<b>119</b>
10.4.1. Offre culturelle .....	119

10.4.2. Offre sportive.....	120
10.4.3. Tissu associatif .....	120
<b>11. MOBILITÉS ET RÉSEAUX DE COMMUNICATION .....</b>	<b>122</b>
<b>11.1.UN TERRITOIRE RELATIVEMENT À L'ÉCART DES GRANDS AXES DE COMMUNICATION</b>	<b>122</b>
11.1.1. Accès autoroutiers.....	122
11.1.2. Desserte et maillage routier du territoire .....	122
11.1.3. Une concentration des flux routiers au centre du territoire .....	122
11.1.4. Desserte ferroviaire voyageurs.....	123
<b>11.2.UN TERRITOIRE DE FAIBLE DENSITÉ, LOGIQUEMENT DÉPENDANT DE L'USAGE DE LA VOITURE ..</b>	<b>125</b>
11.2.1. La voiture : mode de transport principal pour les mobilités pendulaires	125
11.2.2. Offre en stationnement .....	125
<b>11.3.DES ALTERNATIVES À LA VOITURE ASSEZ PEU DÉVELOPPÉES .....</b>	<b>126</b>
11.3.1. Lignes routières inter-urbaines .....	126
11.3.2. Transport à la demande.....	126
11.3.3. Covoiturage : des pratiques difficiles à quantifier .....	126
11.3.4. Initiative solidaire : CNJ Séniors.....	127
11.3.5. Les mobilités actives peu représentées.....	127
<b>11.4.UN DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ENCORE TRÈS LIMITÉ .....</b>	<b>128</b>
<b>12. CAPACITÉS DES RÉSEAUX .....</b>	<b>130</b>
<b>12.1.ALIMENTATION EN EAU POTABLE .....</b>	<b>130</b>
12.1.1. Gestion de la ressource .....	130
12.1.2. Origine de la ressource .....	130
12.1.3. Rendements des réseaux.....	131
12.1.4. Bilan besoins-ressource .....	133
<b>12.2.ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>133</b>

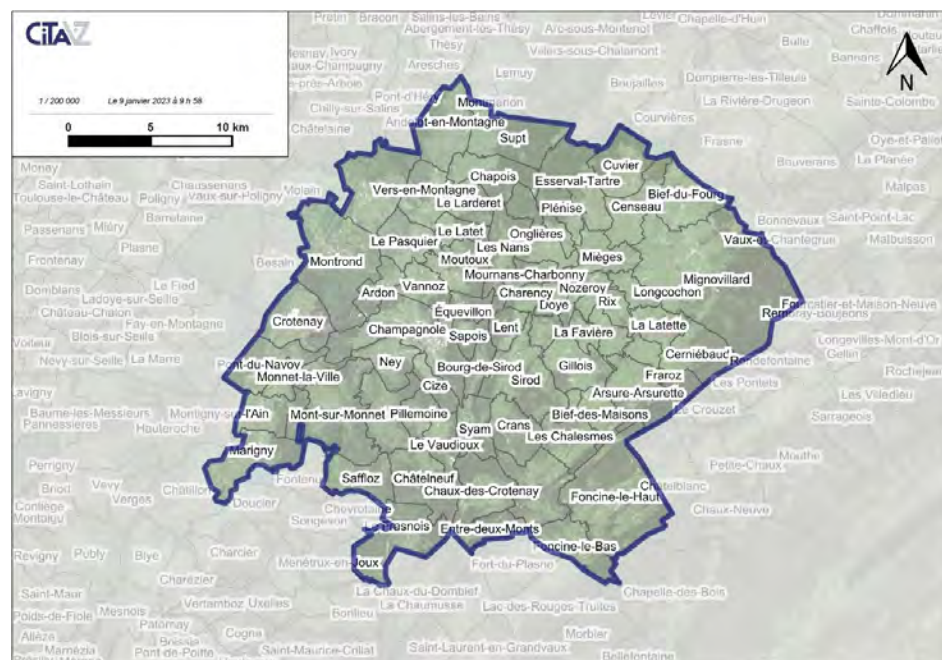


Diagnostic et état initial de l'environnement	
12.2.1. Organisation et compétence .....	133
12.2.2. Le traitement des eaux usées .....	133
12.2.3. Les réseaux de collecte.....	135
12.2.4. L'assainissement non collectif .....	135
<b>12.3. DECHETS .....</b>	<b>135</b>
12.3.1. Collecte des déchets.....	135
12.3.2. Avenir des déchets .....	136
<b>13. DYNAMIQUES ECONOMIQUES.....</b>	<b>138</b>
<b>13.1. EVOLUTION ET STRUCTURE DES EMPLOIS.....</b>	<b>138</b>
13.1.1. Un regain d'emplois à conforter.....	138
13.1.2. Concentration d'emplois et lieux de travail des actifs occupés .....	140
13.1.3. Le chômage relativement faible et en baisse .....	143
13.1.4. Un revenu médian assez équilibré .....	143
<b>13.2. CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET TYPOLOGIE DES EMPLOIS.....</b>	<b>144</b>
13.2.1. De moins en moins d'ouvriers et d'agriculteurs.....	144
13.2.2. Le secteur tertiaire, principal pourvoyeur d'emplois .....	144
<b>14. AGRICULTURE ET EXPLOITATIONS DES AUTRES RESSOURCES NATURELLES .....</b>	<b>147</b>
<b>15. INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT .....</b>	<b>147</b>
<b>15.1. LES ZONES D'ACTIVITES .....</b>	<b>147</b>
<b>15.2. LES ACTIVITES EN CENTRE-VILLE ET DANS LE TISSU URBAIN : UNE OFFRE COMMERCIALE CONCENTREE SUR LA VILLE-CENTRE .....</b>	<b>153</b>
<b>16. TOURISME .....</b>	<b>155</b>
<b>16.1. SITES TOURISTIQUES FRAGILISES ET D'ENVERGURE .....</b>	<b>155</b>
16.1.1. Un patrimoine entre histoire et terroir .....	155
16.1.2. Un patrimoine naturel remarquable .....	155
<b>16.2. UNE OFFRE SPORTIVE TOURISTIQUE RICHE ET DIVERSIFIEE .....</b>	<b>155</b>
16.2.1. Les sports d'hiver, un secteur en mutation .....	155
16.2.2. Des itinéraires de randonnée accessibles par divers moyens .....	155
16.2.3. Des sports d'extérieur valorisants pour le patrimoine naturel .....	156
<b>16.3. DES CAPACITES D'HEBERGEMENT LIMITEES .....</b>	<b>156</b>
<b>16.4. UN RAYONNEMENT DANS LE TEMPS ET L'ESPACE A AMELIORER .....</b>	<b>157</b>

# 1. PREAMBULE : POURQUOI UN PLUi ?

## 1.1. CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGE

La Communauté de Communes Champagne Nozeroy Jura (CC CNJ) est issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des ex-Communautés de Communes du Plateau de Nozeroy (25 communes) et de Champagne Nozeroy (38 communes). Les 63 communes ainsi réunies sont rejointes au 1<sup>er</sup> juillet 2019 par les communes de Marigny, Le Frasnois et Saffloz.



CARTE 1 : PERIMETRE DE LA CC CNJ ET COMMUNES MEMBRES

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), document d'urbanisme réglementaire local, sera applicable sur l'ensemble des communes du territoire de la CC CNJ.

Traditionnellement, les territoires des trois anciens cantons (cantons de Champagne Nozeroy, de Nozeroy et des Planches-en-Montagne avant redécoupage cantonal de 2014) sont toujours très ancrés dans les manières d'envisager le

territoire, cela dû notamment à la cohérence contextuelle et géographique des communes au sein de chaque canton.

## 1.2. ASSURER LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

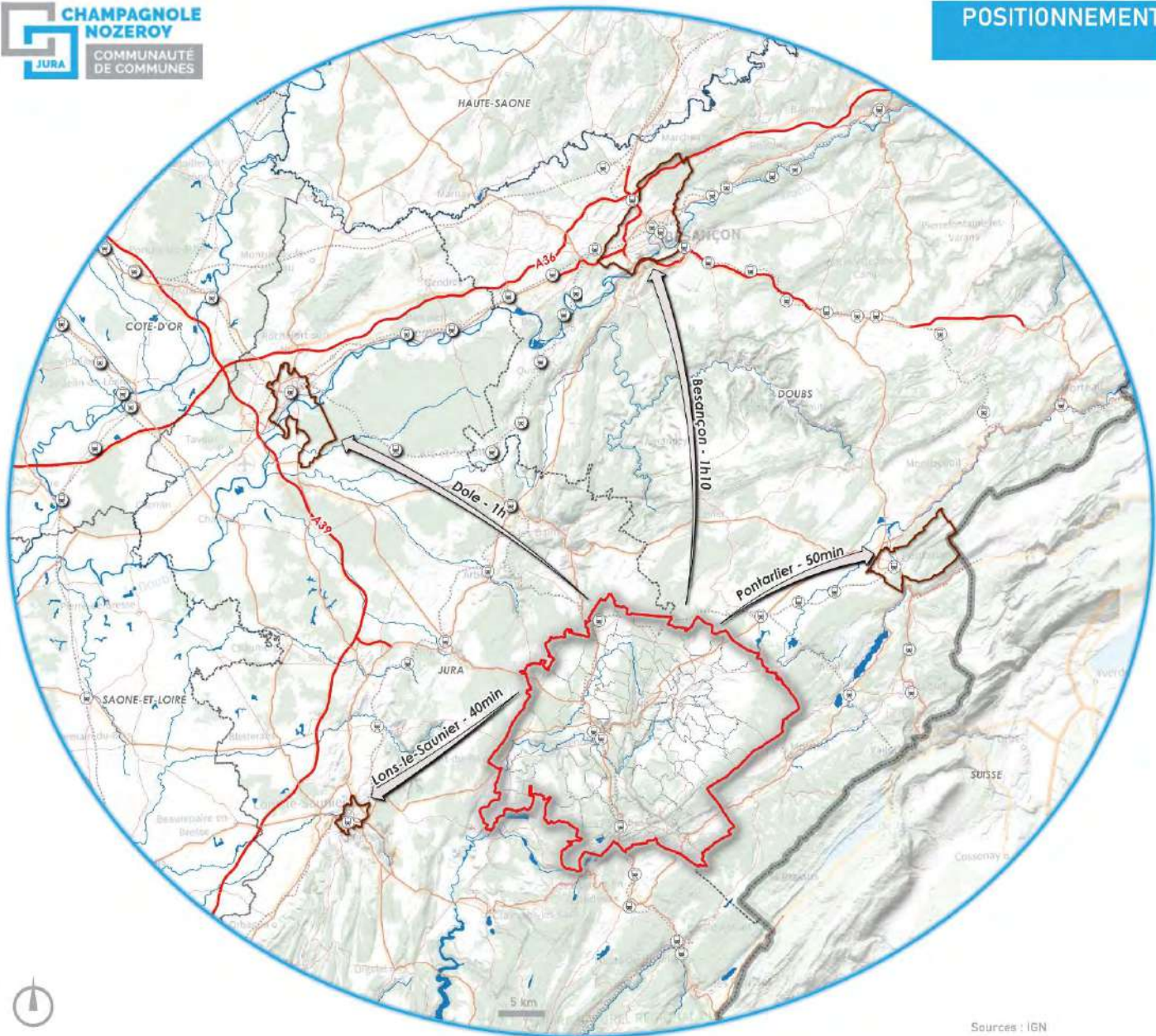
L'élaboration du PLUi intervient dans un contexte hétérogène en matière de documents locaux de planification sur le territoire :

- 12 communes disposent d'un PLU communal : Andelot-en-Montagne, Censeau, Champagne Nozeroy, Crotenay, Equevillon, Fonsine-le-Haut, Mignovillard, Montrond, Ney, Sapois, Sirod, Syam.
- 15 communes disposent d'une carte communale : Chaux-des-Crotenay, Cuvier, Entre-Deux-Monts, Esserval-Tartre, Fonsine-le-Bas, Loulle, Mièges, Monnet-la-Ville, Mont-sur-Monnet, Le Pasquier, Pont-du-Navoy, Saint-Germain-en-Montagne, Supt, Valempoulières, Vers-en-Montagne.
- Les 39 autres communes n'ont ni PLU, ni carte communale et sont donc directement soumises au Règlement National de l'Urbanisme (RNU) : Ardon, Arsure-Arsurette, Bief-du-Fourg, Bief-des-Maisons, Billecul, Bourg-de-Sirod, Cerniébaud, Les Chalesmes, Champois, Charency, Châtelneuf, Cize, Conte, Crans, Doye, Fraroz, La Favière, Le Frasnois, Gillois, Le Larderet, Le Latet, La Latette, Lent, Mournans-Charbonny, Longcochon, Marigny, Montigny-sur-l'Ain, Moutoux, Les Nans, Nozeroy, Onglières, Pillemoine, Les Planches-en-Montagne, Plénise, Plénisette, Rix, Saffloz, Vannoz, Le Vaudioux.

Le PLUi permet ainsi :

- Aux petites communes de disposer d'un document d'urbanisme plus opérationnel qu'une carte communale et offrant plus de lisibilité et de transparence pour la population ;
- A l'ensemble des communes de disposer d'un document d'urbanisme réglementaire local et permettre aux communes soumises au Règlement National de l'Urbanisme (RNU) la possibilité d'imposer des règles plus adaptées aux situations locales ;
- D'harmoniser les documents de planification communaux existants.

### POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE DANS LA REGION



- ☒ Gares voyageurs & fret
- Autoroutes
- Réseau routier principale
- Réseau routier secondaire
- ..... Voie ferrée
- ▭ Périmètre du territoire d'étude
- ▭ Grands pôles urbains
- ▭ Limites régionales
- ▭ Limites départementales
- ▭ Limites communales
- Surfaces en eau
- Espaces forestiers



5 km

Sources : IGN



CARTE 2 : CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET LOCALISATION DE LA CC CNJ PAR RAPPORT AUX POLES URBAINS PROCHES



## 3. DES PAYSAGES FAÇONNES PAR LA GEOLOGIE

### 3.1. SOCLE PHYSIQUE DU TERRITOIRE

#### 3.1.1. Réseau hydrologique

Les formations géologiques sur lesquelles repose le territoire correspondent aux calcaires du Jurassique qui forment toute l'ossature de la région. Ces calcaires, visibles sur les falaises des bords des plateaux, présentent des caractéristiques favorables au développement d'un karst actif. L'eau s'infiltré dans les calcaires fissurés pour atteindre les formations profondes moins perméables. L'épuration des eaux par le sol et le sous-sol étant très faible, les eaux souterraines dans le contexte karstiques s'en trouvent particulièrement vulnérables aux pollutions.

Le territoire s'articule fortement autour de ses cours d'eau, principalement l'Ain, mais aussi la Saine. L'Ain et ses affluents sont concernés par un contrat de rivière depuis fin 2018 afin d'en améliorer la gestion des milieux aquatiques notamment (contrat de milieu de l'Ain-Amont).

#### Les eaux superficielles

- *L'Ain*

La rivière d'Ain est un affluent rive droite du Rhône. L'Ain prend sa source dans une vallée étroite et boisée entre les villages jurassiens de Conte et de La Favière, à 681 mètres d'altitude. Après un parcours de 190 km, il se jette dans le Rhône à Saint-Maurice-de-Gourdain.

L'Ain draine la partie méridionale du Jura qui est la partie la plus élevée et la plus arrosée de ce massif, du fait de l'obstacle des crêtes disposées selon une orientation nord-sud coupant les vents d'ouest porteur de précipitations. Cela explique un débit important : 123 m<sup>3</sup>/s à la confluence. Son réseau, commandé par le relief et son soubassement structural, s'adapte aux dépressions synclinales, les vals. L'Ain tranche les chaînes par des cluses et dessine un tracé en baïonnette. De plus l'Ain draine beaucoup de sédiments le long de son tracé.

Le bassin, montagneux dans sa quasi-totalité, se développe surtout dans des assises calcaires perméables, ce qui explique la manifestation de nombreux phénomènes karstiques : circulation souterraine, pertes, résurgences, dépressions fermées ou

dolines. Cette perméabilité confère au régime une variabilité marquée, avec des pluies provoquant des réactions soudaines et brèves. La neige ne joue qu'un rôle secondaire dans l'alimentation du bassin, même si on peut parler de régime pluvio-nival.

Le bassin versant topographique de l'Ain s'étend sur 3 765 km<sup>2</sup>, dont XX% est situé sur le territoire.

- *La Saine*

Longue de 19 km, la Saine naît à Foncine-le-Haut, au sein du PNR du Haut Jura, à environ 900 mètres d'altitude. Elle s'échappe d'une infractuosité au pied du Mont Bayard. Elle se dirige d'abord vers le sud-ouest, puis arrivée à Foncine-le-Bas, elle oblique vers le nord-ouest et entaille profondément le plateau calcaire en créant les gorges de Malvaux, où elle reçoit un affluent rive droite, le Bief de la Ruine. A proximité de la commune des Planches en Montagne, la Saine crée une faille d'environ 1 km de long, les gorges de la Langouette. Elle continue ensuite jusqu'à son confluent avec l'Ain au niveau de Syam, à 520 mètres d'altitude.

Le bassin versant de la Saine s'étend sur 511 km, dont XX% sur le territoire de Champagnole Nozeroy Jura.

Les qualités écologique et chimique de la Saine sont toutes deux bonnes.

- *L'Angillon*

Long de 27 km, l'Angillon naît sur la commune des Nans. La source du ruisseau se trouve sur flanc de l'escarpement de l'est qui sépare les Nans de Charbonny et Onglières, au pied de la forêt de la Joux. Le petit cours d'eau se dirige d'abord vers le nord et longe la bordure occidentale de la forêt domaniale de la Joux. Arrivé aux abords de Chapois, il effectue un demi-tour et prend la direction du sud, en direction de Champagnole. Peu avant cette dernière, il change une dernière fois d'orientation et se jette dans l'Ain sur la commune de Crotenay.

Le bassin versant de l'Angillon couvre une superficie de 129 km dont XX% sur le territoire.

Les qualités écologique et chimique de l'Angillon sont toutes deux bonnes.

- *La Londaine*

Au nord-est de Champagnole, entre le Mont Rivel et la forêt de Champagnole, s'écoule le ruisseau de la Londaine. Ce cours d'eau permanent, de faible débit, rejoint l'Ain au lieu-dit le « Crouazou » après avoir traversé la ville.

- *La Lemme*

Longue de 16 km, la Lemme prend sa source dans la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux, à 900 mètres d'altitude. Elle se jette dans la Saine au niveau de la commune de Syam.

Le bassin versant de la Lemme couvre 148 km, dont XX% au sein du territoire.

- *La Serpentine*

Longue de 11 km, la Serpentine prend sa source sur la commune de Censeau, à 800 mètres d'altitude. Elle s'écoule du nord-est vers le sud-ouest jusqu'à sa confluence avec l'Ain sur la commune de Conte.

La superficie du bassin versant de la Serpentine est de 157 km, dont XX% situé sur le territoire.

Si l'état chimique du cours d'eau est bon, son état écologique est qualifié de « moyen » par le SDAGE. Ce dernier fixe à 2027 l'objectif d'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau.

- *Les cours d'eau temporaires*

Localement, l'affleurement ou la présence sous-jacente de marnes oxfordiennes imperméables, ne permet pas d'infiltrer les eaux météoritiques suffisamment rapidement lors d'importants épisodes pluvieux. Ainsi, une multitude de petits cours d'eau apparaissent temporairement.

## Les eaux souterraines

Le territoire compte cinq masses d'eau souterraines, dont les états, écologique comme quantitatif, sont jugés bons par le SDAGE.

- *Calcaires et marnes jurassiques Haut Jura et Bugey*

Il s'agit d'un système aquifère fortement karstique composé de deux réservoirs calcaires majeurs : les formations calcaires du Jurassique moyen et celles du Jurassique supérieur, bien séparés par un épais écran marneux. Ces calcaires purs et peu argileux sont favorables au développement de formes karstiques superficielles (dolines, lapiaz et gouffres).

- *Calcaires jurassiques chaîne du Jura – Doubs et Dessoubre*

Cette masse d'eau délimite les aquifères de la Haute chaîne plissée du Jura et s'étend jusqu'à la chaîne sommitale des montagnes du Jura. Elle occupe dans toute sa longueur la partie frontalière du département du Doubs, débordant en Suisse et sur quelques hectares dans le département du Jura.

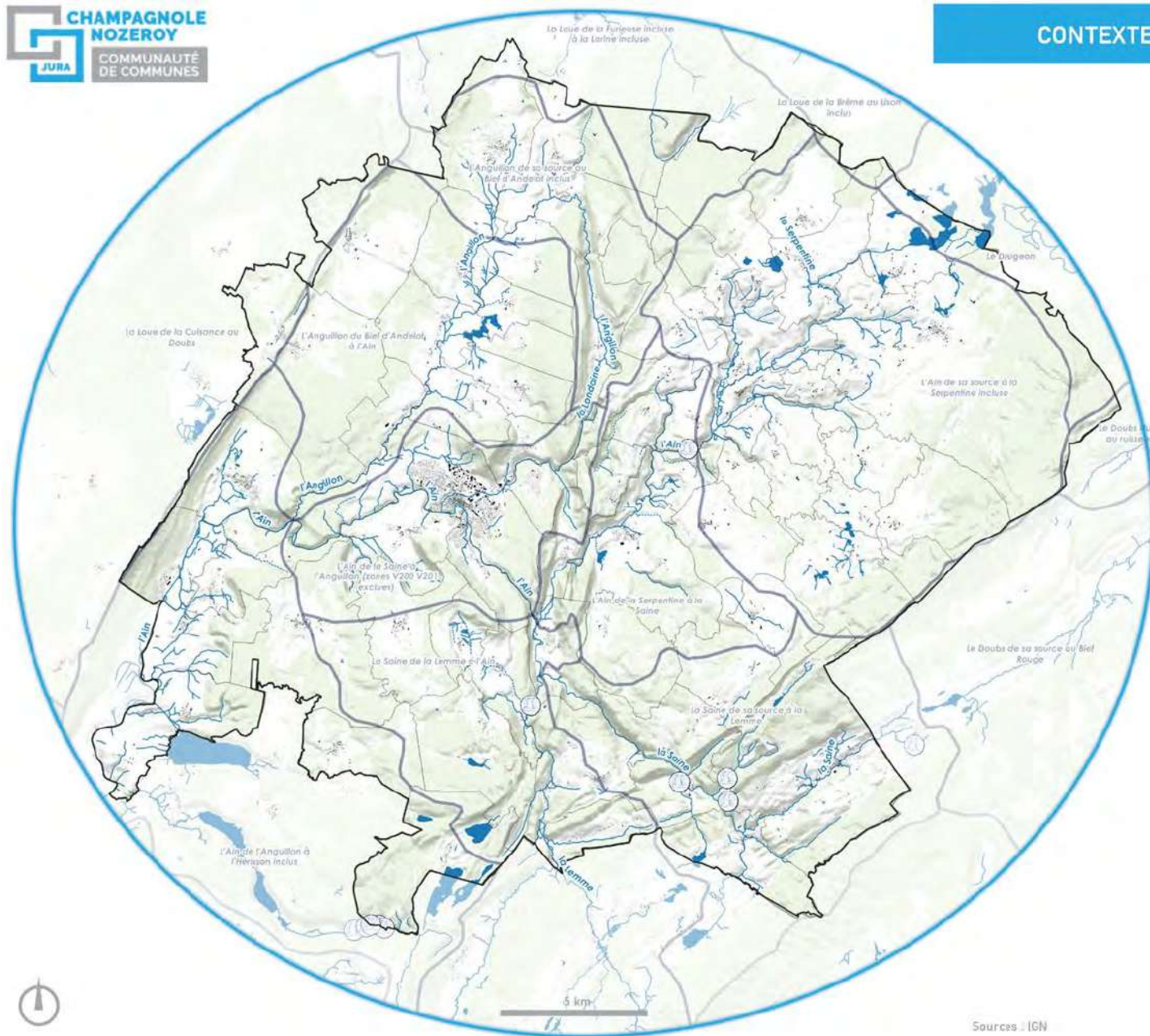
- *Calcaires jurassiques chaîne du Jura 1er plateau*

Cette masse d'eau est constituée de trois unités géographiques : au nord, le premier plateau du Jura, au sud, la petite montagne, et en bordure occidentale de celle-ci, le Sud Revermont. Elle traverse l'ensemble du département du Jura pour se terminer dans celui de l'Ain, à Pont d'Ain.

Comme les autres, cette masse d'eau se compose de deux réservoirs karstiques principaux : les calcaires du Jurassique moyen et les calcaires du Jurassique supérieur, séparés par les marnes de l'Oxfordien. Le karst est principalement développé dans l'aquifère du Jurassique moyen, où le nombre d'exurgences est limité. Sur le premier plateau, où se situe le territoire de Champagnole Nozeroy Jura, le recouvrement des calcaires est très limité. En raison de la karstification du sous-sol et du transit rapide de l'eau, la ressource est très sensible aux activités de surface. La recharge de la nappe est essentiellement pluviale.



CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE



- ⊙ Cascades
- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau intermittent
- ▭ Limite des bassins versants
- Lacs / Etangs
- Bâtiments
- Zones de végétation
- ▭ Limites de l'EPCI
- ▭ Limites communales

Sources : IGN



CARTE 3 : CC CNJ – CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

- *Domaine triasique et liasique du Vignoble jurassien*

Il s'agit d'une masse d'eau majoritairement imperméable, composée des marnes et schistes du Lias et des marnes à sel gemme et à gypse du Keuper. Les aquifères y sont limités et peu importants. La recharge de la nappe est essentiellement pluviale. La circulation de l'eau est principalement poreuse, même s'il existe des niveaux karstiques. L'ensemble de la masse d'eau est en zone sensible à l'eutrophisation.

- *Calcaires jurassiques BV Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis Isle le Doubs*

Principalement localisée dans le département du Doubs, cette masse d'eau n'est présente que sur XX% du territoire, au sud. Également constituée des karsts du Jurassique supérieur et du Jurassique moyen, la masse d'eau se recharge principalement grâce à la pluie. L'ensemble de la masse d'eau est en zone sensible à l'eutrophisation.

Quelques étangs et lacs agrémentent ces cours d'eau et le territoire. Les principaux sont l'étang communal de Pasquier et le lac du Fioget (10 ha) à Châtelneuf.

### 3.1.2. Topographie

Le territoire se trouve sur deux plateaux majeurs du Jura : le Premier Plateau au nord-ouest et le Second Plateau au sud-est.

Au nord-ouest, le territoire est délimité par la côte de l'Heute dont le point culminant est situé à 754 m d'altitude à cheval sur les communes de Montigny-sur-l'Ain et Pont-du-Navoy. Au sud-est, il est délimité par la chaîne de la Haute-Joux dont le point culminant, le mont Saint-Sorlin (1237 m), est aussi celui du territoire.



FIGURE 1 : SOURCE DE L'AIN, EXSURGENCE AU CŒUR DE LA ROCHE (EVEN CONSEIL)



Plusieurs sous-plateaux constituent l'ensemble du territoire à des altitudes différentes :

- Plateau de Champagnole ~ 550 m
- Plateau des Moidons et plateau de Salins ~ 650 m
- Plateau de Nozeroy ~ 900 m

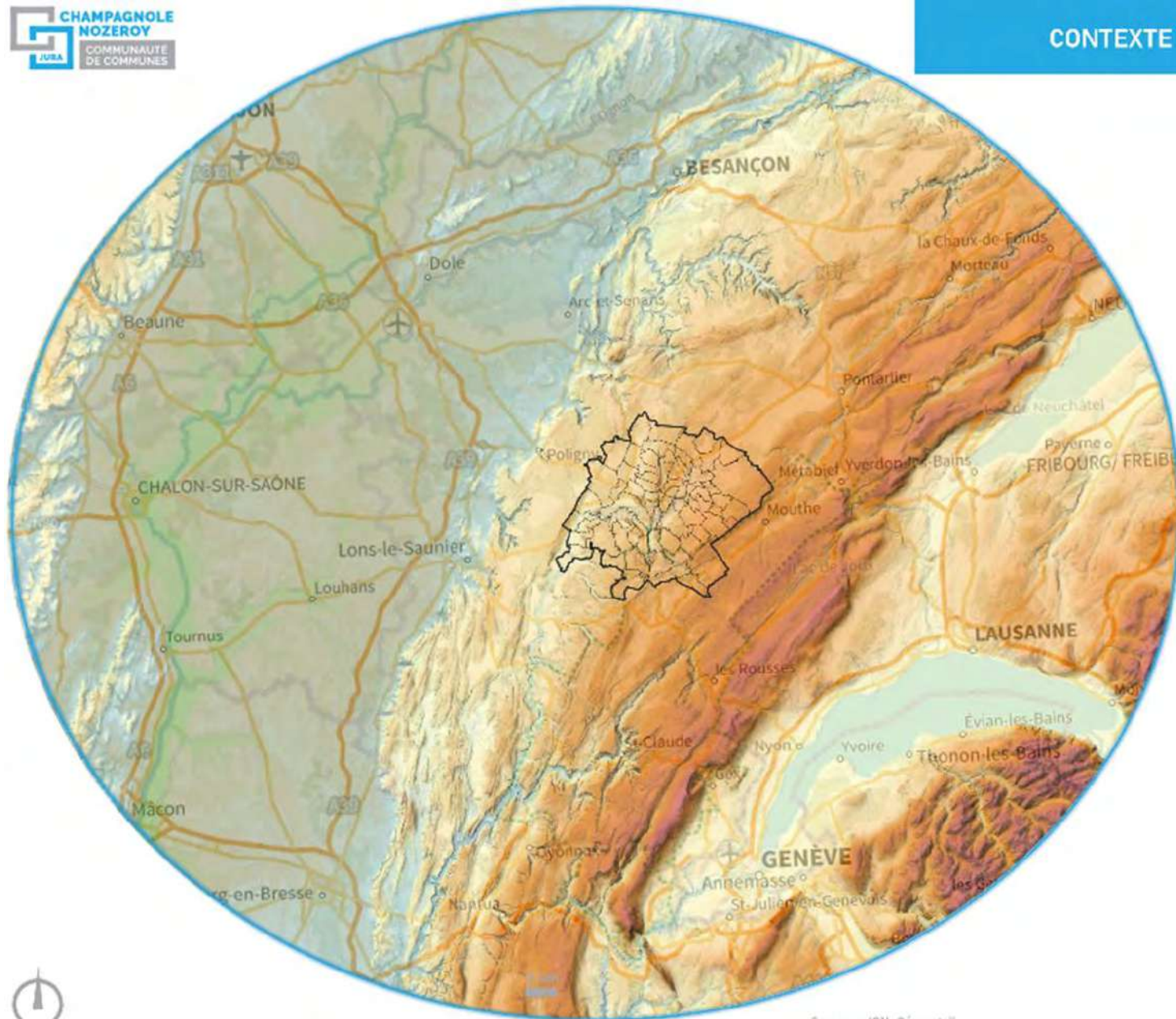
Ils sont entrecoupés par les différents cours d'eau, des monts comme le mont Rivel (812 m) à côté de Champagnole, et des failles géologiques, notamment dans le Faisceau de Syam.

Au sud-ouest, la combe de l'Ain est à des altitudes plus basses, que le reste du territoire, où se situe le point le plus bas, à 460 m, à Montigny-sur-l'Ain.



PANORAMA DU PLATEAU DE CHAMPAGNOLE AVEC LA VILLE DE CHAMPAGNOLE EN PREMIER PLAN,  
LE MONT RIVEL EN SECOND PLAN ET LE PLATEAU DE NOZERROY EN ARRIERE-PLAN

# CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE



- Limite de l'EPCI
- Limites communales

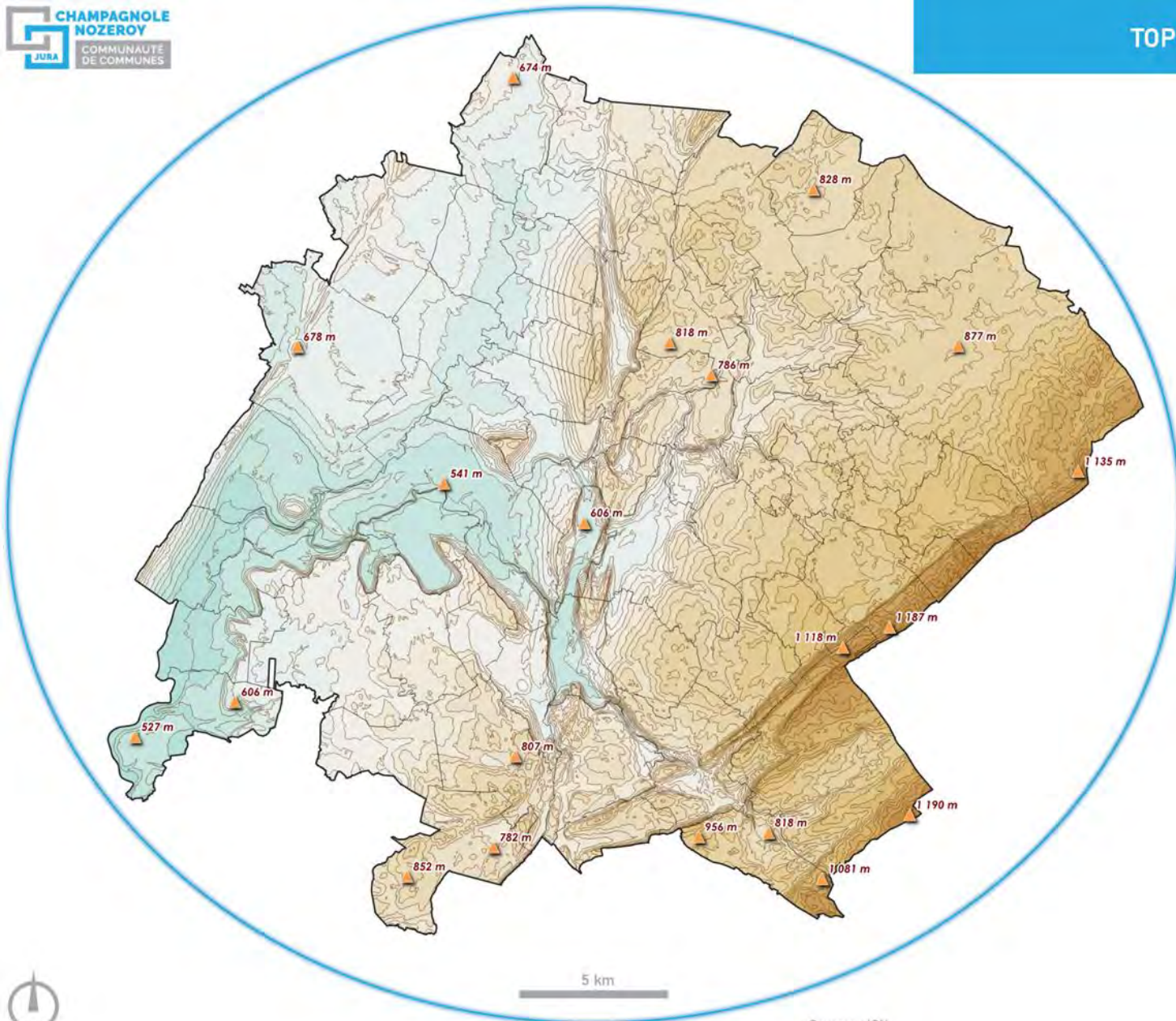
Sources : IGN, Géoportail



CARTE 4 : CC CNJ – CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE



# TOPOGRAPHIE



Altitude

1200m

500m

— Courbes de niveau (25m)

▭ Limite de l'EPCI

▭ Limites communales



Sources : IGN

CARTE 5 : TOPOGRAPHIE DU TERRITOIRE DE LA CC CNJ



### 3.1.3. Géologie

#### Une géologie caractéristique, fondatrice des paysages

Le massif du Jura est une entité géologique et géographique à part entière. Les paysages sont ainsi étroitement liés à la structure géologique régionale.

Durant l'ère secondaire, au Jurassique (-200 à -150 millions d'années), l'actuel territoire de la Communauté de Communes de Champagne-Nozeroy - Jura s'inscrit dans une plateforme marine en bordure d'un océan où les terres sont faiblement émergées. Ce cadre est propice à l'accumulation de sédiments sur les fonds marins, phénomène à l'origine de la diagénèse des calcaires, roches formant aujourd'hui la base de la structure géologique du territoire et sur laquelle se sont sculptés les paysages.

La formation du relief du Jura est issue de l'entrée en collision, durant l'ère tertiaire, des plaques tectoniques européenne et africaine qui ont induit le soulèvement des Alpes. La déformation de l'écorce terrestre a alors provoqué l'émergence des couches calcaires. La structure profonde des roches n'a pas été bouleversée mais l'érosion a façonné dès cette époque les premiers reliefs. Au fil des millions d'années, la surrection alpine s'est poursuivie, et a provoqué la cassure des couches calcaires et donné naissance à des failles, déformations, ondulations, plateaux et ainsi aux éléments de reliefs caractéristiques.

L'érosion mécanique et chimique est l'autre acteur absolument fondamental des paysages. Les aléas de l'érosion ont effectivement permis l'émergence des curiosités naturelles de la géologie et de l'hydrologie jurassienne en sculptant le calcaire du massif jurassien.

Le faisceau de Syam, en particulier, est parcouru par une série de 10 failles parallèles (9 compartiments). Ces failles peuvent être recouvertes de dépôts glaciaires ou fluviatiles. L'une des cassures importantes est la faille X, limite orientale du faisceau de Syam.

Les paysages du territoire doivent également beaucoup à un autre agent d'érosion lié aux glaciations du quaternaire, en particulier celles du Würm. Lors de la formation et de l'avancement du glacier du Jura vers l'ouest, sa masse de glace a raboté une partie des reliefs. Enfin, au maximum d'extension glaciaire, les langues terminales du glacier jurassien ont empêché une partie des écoulements des réseaux hydrologiques donnant alors naissance à des plans d'eau. S'est ainsi formé un lac proglaciaire qui s'étendait à l'emplacement actuel de la Combe d'Ain.

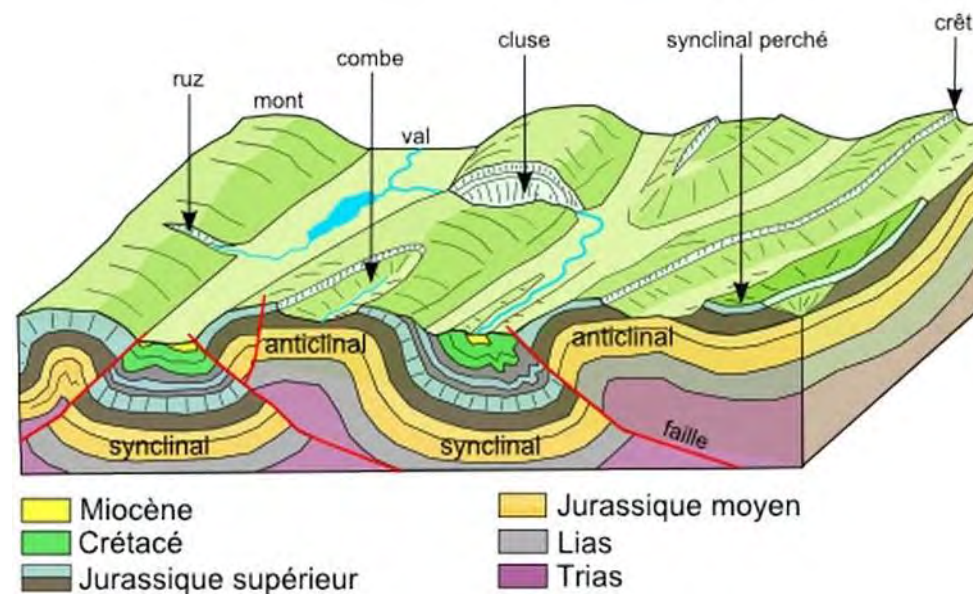


FIGURE 2 : PHENOMENES GEOLOGIQUES QUI FAÇONNENT LES PAYSAGES DE LA CC CNJ

Le glacier en mouvement a également accumulé d'énormes quantités de matériaux arrachés dans le massif jurassien et déposés sous forme de moraines. Le mouvement de la glace a surcreusé le sol créant ainsi des dépressions barrées par les dépôts morainiques. Les dépôts glaciaires sont à l'origine des différents milieux humides et des tourbières qui ponctuent les paysages.

### Le contexte géologique local

La lithologie du territoire se compose d'un ensemble de plateaux de roches calcaires, gypses ou marnes et de vallées alluvionnaires.

Les roches calcaires, gypses et marnes sont des roches sédimentaires facilement solubles dans l'eau, composées majoritairement de carbonate de calcium, mais aussi de carbonate de magnésium. On appelle dissolution karstique le phénomène de dissolution de ces roches dans l'eau de pluie ou de fonte des neiges. Les eaux karstiques se rassemblent dans des réseaux de cavités souterraines dues à l'élargissement des fissures du calcaire par dissolution. Elles y circulent sous pression ou par gravité dans des galeries en écoulement libre et peuvent former de véritables rivières souterraines. Elles s'égouttent aussi le long des parois des galeries et des grottes, en édifiant les stalactites et les stalagmites. La présence de calcaire dans l'eau ne présente pas d'inconvénient pour la santé lorsqu'on la boit, en ce sens qu'il apporte une supplémentation en calcium et ne cause par ailleurs pas de dommage. Cependant, il peut avoir un effet néfaste sur la peau qu'il assèche. L'importante concentration de calcaire dans l'eau peut aussi entraîner l'entartrage des canalisations ce qui favorise la colonisation microbienne et augmente la consommation d'eau et d'électricité par réduction de la puissance d'écoulement de l'eau.

La dissolution karstique impose un paysage tourmenté, un réseau hydrographique essentiellement souterrain et un sous-sol creusé de nombreuses cavités : reliefs ruiniformes, pertes et résurgences de cours d'eau, grottes, gouffres et lapiaz.



FIGURE 3 : EXEMPLE DE PAYSAGE KARSTIQUE, LA SAINE AUX ENVIRONS DES PLANCHES-EN-MONTAGNE

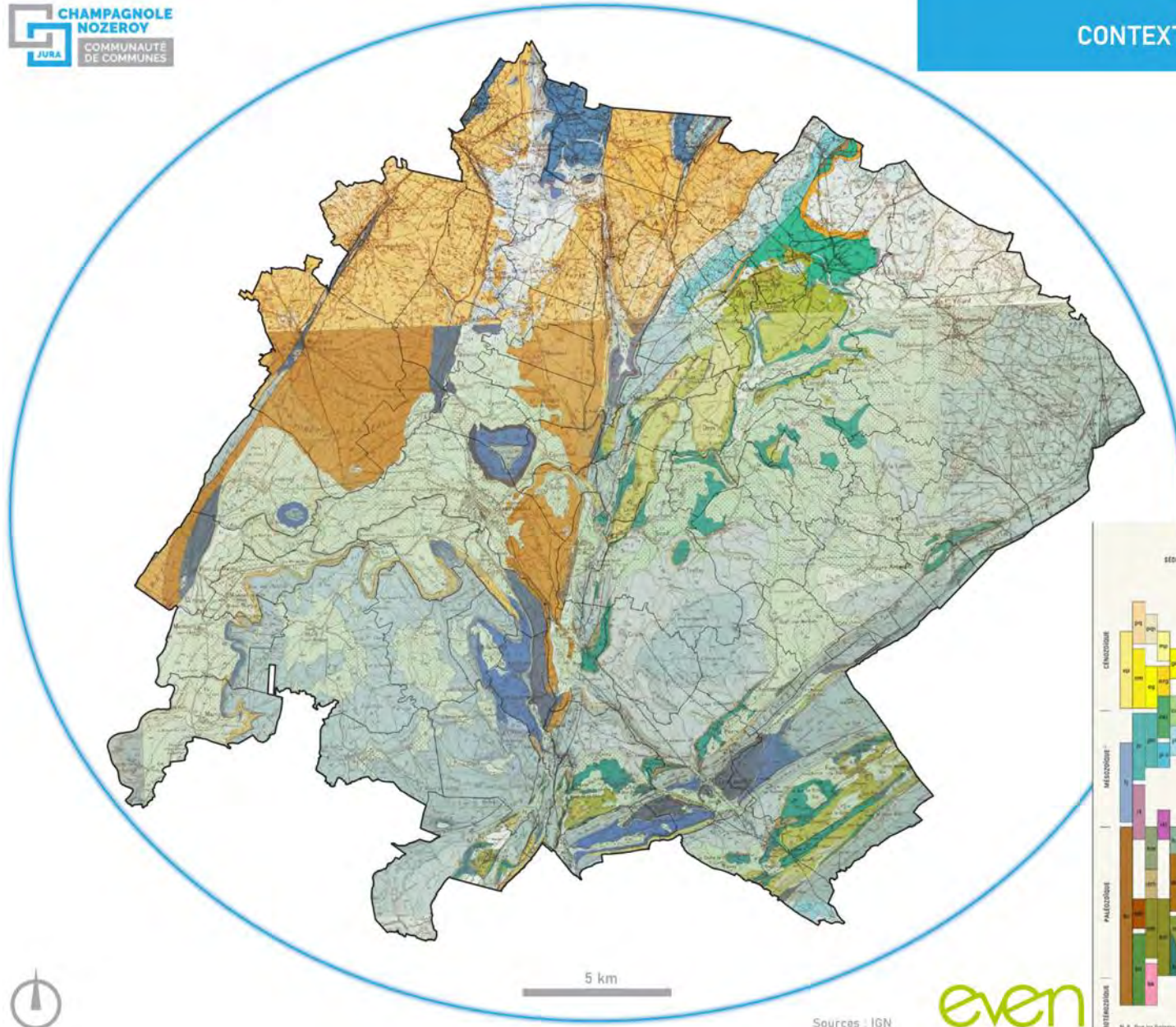
Les alluvions fluviales et glaciaires sont composées de graviers, de sable et de limons déposés par les cours d'eau au fil des ans et des crues et par le déplacement des glaciers. Ce sont les accumulations de fragments divers de toutes tailles, issus des versants des vallées par érosion (gel, ruissellement, coulées, éboulements, etc.) Les plaines alluviales sont le milieu où évolue le tracé des rivières.



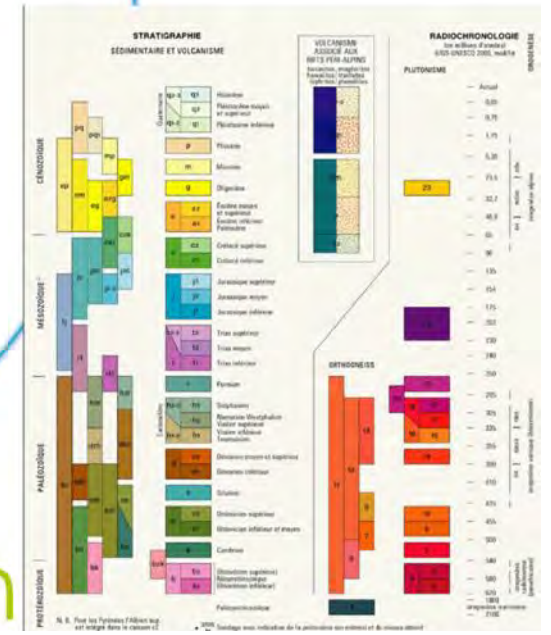
FIGURE 4 : EXEMPLE DE PAYSAGE KARSTIQUE, CLUSE AUX ENVIRONS DE FONCINE-LE-BAS



**CONTEXTE GEOLOGIQUE**



□ Limite de l'EPCI  
□ Limites communales



## 3.2. ORGANISATION ET PERCEPTIONS DES GRANDS PAYSAGES DU TERRITOIRE

On identifie principalement deux grandes entités paysagères sur le territoire : le Premier Plateau au nord-ouest et le Second Plateau du nord-est au sud-ouest.

Au sud-est, le territoire borde le Jura Plissé des Grands Vaux qui constitue le premier palier de la haute chaîne et les communes de Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas bordent le Jura Plissé des Grands Monts.

### 3.2.1. Le Premier Plateau

La topographie de ce plateau est animée de rides secondaires qui fragmentent l'ensemble en unités dénivelées. Les communes du territoire qui sont sur le Premier Plateau se situent sur la sous entité paysagère du Plateau des Moidons. L'originalité de ce plateau tient à l'organisation très dépouillée de son paysage : une topographie plane, une couverture forestière importante dans laquelle se découpent les villages en clairière. Chaque village est au centre d'un bassin paysager borné par une lisière périphérique. Les forêts sont constituées d'une part non négligeable de résineux malgré l'altitude encore modeste ce qui confère au paysage une touche montagnarde. Les espaces ouverts sont principalement composés de pelouses et pâturages naturels, de territoires agricoles et de végétation naturelle.

### 3.2.2. Le Second Plateau

Il s'étire sur toute la longueur du Jura comtois. Sa topographie imparfaitement plane, est accidentée de rides alignées qui, comme les chaînons du Faisceau de Syam, préfigurent les plissements de la Haute-Chaîne.

L'Atlas des Paysages de Franche-Comté distingue également plusieurs sous entités paysagères sur le Second Plateau :

- *Les Plateaux de Salins et de Champagnole ;*
- *Le Faisceau de Syam ;*
- *Le Plateau de Nozeroy ;*
- *La Combe d'Ain.*

### 3.2.3. Les Plateaux de Salins et de Champagnole

Ces deux plateaux constituent la suite jurassienne du plateau de Levier. Champagnole s'étend sur la vallée de l'Ain, au pied des versants qui font transition entre le Premier et le Second Plateau. Des pâtures et des prés de fauche tapissent la vallée et des forêts de feuillus et de résineux recouvrent les pentes les plus abruptes.



FIGURE 5 : ENVIRONS D'ANDELLOT-EN-MONTAGNE

Le bâti dans les villages est relativement groupé et implanté de façon discontinue le long de l'axe principal. La ville de Champagnole, détruite par un incendie au XIX<sup>e</sup> siècle est marquée par son passé industriel et l'architecture de sa reconstruction : maisons de faubourg et cités ouvrières.

### 3.2.4. Le Faisceau de Syam

Il constitue une zone chahutée qui jalonne la limite entre deux compartiments de plateau dénivelés. Les cours d'eau empruntent un tracé compliqué surmonté de forêts de résineux. Ce tracé hydrographique marque le paysage par une succession de bassins nord-sud, de cluses perpendiculaires, de pertes et de cascades.



## Diagnostic et état initial de l'environnement

La topographie de cette zone a provoqué la constitution de villages aux structures variées : linéaire, en étoile ou éclatée. Les bourgs sont constitués de groupes de fermes séparés par des jardins et des vergers et se trouvent éloignés, à l'écart des axes de circulation. Le bâti le long de l'Ain est varié en raison des différentes activités industrielles et agricoles (ateliers artisanaux, logements ouvriers, fermes pastorales).



FIGURE 6 : CASCADE DE LA BILLAUDE AU VAUDIOUX (EVEN CONSEIL)

### 3.2.5. Le Plateau de Nozeroy

Il s'établit à des altitudes comprises entre 800 et 900 mètres. Dans un espace très largement dégagé par la déforestation, on y retrouve les pâtures sur les parties rocailleuses, les villages et les fermes massives et groupés et les traces du passé glaciaire de la région avec la présence de marais et de tourbières. Les sources de l'Ain, la vallée de la Serpentine et le val de Miège qui s'y raccordent entaillent le plateau par un système de gorges.

Les villages et les hameaux forment un réseau dense et varié (villages-rues en crête, village-maillés plus vastes).



FIGURE 7 : VUE AERIENNE DE NOZERoy

### 3.2.6. La Combe d'Ain

La Combe d'Ain est surdimensionnée par rapport au gabarit de la rivière : elle constitue un vaste évidement nord-sud qui s'inscrit dans les plateaux. L'occupation du sol est essentiellement le fait de cultures et de prairies qui donnent un paysage très ouvert : les reliefs bordiers de la chaîne de l'Heute et la rivière de l'Ain sont facilement visibles.

Les zones urbaines se trouvent le long des routes, parallèlement aux courbes de niveau (nord-est / sud-ouest) et elles sont organisées en réseau, au-dessus des zones inondables des cultures. On retrouve des places entre les bâtiments d'importance (mairie, église, fontaines ou calvaire). Près de l'Ain, le bâti s'oriente vers la rivière.



FIGURE 8 : PONT-DU-NAVoy VU DEPUIS L'AIN



### 3.2.7. Le Jura Plissé des Grands Vaux

Cette entité paysagère constitue le premier palier de la haute chaîne. On y trouve des plis parallèles formant des vaux relativement larges qui portent encore la trace de leur passé glaciaire sous forme de lacs et de tourbières qui constituent des pôles de froids extrêmes lors des hivers rigoureux.

### 3.2.8. L'Axe des Hautes-Joux

Ce vallon est allongé entre deux rides. Les communes se trouvent sur une partie montagnarde exposée au nord et recouverte de forêts épaisses de sapins. Un des plus beaux exemples de relief plissé se trouve autour des Planches-en-Montagne.



FIGURE 9 : FORET DES PLANCHES-EN-MONTAGNE

### 3.2.9. Les Grands Vaux de Saint-Laurent - Foncine

Une grande dépression court sur tout le flanc nord du pli majeur « Risoux-la-joux » avec de nombreuses rides liées à des replis dans le soubassement rocheux et qui sont retillées par l'action glaciaire.



FIGURE 10 : ENVIRONS D'ARSURE-ARSURETTE

Les villages de Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas sont constitués d'une succession de hameaux le long de la D437 dans l'axe de la combe.



FIGURE 11 : SOURCE DE LA SAINE A FONCINE-LE-HAUT



FIGURE 12 : VUE AERIENNE DE FONCINE-LE-HAUT

Une petite partie des communes de Foncine-le-Haut et de Foncine-le-Bas se trouvent sur le Jura Plissé des Grands Monts et plus précisément sur la sous-entité paysagère de la Forêt du Risoux. Cette dernière est établie sur un large anticlinal et est compacte, sans clairière.



ATLAS DES PAYSAGES



- Entités paysagères
- Jura Plissé des Grands Monts
  - Jura Plissé des Grands Vaux
  - Le Second Plateau
  - Le Premier Plateau
  - La Bordure Jurassienne
  - Routes principales
  - Voies ferrées
  - Forêts
  - Bâtiments
  - Limites de l'EPCI
  - Limites communales

Sources : IGN, Atlas des paysages

## 4. ENJEUX ECOLOGIQUES, TRAME VERTE ET BLEUE

### 4.1. L'OCCUPATION DES SOLS DU TERRITOIRE

#### 4.1.1. Un territoire entre forêts et prairies

Le territoire est partagé entre un couvert forestier, représentant 52% de sa superficie (soit 33 000 ha), et des espaces agricoles, couvrant 42% de sa superficie (soit 27 000 ha). Ces derniers sont constitués en majorité de prairies (près de 26 000 ha) en lien direct avec les AOP Comté et Morbier à 96%. Les autres cultures, principalement des cultures d'oléagineux, des vignes ou des vergers sont minoritaires et ne couvrent que 1 000 ha sur le territoire.

Les espaces urbanisés sont peu présents, représentant moins de 3% de la superficie du territoire. Les principaux secteurs urbains se localisent à Champagnole et ses alentours, à Sirod, à Crotenay et à Andelot-en-Montagne. Les communes sont généralement composées d'un bourg et de hameaux.

Le territoire est également composé de nombreuses zones humides (environ 3% du territoire), situées principalement dans les fonds de vallons, proches des cours d'eau et d'autres milieux remarquables comme des falaises, des corniches et des lapiaz.

#### 4.1.2. Des forêts publiques, essentiellement composées par des conifères

Les milieux boisés dominent le territoire, s'étendant sur une superficie de 33 000 ha soit 52% du territoire intercommunal, et se trouvent sur les espaces à fort relief et sur les sommets. De fait, bien que les forêts ne couvrent que la moitié du territoire, leur positionnement leur confèrent une omniprésence dans le paysage de l'intercommunalité.

Les forêts publiques représentent près de 18 000 ha (soit 54% des forêts du territoire), dont 4 forêts domaniales qui se distinguent des forêts communales :

- *La forêt domaniale de la Joux située sur le rebord du second plateau du Jura, à une altitude comprise entre 630 et 995 mètres. Elle est considérée comme l'une des plus belles sapinières de France. Certains de ses plus grands sapins atteignent près de 50 mètres de hauteur. Les sapins y représentent environ 70 % des individus, devant les épicéas (environ 20 %) et les hêtres (10 %).*
- *La forêt domaniale de la Fresse située au nord de la commune de Champagnole est aussi composée majoritairement de conifères (sapins et épicéas).*
- *Les forêts domaniales des Moidons à Vers-en-Montagne et Valempoulières et la forêt de La-Faye-de-Montrond sont des forêts mixtes à prépondérance de conifères.*



FIGURE 13 : FORET DOMANIALE DE LA FAYE DE MONTROND



## Diagnostic et état initial de l'environnement

Les grandes forêts privées se trouvent davantage au sud du territoire et entourent souvent les forêts communales. Par exemple, les forêts de Mignovillard, Foncine-le-Haut et Mont-sur-Monnet sont les communes avec les plus grandes surfaces de forêts privées. On note plus particulièrement les forêts de Combe noire, du Prince et du Chalet qui longent le territoire de Mignovillard à Foncine-le-Haut.

La diversité des sols et des altitudes amène une hétérogénéité des boisements forestiers, allant de la futaie résineuse (sapins ou épicéas) au taillis feuillu pauvre en passant par des futaies feuillues ou mixtes. Les boisements sont à peu près autant constitués de boisements de conifères (33% de la surface forestière) que de boisements feuillus (33%) et de forêts mixtes (32%). Quelques bois et forêts ouvertes sont également présentés mais ne représentent que 2% du couvert forestier (soit environ 150 ha).

Les essences feuillues sont très diverses : Hêtre, Chêne, Tilleul, Erables... Pour les résineux, on trouve principalement du Sapin pectiné et de l'Epicéa présents naturellement sur les espaces à fort relief, de Mignovillard à Foncine-le-Haut et de Supt à Entre-Deux-Monts en passant par le faisceau de Syam.

La pluralité des essences forestières augmente le nombre potentiel de ravageurs spécifiques ou de problèmes rencontrés. Toutefois cette diversité limite dans le même temps leur expansion. Les principaux ravageurs à signaler sur le territoire sont la pyrale du buis, les scolytes attaquant les Epicéas fragilisés par les épisodes de sécheresse et la chalarose, un champignon menaçant la survie du Frêne sur le territoire.

Les massifs forestiers publics sont gérés par l'Office National des Forêts qui s'est engagé dans une gestion durable des forêts en travaillant à la poursuite d'une sylviculture favorable au maintien de clairières et de gros bois avec les gestionnaires locaux d'espaces naturels (Natura 2000, Parc Naturel Régional du Haut Jura).

La filière bois est déjà bien développée sur le territoire. La majorité des communes tirent un revenu conséquent de l'exploitation de leurs forêts communales, part importante de leur budget. De manière générale, les résineux sont utilisés en charpente, menuiserie ou en tant que bois de trituration lorsqu'il s'agit de petit-bois alors que les feuillus sont convertis en bois de palette pour le chauffage. La forêt joue aussi un rôle important pour les administrés si les communes peuvent leur attribuer des affouages. Ces derniers sont de plus primordiaux pour la gestion forestière. Le territoire accueille 2 des plus grands établissements de la filière forêt-bois dans le Jura : Kohler France à Champagnole et Scierie Chauvin Frères à

Mignovillard. La ressource est ainsi valorisée notamment via les métiers de menuiserie, une scierie, la fabrication d'objets divers, la construction. La société A.E.B Appro énergie bois située à Montrond est le principal producteur de plaquettes forestières pour la filière bois énergie sur le territoire.

Toutefois, la filière bois connaît aujourd'hui différents facteurs qui peuvent présenter des freins à l'exploitation de la ressource. Le foncier présente un morcellement important. Les petits propriétaires possèdent moins d'1 ha de forêt sur le territoire. De telles superficies ne permettent pas d'assurer une rentabilité économique de l'exploitation des parcelles concernées. Aussi, nombre de micropropriétés ne peuvent être gérées que conjointement pour avoir une cohérence sylvicole et une rentabilité économique. Au regard de la desserte forestière, la forte progression de la forêt et la modernisation de l'exploitation forestière rendent certains équipements inadaptés voire manquants.

Enfin, les aléas climatiques de plus en plus fréquents ont des impacts sur la phénologie et le fonctionnement de l'arbre. Face à des épisodes plus fréquents de sécheresse à venir, la productivité forestière pourra pâtir du manque d'eau. Il convient ainsi d'anticiper en adaptant les stocks et notamment en limitant la monospécificité forestière. En associant des espèces avec des sensibilités différentes, la forêt augmentera sa résilience face à des événements climatiques extrêmes, diminuant ainsi le risque d'une chute brutale de productivité. La Communauté de commune a élaboré une stratégie « Forêt-bois » avec l'ensemble des acteurs de la filière bois pour :

- Porter et accompagner des projets de créations de chaufferie bois et de réseaux de chaleur
- Apporter des solutions de chauffage bois dans les constructions publiques
- Accompagner les collectivités pour l'utilisation du bois dans les projets de construction
- Sensibiliser les élus et la population sur les modes de gestion forestière
- Adapter les équipements aux nouvelles méthodes d'exploitation forestière.



### 4.1.3. Des espaces agricoles quasi-exclusivement composés de prairies

D'après le recensement agricole de 2020, effectué par AGRESTE, l'agriculture est particulièrement dynamique sur le territoire, en lien avec les AOP Comté et Morbier. Les espaces agricoles et plus particulièrement les prairies représentent près de 26 040 ha (soit 41% du territoire et 96% des espaces agricoles). Elles se localisent principalement dans les espaces ouverts à faible relief comme les plateaux de Nozeroy, des Moidons et de Salins ainsi que dans la Plaine de l'Ain et dans le grand val de Fonceine-le-Haut et Fonceine-le-Bas.

Les prairies sont composées d'espèces végétales variées qui contribue grandement à la richesse aromatique du fromage. Toutefois, avec l'intensification des pratiques d'exploitation, les risques de banalisation de la flore sont importants. La gestion des espaces agricoles est en partie cadrée par les critères AOP du Comté et du Morbier. Ainsi, les seules matières organiques fertilisantes autorisées sur les surfaces fourragères de l'exploitation sont le compost, le fumier, le lisier et le purin et elles doivent respecter des conditions précises.

Concernant les superficies herbagères, une révision du cahier des charges de l'AOP Comté a été adoptée en 2018. Celle-ci prévoit notamment la modification de la charge sur les pâtures à 50 ares minimum par vache accessible autour du point de traite et impose 1,3 ha d'herbe par vache laitière (au lieu de 1). Cela nécessite, afin de conserver le même nombre de tête de bétail et donc un volume de lait équivalent, une restructuration totale des espaces agricoles à l'échelle du territoire avec pour effet un besoin de nouveaux espaces agricoles et une possible intensification à proximité des sièges d'exploitation et des lieux de traite.

Les autres cultures, ne représentent que 1075 ha, soit moins de 2% du territoire (4% des surfaces agricoles). Elles sont parsemées sur l'ensemble du territoire, même si elles sont principalement localisées sur les communes du Larderet, du Pasquier et de Vers-en-Montagne ainsi que sur la plaine de l'Ain. Ces exploitations agricoles sont majoritairement des cultures de blé, maïs, orge... et quelques parcelles sont dédiées aux oléagineux ou encore à des vergers (4 ha à Marigny).

Le réseau de haies, qui représente près de 1900 km linéaires, n'est pas uniformément développé à l'échelle du territoire. Il varie ainsi en fonction du contexte pédologique, comme par exemple dans le bassin du Dugeon, où les haies sont plus rares, mais aussi du mode d'exploitation et de gestion des prairies. Il peut varier d'une commune à l'autre et parfois au sein d'une même commune. Il est

particulièrement développé sur les communes au sud du plateau de Nozeroy : Bief-des-Maisons, Arsure-Arsurette, Fraroz, Cerniébaud, Gillois, Billecul, La Favière, Nozeroy, Rix, La Latette, Longcochon et Mignovillard.



FIGURE 14 : PRAIRIE AVEC HAIE DANS LE SECTEUR DE LA LATETTE (EVEN CONSEIL)



FIGURE 15 : PRAIRIE SANS HAIE DANS LE SECTEUR D'ANDELOT-EN-MONTAGNE (EVEN CONSEIL)

Certains secteurs agricoles sont concernés par l'embroussaillage. Il s'agit le plus souvent des espaces agricoles les moins stratégiques : faible qualité agronomique, pente, éloignement par rapport aux sièges d'exploitation.... Des possibilités de revalorisation peuvent être envisagées, comme le pâturage d'ovins.



EMBOUSSAILLEMENT DANS LE SECTEUR DE CRANS, ENTRE 1950 ET 2022, SOURCE :  
REMONTERLETEMPS.IGN

Les pâturages boisés ou pré-bois sont particulièrement présents dans le faisceau de Syam et plus généralement aux abords des massifs forestiers si bien que la séparation entre zone agricole et zone forestière n'est pas souvent marquée par une différence nette de végétation. La part arborée dans ces pré-bois a tendance à s'agrandir avec le temps et fait perdre du terrain aux espaces ouverts.



PATURAGE BOISE DANS LE SECTEUR DE CONTE

Les espaces agricoles sont concernés par des pressions urbaines liées à l'artificialisation des sols. Entre 2009 et 2021, près de 200 ha d'espaces agricoles ont été retirés à destination de l'habitat, de l'économie ou pour tout autre usage. Cette réduction représente près de 1%, ce qui peut être conséquent dans un contexte où le cahier des charges des AOP exige plus de terres allouées par tête de bétail.

De plus, d'autres pressions s'exercent sur ces espaces : le mode de gestion peut avoir un impact direct sur la qualité des prairies. Bien que le cahier des charges des AOP permette de limiter l'emploi d'intrants et de maintenir le réseau de haies, certaines pratiques vont à l'encontre de ces principes. Elles restent néanmoins minoritaires et peu représentatives sur le territoire.

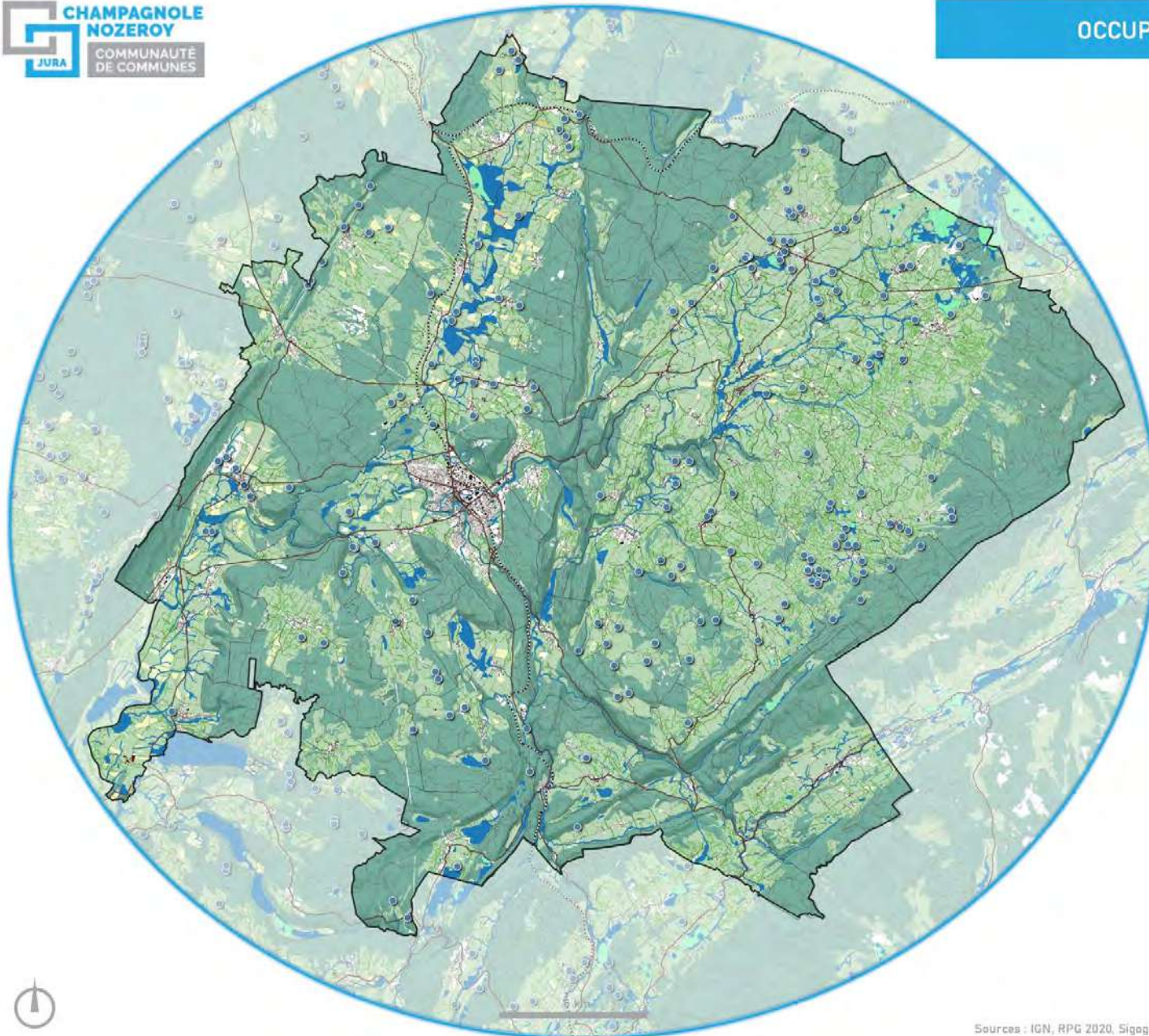
#### 4.1.4. Les milieux remarquables

Deux grandes typologies de milieux remarquables sont identifiées sur le territoire de l'intercommunalité, en lien direct avec le contexte karstique du massif jurassien. En effet, ce dernier donne lieu à une grande diversité de milieux :

- Les milieux humides, liés aux réseaux karstiques mais aussi à la pédologie, avec des zones humides d'altitudes remarquables comme les tourbières du bassin du Dugeon. Les cours d'eau constituent également des milieux importants sur le territoire.
- Les milieux rupestres et xériques, liés à la présence de falaises mais aussi à des formations karstiques comme les lapiaz, ou à des pelouses sèches parsemées sur les reliefs.



# OCCUPATION DES SOLS



- Mares
- Haies
- Milieux humides
- Tourbières
- Forêts
- Cultures (blé, maïs, orge,...)
- Oléagineux (colza, tournesol,...)
- Fourrage et prairies
- Vergers
- Vignes
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Routes principales
- Routes secondaires
- Voies ferrées
- Bâtiments
- Limites de l'EPCI
- Limites communales



Sources : IGN, RPG 2020, Sigogne



CARTE 8 : OCCUPATION DES SOLS DE LA CC CNJ



### Des zones humides d'intérêt européen

Les milieux humides couvrent un peu moins de 2 000 ha, représentant 3% du territoire, majoritairement des prairies humides (environ 40% de la superficie totale des zones humides inventoriées sur le territoire). Ces prairies accompagnent les cours d'eau comme l'Ain ou l'Anguillon mais sont aussi présentes dans des dépressions comme des dolines. Parmi les autres typologies de milieux humides recensées sur le territoire, on peut noter la présence :

- De tourbières, qui font partie du site RAMSAR « Tourbières et Lacs de la Montagne Jurassienne », et qui représentent près de 9% des zones humides du territoire. La majorité sont identifiées sur les communes de Bief-du-Fourg, Mignovillard et Fonce-le-Haut et de plus petites se trouvent à Esserval-Tartre, Censeau, Bief-des-Maisons, Crotenay et Pont-du-Navoy.
- De marais (bas marais acides et alcalins, cariçaies, jonchaies, mégaphorbiaies et roselières), sur 225 ha, principalement localisés sur les communes de Bief-du-Fourg, Mignovillard, Nozeroy, Châtelneuf et Fonce-le-Haut.
- Des forêts humides, qui accompagnent les cours d'eau de Fonce-le-Haut, Champagnole, Mièges, Syam, Les Nans et Pont-du-Navoy.
- Des plans d'eau et des mares, sur plus de 200 ha principalement à Châtelneuf, Arsure-Arsurette et Fonce-le-Haut.
- Des mosaïques complexes d'habitats humides, regroupant prairies, cultures, forêts, etc., couvrant plus de 1100 ha, sur l'ensemble des communes et particulièrement à Bief-du-Fourg, Mignovillard et Fonce-le-Haut.

Les mares parsèment les espaces agricoles ouverts et les communes d'Arsure-Arsurette et de Censeau en concentrent un nombre particulièrement important en comparaison aux autres communes.



TOURBIERE SEIGNE DES BARBOUILLONS A MIGNOVILLARD

### Des cours d'eau circulant entre les plateaux

Le réseau hydrographique est structuré autour de l'Ain et de la Saine mais aussi de leurs affluents tels que l'Anguillon, la Londaine, la Lemme ou la Serpentine. Les linéaires de cours d'eau permanents représentent près de 450 km.

Ces cours d'eau sont classés en première catégorie piscicole et abritent ainsi majoritairement des populations de poissons de type salmonidés (rivières à truites).

### Un contexte géologique favorable aux milieux rupestres et xériques

Le caractère karstique du massif jurassien confère au territoire une diversité de milieux rupestres et xériques. Ces derniers sont situés sur les reliefs et les pentes escarpées du territoire.



Parmi les différents milieux, sont ainsi identifiés :

- Les falaises, présentent dans le faisceau de Syam mais aussi au sud de la plaine de l'Ain et dans le secteur des Planches-en-Montagne. La quasi-totalité de ces milieux sont inscrits dans l'arrêté préfectoral de protection de biotope « Corniches calcaires du Jura ».
- Les reculées rocheuses et autres espaces rupestres, souvent associés aux falaises, et qui constituent des milieux très recherchés par les reptiles et les rapaces.
- Les pelouses calcaires, milieux xériques se développant sur les dalles calcaires parfois apparentes du relief jurassien. Ces pelouses présentent une végétation rase, composée de sébacées et autres plantes adaptées aux conditions sèches du milieu.
- Les lapiaz et autres curiosités karstiques, qui présentent parfois de grandes surfaces de calcaires nus, parsemées de quelques espaces de végétation, comme le lapiaz de Loulle.



- LAPIAZ DE LOULLE

Enfin d'autres milieux remarquables ponctuent le territoire et constituent des espaces riches pour la biodiversité locale : les grottes. En effet, le karst jurassien fourmille d'une multitude de grottes, conduites, gouffres et autres avens.

### Des pressions anthropiques menaçant certains habitats

Tous ces milieux font l'objet de diverses pressions :

- Les travaux hydrauliques qui ont pu être réalisés par le passé (rectification de tracé, écluses, ...), permettant de drainer les milieux humides, modifient la superficie des zones humides et par conséquent les conditions d'alimentation de ces dernières le long des cours d'eau. L'avancée progressive des cultures et prairies notamment vers les rives de l'Ain, le long de l'Anguillon et le long de la Serpentine tend à faire disparaître les milieux humides résiduels.
- Les rejets des eaux usées dans les cours d'eau et les fossés, notamment des stations présentant des dysfonctionnements de traitement (ex : station d'épuration de Champagne en cours de rénovation). Ces rejets peuvent entraîner la pollution des milieux récepteurs tels que les cours d'eau et les masses d'eau. L'état écologique de la Serpentine et de ses affluents, de la Londaine, de l'Ain (de Crotenay à Montigny-sur-Ain), des Biefs d'Andelot et du Brideau et du Hérisson est moyen et celui du Bief du Moulin (Crotenay) est médiocre. En tant que milieu récepteur de la station d'épuration de Le Frasnois – bourg, le lac de Chalain est aussi contraint par le rejet des eaux usées du territoire.
- La dégradation des ripisylves participe également à l'altération des qualités écologiques des cours d'eau.
- La présence de plusieurs seuils en rivière et les rectifications de tracé (la Lemme) ne sont pas favorables à la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et des zones humides. Le lit très sinueux de la Lemme avait été détourné dans les années 50 pour mieux répondre aux besoins agricoles. Des travaux initiés en 2020 par le parc naturel régional du Haut-Jura permettront à la Lemme et à ses trois affluents de retrouver leur tracé d'origine à long terme pour une meilleure gestion de l'eau et revitaliser les tourbières et les marais environnants.

- Les cours d'eau du territoire ont fait l'objet de nombreux aménagements anciens pour la maîtrise de la force hydraulique (moulins et seuils en rivière) ou encore pour l'irrigation (barrages). Près de 90 obstacles à l'écoulement (seuils en rivière compris) sont identifiés sur les cours d'eau majeurs (l'Ain, la Saine, l'Anguillon, la Londaine et la Lemme). Ces aménagements entraînent des conséquences sur les espèces en limitant la continuité piscicole et les possibilités d'abris au sein des berges ou des ripisylves (arasement de la végétation, état général légèrement dégradé à dégradé des ripisylves).
- En outre, le piétinement par le bétail des berges des cours d'eau et des étangs engendre des ruissellements et des apports de matière sédimentaire, qui finissent par combler les frayères présentes au sein de ces cours d'eau. Les déjections du bétail peuvent aussi dégrader la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau.
- L'abandon de l'agriculture conduit à l'enfrichement des prairies et des pelouses et à la fermeture progressive de ces milieux, impliquant la disparition des espèces des milieux ouverts. Par ailleurs, les pelouses sèches, bien qu'à l'écart des zones habitées, sont sensibles à la surfréquentation, causant des nuisances sonores pour la faune ainsi que des dégâts liés au piétinement (tourisme, surpâturage, ...).
- Les mares sont également sujettes au comblement, au drainage, à l'assèchement ainsi qu'à la dégradation de la qualité des eaux voire à une fermeture progressive en milieux forestier.
- Enfin les activités de loisirs peuvent engendrer des dérangements pour la faune des milieux, tout particulièrement dans un contexte karstique où l'étiage des cours d'eau peut être sévère et entraîner des problématiques de qualité d'eau altérée (réchauffement de l'eau, prolifération de bactéries, ...) et où les falaises peuvent être des spots touristiques importants.

## 4.2. LES ESPECES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE

Le territoire abrite une richesse faunistique et floristique importante, en lien avec la présence de milieux naturels remarquables, comme les tourbières ou les corniches, mais aussi avec les espaces agricoles et sylvicoles, qui constituent la majorité de l'occupation des sols. Cette richesse inclut aussi la biodiversité dite ordinaire, qui ne fait pas l'objet d'une reconnaissance particulière par un statut, contrairement aux sites Natura 2000 ou aux réserves naturelles, qui mettent en avant des espèces emblématiques.

### 4.2.1. Une faune abondante et diversifiée

La plateforme SIGOGNE recense les données naturalistes qui ont pu être réalisées pour diverses raisons sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce recensement ne constitue pas une base de données exhaustive mais dépend fortement de l'effort de prospection réalisé. Certains secteurs peuvent ainsi faire l'objet de pression d'inventaire très forte tandis que d'autres, moins. Elle permet néanmoins de donner un aperçu des secteurs où des espèces sont plus présentes.

De nombreux invertébrés colonisent les milieux humides du territoire, comme l'Azuré des paluds, le Cordulégastre bidenté ou encore le Mélibée (classé en danger critique à la Liste Rouge de l'UICN), le Fadet des tourbières, l'Agrion joli ou le Sympétrum noir (vulnérable).



AZURE DES PALUDS, MELIBEE ET SYMPETRUM NOIR



## Diagnostic et état initial de l'environnement

On retrouve aussi des oiseaux, comme le Guêpier d'Europe, l'Hirondelle des rivages qui niche sur les rives parfois abruptes de l'Ain, comme à Crotenay, Pont-du-Navoy et Monnet-la-Ville ou encore la Bécassine des marais, la Harle huppé ou la Marouette poussin. On peut également noter quelques espèces de petits mammifères comme la musaraigne aquatique à Foncine-le-Haut ou encore des chiroptères, qui utilisent les cours d'eau pour se déplacer et parfois se nourrir (Barbastelle d'Europe à Le Larderet).



GUEPIER D'EUROPE, MUSARAIGNE AQUATIQUE ET BARBASTELLE D'EUROPE

Les milieux forestiers, très présents sur le territoire, accueillent une faune diversifiée, avec en tout premier lieu la Gélinoite des bois. De même, le Grand Tétrás est un oiseau qui vit dans les clairières forestières et utilise de grands espaces ouverts lors des parades nuptiales printanières. La Gélinoite des bois a dernièrement été observée en 2021 sur le territoire et le Grand Tétrás en 2016. Leur localisation à plus petite échelle n'est pas communiquée car ces espèces sont toutes deux très rares et menacées, en particulier par l'activité touristique, qui peut les perturber lors de leur reproduction.



GELINOTTE DES BOIS ET GRAND TETRAS

D'autres espèces d'oiseaux sont présentes dans les forêts comme le Pic noir, la Chouette de Tengmalm et la Chevêchette d'Europe ou encore le Cassenoix moucheté et le Merle à plastron dans les forêts plus en altitude des communes du sud-est du territoire. Les milieux forestiers sont aussi favorables au Lynx (dernièrement observé en 2021 sur le territoire) et au Cerf Elaphe. Le Chat forestier est observé dans les communes ayant un couvert forestier important mais des altitudes moyennes (dans la combe de l'Ain et sur le plateau de Champagne principalement) alors que le Chamois peut être observé aux alentours des communes les plus en altitudes du territoire (Foncine-le-Haut, Cerniébaud ...).



CHOUETTE DE TENGMALM, LYNX BOREAL ET CHAMOIS

Les milieux plus ouverts tels que les prairies, les pelouses sèches et les zones de lisières sont propices à de nombreuses espèces. Parmi les invertébrés l'Azuré de Serpolet est présent sur les communes de limitrophes (Montrond, Bief-du-Fourg, Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas), alors que l'Apollon est observé sur les communes au centre du territoire (Sirod, Champagne, ...). Les orthoptères comme le Criquet palustre ou la Sauterelle chanteuse se trouvent au sud-est. On trouve aussi des mantres-religieuses, des reptiles comme le Lézard vert occidental, la Couleuvre verte et jaune au sud-ouest ainsi que le Lézard des murailles et les Vipères péliade et aspic sur l'ensemble du territoire. A noter que la population de Lézards verts identifiée sur les communes du Larderet, du Vaudioux et à Châtelneuf atteint ici sa limite altitudinale. Les milieux agricoles sont également intéressants pour l'avifaune, avec de très nombreuses espèces comme la Pie-grièche écorcheur, l'Alouette lulu ou la Grue cendrée qui hiverne dans les zones cultivées proches de l'Anguillon.

Enfin, la présence de falaises calcaires sont très favorables aux rapaces rupestres tels que le Faucon pèlerin.



APOLLON, LEZARD VERT, GRUE CENDREE ET FAUCON PELERIN

#### 4.2.2. Une flore rare et spécialisée

Les milieux très variés qui caractérisent le territoire abritent une biodiversité floristique importante.

La végétation aquatique est caractérisée par plusieurs espèces dont les feuilles flottantes recouvrent plus ou moins la surface de l'eau libre des plans d'eau vers Marigny, Conte, Châtelneuf et le Frasnois : Nénuphar blanc, Nénuphar jaune et Potamot nageant... et les algues vertes Characées pionnières. La Grande utriculaire, espèce carnivore, abonde par ailleurs dans les tourbes de Mignovillard, à Nozeroy et au Frasnois.

Les bas-marais abritent une flore particulièrement riche et caractéristique des zones marécageuses de moyenne altitude : Choins ferrugineux et noir, Parnassie des marais, Laser de Prusse, Gentiane pneumonanthe ou encore la très rare Laîche étoile des marais et 3 plantes protégées dans la région : le Troscart des marais, la Gentiane pneumonanthe et la Grassette commune.

Le marais de transition est un stade intermédiaire entre le marais et la tourbière bombée. Il renferme des groupements exceptionnels et une flore relictuelle boréo-arctique unique en France : Laîche à long rhizome, Laîche des borbiers ou plus rarement le Saxifrage à feuilles rondes.

Les éboulis marneux creusés par le ruissellement sont colonisés par des pelouses marneuses à calamagrostis et molinie, groupement rare en Franche-Comté, abritant l'Orchis verte (à Andelot-en-Montagne, Supt, Foncine-le-Haut et le Frasnois) et l'Orchis odorante. Les éboulis calcaires chauds au sud du territoire sont colonisés par l'Epervière à feuilles de Scorzonère.



GRANDE UTRICULAIRE, TROSCART DES MARAIS, SAXIFRAGE A FEUILLES RONDES ET ORCHIS VERTE

Parmi les plantes remarquables dans les milieux plus ouverts, figurent la Pulsatille commune, l'Œillet saxicole, la Gentiane printanière (au Frasnois uniquement) et l'Aspérule des teinturiers, espèces protégées en Franche-Comté ou encore la Mégaphorbiaie à épilobe hérissée et la Reine des près. Les pelouses mésophiles localisées sur Valentenuze à Champagnole sont parmi les plus remarquables de la vallée de l'Ain. On y relève la présence de la Laîche humble, de l'Ail des montagnes, de l'Anémone des bois, des Orchis moucheron et pyramidal, ainsi qu'une autre Orchidée bénéficiant d'une protection intégrale en Franche-Comté : l'Ophrys mouche. Parmi les espèces les plus remarquables, il faut citer l'anémone Fausse-renoncule, la Fritillaire pintade, endémique européenne des prairies inondables, et la Prêle panachée, liée sur le site à l'exploitation des granulats ; ces deux dernières sont protégées dans la région.



GENTIANE PRINTANIERE, OPHRYS MOUCHE, ANEMONE FAUSSE-RENONCULE ET FRITILLAIRE PINTADE



Le peuplement des forêts est dominé par le hêtre et l'épicéa, le sapin étant inégalement réparti. On peut notamment y trouver la Racine de corail ou le Lycopode dressé et des forêts composées de bois dur à Tilleul à feuilles cordées.

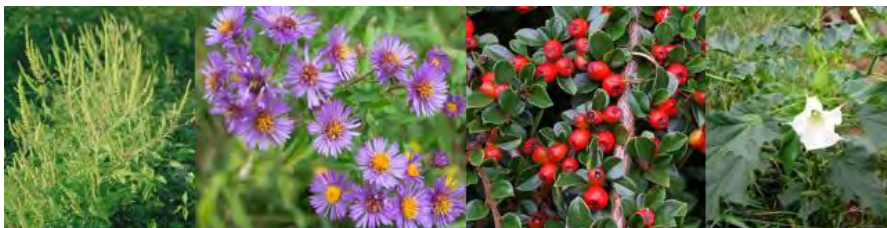
### 4.2.3. Des espèces invasives à intégrer

Le territoire est fortement concerné par l'Ambroisie qui est une espèce invasive de groupe 1. Cette plante affectionne particulièrement les terrains laissés à l'abandon, les chantiers ou les bords de route. Très allergisante, l'ambroisie a été déclarée en 2017 « espèce dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine » (article D. 1338-1 du Code de la santé publique).

Des mesures peuvent être prises par arrêté, afin de prévenir son apparition ou de lutter contre sa prolifération, comme la destruction des pieds d'ambroisie ou la gestion des espaces visant à limiter fortement leur capacité d'installation.

D'autres espèces invasives sont identifiées sur le territoire, aussi bien faunistique (ragondin par exemple) que floristique. On note ainsi la présence de l'Aster de Nouvelle-Angleterre (secteurs de Foncine-le-Haut, Foncine-le-Bas et Entre-deux-Monts) et du Cotoneaster horizontal (Ney et Montrond) qui sont des espèces invasives de groupe 2.

Plusieurs espèces invasives de type 3 sont aussi recensées comme l'Ailante, la Stramoine et l'Elodée du Canada.



AMBROISIE, ASTER DE NOUVELLE-ANGLETERRE, COTONEASTER HORIZONTAL ET STRAMOINE

## 4.3. PERIMETRES D'INVENTAIRES, DE GESTION ET DE REGLEMENTATION

Le territoire présente une richesse écologique remarquable et reconnue à l'échelle régionale, nationale et internationale. Ce sont ainsi près de 23 000 hectares, soit 37% du territoire, qui bénéficient d'un statut de protection, de gestion ou d'inventaire du patrimoine naturel, sans compter les 10 000 hectares du Parc Naturel Régional.

### 4.3.1. Les espaces protégés

Quatre types de protection réglementaires sont recensées sur le territoire, couvrant près de hectares, soit % de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

#### Les arrêtés de protection de biotope

Le territoire abrite 5 arrêtés de protection de biotope qui encadrent strictement les activités, travaux et usages susceptibles de perturber les espèces présentes ou de dégrader leur habitat. Les arrêtés couvrent près de 2 530 hectares, soit 4% du territoire.

Depuis le 10 février 1986, la forêt du Paradis, située sur les communes de Foncine le Bas, Foncine le Haut, les Planches en Montagne et Les Chalesmes, est visée par un arrêté portant protection de biotope. Les véhicules à moteur, l'introduction de chiens, la pratique du caravaning, camping, bivouac, escalade ou encore la récolte de champignons sont ainsi strictement interdits toute l'année sur les 825 ha que constituent la réserve. La forêt du Paradis couvre près de 800 hectares.

L'arrêté préfectoral en date du 01 juillet 2009 est destiné à la protection des populations existantes d'écrevisses à pattes blanches, de leurs habitats et des espèces associées telles que la truite commune, la salamandre tachetée ou le sonneur à ventre jaune. Cet arrêté instaure une zone de protection qui s'étend jusqu'à 100 mètres de part et d'autre de chacun des 23 cours d'eau concernés dans le département du Jura.

Seulement 4 cours d'eau sont concernés sur le territoire de Champagnole Nozeroy Jura, pour une superficie totale de 860 ha :

- Le Bief de l'Etang, à Champagnole
- Le Bief de la Fraite, sur la commune de Conte,
- Le Bief de Malaval, à Crotenay,
- Le ruisseau de Galavo, sur les communes de Foncine le Bas et Foncine le Haut.

Depuis le 5 juillet 2013, un arrêté préfectoral protège les corniches calcaires du département du Jura. Ce sont au total 69 sites rocheux qui font l'objet d'une protection visant à garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, l'alimentation, au repos et la survie de plusieurs espèces protégées telles que le Faucon pèlerin, le Grand Dur d'Europe, le Martinet à ventre blanc ou encore l'Hirondelle de fenêtre. L'ensemble de l'arrêté préfectoral couvre 1 643 hectares, dont 219 sur le territoire de Champagnole Nozeroy Jura, répartis sur 11 sites.

Durant les périodes de reproduction des espèces, la pratique de l'escalade, du canyoning, de spéléologie et le survol à moins de 150 m des parois rocheuses sont strictement interdits.

L'arrêté en date du 27 mai 2019 a été mis en place afin de protéger les forêts d'altitude du Haut Jura. Ces forêts abritent plusieurs espèces animales protégées, dont le Grand Tétras, la Chevêchette d'Europe, la Chouette de Tengmalm et le Pic tridactyle, quatre espèces menacées de disparition en France Comté et sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ont ainsi été constituées 5 zones de protection de biotope, concernant 12 communes, pour une superficie totale de 4 334 hectares. 2 zones de protection, le massif de la Haute Joux et le massif de Combe Noire, sont situées sur le territoire de Champagnole Nozeroy Jura, couvrant 4 communes et s'étalant sur plus de 1 200 ha.

L'accès et les pratiques autorisées sont règlementées afin de limiter les perturbations des espèces. Les chiens et les véhicules sont ainsi strictement interdits une partie de l'année., de même que la pratique du bivouac, le survol de tout aéronef télé-piloté ou l'utilisation du feu en dehors des lieux prévus à cet effet.

Enfin, le bassin du Dugeon est couvert par un arrêté de protection de biotope depuis le 2 février 2004. Le périmètre de l'APPB est principalement localisé dans le département du Doubs, seuls 2 hectares sont situés sur le territoire.

### **La réserve biologique intégrale**

Située sur la commune d'Esserval-Tartre, dans la forêt domaniale de La Joux, la réserve biologique de la Glacière, créée par arrêté ministériel en 2005, est devenue une réserve biologique intégrale en 2016. S'étalant sur plus de 43 ha, son objectif est la libre expression des processus d'évolution naturelle d'écosystèmes forestiers représentatifs de la région naturelle du deuxième plateau jurassien, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique et d'amélioration des connaissances scientifiques. Ainsi, toute exploitation forestière et intervention humaine susceptibles de modifier le fonctionnement des habitats naturels sont interdits à l'exception de pratiques définies par l'arrêté.

### **La réserve naturelle régionale**

Classée le 14 novembre 2014, la réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons (FR9300145) s'étend sur 34,6 ha, localisés entièrement sur la commune de Mignovillard.

La tourbière de la Seigne et des Barbouillons fait partie de la vallée du Dugeon, reconnue à l'échelle internationale pour l'étendue et la diversité de ses zones humides. Elle est considérée comme un exemple typique de tourbière jurassienne, et constitue un témoin de l'évolution des tourbières. Le site, qui abrite 9 habitats naturels d'intérêts communautaires différents, dont 2 prioritaires, est marqué par une grande richesse faunistique. Les espèces présentes ont pour la plupart un statut de protection nationale comme le cuivré de la bistorte et le nacré de canneberge.

Le site est particulièrement menacé par la dynamique actuellement de boisement et le réseau de drainage qui contribue à assécher la tourbière et peut favoriser la colonisation en épicéas.

Des mesures de protection telles que l'interdiction de porter atteinte aux végétaux, par la récolte ou le feu notamment, aux animaux et au patrimoine paléontologique. Par ailleurs, les activités agricoles, forestières, sportives, touristiques et relatives à la chasse sont interdites ou strictement encadrées.



La réserve est gérée par l'association Gestion Rn Seigne Barbouillons et le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs. Depuis 2018, un plan de gestion est mis en place (pour 5 ans) afin de comprendre et restaurer le fonctionnement, notamment hydrologique, de l'écosystème et d'inventorier et protéger son patrimoine.

### **Le classement des cours d'eau**

Régi par deux arrêtés au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement, le classement des cours d'eau est établi pour bénéficier de mesures de protection particulières en vue de limiter l'impact des ouvrages.

Le premier arrêté établit la liste 1 des cours d'eau à forte valeur patrimoniale sur lesquels il est interdit d'entraver la continuité écologique. Aucune autorisation ou concession ne peut ainsi être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. De plus, le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants est subordonnée à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons grands migrateurs sur les secteurs concernés.

Sur le territoire de la CCCNJ, l'Ain, la Saine, la Lemme et leurs affluents forment un tronçon classé en liste 1 sur le sous-bassin versant de la Haute vallée de l'Ain du SDAGE. 90% de ce tronçon se situe sur la communauté de commune. Il s'agit du tronçon L1\_309 : « l'Ain, affluents compris excepté la Serpentine, la Londaine, le Dombief et les biefs Brideau et de la Reculée, de la source à l'amont de sa confluence avec l'Anguillon ».

Le second arrêté établit la liste 2 des cours d'eau sur lesquels la continuité écologique doit être rétablie dans les 5 ans qui suivent la publication de l'arrêté. Il permet ainsi d'imposer à des ouvrages existants, des mesures correctrices de leurs impacts sur la continuité écologique. Sur les cours d'eau concernés il est nécessaire d'assurer cumulativement le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Sur le territoire de la CCCNJ, le tronçon L2\_135 « L'Ain de la confluence avec l'Anguillon jusqu'à l'amont du lac de Vouglans » est classé en liste 2 sur le bassin versant de la Haute vallée de l'Ain du SDAGE. Seulement 25% de ce tronçon se situe sur le territoire de la CCCNJ.

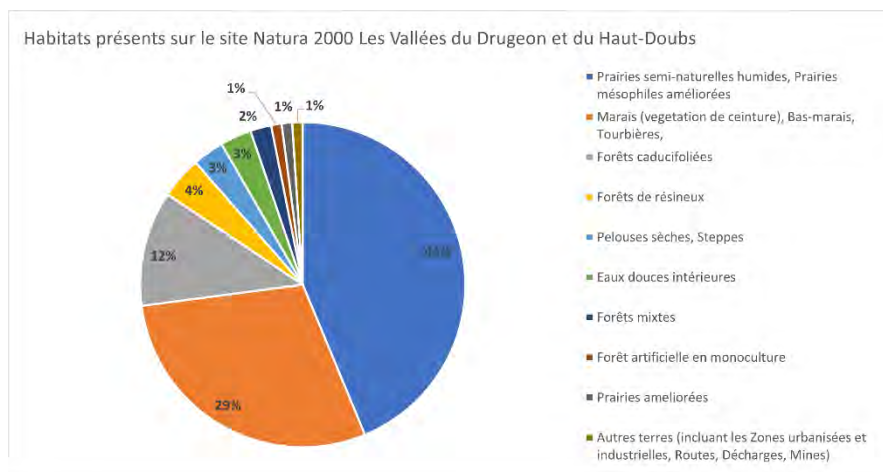
### **4.3.2. Les espaces gérés**

Les espaces gérés occupent près de XX ha, soit XX% du territoire de la Communauté de communes.

#### **Les sites Natura 2000**

Le territoire compte 3 sites Natura 2000 de protection spéciale de la directive oiseau et de conservation spéciale de la directive habitat.

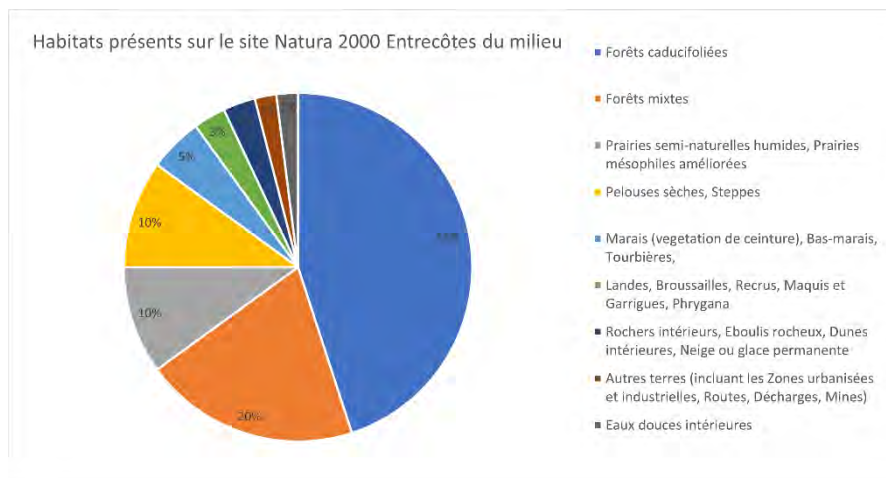
- Les vallées du Dugeon et du Haut-Doubs (FR4301280)
- Caractérisé par ses marais, tourbières, cluses et falaises, le site des Vallées du Dugeon et du Haut-Doubs s'étend sur environ 8 300 ha, dont environ 7% sur le territoire de la CCCNJ entre les communes de Bief-du-Foug et Mignovillard. Le bassin du Dugeon est d'une des grandes zones humides d'altitude de France et représente à lui seul 6% de la totalité des zones humides de Franche Comté.
- La vallée du Dugeon occupe une large cuvette qui débouche sur la ville de Pontarlier et repose sur des dépôts glacières où alternent des couches plus ou moins imperméables et colonisées par une végétation diversifiée. Située sur le deuxième plateau jurassien au contact des premiers plis du faisceau helvétique, la vallée du Dugeon est à l'origine un synclinal crétacé du Valanginien dont le fond est encombré de matériel morainique calcaire. Ce site constitue une unité écologique de valeur exceptionnelle dont les milieux, juxtaposés en mosaïque, se complètent, de la pelouse sèche au marais alcalin et à la tourbière. Au sud-ouest, les formations végétales de type mégaphorbiaie (formation de hautes herbes installées sur sol humide et riche) et saulaie viennent toucher un vaste complexe où les tourbières, à tous les stades d'évolution, sont largement représentées en raison de la faible influence des eaux de ruissellement.



- Le bassin du Drugeon recense une flore exceptionnelle (49 espèces protégées) et une faune remarquable pour la France (142 vertébrés et 9 invertébrés protégés). En matière de flore, le Liparis de Loesel et le Saxifrage œil-de-bouc sont les espèces phares de la vallée, aux côtés de l'Hypne brillante, une bryophyte classée sur liste rouge. Le bassin du Drugeon compte près de 50 espèces de mammifères parmi lesquels on trouve 11 espèces protégées tels que la Pipistrelle commune, le Chat forestier et le Lynx boréal. Le bassin du Drugeon recèle une importante richesse ornithologique pour une zone humide d'altitude. On y retrouve notamment la Bécassine des marais, le Râle des genêts ou encore le Coulis cendré. Enfin, de nombreux amphibiens et invertébrés présentant un intérêt important ont été inventoriés.
- Si le bassin apparaît comme un site d'une exceptionnelle richesse et diversité par la faune, la flore et les habitats qui le constituent, peu de secteurs restent dépourvus de tout impact négatif. Le site a fait l'objet, par le passé, d'atteintes graves (correction de la rivière, drainage, extraction de sable, plantations...) ayant pour effet une érosion progressive de cette richesse biologique. Le syndicat intercommunal du plateau de Frasné a mis en œuvre un programme LIFE « Sauvegarde de la richesse biologique de la vallée du Drugeon » jugé exemplaire et qui satisfait aux objectifs de préservation poursuivis dans Natura 2000.

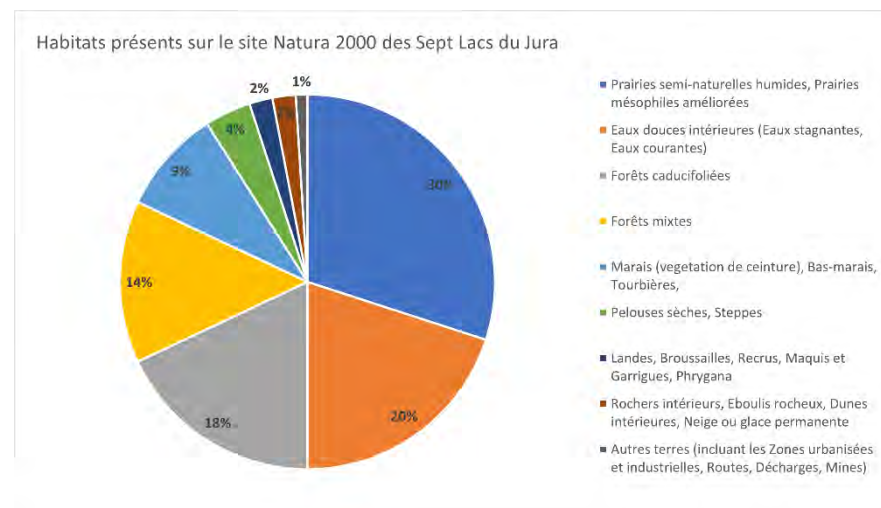
- Le document d'objectifs est un outil de planification d'une politique de gestion contractuelle des milieux naturels exceptionnels en partenariat avec l'ensemble des partenaires locaux, départementaux et régionaux soutenus par les pouvoirs publics et par le Syndicat Mixte de la Vallée du Drugeon et du Plateau de Frasné. Les fiches actions du DOCOB visent en premier lieu l'amélioration de la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, élément phare de la vallée compte tenu du caractère humide de la majeure partie du site Natura 2000. En outre, plusieurs objectifs se rapportent à la prévention des pollutions et à la restauration des milieux notamment impactés par les pratiques agricoles et sylvicoles.
- *Les Entrecôtes du Milieu (FR4301328)*
- Appartenant à l'ensemble forestier de la Haute Joux et localisé entièrement sur le territoire de la Communauté de communes, le site des Entrecôtes du Milieu s'étend sur 1992 ha répartis sur les communes de Foncine-le-Bas, Foncine-le-Haut, Les Chalesmes, Les Planches-en-Montagne et Chaux-des-Crotenay.
- Ce site présente des habitats naturels remarquables, parmi lesquels on distingue différents types de forêt, une tourbière, des pelouses, des prairies montagnardes et des falaises et éboulis. Les forêts présentent un réel intérêt en raison de la diversité des groupements de versant et de fond de vallée (aulnaie, pessière sur tourbe). Installées sur les pentes fortes, elles offrent une belle opposition de versants ; érablaies sur blocs calcaires, hêtraies xérophiles montagnardes, hêtraies-chênaies à carex mésoxérophiles et hêtraies à dentaire figurent parmi les groupements forestiers les plus intéressants. La hêtraie-sapinière est en position sommitale.
- La variété floristique et la diversité de structure sont extrêmement favorables à une faune typique des milieux montagnards supérieurs. Deux espèces rares sont inféodées à cet environnement : le grand tétras et la gélinotte des bois. Elles sont accompagnées par le pic noir et la chouette de Tengmalm.

- Les milieux ouverts intra-forestiers et de corniches (pelouses et éboulis) sont particulièrement vulnérables et doivent faire l'objet de mesures de gestion particulières afin d'assurer leur maintien en l'état. La fermeture rapide des combes et des clairières par boisement résineux constitue la principale atteinte du secteur.



- *Le Complexe des sept lacs du Jura (FR4301330)*
- Sur le plateau calcaire de Champagnole, les lacs de Narlay, Ilay, le Vernois, Bonlieu, Petit et Grand Maclu et du Fioget appartient à la Région des lacs. Le site s'étend sur 2 162 ha dont 60% au sein du territoire de la CCCNJ, sur la commune de Châtelneuf avec le lac du Fioget.
- Au cours des âges géologiques récents (quaternaire), ce plateau a été remodelé par l'avancée et le recul des glaciers. Le poids de la glace a surcreusé certains secteurs et des barrages morainiques ont piégé le réseau hydrographique postglaciaire, permettant la création de lacs. Il offre une grande diversité paysagère : tourbières, marais, zones de transitions colonisées par des prairies ou des forêts humides, forêts hygrophiles, forêts de pente typées dominées par des pelouses sèches sur des corniches et des falaises.

- En plus de son intérêt floristique, la zone des sept lacs présente un fort intérêt faunistique. Les falaises constituent des sites de reproduction à Faucon pèlerin. Les forêts abritent de nombreuses espèces de pics, le Milan noir, le Milan royal et le Sonneur à ventre jaune. Les lacs constituent le milieu d'élection d'espèces d'oiseaux d'eau et de plusieurs espèces d'amphibiens protégés comme l'Alyte accoucheur, le Triton alpestre et le Triton palmé.
- Le Lac du Fioget est le plus septentrional des lacs du site. Ses berges en pente douce sont pâturées et fauchées. L'exutoire est composé de pertes. Le lac sert à la production d'eau potable.
- La majeure partie du site est classée au regard des enjeux paysagers, ce qui garantit le maintien en l'état des lieux et évite toute opération de travaux dégradants.





### Les espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche Comté

Le territoire de Champagnole Nozeroy Jura compte 11 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche Comté. Les sites naturels sur lesquels intervient le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté font l'objet d'un plan de gestion. Elaboré à partir de connaissances scientifiques et naturalistes, il détermine pour une durée de cinq ans les opérations à mettre en œuvre (travaux de restauration et d'entretien, concertation, sensibilisation...) pour préserver le site, en partenariat avec les acteurs locaux.

La Tourbière de l'Entrecôtes-du-Milieu (FR1505385), à Foncine-le-Haut, s'étend sur une surface de 18 ha, et est par ailleurs classée en site Natura 2000. La tourbière comprend une mosaïque d'habitats qui lui confèrent une richesse particulière et font d'elle un habitat privilégié pour la faune et la flore. La très rare laïche étoile des marais y est notamment présente. Les nombreuses dégradations, dues à l'extraction de tourbe, le déplacement du ruisseau d'Entrecôtes et l'aménagement de la route menant aux Chalesmes, ont profondément perturbé le fonctionnement hydrologique du milieu. La tourbière a ainsi perdu une partie de sa capacité à stocker l'eau et donc son rôle d'épuration naturelle et de régulation des crues. L'assèchement en surface durant l'été entraîne l'installation et la croissance des arbres (bouleaux, saules et épicéas) qui provoquent la disparition de la flore et de la faune typique des tourbières non boisées.

La corniche de la Culotte (FR1505389) et la corniche du Bénédegand, localisées sur les communes de Loulle et Ney, s'étendent sur près de 10 ha. Situées au cœur du second plateau et composées de pelouses sèches, d'ourlets, de boisements et de prairies, ces sites accueillent une biodiversité exceptionnelle. Les corniches de la Culotte et du Bénédegand présentent des enjeux de conservation similaires (daphné camélée, pelouses sèches de corniches, etc.) et une forte cohérence géographique. Ils sont donc logiquement amenés à bénéficier d'une gestion commune au sein d'une même « entité cohérente de gestion » : les pelouses de corniche de la reculée de Vers-Cul.

Depuis 1996, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté mène des actions de gestion sur la corniche de la Culotte pour notamment limiter l'extension des ligneux et protéger le daphné camélée, plante protégée. Un travail similaire est mis en place au Bénédegand depuis 2007, en partenariat avec la Commune de Ney et l'Office National des Forêts.

Située sur la commune du Latet, la pelouse marneuse du Livernet héberge un cortège diversifié d'espèces patrimoniales, dont l'Orchis musc, petite orchidée protégée et très rare en Franche Comté.

La commune d'Andelot-en-Montagne possède deux espaces gérés par le CEN de Franche Comté : la tourbière de la Brure, l'une des tourbières les plus basses en altitude du massif jurassien, et les pelouses marneuses de la Pâture de Montsevely. Les 35 hectares de la tourbière abritent notamment la callune, plante typique des tourbières et des landes acides. Par ailleurs, plusieurs études hydrologiques ont démontré un rôle important de la tourbière de la Brure dans la régulation des débits du Bief d'Andelot, affluent de l'Angillon, et dans la prévention des inondations. Elle participe également à l'amélioration de la qualité de l'eau. Néanmoins, comme la plupart des tourbières du massif jurassien, la tourbière de la Brure a subi une extraction artisanale de tourbe, à des fins de chauffage domestique, au 19e siècle. Cette exploitation, ainsi que la création de drains et la rectification de ruisseaux, ont fortement perturbé le fonctionnement hydrologique du site, entraînant un assèchement du milieu. La tourbière a fait l'objet de réhabilitation en 2015, dans le cadre du projet de Contrat de rivière Ain-Amont, lui permettant de mieux jouer son rôle de régulation des eaux. La Pâture de Montsevely abrite de nombreuses espèces patrimoniales, dont l'orchis musc. Les pelouses marneuses offrent aux espèces des conditions de vie favorables, qui varient fortement au cours de l'année. L'enfrichement est la principale menace qui pèse sur ce milieu, suite à l'abandon des pratiques pastorales.

Entre la vallée du Drugeon et la forêt de la Joux se trouvent trois sites remarquables à proximité les uns des autres : la tourbière des Pré Vieux, la tourbière de la Seigne du Magasin et la mare aux Demoiselles. Depuis 2008, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté mène des actions de gestion visant à préserver ces sites, en partenariat avec les communes de Censeau et d'Esserval-Tartre.

Proches l'une de l'autre, les tourbières des Prés Vieux et de la Seigne présentent une biodiversité riche et surprenante. Ces tourbières bombées, en partie boisées, sont composées d'habitats typiques des zones tourbeuses : lande de haut-marais, prairies à molinie, gouilles et tremblants qui « flottent » au-dessus d'un horizon d'eau libre ou encore mégaphorbiaies, stade intermédiaire entre la prairie et les boisements humides.

## Diagnostic et état initial de l'environnement

Une flore exceptionnelle se développe dans ces tourbières, notamment la laïche en touffe, espèce protégée qui s'épanouit sur les sols tourbeux inondables. La tourbière de la Seigne abrite également d'autres espèces d'intérêt patrimonial comme l'andromède à feuilles de polium et l'œillet superbe. Initialement nommée mare du village, la mare aux Demoiselles possède un grand intérêt écologique. Elle héberge plusieurs espèces d'amphibiens, dont une belle population de triton crêté.

Enfin, les lacs de Narlay, d'Ilay et le Grand et Petit Maclu, situés sur les communes de La Chaux du Dombief et du Frasnois font l'objet d'actions de gestion visant à préserver ces milieux humides exceptionnels. Les zones humides bordant les Quatre lacs couvrent une superficie d'environ 40 hectares et sont réparties de manière irrégulière sur l'ensemble de leurs rives. Elles sont majoritairement composées de bas-marais et de prairies à molinies, graminée qui donne la couleur fauve si caractéristique de ces marais à l'automne. On y trouve également la tourbière bombée de « la Seigneurie » en rive ouest du Grand Maclu, des roselières 5 ainsi que des forêts humides et plus sèches. Ces milieux accueillent un important cortège d'espèces rares et protégées qui confèrent à ce secteur une valeur patrimoniale de premier plan. Les Quatre lacs abritent notamment plus de la moitié des espèces de libellules de France.

### Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura s'étend sur 177 000 ha à cheval sur les régions de Bourgogne-Franche-Comté et d'Auvergne-Rhône-Alpes, en bordure de la frontière avec la Suisse. Près de 5% de l'étendue du parc se trouve sur les communes de Châtelneuf, Syam, Chaux-des-Crotenay, Entre-Deux-Monts, Les Planches-en-Montagne, Foncine-le-Bas et Foncine-le-Haut.

La Charte 2010-2025 du PNR du Haut-Jura a été validée le 13 février 2010. Elle s'articule autour de 3 grandes vocations qui décrivent le projet du territoire, ses objectifs et les actions pour les atteindre.

- **Vocation 1 : Un territoire construit vivant et animé ensemble**
- Cette vocation vise à assurer la cohérence des politiques territoriales, partager et développer une culture commune du territoire, créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle...
- Pour y parvenir, les communautés de commune s'engagent à coordonner non seulement leurs politiques en matière d'urbanisme avec le SCOT du Haut-Jura mais aussi de services à la population, de transports, de culture

et de coopération transfrontalière et transnationale. L'accueil d'artistes avec des moments de résidences et l'organisation de parcours artistiques grâce au projet Nature in Solidum ont permis l'émergence d'une nouvelle forme de sensibilisation à la nature, notamment avec la création de Paysages sonores. Un système de covoiturage Arc Jurassien a également été mis au point.

- **Vocation 2 : Un territoire responsable de son environnement**
- Les objectifs sont de mieux appréhender les évolutions liées au changement climatiques et permettre au territoire de s'y adapter ; trouver des solutions face à l'enjeu énergétique ; maîtriser les phénomènes d'étalement urbain en respect avec les patrimoines paysagers et bâtis et préserver le capital « eau » du territoire.
- Pour ce faire, 21 programmes Natura 2000, des programmes de restauration des tourbières, d'éco-acoustique et BOMAT (Bouquet de mobilité alternatives pour tous) ont été développés. Les collectivités ont décidé de transférer ou déléguer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations au PNR. La gestion multifonctionnelle des forêts est encouragée par l'intermédiaire d'un concours forestier pour le Sylvotrophée ...
- **Vocation 3 : Un territoire qui donne de la valeur à son économie**
- Le Parc s'attache à accompagner les mutations économiques du territoire en s'appuyant sur une économie plus tertiaisée et relocalisée, faisant davantage appel à des compétences de conception, de création, d'innovation, et d'organisation ainsi qu'aux nouvelles technologies. L'économie du parc tend à se différencier des autres par sa qualité en matière de production comme en matière environnementale : agriculture, sylviculture, tourisme, artisanat et industrie...
- Différentes actions ont été menées dans ce sens : la filière Lacs, rivières et cascades pour un tourisme 4 saisons de qualité autour de la thématique de l'eau ; la marque « Valeurs Parc naturel régional » ; la filière Bois-Construction ; le soutien à l'agriculture et à l'agro-pastoralisme ...

D'ici 2026, le Parc naturel régional du Haut-Jura doit renouveler sa Charte et établir un nouveau projet de territoire pour la montagne jurassienne et ses habitants, à l'horizon 2041. C'est ce projet commun et concerté qui permettra le

Diagnostic et état initial de l'environnement

renouvellement du label "Parc naturel régional" par l'État. La révision de la Charte a débuté le 2 juillet 2022 et l'enjeu du changement climatique y sera majeur.

En partenariat avec le PNR des Ballons des Vosges, le PNR du Haut-Jura porte le Plan national d'actions en faveur du Grand Tétrás. A titre d'exemple parmi les nombreuses actions menées, le Parc mène actuellement un programme de travaux forestiers. Depuis juillet 2021, le Parc est également lauréat d'un appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité visant à maintenir voire accroître la superficie des habitats favorables au Grand Tétrás par la maîtrise du développement du hêtre. Sur le territoire de la communauté de communes, ce projet concerne la commune de Mouthe.

### 4.3.3. Les espaces inventoriés

Plusieurs types d'inventaires existent et permettent de rendre compte de la richesse écologique du territoire. Ces inventaires couvrent près de XX ha, soit XX% de la superficie du territoire.

#### **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Deux typologies de ZNIEFF sont recensées sur le territoire :

- *Les ZNIEFF de type 2, qui constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes,*
- *Les ZNIEFF de type 1, qui correspondent à des secteurs d'une superficie généralement limitée et qui comportent des espèces ou des milieux présentant un intérêt biologique remarquable.*

Le territoire compte 6 ZNIEFF de type 2, s'étendant sur près de 10 600 hectares, soit 16% de la superficie du territoire. 3 ZNIEFF concernent des milieux forestiers, témoignant de la richesse biologique de ces espaces :

- Les forêts de Mignovillard, du Prince et de la Haute-Joux (ZNIEFF 430020483) s'étendent sur 10 473 ha, dont 56% sur les communes de Mignovillard et Foncine-le-Bas,
- Les forêts du Mont Noir et de la Joux Devant (ZNIEFF 430020524) s'étendent sur 8 606 ha dont 3% sur les communes de Foncine-le-Bas et Foncine-le-Haut.
- La forêt des Moidons et d'Arbois (ZNIEFF 430020536) s'étend sur 6 774 ha dont 1% sur la commune de Montrond.

Au-delà des milieux forestiers, une ZNIEFF couvre la Combe de l'Ain (ZNIEFF 430010963), dont plus de 3 000 hectares s'étendent sur les communes de Crotenay, Pont-du-Navoy, Monnet la Ville et Montigny sur l'Ain.

Le bassin du Dugeon (ZNIEFF 430002282), qui fait également l'objet d'un site Natura 2000, constitue également une ZNIEFF de type 2.

Enfin, les pâturages et zones humides du Grandvaux (ZNIEFF 430010501) s'étendent sur 7 940 ha dont près de 5% se trouve sur les communes de Foncine-le-Bas et Foncine-le-Haut.

39 ZNIEFF de type 1 sont dénombrées sur le territoire de Champagne Nozeroy Jura, couvrant de 5 500 ha, soit 8% du territoire. 13 ZNIEFF mettent en évidence les zones humides, particulièrement présentes sur le territoire. La nature karstique du territoire induit la présence d'habitats naturels remarquables tels que des falaises, rochers, éboulis, pelouses marneuses... 4 ZNIEFF de type 1 mettent en exergue des falaises, tandis que 5 soulignent la richesse écologique des pelouses sèches.

D'autres habitats naturels, tels que les étangs, lacs et cours d'eau sont reconnus pour leur intérêt écologique, de même que les forêts et les sources.

#### **Les zones humides**

La convention internationale de Ramsar protège les Tourbières et lacs de la montagne Jurassienne (FR7200019) qui s'étendent sur 12 133 ha entre Pontarlier au nord et Saint-Claude au sud, sur les chainons franc-comtois les plus internes, à une altitude supérieure à 800 mètres. Sur le territoire de la Communauté de communes, 560 hectares sont concernés sur le bassin du Dugeon, soit 4% de la zone humide protégée.

Le site est un vaste complexe tourbeux, original par la mosaïque d'habitats qui le constitue. Différents milieux naturels se côtoient : pelouses sèches, prairies humides, cariçaies et roselières, lacs, cours d'eau, végétation aquatique, bas et hauts marais, boisements... Les habitats tourbeux, couvrant près de 2 000 hectares sur la totalité du site, sont liés à l'engorgement semi-permanent du sol. Ils constituent des stocks de carbone remarquables et abritent un cortège d'espèces rares et souvent menacées. Fortement modifiés par l'homme, pour l'exploitation de la tourbe, le développement d'activités sylvicoles ou agricoles, ces habitats subissent un assèchement partiel lié au drainage de ces anciens travaux.



Outre les tourbières, les sites abritent des prairies humides et paratourbeuses, milieux de transition essentiel dans la conservation des espèces d'invertébrés et notamment des papillons. Très dense, le chevelu hydrographique composé de petits à moyens cours d'eau méandreux, accueille des cortèges d'insectes aquatiques et de poissons et crustacés. Enfin, les nombreux lacs accueillent truites et brochets et constituent des habitats favorables à la nidification d'oiseaux.

### **Les pelouses sèches et milieux xériques**

Aujourd'hui, aucun inventaire spécifique n'a été identifié sur le territoire de la collectivité.

## **4.4. LA TRAME VERTE ET BLEUE**

### **4.4.1. Les enjeux issus des documents cadres en faveur de la protection de la biodiversité à intégrer au PLUi**

#### **Cadre réglementaire**

Afin de répondre aux enjeux de fragmentation des espaces naturels et de recréer des liens écologiques entre les entités du territoire, les lois Grenelle 1 et 2 (d'août 2009 et juillet 2010) prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. Ses éléments sont déclinés dans le Code de l'Urbanisme (articles L.110, L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suivants) et le Code de l'Environnement (L.371-1 et suivants).

Au niveau national, l'État fixe le cadre de travail et veille à sa cohérence sur l'ensemble du territoire et réalise :

- *Le document cadre « Orientations nationales » prévu par la loi Grenelle 2, élaboré en association avec le comité national trames verte et bleue et approuvé par décret en conseil d'État*
- *Les guides TVB*

#### **SRADDET ici 2050 Bourgogne Franche-Comté 2020**

Le territoire s'inscrit dans le périmètre du SRADDET ICI 2050 Région Bourgogne-Franche-Comté adopté le 16 septembre 2020 par arrêté préfectoral.

La trame verte et bleue définie dans le cadre du SRADDET BFC démontre que le territoire de la CC Champagnole-Nozeroy conserve une perméabilité écologique satisfaisante, qu'elle soit terrestre ou aquatique. Toutefois, le SRADDET identifie quelques corridors à remettre en bon état entre Champagnole et Vannoz ainsi que dans le secteur de Montrond et d'Andelot-en-Montagne et met en évidence la route nationale 5 comme élément de fragmentation.

#### 4.4.2. La trame verte et bleue, un outil d'aménagement du territoire

##### Un réseau de réservoirs et de corridors identifiés à différentes échelles

À l'échelle régionale (SRADDET) ou intercommunale (SCoT, PLUi), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales. Un réseau écologique est constitué par l'ensemble des éléments permettant d'assurer le déplacement des espèces entre différents habitats qui le composent. Les deux principaux constituants d'un réseau écologique sont les réservoirs de biodiversité et les corridors :

- Les « réservoirs de biodiversité » : les zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur état de conservation accueillant les espèces patrimoniales ;
- Les « corridors écologiques » : les espaces de connexion entre les réservoirs, dont la nature permet les déplacements journaliers, saisonniers ou annuels de la faune.

##### Un fonctionnement par sous trame de milieux naturels

Tous ces éléments sont identifiés par type de milieu (forestiers, ouverts, aquatiques) constituant alors des sous trames. Les sous trames sont ensuite croisées avec les éléments fragmentants (zones urbaines, infrastructures routières et ferroviaires) pour faire apparaître l'ensemble du réseau écologique (la Trame Verte et Bleue) et ses enjeux de protection et/ou de restauration.

##### Les corridors écologiques

Les corridors sont élaborés selon la méthode de dilatation érosion en partant du principe que ces axes de déplacement doivent être maintenus en priorité pour les espèces dont la mobilité et l'utilisation de l'espace sont les moins vastes donc potentiellement les plus contraintes et menacées. L'analyse est effectuée par sous trame. Les corridors sont hiérarchisés en trois catégories

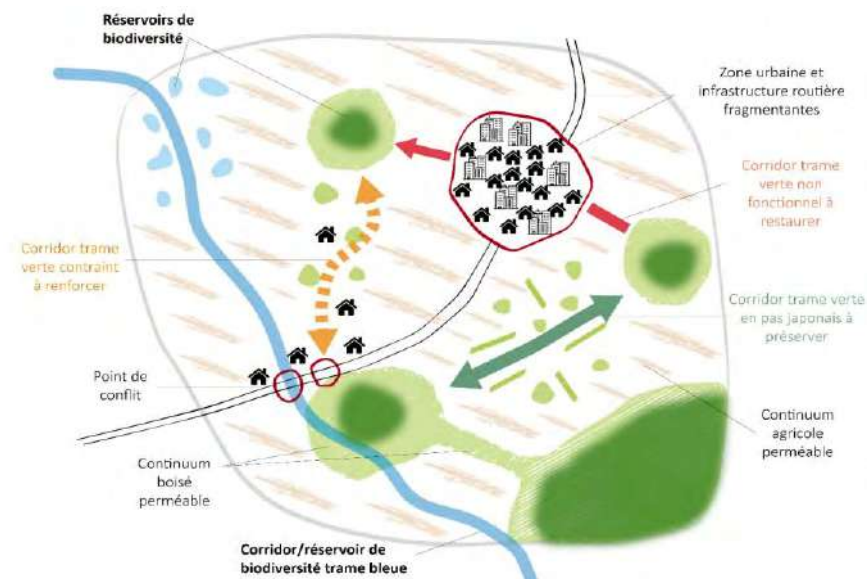
- A préserver lorsqu'ils sont fonctionnels sur l'ensemble de leur tracé et permettent une liaison efficace entre les réservoirs de biodiversité
- A renforcer lorsqu'ils sont fonctionnels sur une partie de leur tracé à cause notamment de pression urbaine trop importante ou d'obstacles. Leur visibilité doit être renforcée pour maintenir leur rôle

- A restaurer lorsqu'ils ne sont plus fonctionnels mais qu'ils doivent être remis en état pour assurer une liaison entre les réservoirs de biodiversité

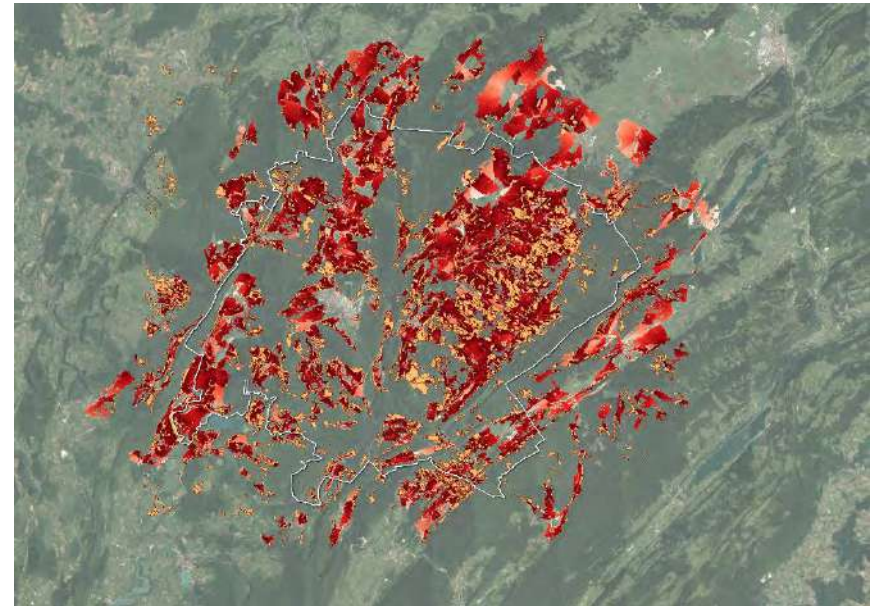
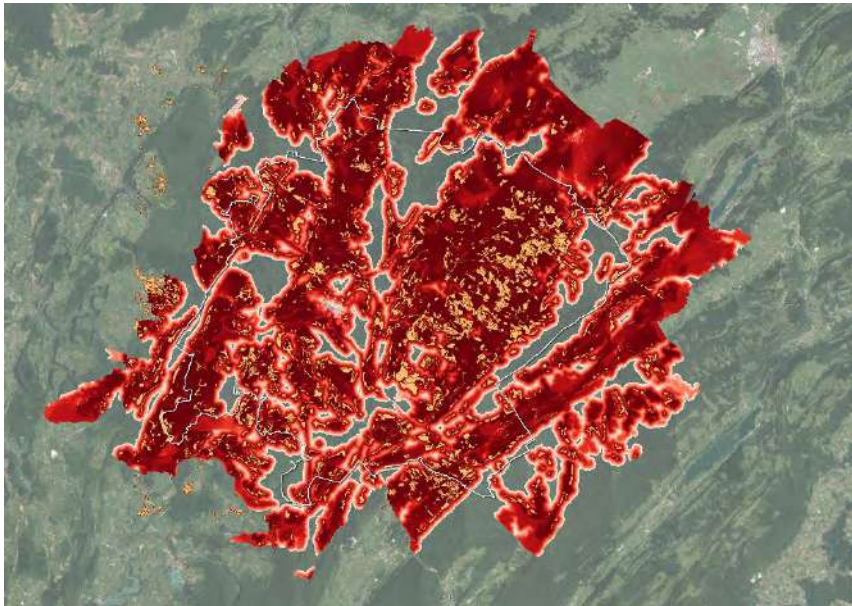
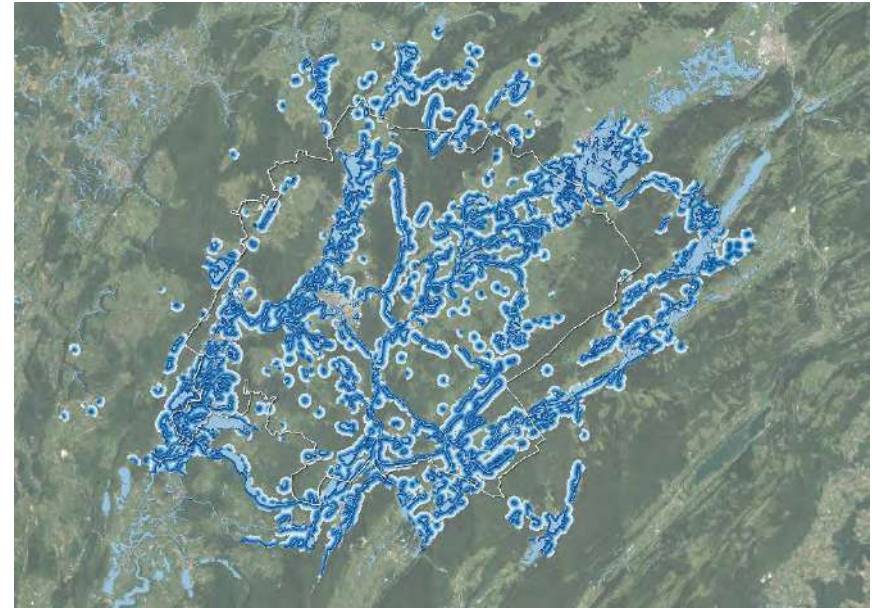
##### Les cours d'eau, réservoirs et corridors

Les cours d'eau par leur propriété linéaire, sont considérés comme corridors écologiques pour la faune aquatique mais aussi comme réservoirs de biodiversité. Seuls les cours d'eau listés sont pris en compte au sein de cette deuxième catégorie.

La hiérarchisation des corridors aquatiques est basée sur les objectifs d'atteinte de bon état écologique donnés par le SDAGE. Ainsi les cours d'eau ayant déjà atteint leur objectif de bon état écologique en 2022 sont catégorisés en corridor à préserver. A l'opposé, les cours d'eau qui ont un objectif de bon état écologique prévu pour 2027 sont catégorisés en corridor à renforcer et en corridor à restaurer pour des objectifs repoussés.









## 5. TRANSITION ENERGETIQUE

L'épuisement progressif des ressources et l'impact environnemental de notre modèle énergétique encore largement dépendant de l'extraction des combustibles fossiles mettent en évidence la nécessité de transitionner vers un modèle énergétique durable. Pour réussir cette transition, il ne s'agit pas seulement de substituer les énergies mais de repenser intégralement la structure organisationnelle et la nature de nos activités productives. Les transitions énergétiques ne pourront pas être réussies sans ruptures technologiques et sans modifications profondes des usages de l'énergie par les consommateurs.

Aussi la France se donne-t-elle pour objectif de diminuer sa consommation énergétique de 50% en 2050 par rapport à 2012 et d'augmenter la part d'énergie renouvelables à 40 % d'ici 2030 (contre 20% en 2022). Or le mix énergétique idéal n'existe pas. Il dépend fortement du territoire concerné même si des scénarios à plus grande échelle orientent la politique énergétique des EPCI. Un état des lieux de l'énergie et une bonne connaissance du cadre réglementaire local sont donc nécessaires pour accompagner le territoire dans sa transition énergétique.

### 5.1. CONSOMMATION ENERGETIQUE

#### 5.1.1. La consommation d'énergie sur le territoire

##### Définition et méthodologie

La consommation d'énergie finale correspond à l'énergie utilisée par le consommateur final. Ces consommations sont réparties entre différents secteurs comme l'agriculture, le résidentiel, les transports, le tertiaire ou encore l'industrie.

Dans le contexte de la lutte contre le changement climatique, la région Bourgogne Franche-Comté a mis en place un observatoire Climat-Air-Energie appelé OPTÉER. Cet observatoire permet à chaque territoire d'évaluer leur avancement en termes de transition énergétique. L'année 2018 a été prise comme référence pour les consommations énergétiques puisque celles de 2020, aussi disponibles sur l'observatoire, sont biaisées par la crise sanitaire du Covid 19.

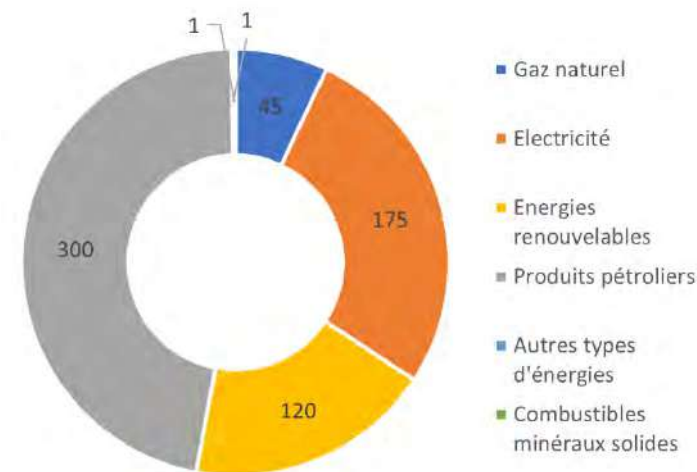
Beaucoup des données utilisées par OPTÉER proviennent d'Atmo BFC qui fournit les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet-de-serre par secteur à différentes échelles du territoire français (Région, Département, SCoT, EPCI, Communes, ...). Ces données permettent de déterminer les secteurs à enjeux pour orienter la transition écologique.

#### Des données homogènes issues de l'observatoire de la qualité de l'air à l'échelle régionale

##### Bilan global

En 2018, les consommations énergétiques sur le territoire sont estimées à 645 GWh. Elles représentent 0,7% de l'ensemble des consommations de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour un territoire dont le poids démographique correspond à 0,8% de la population régionale. En rapportant ce chiffre à la population, chaque habitant consomme en moyenne 27,4 MWh par an (soit 2,4 tep par an), ce qui est inférieur à la moyenne régionale (31,6 MWh/hab/an).

Le territoire présente une très forte dépendance aux produits pétroliers (essence, gaz, fioul, ...), ces derniers représentant près de 54% des consommations énergétiques (environ 350 GWh). L'électricité représente quant à elle près de 174 GWh soit 27% des consommations énergétiques. Les énergies renouvelables couvrent environ 19% des consommations énergétiques, soit 121 GWh.

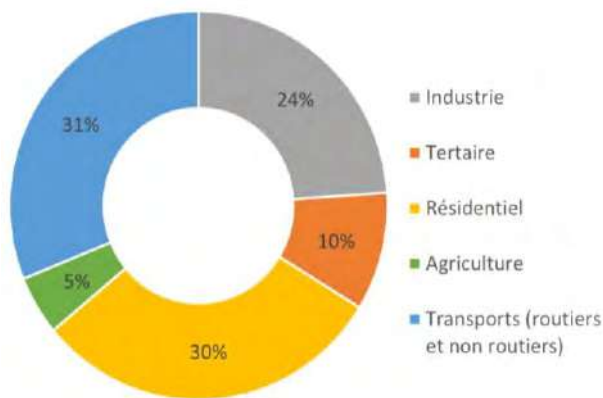


CONSOMMATIONS ENERGETIQUES PAR VECTEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA CCCNJ (EN GWH) -  
SOURCE : OPTÉER, 2018

Les consommations d'énergie de la commune de Champagne étant confidentielles, les communes les plus consommatrices en énergie sont Mignovillard, Foncine-le-Haut, Montrond, Ardon et Equevillon avec des consommations d'énergie supérieures à 20 GWh par an. Pour Foncine-le-Haut et Mignovillard, cela s'explique par leur forte population puisque que ce sont, respectivement, les deuxième et troisième communes les plus peuplées du territoire après Champagne. Mignovillard est également concernée par une forte activité industrielle de même que Ardon et Equevillon. Les communes qui longent la route N5 (dont Montrond et Ardon) sont particulièrement consommatrices en produits pétroliers. Leur forte consommation est liée au trafic routier.

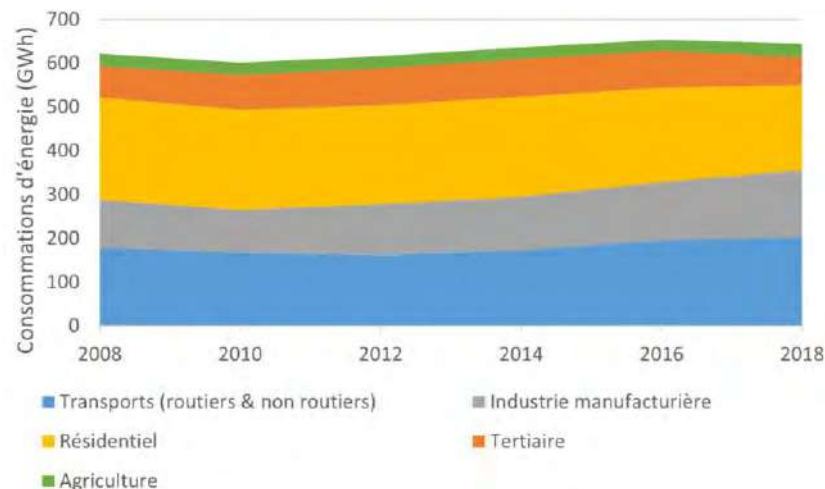
### 5.1.2. La consommation d'énergie par secteur

Le transport représente le premier poste de consommation d'énergie sur le territoire (31% soit 200 GWh) suivi du secteur résidentiel (30%) et de l'industrie, hors branche énergie, (24%). Le tertiaire et l'agriculture ne représentent respectivement que 10% et 5% des consommations d'énergie totale. Comparées à l'échelle régionale, le transport a une part plus faible (31% contre 39% dans la région) tandis que le résidentiel et l'industrie sont plus élevés (24% et 19% à l'échelle régionale). Cette différence peut s'expliquer par l'absence d'autoroute, limitant les effets de transits, ainsi que par un parc de logements plus anciens. Enfin la part de l'industrie reste très forte sur le territoire.



CONSOMMATIONS ENERGETIQUES PAR SECTEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA CCCNJ - SOURCE : OPTEER, 2018

La consommation globale d'énergie a légèrement augmenté entre 2008 et 2018 sur le territoire (+5,5%). Ce sont principalement les secteurs de l'industrie et des transports qui sont responsables de cette légère augmentation puisque leurs consommations respectives ont augmenté de 40% et de 13%. A l'inverse, la consommation liée au résidentiel a diminuée de 17%.



EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE PAR SECTEUR A CLIMAT CORRIGE / CC CHAMPAGNOLE NOZERUY JURA – SOURCE : OPTEER, 2018

L'objectif de la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte vise une réduction à l'horizon 2050, de -50% de la consommation par rapport à 2012. À l'échelle de l'intercommunalité, cet objectif signifie passer de 610 GWh à 305 GWh d'ici 2050.

À l'échelle de l'intercommunalité, si la tendance d'évolution des consommations entre 2008 et 2016 se confirme, la consommation énergétique du territoire en 2050 atteindrait 590 GWh/an (soit -4% par rapport à 2012).

La consommation d'énergie en 2050 donnée par le scénario réglementaire est extrapolée à partir des objectifs 2019-2023 et 2024-2028 fixés pour chaque secteur dans la programmation pluriannuelle de l'énergie de 2019. D'où la différence avec les 305 GWh prévus par l'objectif national des -50% d'ici 2050 par rapport à 2012. Néanmoins, ce scénario permet d'observer l'évolution des consommations d'énergie de chaque secteur.

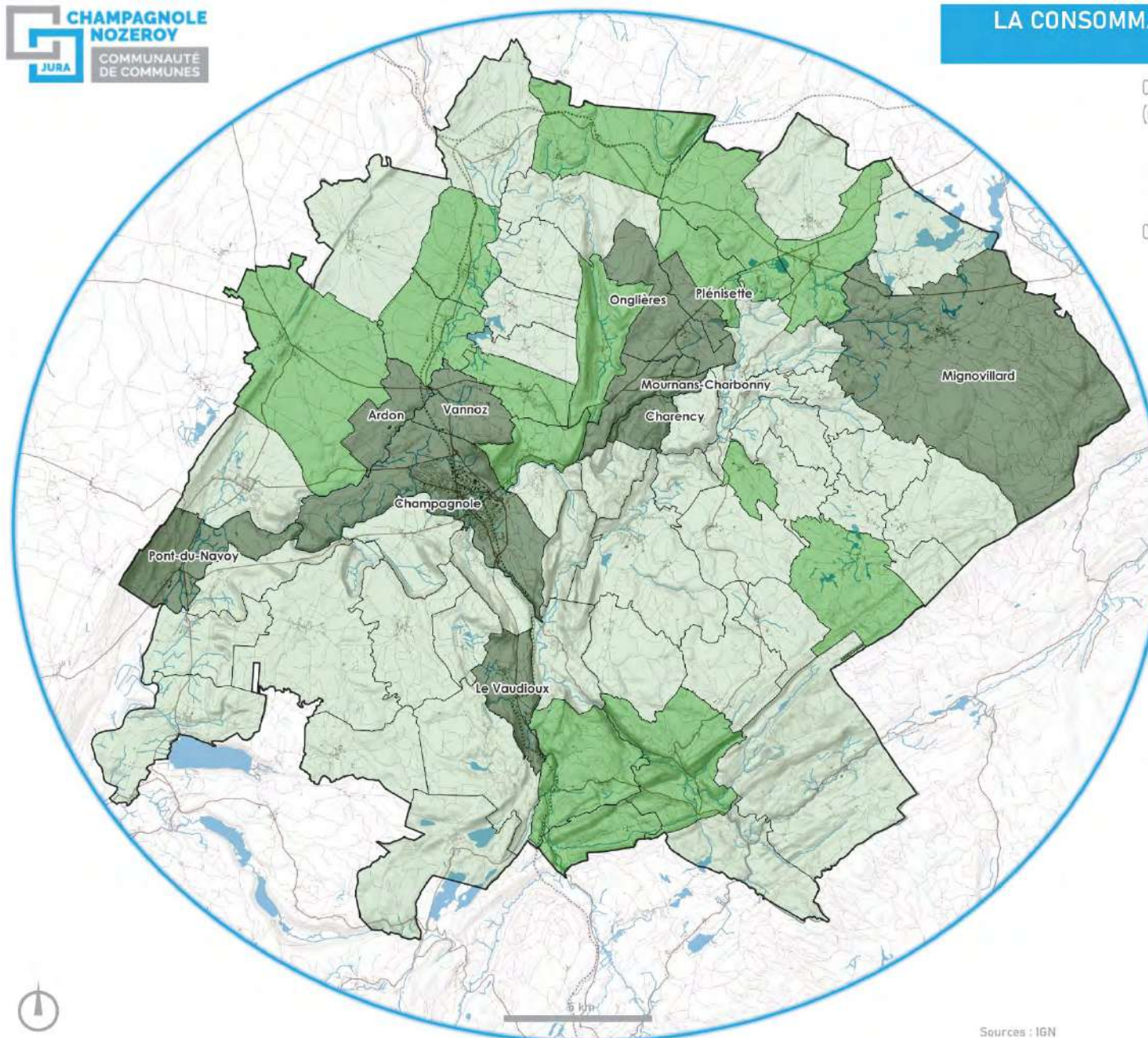
## LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR HABITANT

Consommation énergétique par habitant  
(en tep)

- Inférieur à la moyenne régionale (2,7)
- Inférieur à la moyenne départementale (4)
- Supérieur à la moyenne départementale (4)

Cours d'eau

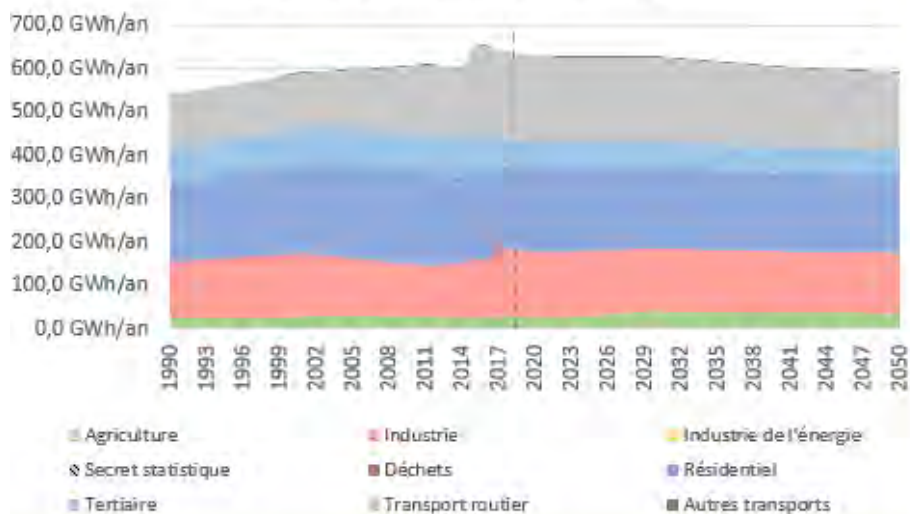
- Permanents
- Intermittents
- Routes principales
- Voies ferrées
- Lacs & Etangs
- Bâtiments
- Limites de l'EPCI
- Limites communales



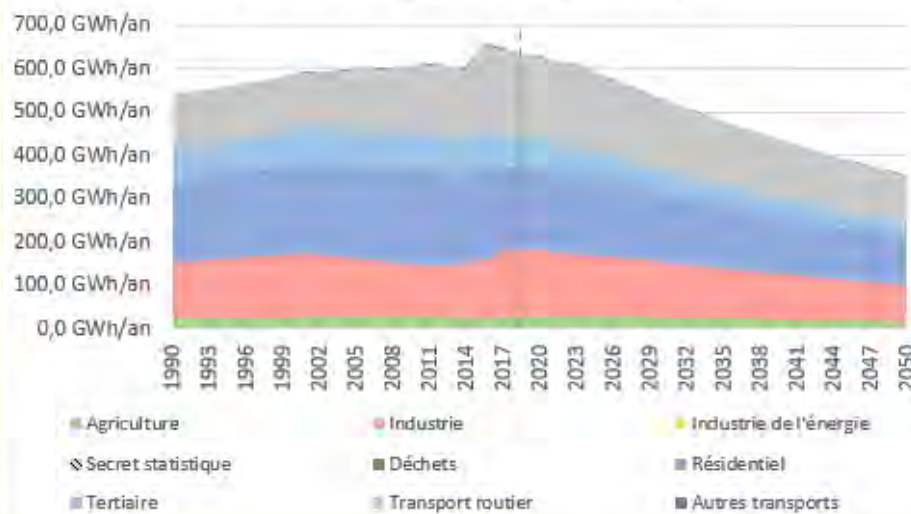
Sources : IGN



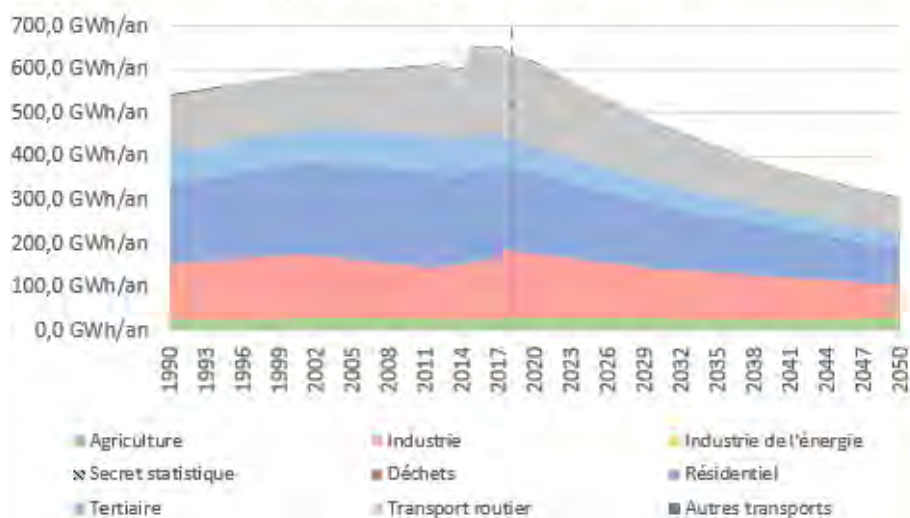
Scénario Tendancier - en GWh



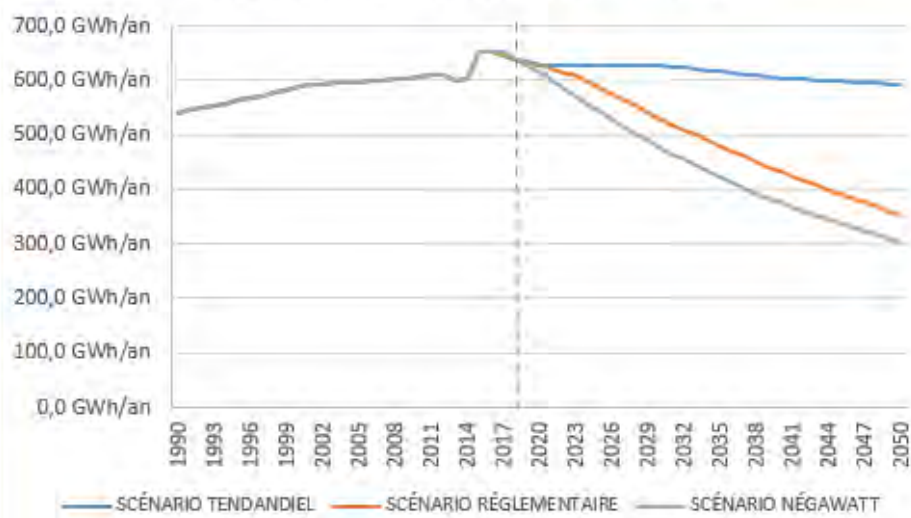
Scénario réglementaire - en GWh



Scénario négaWatt - en GWh



Comparaison des scénarios - en GWh



SCENARISATION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCCNJ – CIT'ATTEN SCENARISATION 2022

### Les transports, premier poste de consommation

Cette forte proportion de la voiture dans les consommations énergétiques s'explique par le contexte rural, qui impose souvent l'utilisation de la voiture individuelle comme principal moyen de transport (environ 89% des ménages motorisés et 39 % des ménages avec plus de 2 voitures). Les transports en commun ne représentent qu'1% des moyens de transports dans les trajets domicile-travail des habitants de l'intercommunalité.



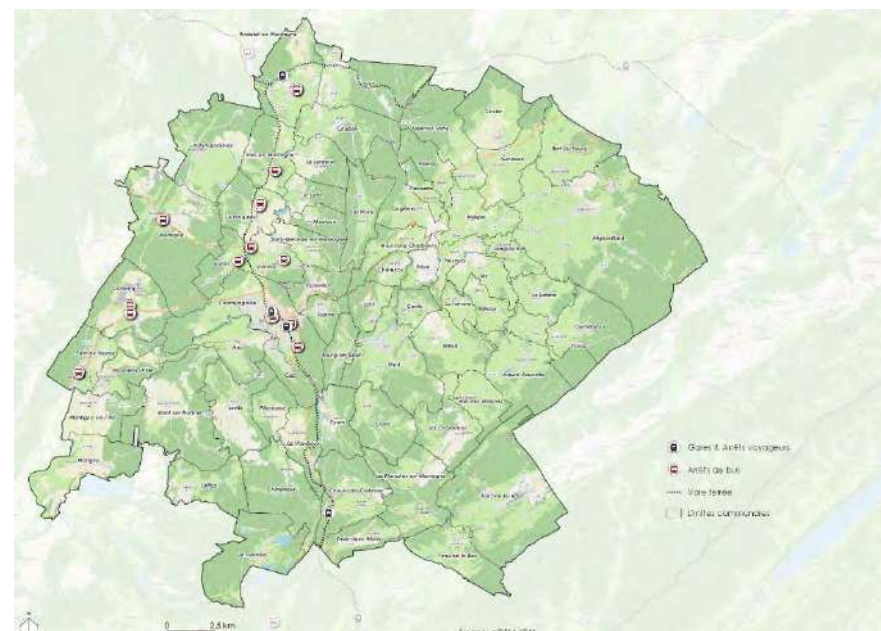
MOYENS DE TRANSPORTS UTILISES POUR ALLER AU TRAVAIL – SOURCE : INSEE 2019

Cette forte proportion à l'utilisation de la voiture individuelle s'explique par une répartition inégale de la population et des entreprises-emplois polarisées autour de Champagnole et des pôles d'activités alentours qui génèrent des besoins de déplacements quotidiens domicile-travail infra et extraterritoriaux conséquents. En moyenne les habitants du territoire parcourent plus de 28 km par jour pour leurs trajets domicile-travail (aller-retour).

De plus, les habitants du territoire ne disposent pas d'une offre alternative relativement concurrentielle au tout voiture. En effet, en plus de ne pas présenter beaucoup d'arrêts sur le territoire, leur fréquence et leur cadencement n'apparaît pas comme approprié pour des trajets quotidiens. Seules trois lignes de bus permanentes du réseau régional Mobigo traversent le territoire avec 15 arrêts de bus au total et des fréquences variant de 1 à 5 bus par arrêt, par jour. On décompte 4 gares ferroviaires mais seulement 3 arrêts voyageurs, 3 fois par jour (matin, midi et soir) au maximum.

Bien que des liaisons cyclables existent sur le territoire, leur visée essentiellement touristique ne permet pas le développement des déplacements pendulaires via ce mode. De plus, la topographie du territoire constitue un frein supplémentaire à l'utilisation du vélo, malgré les vélos électriques.

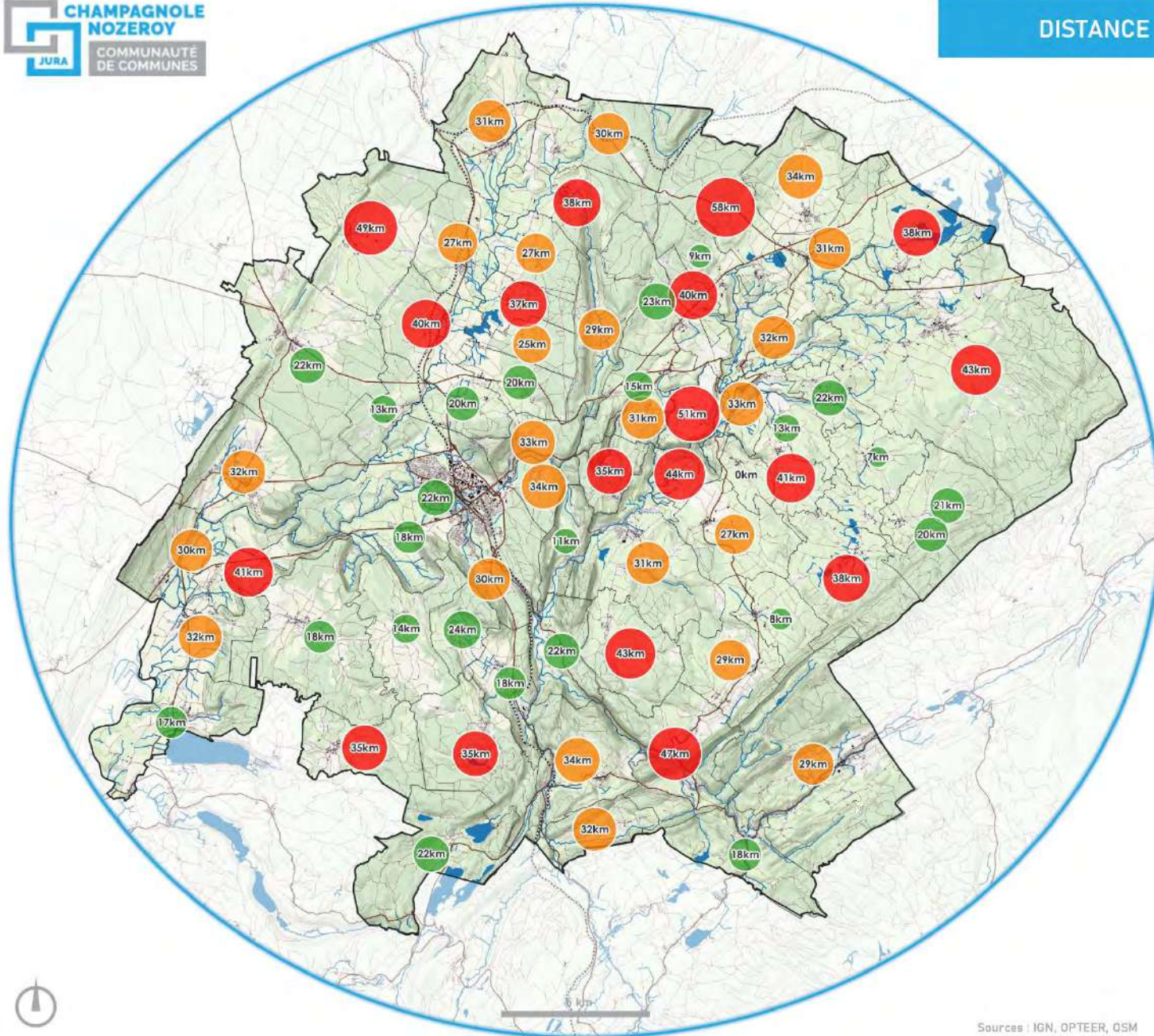
Enfin, le covoiturage est une pratique peu utilisée, souvent informelle, utilisant les parcs de stationnement des commerces ou le long de la chaussée. A noter toutefois que deux aires de covoiturage se trouvent à Chaux-des-Crotenay, une à Foncine-le-Haut et un projet d'aire de covoiturage est en réflexion vers Rix.



RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN ET GARES



## DISTANCE DOMICILE - TRAVAIL



Distance domicile - travail

- Plus de 35 km
- Entre 25 et 35 km
- Moins de 25 km

Cours d'eau

- Permanents
- - - Intermittents
- Routes principales
- - - Voies ferrées
- Lacs & Etangs
- Bâtiments
- Limites de l'EPCI
- Limites communales

Nombre de kilomètres moyens parcourus par jour par véhicule particulier pour le trajet domicile-travail



Sources | IGN, OPTEER, QSM

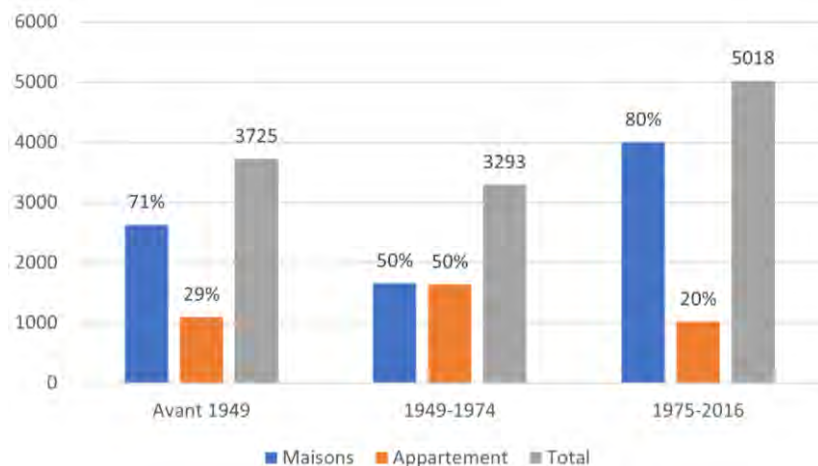


### Un bâti ancien, souvent énergivore

Le secteur résidentiel est le deuxième poste de consommation énergétique avec 30% de la consommation finale du territoire.

Cela peut s'expliquer par :

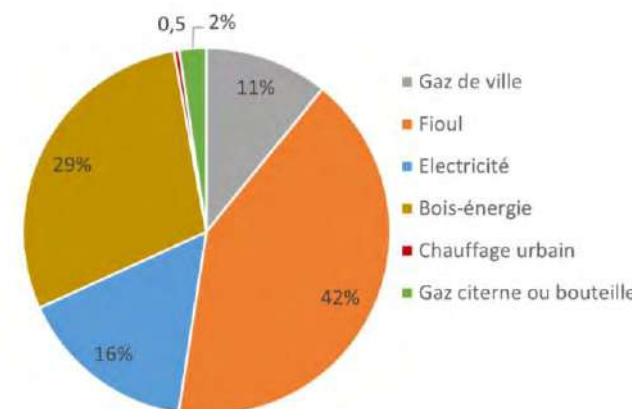
- Une typologie de logements qui ne permet pas de réduire les besoins en matière de chauffage. En effet, les maisons sont majoritaires (69% des logements) et le chauffage constitue la majeure partie des consommations liées au logement. On compatibilise environ 56% de logements énergivores sur le territoire.
- Un bâti ancien, souvent le plus énergivore, avec près de 58% des logements datant d'avant les premières réglementations thermiques en France (autour des années 1970). Parmi ces 7 000 logements, près de la moitié date d'avant 1950.



AGE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE LOGEMENT - SOURCE : INSEE, DREAL, 2016

Le secteur résidentiel est alimenté par différents vecteurs énergétiques d'approvisionnement :

- Les produits pétroliers constituent les premières sources de chauffage des résidences principales (55%), dont le gaz de ville présent uniquement sur les communes de Champagne et Equevillon et le gaz citerne ou bouteille.
- Le bois-énergie, sous différentes formes, représente près de 29% des sources de chauffage des résidences principales. Le potentiel de développement de cette filière dépend donc du remplacement des chaudières au fioul ou au gaz.
- L'électricité représente quant à elle 16% des sources de chauffage.
- 3 projets de réseau de chaleur urbain (RCU) sont en réflexion à Loulle, Champagne et Censeau.



COMBUSTIBLES PRINCIPAUX UTILISÉS DANS LES RÉSIDENCES PRINCIPALES – SOURCE : RP INSEE, 2016

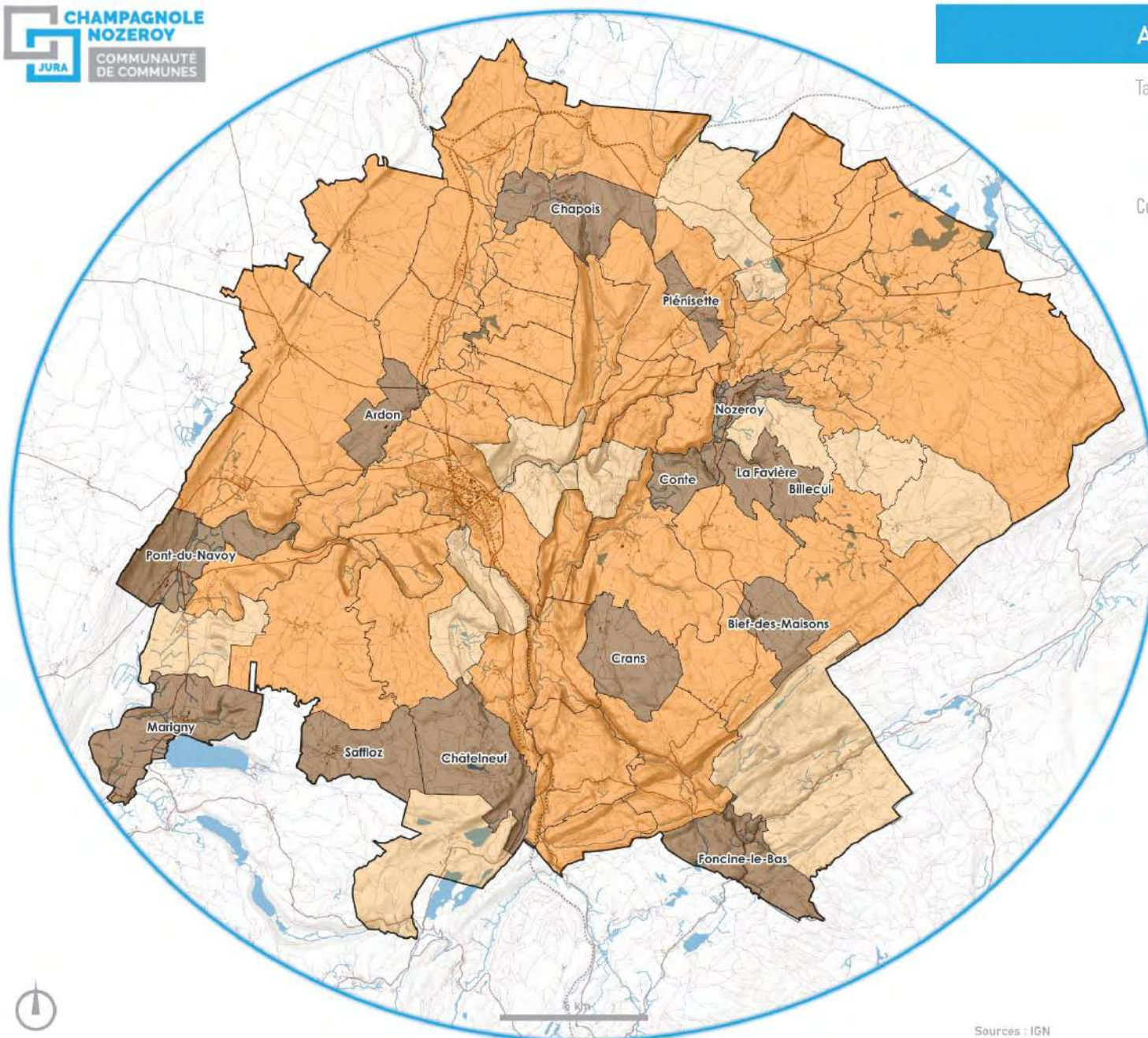
## AGE DU BATI

Taux de logements anciens construits avant 1974

- Moins de 40%
- Entre 40 et 60%
- Plus de 60%

Cours d'eau

- Permanents
- - - Intermittents
- Routes principales
- ..... Voies ferrées
- Lacs & Etangs
- Bâtiments
- Limites de l'EPCI
- Limites communales



Sources : IGN



### 5.1.3. La vulnérabilité énergétique des ménages

« Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Cette définition légale de la précarité énergétique en France, selon l'ONPE, est volontairement large pour permettre d'appréhender le phénomène sous ses multiples facettes.

Une liste d'indicateurs de la précarité énergétique permet de pouvoir observer le nombre de ménages concernés et cerner leurs différents « profils ».

- Le taux d'efforts énergétique des ménages (TEE) ;
- Les indicateurs BRDE (« Bas Revenus Dépenses Elevées ») ;
- L'indicateur du froid ressenti.

En France, l'observation statistique considère qu'un ménage est en précarité énergétique si sa situation correspond à au moins un des trois indicateurs retenus par l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE). Au regard du TEE, les ménages sont considérés en situation de vulnérabilité énergétique si :

- Leurs dépenses en énergie pour le logement sont supérieures à 8% de leurs revenus ;
- Leurs revenus par unité de consommation sont inférieurs au troisième décile.

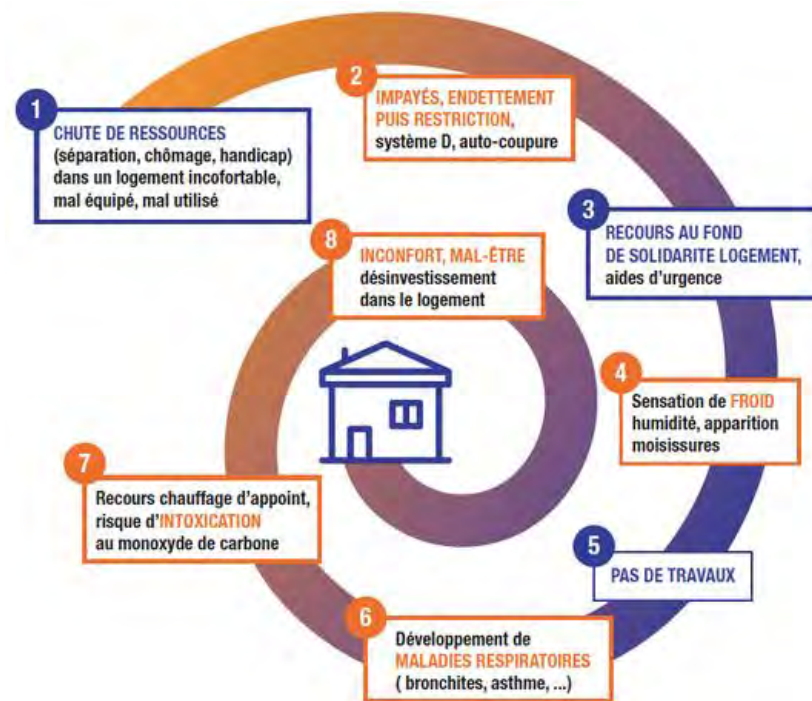
La vulnérabilité est une situation de précarité potentielle dans laquelle un ménage peut basculer lorsqu'il est confronté à des aléas comme la hausse des prix de l'énergie. La précarité énergétique a de nombreuses conséquences financières, techniques, sanitaires, sociales et environnementales qui s'auto-alimentent.

Sur le territoire, le TEE indique que 2 100 ménages environ étaient en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement en 2018, soit 20% des ménages contre 19,4% dans le Jura et 18,6% en Bourgogne Franche-Comté.

Cette précarité énergétique peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Un bâti ancien : pour rappel, près de 58% du bâti date d'avant les premières réglementations thermiques. Ces logements sont souvent mal isolés.

- Des logements très grands, difficiles à chauffer. En effet, 73% des logements sont des T4, T5 et plus. Les installations de chauffages peuvent être sous-dimensionnées par rapport aux besoins.
- Une forte dépendance aux produits pétroliers pour le chauffage (fioul ou gaz représentant 55% des modes de chauffage sur le territoire), dont l'augmentation du prix des combustibles peut limiter son utilisation.



SOURCE : I. DEVALIERE, CSTB, 2010

La vulnérabilité énergétique concerne également les dépenses énergétiques liées aux déplacements. On considère qu'un ménage est en situation de vulnérabilité énergétique liée à la mobilité si :

- Il appartient aux 3 premiers déciles de revenus ;
- Sa part des dépenses totales d'énergie liée à la mobilité est supérieure à 4,5% de ses revenus.



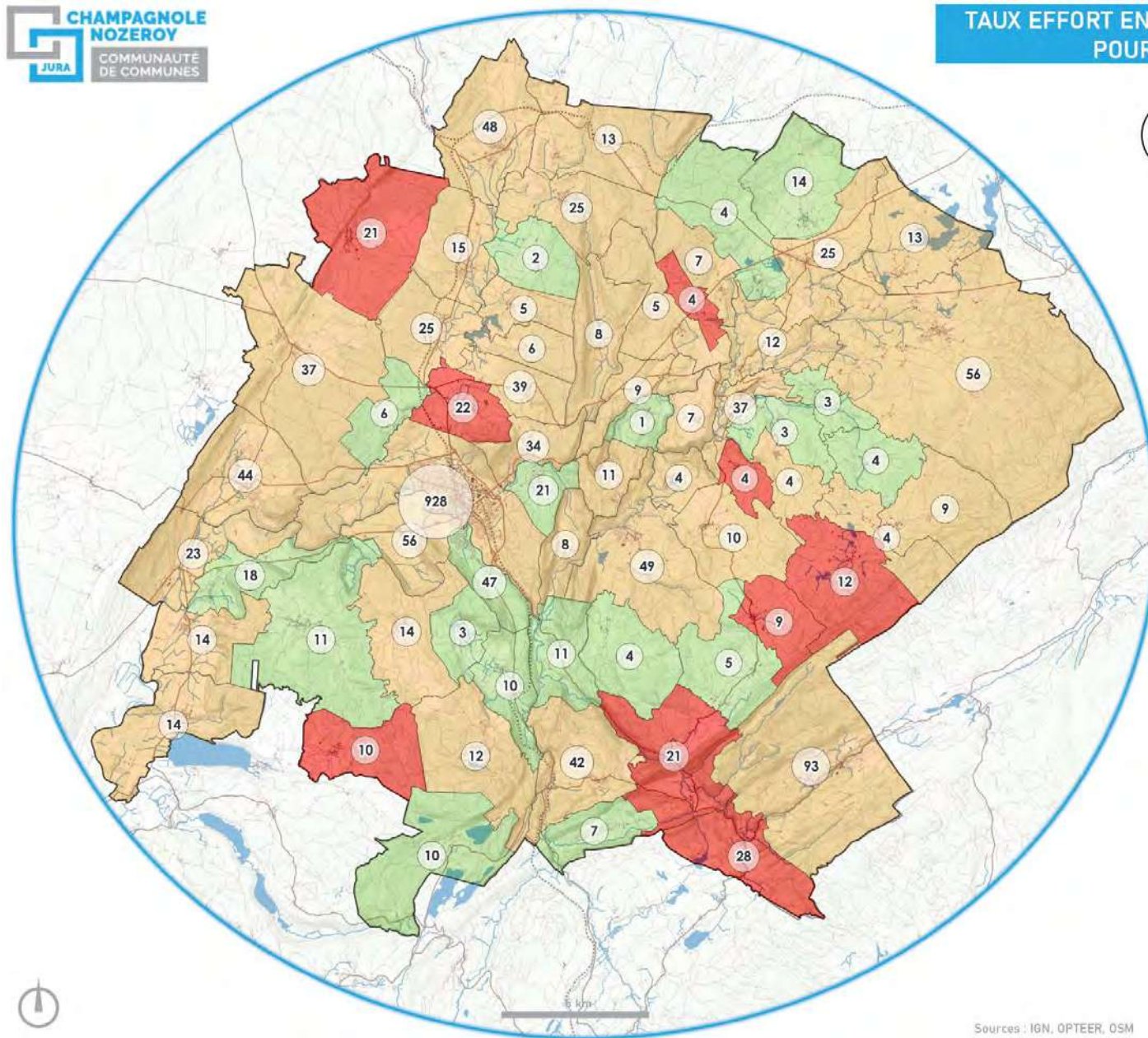
Sur le territoire, un peu plus de 1 900 ménages étaient en situation de vulnérabilité énergétique mobilité en 2018, soit 18,5% des ménages contre 17,9% au Jura et 17,2% en Bourgogne Franche-Comté.

Au-delà des revenus, cette vulnérabilité énergétique peut s'expliquer par :

- *Un taux de motorisation des ménages important (89% des ménages ont au moins un véhicule). De plus, beaucoup de ménages ont 2 voitures (39% des ménages ont 2 véhicules ou plus), doublant les coûts liés aux carburants.*
- *Une distance domicile-travail moyenne relativement importante, d'environ 27 km par jour, sans compter les déplacements liés aux loisirs, aux services et commerces, etc.*
- *Une offre alternative à la voiture individuelle presque inexistante et très peu concurrentielle.*
- *Une augmentation du prix du carburant dans un contexte de forte dépendance à la voiture, entraînant de fait une forte vulnérabilité énergétique des ménages.*

Enfin, les précarités énergétiques liées au logement et à la mobilité s'additionnent parfois mais certains « profils » de ménage ne sont concernés que par l'une des deux. Aussi, sur le territoire, environ 2 800 ménages étaient en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement et/ou la mobilité, en 2018.

**TAUX EFFORT ENERGETIQUE DES MENAGES  
POUR LE LOGEMENT**



928 Nombre de ménages dont le TEE logement est supérieur à 8% avec un revenu inférieur au 3ème décile

Taux de ménages dont le TEE logement est supérieur à 8% avec un revenu inférieur au 3ème décile

- Entre 4 et 15%
- Entre 15 et 25%
- Plus de 25%

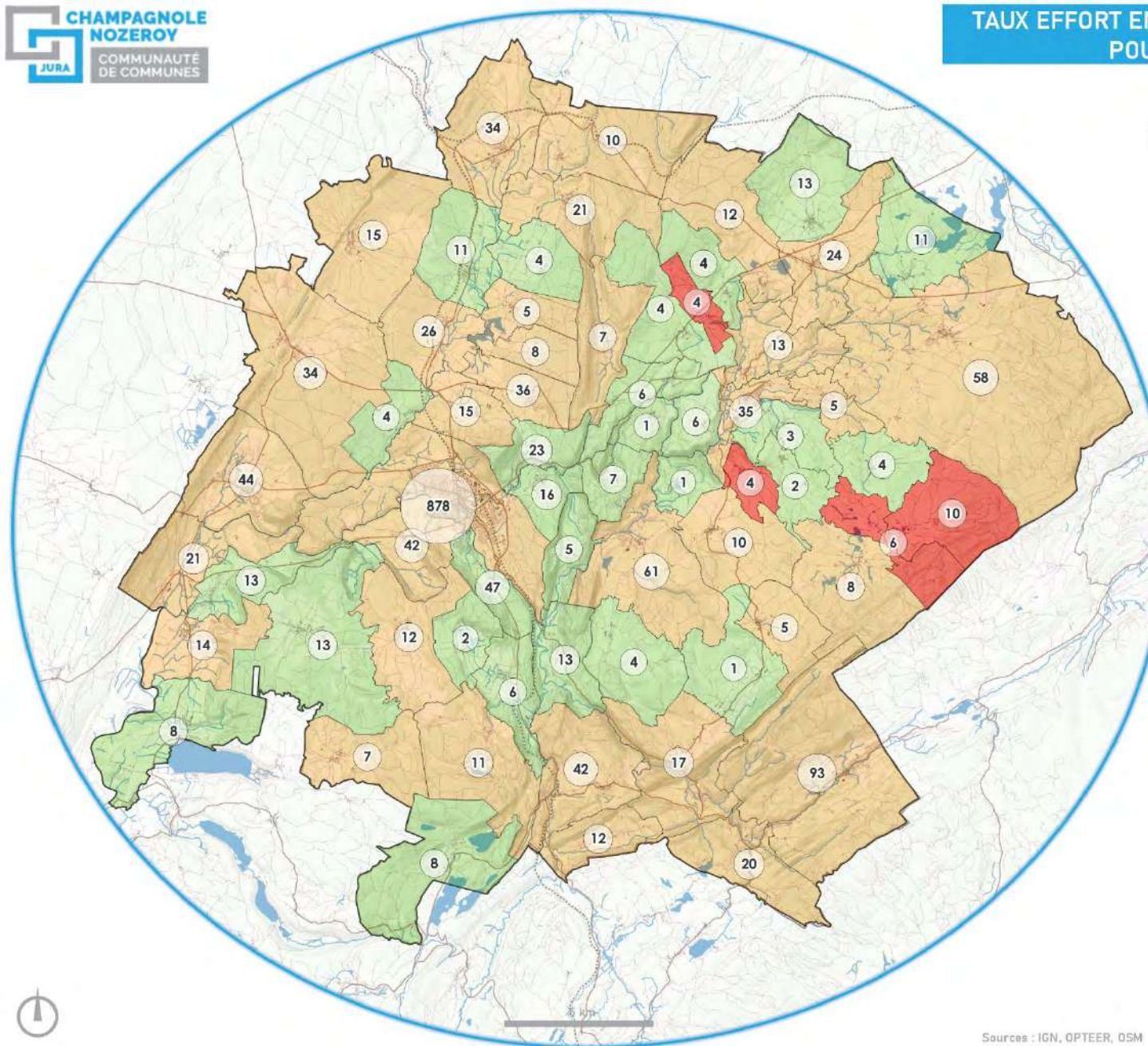
Cours d'eau

- Permanents
- - - Intermittents
- Routes principales
- - - Voies ferrées
- Lacs & Etangs
- Bâtiments
- Limites de l'EPCI
- Limites communales

Sources : IGN, OPTEER, OSM



**TAUX EFFORT ENERGETIQUE DES MENAGES  
POUR LA MOBILITE**



878 Nombre de ménages dont le TEE lié à la mobilité est supérieur à 4,5% avec un revenu inférieur au 3ème décile

Taux de ménages dont le TEE lié à la mobilité est supérieur à 4,5% avec un revenu inférieur au 3ème décile

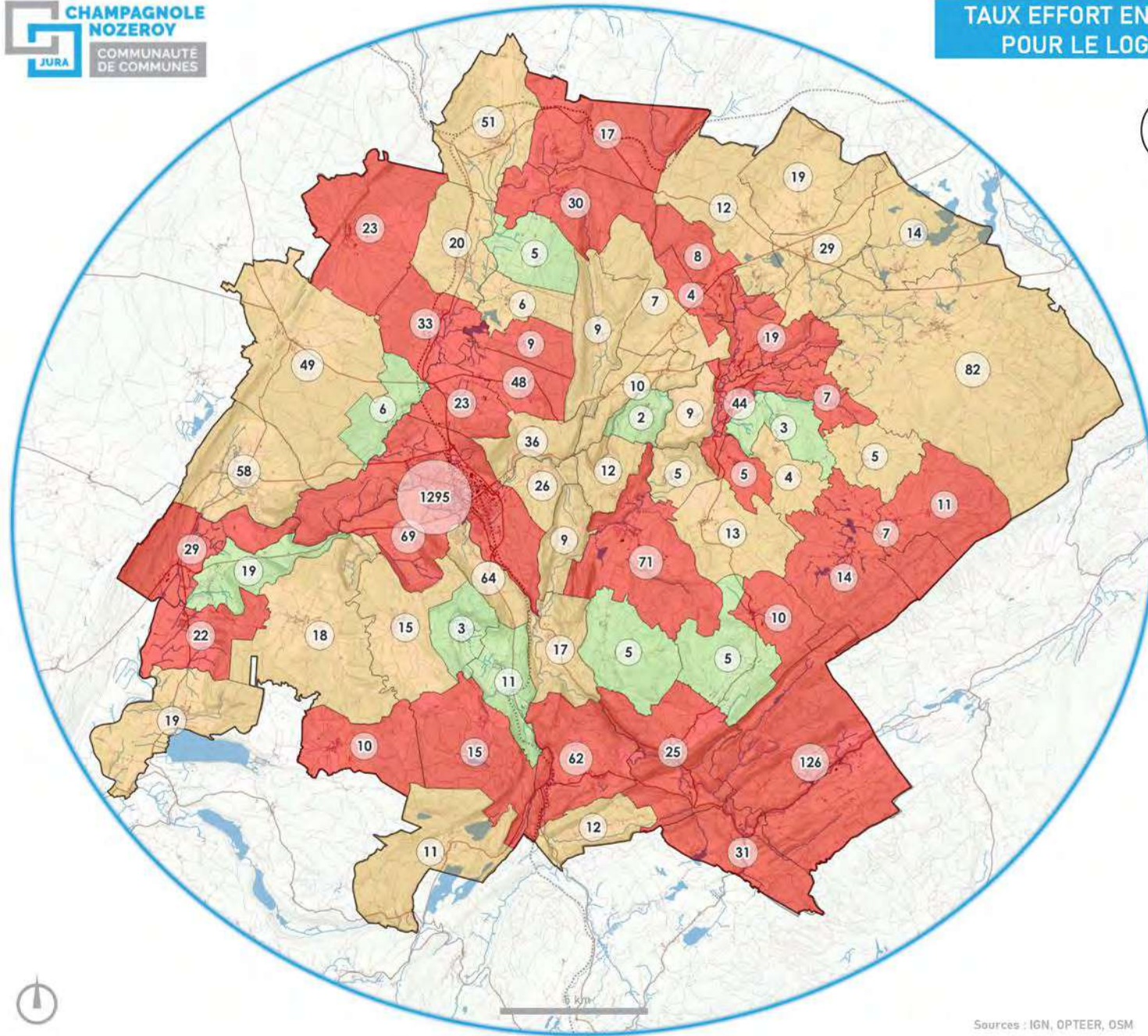
- Entre 3 et 15%
- Entre 15 et 25%
- Plus de 25%

- Cours d'eau
- Permanents
  - - - Intermittents
  - Routes principales
  - - - Voies ferrées
  - Lacs & Etangs
  - Bâtiments
  - Limites de l'EPCI
  - Limites communales

Sources : IGN, OPTÉER, DSM



**TAUX EFFORT ENERGETIQUE DES MENAGES  
POUR LE LOGEMENT ET LA MOBILITE**



1295

Nombre de ménages du 3ème décile dont le Taux d'Effort Énergétique (TEE) lié au logement est supérieur à 8% ou le TEE mobilité (carburants) est supérieur à 4,5%

Part que représentent les ménages du 3ème décile en situation de précarité énergétique liée au logement ou liée à la mobilité dans la totalité des ménages

- Entre 9 et 15%
- Entre 15 et 25%
- Plus de 25%

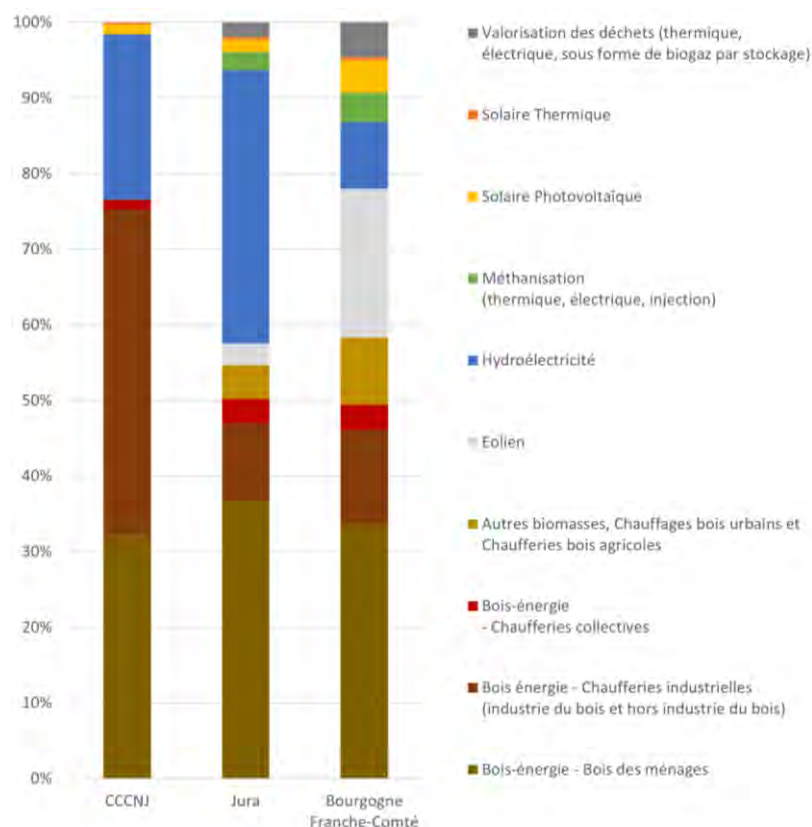
Cours d'eau

- Permanents
- - - Intermittents
- Routes principales
- - - Voies ferrées
- Lacs & Etangs
- Bâtiments
- Limites de l'EPCI
- Limites communales

Sources : IGN, OPTEER, OSM

## 5.2. PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La production d'énergie renouvelable sur le territoire représentait environ 120 GWh en 2018 en incluant le bois des ménages, couvrant 19% des besoins énergétiques. En 2020, la production d'énergie a augmenté (+37%), passant à 165 GWh. Les sources d'énergie renouvelable du territoire, à 77% thermique et à 23% électrique en 2020, sont principalement le bois-énergie qui représente plus de 75% de la production et l'hydroélectricité (22% du mix d'énergie renouvelable).



COMPARAISON DES MIX ENR DE LA CCCNJ, DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION -  
SOURCE : OPTER, 2020

### 5.2.1. Bois-énergie

La ressource bois-énergie est considérée comme ressource renouvelable dans la mesure où le bois peut être produit localement dans le cadre d'une gestion durable des forêts. La biomasse forestière est un combustible efficace pour produire de la chaleur à disposition des particuliers, des collectivités ou même des industries.

En 2020, la filière bois-énergie a produit 125 GWh soit 75% du mix énergétique sur le territoire. Cette filière participe exclusivement à fournir de l'énergie thermique avec des unités de production à différentes échelles :

- *Chaufferies collectives (2 GWh en 2020)*
- *Chaufferies industrielles (hors industrie du bois, 5 GWh en 2020)*
- *Chaufferies industrielles du bois (65 GWh)*
- *Bois des ménages (climat réel) (53 GWh)*

La filière bois-énergie du territoire n'a pas connu d'évolution majeure ces dernières années si l'on se réfère à la puissance installée qui est relativement constante depuis 2011. Toutefois, plusieurs projets concernant la filière bois-énergie sont en cours de réflexion, dont les plus avancés sont une chaufferie collective à Champagnole, pour raccorder plusieurs équipements (piscine, collège, complexe sportif) et deux chaufferies collectives à Loulle et à Censeau.

La ressource bois énergie peut être valorisée sous différentes formes de combustibles suivant la provenance et la technique de production. Même si le bois bûche reste la forme la plus aisée et économique à exploiter, il présente des inconvénients de logistique, de stockage et de rentabilité thermique qui fait évoluer la filière bois-énergie.

La filière s'est développée et propose désormais des combustibles du type plaquettes (bois broyé), granulés (sciure / bois compacté) ou sciures permettant d'améliorer la rentabilité des combustions, la réduction des polluants atmosphériques et de proposer cette énergie aux plus grands nombres. Ces combustibles permettent désormais d'automatiser les installations garantissant aux usagers une alimentation en énergie renouvelable et locale.

Sur le territoire, la filière bois-énergie est structurée autour de ... entreprises de production. De plus, plateformes de stockages, scierie et autres équipements de transformation sont identifiés sur le territoire. Plusieurs projets de création de plateforme de séchage et de transports sont en réflexion dans la forêt domaniale des Joux mais aussi sur les communes de Montrond, Mignovillard et Supt.

### 5.2.2. Hydroélectricité

L'hydroélectricité est une forme de production électrique utilisant la force créée par le mouvement de l'eau pour entraîner un alternateur et ainsi générer du courant. En 2020, la production hydroélectrique de la communauté de communes était de 38 GWh soit 23% du mix énergétique du territoire. La quantité d'énergie produite dépend à la fois du volume d'eau et de la hauteur de chute. C'est pourquoi les installations hydroélectriques se trouvent sur les cours d'eau majeurs du territoire, sur 14 communes. Toutes les installations sont de type « gravitaires » (pas de réserve d'eau pompée), elles ont une puissance installée inférieure à 5 MW et appartiennent à des petites entreprises ou à des collectivités. Elles nécessitent l'obtention d'une autorisation environnementale, délivrée par le préfet pour une durée limitée, et dont les règles d'exploitation dépendent des enjeux environnementaux du site concerné.

La ressource hydroélectrique des cours d'eau est déjà bien exploitée sur le territoire. L'évolution des puissances installées hydroélectriques sur le territoire est constante depuis 2015 et correspond à 14,425 MW installés.

Commune	Nom des centrales et microcentrales hydroélectriques	Puissance installée par commune (MW)	Cours d'eau
Ardon	Barrage de l'usine Fillod Barrage du Moulin de Charnay	0,12	Anguillon
Bourg-de-Sirod	Centrale des pertes de l'Ain	5	Ain
Champagnole	Barrage des Forges Barrage des Moulins Barrage de la Roche	2,055	Ain

Chaux-des-Crotenay	Centrale Jacques	0,22	Lemme
Conte	Moulin des chaudières	0,45	Ain
Crotenay	Barrage de Crotenay Juralina	0,4	Anguillon
Foncine-le-Bas	Barrage Rigaud Barrage Patoz Seuil Sainette ancien Moulin	0,744	Saine
Foncine-le-Haut	Barrage vers chez Vallet Barrage du moulin Chaudet Barrage de la Chevy	0,516	Saine
Marigny	Prise d'eau de l'usine Chalain	0,995	Bief de l'Œuf
Ney	Barrage le Traboz	0,26	Bief de la Reclée
Nozeroy	Barrage de Nozeroy	1,1	Serpentine
Les Planches-en-Montagne	Barrage amont les Planches-en-Montagne	0,6	Saine
Pont-du-Navoy	Barrage de Pont-du-Navoy	0,725	Ain
Sirod	Barrage Pasteur Barrage Fumey-Mignot (Pinet) Usine du Clos de la scie	0,72	Ain
Syam	Barrage des forges de Syam	0,4	Ain
Le Vaudioux	Barrage de la Billaude	0,12	Lemme



## Le potentiel hydro-électrique

Données nécessaires potentiel hydro Cit'Atten :

- *choix dans les seuils exploitables*
- *débit cours d'eau*
- *part du débit du cours d'eau qui sera réservé à un autre usage que la production d'énergie : corridor écologique, contraintes, ...)*
- *hauteur chute des seuils ; pourcentage perte de charge hydro du seuil*

Le développement de l'énergie produite par l'hydroélectricité peut se faire au travers de l'optimisation des ouvrages existants (par exemple la modification de la turbine pour améliorer le rendement, l'amélioration du contrôle commande, le turbinage des débits réservés, le suréquipement et le réaménagement d'ouvrage, etc.). Les gains de productible restent cependant difficiles à évaluer et apparaissent relativement limités dans une majorité de cas.

L'équipement de seuils de rivière existants est une autre possibilité de développement de l'hydroélectricité. C'est-à-dire la réhabilitation d'anciens ouvrages hydroélectriques ou l'équipement de retenues qui existent pour d'autres usages (par exemple le maintien d'une cote touristique ou le prélèvement d'eau potable) et qui pourraient être équipées d'une turbine hydroélectrique. Il existe une base de données de ces seuils (le référentiel des obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau – ROE, administré par l'ONEMA), mais le potentiel des sites réellement équitables reste encore mal connu. Sur l'intercommunalité, la question de la réhabilitation d'anciennes microcentrales hydroélectriques se pose pour les communes de Supt, Chapois, Mièges, Foncine-le-Bas et Ardon.

La dernière possibilité de développement de l'hydraulique passe par la création de nouveaux sites, qui implique à la fois la création des ouvrages de génie civil (retenues ou prises d'eau pour les aménagements en dérivation) ajoutant de nouveaux obstacles à l'écoulement et l'installation des turbines et matériels de transformation électrique.

## 5.2.3. Solaire

### Solaire photovoltaïque

L'énergie solaire photovoltaïque provient de la conversion de la lumière du soleil en électricité au sein de matériaux semi-conducteurs, comme le silicium ou les couches minces métalliques, qui libèrent des électrons sous l'action des rayonnements solaires. Un courant électrique est généré par la rencontre des photons (composants de la lumière) et des électrons (libérés par les semi-conducteurs). Ce courant continu crée une puissance électrique calculé en watt crête ( $W_c$  : puissance maximale théorique d'un panneau solaire), et peut être transformé en courant alternatif grâce à un onduleur.

L'électricité produite peut être consommée, stockée en batterie ou injectée dans le réseau électrique. À noter que les performances d'une installation photovoltaïque dépendent de l'orientation des panneaux solaires et l'ensoleillement de la zone dans laquelle elle se trouve.

En Bourgogne-Franche-Comté, la production solaire photovoltaïque augmente fortement depuis les années 2010. En 2020, la puissance installée était de 330 MW et la production de 430 GWh, ce qui représente environ 2 % de la consommation électrique de la région et 4% du mix d'énergie renouvelable régional.

D'après les données 2020, la communauté de commune produit 2,1 GWh/an pour une puissance installée totale d'environ 2 MW, ce qui représente 1% du mix d'énergie renouvelable du territoire. La commune de Champagnole produit à elle seule  $\frac{1}{4}$  de l'énergie solaire photovoltaïque du territoire et sa puissance installée représente 18% de la puissance installée totale.

8 communes ne sont pas équipées en panneaux solaires photovoltaïques. Ce sont les moins peuplées et celles dont la superficie est faible. Pour les autres communes, la production d'énergie photovoltaïque est proportionnelle au nombre d'habitants ce qui laisse à supposer des installations principalement présentes sur les toitures des habitations individuelles et collectives. Excepté pour certaines communes. Effectivement, à Champagnole, Foncine-le-Haut et Marigny les toitures des bâtiments tertiaires (supermarchés) des bâtiments agricoles ainsi que certaines ombrières sont exploités et des centrales solaires au sol sont envisagées. Le toit de l'église de Champagnole est aussi équipé.



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR TOITURE AGRICOLE A BIEF-DES-MAISONS, EVEN CONSEIL 2022

Un projet de centrale au sol d'environ 90 ha, en 16 lots est en cours d'investigation environnementale sur les forêts privées et publiques des communes de Loulle et de Mont-sur-Monnet. Il s'agirait du plus grand parc photovoltaïque de Franche-Comté avec une puissance installée estimée à une centaine de Mégawatts crête environ par le développeur : la société EcoDelta - Cévennes Energy.

## Solaire thermique

L'énergie solaire thermique est la transformation du rayonnement solaire en énergie thermique. Les rayonnements sont captés par des capteurs vitrés qui transmettent l'énergie solaire à des absorbeurs métalliques, capteurs plans ou capteurs à tube sous vide, lesquels réchauffent un réseau de tuyaux de cuivre dans lequel circule un fluide caloporteur. Un échangeur chauffe à son tour l'eau stockée dans un réservoir d'eau qui est ensuite injectée dans le réseau de chauffage. Les capteurs solaires thermiques peuvent produire de l'eau chaude pour l'eau chaude sanitaire (ECS) et/ou le chauffage (Système solaire combiné - SSC). Ils peuvent également servir au séchage solaire des fourrages et au chauffage des piscines. La quantité d'énergie fournie par les capteurs va dépendre, entre autres, de la région (météo), de la surface de capteurs ou encore de la technologie employée.

En ce qui concerne les installations solaires thermiques actuelles, le territoire disposait en 2020 d'un productible de 430 MWh et d'une surface installée totale de 1230 m<sup>2</sup>.

L'ensemble des communes à part Champagnole ont une production d'énergie solaire thermique proportionnelle à leur nombre d'habitant ce qui laisse à supposer qu'il s'agit d'installations sur le toit des habitations individuelles et collectives. La commune de Champagnole produit à elle seule 1/3 de l'énergie solaire thermique du territoire ce qui laisse à supposer la présence de d'installations thermiques sur les bâtiments du tertiaire.



PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES SUR TOITURE DE MAISON INDIVIDUELLE A CHAMPAGNOLE, EVEN CONSEIL 2022

## Le potentiel solaire

D'après le SRADDET, l'essor du solaire thermique est entravé par le manque de compétitivité économique et de compétences professionnelles dans la région. Le territoire présente pourtant un ensoleillement favorable au développement du solaire thermique avec une irradiation solaire horizontale annuelle d'environ 1 500 kWh/m<sup>2</sup>. L'irradiation annuelle correspond à la quantité d'énergie solaire moyenne reçue par une surface en un an. Elle varie considérablement en fonction du lieu d'implantation, de son orientation et de la présence d'éventuels masques.

### 5.2.4. Méthanisation

La méthanisation est la filière permettant de générer du biogaz, à partir de la fermentation de matières organiques et en l'absence d'oxygène. Le biogaz peut être utilisé comme vecteur énergétique pour la production de chaleur ou d'électricité via un moteur de cogénération, ou bien directement valorisé en tant que gaz naturel. Dans ce dernier cas, un traitement est requis (purification en biométhane) avant son injection dans le réseau de gaz naturel pour une valorisation ultérieure (chauffage, cogénération, gaz de cuisine pour les particuliers).

Une application encore peu développée à grande échelle mais à fort potentiel est la valorisation en tant que carburant pour les véhicules au BioGNV (BioGaz Naturel pour Véhicules). Le biométhane peut également être utilisé comme un produit pour former de l'hydrogène décarboné, grâce au processus de méthanisation. La maturité économiquement à grande échelle de ce processus reste encore à démontrer.

Le développement de la méthanisation et de la production biogaz repose aujourd'hui sur plusieurs filières de valorisation des matières organiques :

- *Les matières agricoles : fumiers, lisiers, résidus de cultures*
- *Les déchets et sous-produits des industries agro-alimentaires*
- *Les sous-produits des collectivités (boues d'épuration, déchets verts, fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM))*

En Bourgogne-Franche-Comté, la puissance installée était de 30 MW et la production de 400 GWh en 2020, ce qui représente environ 2 % de la consommation électrique de la région et 4% du mix d'énergie renouvelable régional. A l'échelle du Jura, la méthanisation représente 2% du mix d'énergie renouvelable.

Sur la communauté de commune de Champagne Nozeroy Jura, la production d'énergie par méthanisation est nulle.

Bien que l'agriculture occupe une place importante sur le territoire, le développement de la filière de méthanisation est limité par les pratiques agricoles appliquées dans le cadre des AOP. En effet, l'élevage en prairie rend impossible la récupération de matière fermentescible pour les unités de méthanisation pendant la moitié de l'année.

De plus, le territoire ne possède pas d'industries de l'agroalimentaire de grande taille, générant une quantité importante de déchets méthanisables.

Il est cependant possible de développer des projets de méthanisation alimentés par des intrants provenant d'une échelle plus large que celle de l'EPCI en cas de ressources insuffisantes sur le territoire (effluents agricoles, biodéchets, etc.). Toutefois, ces importations s'accompagnent d'externalités négatives, comme un trafic potentiellement important de camions pour alimenter l'unité en intrants méthanisables.

### 5.2.5. Géothermie

La géothermie consiste à prélever ou à extraire les calories stockées au niveau du sous-sol ou des nappes aquifères. Plusieurs types de géothermie sont à distinguer :

- *La géothermie superficielle de surface (sondes verticales et capteurs horizontaux). Ces technologies ne permettent pas une utilisation directe de la chaleur par simple échange. La mise en œuvre de pompes à chaleur est nécessaire pour le chauffage. Elles correspondent à l'exploitation de forages de faibles profondeurs (moins de 200 m).*
- *La géothermie superficielle sur nappes souterraines et eaux thermales. L'exploitation de cette ressource peut se faire de manière directe ou indirecte via des pompes à chaleur selon la ressource et le type de besoins.*



- *La géothermie profonde ou haute enthalpie (température supérieure à 100°C) qui exploite des failles et des forages pétroliers. La chaleur est exploitée de manière directe et l'alimentation de centrales électriques peut être envisagée (production de vapeur pour le turbinage).*

Il n'existe pas à ce jour d'installation de géothermie sur le territoire, que ce soit à haute ou basse énergie.

### 5.2.6. Eolien

La valorisation de l'énergie éolienne consiste à convertir l'énergie cinétique du vent en énergie cinétique de rotation, exploitable principalement pour produire de l'électricité ou pour le pompage de l'eau en sites isolés.

3 catégories d'éoliennes sont identifiées pour l'éolien terrestre en fonction de leur puissance. Il s'agit des types suivants :

- *Grand éolien : puissance > 350 kW – hauteurs de machine de 80 à 150 mètres*
- *Moyen éolien : puissance entre 36 kW et 350 kW – hauteurs de machine inférieures à 80 mètres*
- *Petit éolien : puissance entre 1 kW et 36 kW – hauteurs de machine de 10 à 20 mètres environ*

En Bourgogne-Franche-Comté, la puissance installée était de 330 MW et la production de 1990 GWh en 2020, ce qui représente environ 20% du mix d'énergie renouvelable de la région. A l'échelle du Jura, l'éolien ne représente que 3% du mix d'énergie renouvelable.

Sur la communauté de commune de Champagnole Nozeroy Jura, la production d'énergie éolienne est nulle.

Le projet éolien Basse Joux – Esserval-Tartre/Plénise/Censeau/Mièges est néanmoins en cours d'élaboration par l'agence Opale énergies naturelles. Il prévoit l'installation de six éoliennes en forêts communales de Basse Joux en partenariat avec l'ONF et les quatre communes directement concernées par son implantation.

### 5.2.7. Réseaux de chaleur

Même s'ils sont encore principalement alimentés à partir de gaz naturel en France, les réseaux de chaleur permettent aussi de valoriser des énergies renouvelables comme le bois-énergie ou d'autres moins utilisées comme la géothermie profonde ou la chaleur fatale industrielle.

Un réseau de chaleur (ou réseau de chauffage urbain) est un système de distribution de chaleur à partir d'une installation de production centralisée et à destination de plusieurs consommateurs. La chaleur est transportée au sein d'un ensemble de canalisations, généralement à l'échelle d'un quartier.

Sur le territoire, aucun réseau de chaleur n'est encore opérationnel mais plusieurs projets sont en cours d'élaboration dont le plus avancé est celui de Champagnole qui permettra de chauffer la piscine intercommunale, le collège, la salle des Louataux et les vestiaires du complexe sportif grâce à une chaufferie au bois.

Les communes de Sirod, Marigny, Montrond et Loulle projettent aussi la construction de réseaux de chaleur.

### 5.2.8. Récupération d'énergie

Lors du fonctionnement d'un procédé de production ou de transformation, l'énergie thermique produite grâce à l'énergie apportée n'est pas utilisée en totalité et est souvent perdue ou refroidie avant d'être rejetée. Ces rejets peuvent être récupérés et représentent une ressource pouvant être valorisée.

La récupération de la chaleur fatale conduit à deux axes de valorisation thermique complémentaires :

- *Une valorisation en interne, pour répondre à des besoins de chaleur propres à l'entreprise ;*
- *Une valorisation en externe, pour répondre à des besoins de chaleur d'autres entreprises, ou plus largement, d'un territoire, via un réseau de chaleur. La revente des rejets peut constituer un revenu financier supplémentaire pour le fournisseur.*

Les secteurs d'activité les plus consommateurs d'énergie en France sont principalement les industries chimiques plastiques suivies par l'industrie agro-alimentaire et la sidérurgie. Ces industries sont les principales cibles pour une valorisation des rejets thermiques car l'essentiel de leurs usages sont énergétiques, importés et d'origine fossile (source : ADEME), et servent à alimenter à 61% fours et séchoirs.

Aucune installation de récupération de chaleur fatale n'est actuellement présente sur le territoire en raison de l'absence d'industries de taille significative et à forte consommation énergétique sur le territoire (consommation de 42 GWh thermique pour le secteur de l'industrie manufacturière en 2020).

### 5.3. EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

L'effet de serre naturel, qui permet à la Terre d'être habitable, est accru par certains gaz émis par les activités humaines, dits gaz à effet de serre (GES.) Le réchauffement climatique observé à l'échelle de la planète en est la conséquence. Certains GES sont naturellement présents comme le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et l'ozone(O<sub>3</sub>), émis en plus grande quantité par les activités humaines. D'autres ont été fabriqués par l'industrie comme le fréon, les CFC, les HFC, etc.

Les émissions de gaz à effet de serre peuvent être classées en trois catégories :

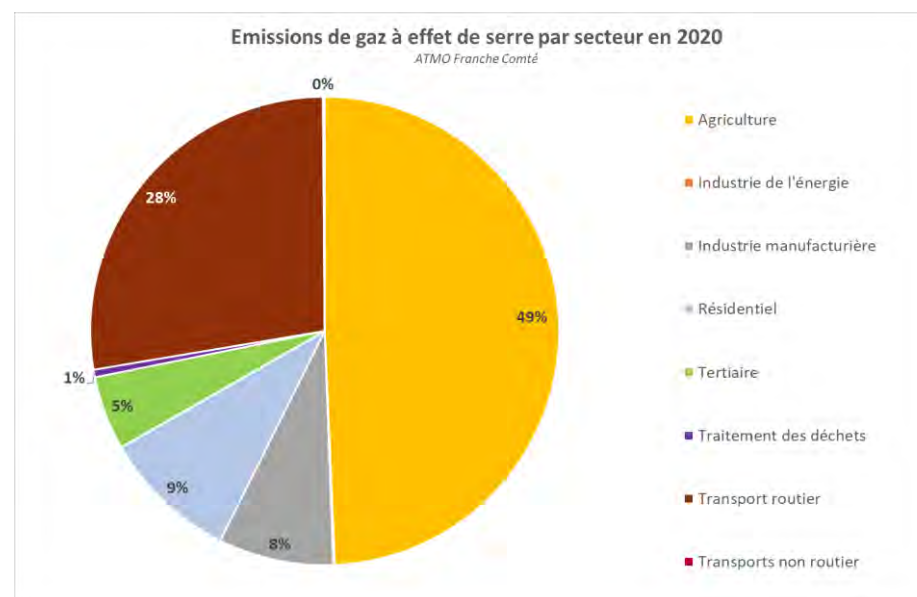
- Les émissions directes, produites sur le territoire, émissions associées à la consommation de gaz et de pétrole comprises ;
- Les émissions indirectes qui sont liées à la production d'électricité et aux réseaux de chaleur et de froid, générées sur ou en dehors du territoire mais dont la consommation est localisée à l'intérieur du territoire ;
- Les émissions induites par les acteurs et activités du territoire, par exemple celles dues à la fabrication d'un produit, d'un bien à l'extérieur du territoire mais dont l'usage ou la consommation se fait sur le territoire.

#### 5.3.1. Bilan global

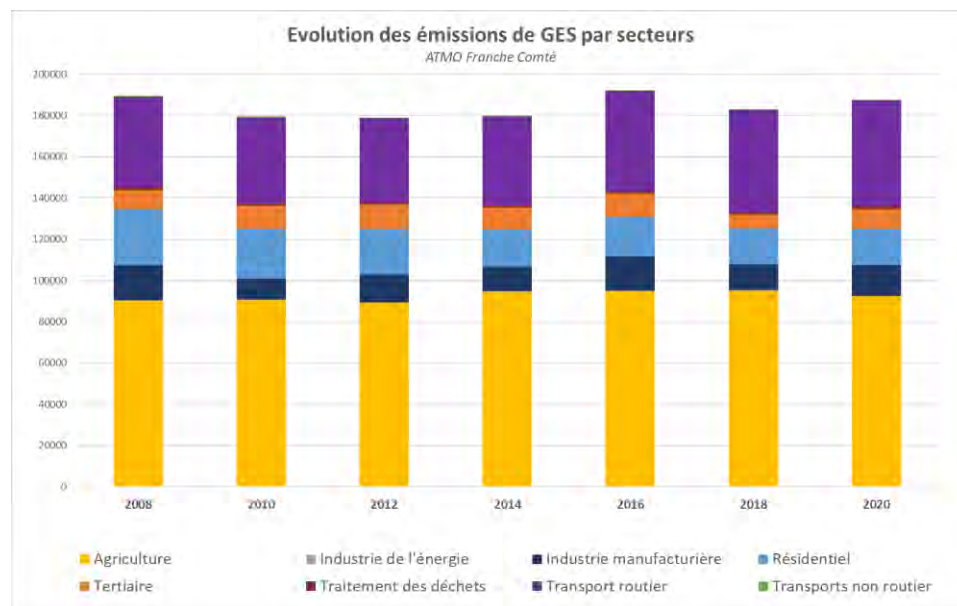
En 2018, les émissions totales sur le territoire de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura s'élevaient à 183 000 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>, soit 8,1 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> par habitant. Si cette valeur est inférieure à la moyenne départementale (10,7 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>), elle est en revanche supérieure à la moyenne nationale qui s'élève à 6,6 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>.

Deux secteurs sont principalement responsables des émissions de GES du territoire :

- Le secteur de l'agriculture, qui représente près de 50% des émissions, soit 4 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> par habitant ;
- Le secteur des transports, responsable de près de 30% des émissions, soit 2 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> par habitant.



On observe une légère diminution des émissions de gaz à effet de serre du territoire (-1%), principalement due au recul de l'activité industrielle sur le territoire (-15%) et à la baisse des émissions du secteur résidentiel (-50%). Ces diminutions sont néanmoins nuancées par la hausse des émissions liées aux transports (+14%) et à l'agriculture (+2%).



### 5.3.2. Bilan par commune

Les émissions de gaz à effet de serre sont réparties de manière très hétérogène sur le territoire. Les communes de Crotenay, Mignovillard et Champagnole sont responsables à elles-seules d'un quart des émissions du territoire.

### 5.3.3. L'agriculture, premier secteur émetteur de GES

L'agriculture constitue le premier poste d'émission de gaz à effet de serre, avec 50% des émissions en 2020, soit l'équivalent de 92 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. La communauté de communes est responsable de près de 20% des émissions liées à l'agriculture du département du Jura.

Filière particulièrement dynamique sur le territoire, l'activité agricole est essentiellement définie par l'AOP Comté. Près de 270 exploitations agricoles sont recensées sur le territoire, dont 207 classées en AOP Comté, soit 75%. La surface agricole utile est de 27 650 hectares environ, soit 44% du territoire.

Les émissions de GES de l'agriculture sont caractéristiques, car majoritairement composées d'autres molécules que le CO<sub>2</sub> et issues de processus biologiques.

La principale source d'émissions de CH<sub>4</sub> est l'élevage (fermentation entérique et déjections animales), les N<sub>2</sub>O proviennent des cultures (apports azotés sur les sols cultivés avec l'épandage de fertilisants minéraux et d'origine animale). De manière générale, plus de la moitié des émissions de CO<sub>2</sub> est imputable aux tracteurs et autres enjeux agricoles, tandis que l'autre partie est issue de la consommation d'énergie des bâtiments d'élevage.

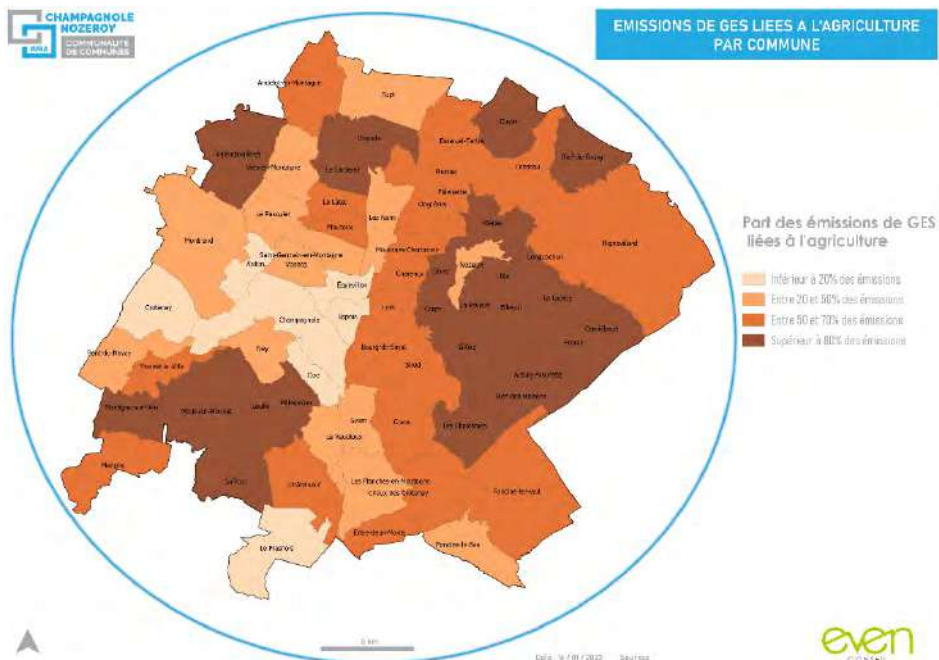
Les émissions de N<sub>2</sub>O interviennent directement après les épandages d'intrants azotés (émissions directes) ou sont émis dans le cadre de processus biologique liés à des phénomènes de nitrification/dénitrification des sols cultivés (émissions indirectes). Seules sont considérées les émissions de N<sub>2</sub>O anthropiques (qui résultent de l'augmentation des quantités nettes d'azote dans les sols gérés suite aux activités humaines) et donc engendrées par l'épandage d'engrais minéraux et organiques, d'excrétions au pâturage, de la décomposition des résidus de culture, de l'épandage des boues et des composts. Les déjections animales contribuent également, dans des proportions réduites, aux émissions de N<sub>2</sub>O.

Les animaux d'élevage « ruminants » (bovins, ovins et caprins) sont caractérisés par une digestion particulière qui leur fait éructer du CH<sub>4</sub> (fermentation entérique). Ces émissions sont notamment conditionnées par l'espèce animale, les bovins étant les plus émetteurs avec en moyenne 62 kg de CH<sub>4</sub>/an/tête, et l'alimentation des animaux. La gestion (en fumier ou en lisier) des déjections des animaux, riches en matières organiques, émet également du CH<sub>4</sub> lors de leur fermentation. Le territoire comptant plus de 30 000 bovins.



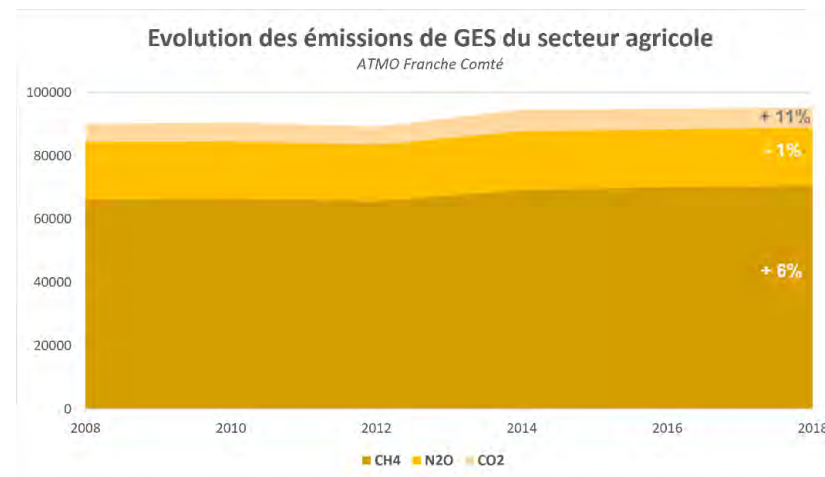
### Répartition des émissions de GES par communes

L'agriculture représente le premier poste d'émissions de GES pour 45 communes du territoire.



### Evolution des émissions liées à l'agriculture

Les émissions de GES de l'agriculture évoluent peu entre 2008 et 2018 : +5 %. Les émissions de CH4 augmentent de 5%, celles du N2O augmentent de 1% et celles de CO2 de 11%. La hausse des émissions de CH4 s'explique par une augmentation du cheptel, à hauteur de 670 bêtes supplémentaires entre 2010 et 2020.

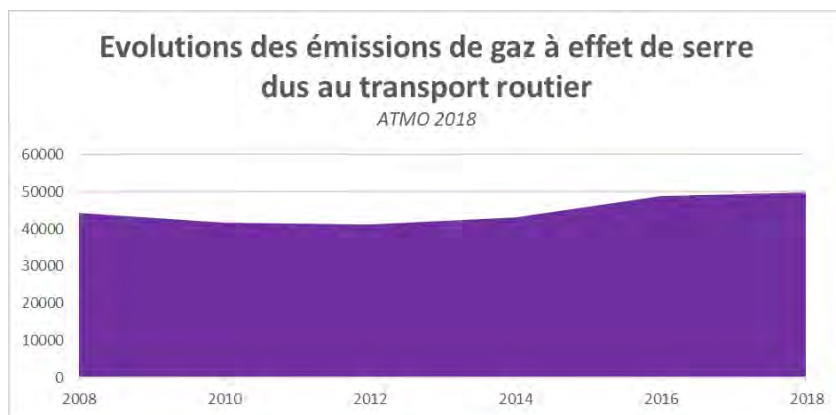


### 5.3.4. Transport routier

Le transport est la seconde activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il représente, en 2020, 28% des émissions de GES. Les émissions liées au transport routier ont augmenté de près de 15% en 10 ans, l'amélioration de la performance environnementale des véhicules ne compensant pas l'augmentation de la circulation.

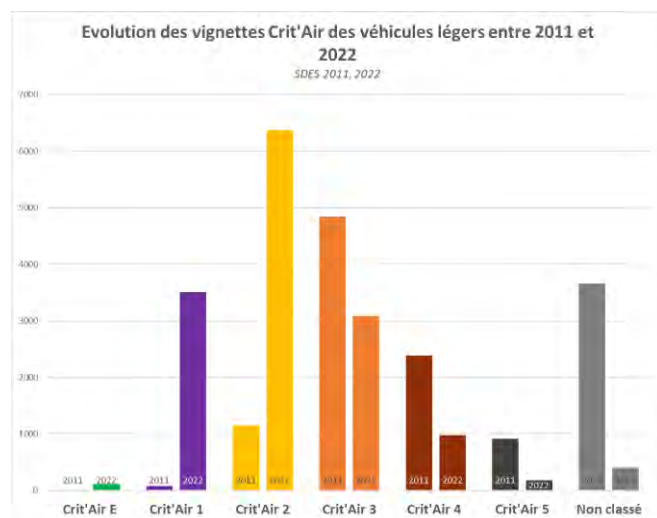
L'immense majorité des émissions induites par le transport est constitué de CO2 provenant de la combustion de carburants.

Les émissions liées au secteur des transport ont connu une augmentation conséquente ces dix dernières années. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette augmentation. Le taux de motorisation des ménages a considérablement augmenté avec 1 500 véhicules supplémentaires et près de 1 000 ménages supplémentaires déclarant posséder au moins deux voitures, portant à 20% la part de la population du territoire dotée de deux véhicules. En outre, le nombre de kilomètres parcourus par jour est également en légère augmentation.



La voiture est le mode de transport plébiscité sur le territoire, avec 83% d’habitants déclarant utiliser une voiture pour leurs déplacements domicile-travail. A l’inverse, la part de la marche à pied s’élève à seulement 8% et l’absence de déplacement à 6%.

Le profil des véhicules circulants sur le territoire a lui aussi beaucoup évolué. On observe en effet une augmentation significative des véhicules portant la vignette Crit’Air 1 et 2, associée à une diminution des véhicules les plus polluants (Crit’Air de 3 à 5).



### 5.3.5. Résidentiel

Le secteur résidentiel est responsable de l’émission de 17 500 tCO<sub>2</sub> en 2018, soit 780 kgCO<sub>2</sub> par habitant.

Le CO<sub>2</sub> est le principal GES émis par le secteur résidentiel. Il provient de la consommation de combustibles fossiles (fioul et gaz principalement) par les chaudières afin de produire du chauffage ou de l’eau chaude sanitaire.

On observe une baisse importante des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur résidentiel. En effet, si celles-ci représentaient un quart des émissions totales du territoire en 2008, elles ne représentent aujourd’hui plus que 9%.

La réduction de 50% des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l’usage des logements résulte pour partie d’une diminution des consommations d’énergie au m<sup>2</sup>. La diminution de cette demande en énergie par m<sup>2</sup> de logement traduit la meilleure isolation du parc de logements, principalement due à l’instauration successive de réglementations thermiques adoptées entre 1974 et 2012.

D’autres facteurs peuvent intervenir dans la baisse de consommation par m<sup>2</sup> telles que les modifications de comportement, la performance technique des équipements de chauffage (thermostats, rendements des chaudières, individualisation des compteurs pour le chauffage collectif) ou encore le type d’énergie utilisée. En effet, on observe une substitution des combustibles intensifs en CO<sub>2</sub> comme le charbon ou le fioul par une d’autres qui le sont moins.

Il est important de signaler que ces valeurs ne prennent pas en compte les émissions de CO<sub>2</sub> indirectes générées par le secteur résidentiel. Au-delà de l’exploitation des bâtiments (consommation de combustibles fossiles), l’empreinte carbone de la construction de ces logements est significative. Générée notamment par la fabrication de matériaux, leur acheminement et la consommation de carburants sur le chantier, cette « énergie grise » est dépendante des choix de construction qui sont opérés, tant en matière de taille de logement que du type de matériaux employés et de leur origine.

#### Répartition des émissions de GES par communes

Les communes de Champagne et Foncine-le-Haut, les plus peuplées du territoire, se démarquent logiquement par l’importance de leurs émissions de GES liées au secteur résidentiel. Dans la ville-centre, le secteur résidentiel est le premier poste d’émissions, contribuant à hauteur de 30% aux émissions totales de la commune.

## 5.4. VULNERABILITE CLIMATIQUE

### 5.4.1. Evolution des températures

Depuis 1999 jusque 2021, les données annuelles fournies par la station Météo France de Dijon mettent en évidence des températures maximales moyennes de 16,2°C et minimales moyennes de 7,8°C, des valeurs supérieures à celle de la période 1991-2020, respectivement de 16°C et 6,9°C. L'année 2020 a été l'année la plus chaude de la période étudiée, 2003 venant ensuite.

Malgré une période d'analyse relativement courte, l'évolution des températures semble être en constante augmentation avec 19 années sur 23 aux températures supérieures à la moyenne 1991-2020.

Les pics de chaleur annuels connus dans la station météorologique de Dijon sont de 35,2°C en moyenne sur la période 2011-2021 tandis que les pics de froids annuels sont de -8,1°C. L'évolution de ces pics ne peut être comparée à la période 1991-2020 par manque de données disponibles, cependant, il apparaît sur la période récente une légère augmentation de ceux-ci ces dernières années en fréquence.

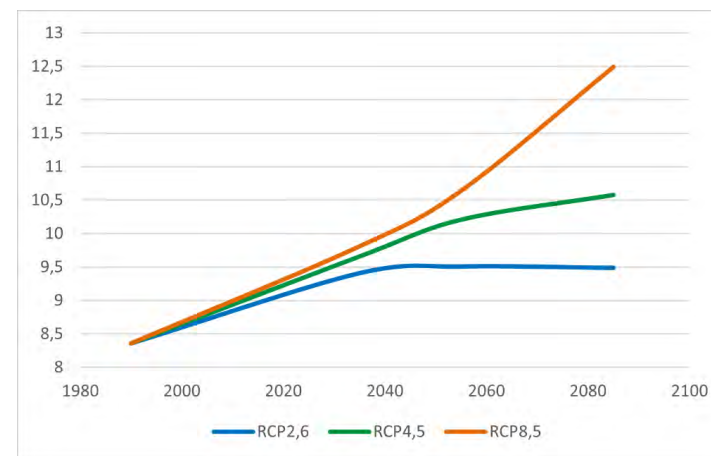
L'évolution des températures par saison met en évidence une augmentation de celles-ci à chaque saison mais une évolution inégale. En effet, les mois d'automne et de printemps connaissent un regain de chaleur plus important que les mois d'hivers et d'été.

#### Evolution des températures attendues

L'évaluation de l'exposition future du territoire au changement climatique s'appuie sur le développement d'un outil par Even Conseil facilitant la lecture des données issues du collectif de recherche DRIAS. Celui-ci s'appuie sur 3 scénarios qui dans l'analyse suivante sont présentés sous la forme d'un unique scénario moyen :

- Scénario RCP2,6°C : Ce scénario s'appuie sur une politique visant à faire baisser les concentrations en CO<sub>2</sub> ;
- Scénario RCP4,5°C : Ce scénario s'appuie sur une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO<sub>2</sub> ;
- Scénario RCP8,5°C : Ce scénario constitue le scénario sans politique climatique.

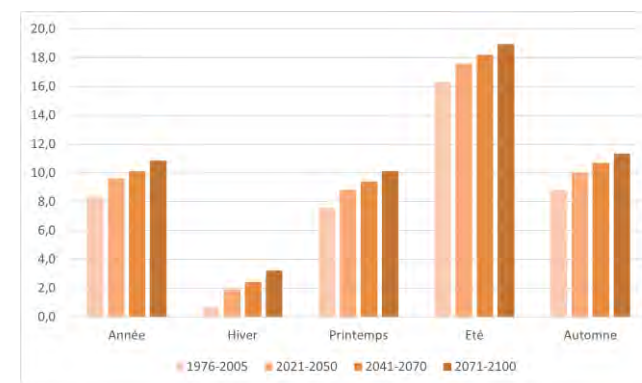
Quel que soit le scénario étudié, il apparaît une augmentation inéluctable de la température à hauteur de +1.2°C d'ici 2050 et +2,5°C à la fin du siècle selon un scénario moyen. Cependant, selon le scénario étudié, l'augmentation est plus ou moins forte.



EVOLUTION DES TEMPERATURES ENTRE 1990 ET 2085 A PARTIR DES SCENARIOS DU DRIAS, EVEN CONSEIL 2022

À noter que la continentalité du territoire constitue un élément important dans l'augmentation des températures attendues dans les décennies à venir.

L'augmentation des températures est attendue pour toutes les saisons, de manière proportionnelle quel que soit le scénario retenu.

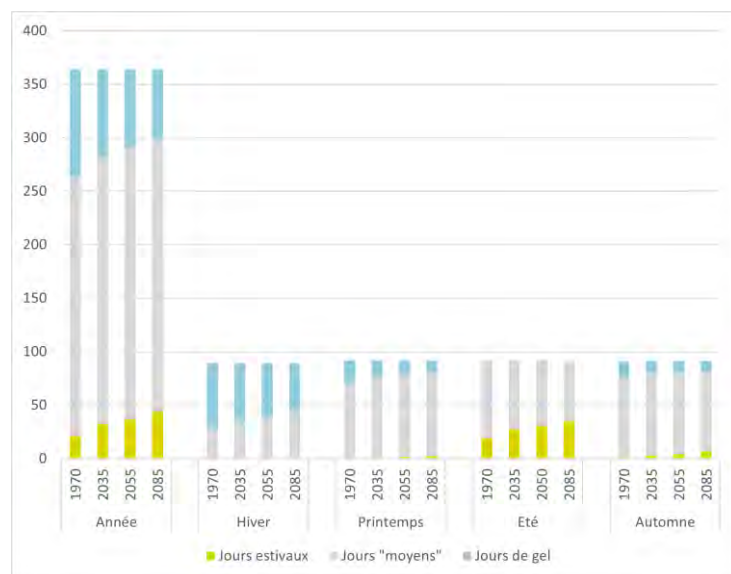


EVOLUTION SAISONNIERE DES TEMPERATURES ENTRE 1970 ET LA FIN DU SIECLE A PARTIR DES SCENARIOS DU DRIAS, EVEN CONSEIL 2022



## Diagnostic et état initial de l'environnement

Dans les années à venir, le nombre de jours de gel (inférieur à 0°C) devrait diminuer d'une trentaine de jours tandis que le nombre de jours estivaux (supérieurs à 25°C) devrait augmenter et s'étendre sur les périodes printanière et automnale.



EVOLUTION DES JOURS ESTIVAUX ET DE GEL DANS LES ANNEES A VENIR, EVEN CONSEIL 2022

## 5.4.2. Evolution des précipitations

Les données Météo France de la station de Champagnole font apparaître des taux de précipitations de l'ordre de 1140 mm par an sur la période 1999-2020.

Quatre sécheresses sont identifiées :

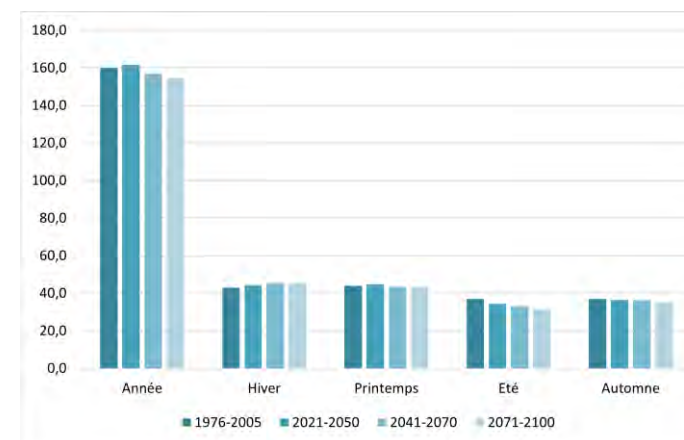
- La sécheresse de 2003 qui a cumulé une réduction des précipitations sur 4 saisons consécutives de l'hivers à l'automne.
- La sécheresse de 2011 liée à un printemps et un hiver sec alors que les pluies des autres saisons ont été faibles.
- La sécheresse de 2015 liée à une réduction des précipitations en été et en automne.
- La sécheresse de 2017 liée à une réduction des précipitations en hiver et au printemps.

## Evolution des précipitations attendues

Quel que soit le scénario étudié, il apparaît que le taux de précipitations sur le territoire va augmenter dans les prochaines années alors que le nombre de jours de précipitation va diminuer d'ici la fin du siècle. Cela signifie que le nombre de précipitations intenses, qui apportent une forte quantité d'eau sur une courte durée, augmentera.



EVOLUTION DES PRECIPITATIONS D'ICI LA FIN DU SIECLE (MM), EVEN CONSEIL 2022



EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE PRECIPITATIONS D'ICI LA FIN DU SIECLE, EVEN CONSEIL 2022

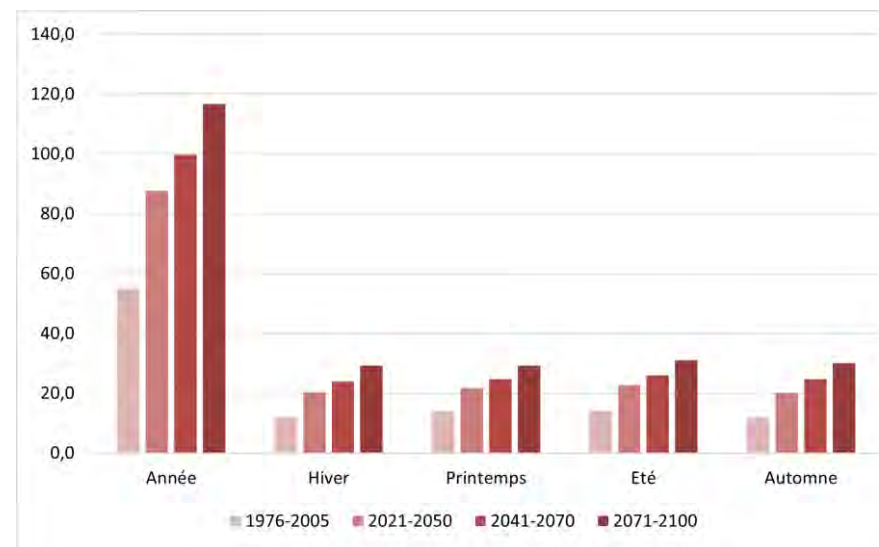
### 5.4.3. Fréquence des évènements extrêmes

Comme l'ensemble de la France, le territoire a connu la canicule en 2003 qui a concentré une période de chaleur importante au mois d'août 2003. Le pic de chaleur maximal a été constaté avec 39,8°C cette année-là. Bien que moins identifiées dans la culture commune, les années 2005 et 2006 ont constitué deux années où les vagues de chaleur ont également été importantes tant par la durée que par l'intensité et plus récemment au cours de l'été 2020.

S'il est difficile de connaître les événements extrêmes qui interviendront à l'avenir sur la communauté de communes, cela fait cependant nul doute que la fréquence des événements connus va progresser comme le souligne Météo France. En outre, les vagues de chaleur devraient voir leur fréquence doubler d'ici à 2050 dans l'Hexagone et pour la suite, tout dépendra des efforts mis en œuvre pour réduire les émissions de GES dans l'atmosphère. Si rien n'est fait pour renverser la tendance actuelle, les vagues de chaleur en France seront à la fin du siècle cinq à sept fois plus nombreuses qu'aujourd'hui, souligne l'organisme national.

A ce titre, les données DRIAS localisée mettent en évidence une augmentation forte des jours anormalement chauds sur le territoire quel que soit les scénarios. Cependant, le scénario du laisser-faire met en évidence une multiplication phénoménale des périodes de chaleur anormales.

L'augmentation des jours anormalement chaud devrait concerner toutes les saisons. En cumulant ces données avec la chute de précipitation attendue en période estivale et l'augmentation des températures, les périodes caniculaires et de sécheresse devraient alors fortement progresser. Alors qu'on comptait en moyenne moins de 5 jours de vagues de chaleur sur la période 1976-2005 en France, on estime qu'il y a 3 chances sur 4 pour que ce nombre augmente au moins de 5 à 10 jours supplémentaires dans le sud-est et de 0 à 5 ailleurs à l'horizon 2021-2050. Les risques d'incendies qui en résultent devront être surveillés en particulier sur un territoire fortement boisé comme la communauté de communes de Champagne Nozeroy Jura.



EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS ANORMALEMENT CHAUDS, EVEN CONSEIL 2022

L'augmentation du nombre de précipitations intenses implique la hausse très probable des crues et des inondations due à une répartition de plus en plus inégale des précipitations entre les saisons, donnant des hivers particulièrement pluvieux. Les cours d'eau principaux : l'Ain et la Saine sont particulièrement concernées par l'augmentation du nombre de crues ainsi que leurs sources et les nappes qui se situent dans les secteurs karstiques du territoire. Cela joue aussi sur les risques de gonflement/retrait des argiles pouvant provoquer des glissements de terrain et dégradant la qualité de certains types de bâti.

### 5.4.4. Sensibilité du territoire

Au regard d'un dérèglement climatique les paysages ne devraient pas être particulièrement fragilisés par le changement climatique. Cependant, la faune et la flore devrait subir les conséquences de l'augmentation de température et du changement saisonnier des précipitations.

Les ressources liées aux masses d'eau souterraines, aux zones humides et aux plans d'eau devraient être dégradées notamment écologiquement, du fait d'un risque d'eutrophisation lié à l'augmentation des températures et d'une baisse des débits en été.

Concernant la ressource énergétique, l'augmentation des chaleurs annuelles devrait limiter les besoins en chauffage et donc les risques de précarisation énergétique des foyers. Cependant, une hausse des demandes en été est attendue pour répondre aux effets de chaleur en matière de refroidissement des bâtiments. Aussi, le dérèglement climatique impactera positivement le rendement des équipements solaires. L'attractivité du territoire devrait être renforcée du point de vue touristique ce qui induira nécessairement une augmentation des besoins énergétiques et en eau et encouragera la production de déchets notamment pendant la période estivale qui devrait s'étendre.

Le dérèglement climatique entraînera l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses. Celles-ci renforceront l'effet de chaleur urbain fragilisant certaines populations (personnes âgées, nourrisson...). Par ailleurs, le dérèglement climatique pourrait entraîner la migration d'agents pathogènes comme certains moustiques entraînant de nouvelles maladies pour les populations, pour la faune et pour la flore.

L'exposition des forêts à ces pathologies ainsi qu'au risque d'incendie impacte une partie importante de l'activité du territoire puisque les métiers liés à la filière bois et les activités touristiques seront impactées. Leur adaptabilité au changement climatique est donc nécessaire. L'ONF et la ville de Champagne testent une nouvelle essence de conifère : le calocèdre, plus résistant aux sécheresses.

Les élevages AOP seront aussi impactés puisque le réchauffement en période estivale modifiera la pousse de l'herbe, elle sera plus précoce, sera interrompue pendant l'été et reprendra un peu à l'automne suivant la durée de la période de sécheresse. Une partie variable du fourrage devra donc servir à nourrir les vaches pendant l'été. Le pâturage des vaches dans les prairies détremées en période de fortes pluies peut aussi saccager les sols et rendre difficile la récolte et le séchage de foin.

## 6. RISQUES ET SANTE ENVIRONNEMENTALE

Un risque naturel se définit par le croisement d'un aléa d'un phénomène naturel d'intensité et d'occurrence donnée et d'enjeux (personnes, habitats, infrastructures, etc.). En l'absence d'aléa ou d'enjeu, le risque n'existe pas. Les arrêtés de catastrophes naturelles permettent d'établir une première cartographie du risque naturel sur le territoire.

### 6.1. RISQUES D'INONDATION

L'inondation désigne une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontée de nappes phréatiques) et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter constructions, équipements et activités.

On distingue trois types d'inondation pouvant se produire sur le territoire :

- *La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique ;*
- *La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes ;*
- *Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.*

Il n'existe aucun PPRi sur le territoire.



## 6.2. RISQUES GEOLOGIQUES

### 6.2.1. L'aléa retrait-gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches). Certaines argiles sont plus susceptibles que d'autres de fixer l'eau disponible dans le sol et donc de gonfler ou inversement, elles sont susceptibles de la perdre et donc de se rétracter. L'importance de ces variations ainsi que la profondeur de terrain affectée dépendent essentiellement de l'intensité des phénomènes climatiques, des conditions du sol (nature, géométrie des couches, hétérogénéité) et des facteurs liés à l'environnement (végétation, topographie...).

Suite et à cause de ces mouvements de sol, des désordres sont observés dans les constructions, notamment les maisons individuelles. Si les constructions sont fondées de manière trop superficielle et sont insuffisamment rigides pour résister à de telles sollicitations, les dommages apparaissent.

Près de 40% du territoire est exposé à un aléa moyen de retrait gonflement des argiles, représentant environ 9 000 bâtiments et 60% de la population exposée.

### 6.2.2. Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Ces déplacements peuvent être lents ou rapides.

On distingue deux types de mouvements de terrain :

- *Les mouvements lents et continus, tels que les tassements, le retrait-gonflement des argiles ou les glissements de terrain le long d'une pente ;*
- *Les mouvements rapides et discontinus tels que les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles ou les chutes de blocs ou les coulées boueuses et torrentielles.*

Ces différents mouvements de terrain peuvent être favorisés par le changement climatique, avec son impact sur la pluviométrie, l'allongement de la sécheresse estivale et le mouvement des nappes phréatiques.

### Aléa affaissement - effondrement

Un affaissement est une déformation souple sans rupture et progressive de la surface du sol. Elle se traduit par une dépression topographique en forme de cuvette. Un effondrement désigne un abaissement à la fois violent et spontané de la surface sur parfois plusieurs hectares et plusieurs mètres de profondeur. Les affaissements et les effondrements surviennent au niveau de cavités souterraines, qu'elles soient d'origine anthropiques (carrières ou mines) ou naturelles (phénomènes de karstification et de suffosion).

Il existe deux phénomènes naturels pouvant créer des cavités : la karstification et la suffosion. La karstification est le phénomène de dissolution des calcaires, du gypse ou du sel par des eaux chargées en dioxyde de carbone. L'intensité de ce phénomène s'accroît en fonction de la quantité d'eau, de sa teneur en dioxyde de carbone et de sa basse température. Ce phénomène permet la mise en place de faciès particuliers, que l'on retrouve dans la partie souterraine (endokarst) sous forme de gouffres, grottes ou galeries, et à la surface (exokarst) sous forme de dolines, aven ou lapiaz. A l'instar des autres types de cavités souterraines, les mouvements de terrain liés au karst prennent la forme, en surface, soit d'effondrement (rupture brutale et marquée), soit d'affaissement (déformation plus souple), avec une forme très souvent circulaire.

La suffosion est un phénomène mécanique. Elle correspond à l'érosion interne générée par des circulations d'eaux souterraines. Ce transport de matériaux engendre des instabilités et favorise le développement de vides pouvant parfois atteindre plusieurs mètres cubes. Les matériaux entraînés sont évacués soit par les fissures ouvertes d'un horizon rocheux proche, soit dans une cavité voisine (vide karstique, ouvrage d'assainissement, cave, etc.)

Les emplacements de cavités représentent des zones de fragilité géotechnique (effondrement, déstabilisation de la couverture pédologique...). Suite à une modification de l'organisation de l'infiltration et du ruissellement, qu'elle soit naturelle ou anthropique (impermeabilisation des surfaces d'absorption, réactivation de dolines, injection d'eau pluviales...), le type de fonctionnalité de la cavité peut être transformée. Ces modifications fonctionnelles créent un déséquilibre de forces pouvant engendrer des effondrements brutaux ainsi que des affaissements qui auront pour conséquence la ruine de constructions. La perturbation des réseaux hydriques peut également créer de nouvelles zones inondables ou amplifier des zones préexistantes.

## Diagnostic et état initial de l'environnement

L'aléa effondrement et affaissement lié aux cavités naturelles est localisé dans la partie nord-est du territoire et concerne les communes de Champagnole au niveau du Mont Rivet, Lent, Rix, Arsure-Arsurette, Cuvier et Onglières. Néanmoins, malgré le nombre relativement important de cavités, le risque est infime sur le territoire puisqu'aucune ne se situe dans un périmètre de 50 mètres autour d'un bâtiment.

On trouve également sur le territoire des cavités souterraines d'origine anthropique liées à l'exploitation des carrières et mines. Le risque minier est lié à l'évolution de ces cavités, à ciel ouvert ou souterraines, abandonnées et sans entretien du fait de l'arrêt de l'exploitation. Une étude des aléas miniers réalisée en 2020 a mis en exergue l'aléa lié à l'exploitation de fer sur les communes de Mignovillard et Censeau, susceptible d'engendrer des mouvements de terrain. A l'exception d'un aléa moyen d'effondrement localisé au niveau des entrées de galeries sur la commune de Mignovillard, les autres aléas sont caractérisés de faibles.

### Aléa glissement de terrain

Les glissements de terrain sont des déplacements lents d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture. Les coulées de boues résultent de l'évolution des glissements et prennent naissance dans leur partie aval. Ce sont des mouvements rapides d'une masse de matériaux remaniés.

Les conditions d'apparition du phénomène sont liées à la nature et à la structure des terrains, à la morphologie du site, à la pente topographique et à la présence d'eau. Si les matériaux affectés sont variés, la présence d'argile en forte proportion est toujours un élément défavorable. La saturation des terrains en eau (présence de sources, fortes précipitations...) joue aussi un rôle moteur dans le déclenchement de ces phénomènes.

L'aléa glissement de terrain est uniformément réparti sur le territoire. On le retrouve au sud-est dans les communes de Foncine le Haut et Entre Deux Monts, au nord-est dans les communes de Esserval-Combe, Molpré, Rix, Charency et Sirod puis à l'ouest au niveau de Equevillon, Cize et Champagnole. Néanmoins, la localisation des zones d'aléa à l'écart de toute urbanisation réduit sensiblement l'exposition de la population à ce risque. En effet, seuls trois bâtiments au sein de la commune de Cize et cinq quand la commune d'Equevillon sont situées à moins de 100 mètres d'une zone d'aléa.

### Aléa éboulement - chute de blocs

Les chutes de masses rocheuses sont des mouvements rapides, discontinus et brutaux, résultant de l'action de la pesanteur et affectant des matériaux rigides et fracturés tels que calcaires, grès, roches cristallines, etc.

Ces chutes de produisent par basculement ou glissement à partir de falaises, escarpements rocheux et formations meubles à blocs. La densité, l'orientation des discontinuités d'origine tectonique, la structure du massif rocheux et la présence de cavités constituent des facteurs de prédisposition à l'instabilité.

Au regard de la rapidité, la soudaineté et l'imprévisibilité du phénomène, les chutes de blocs et éboulement peuvent causer des dommages importants, tant sur les constructions que sur les vies humaines.

L'aléa chute de blocs et éboulement est moins présent sur le territoire. En outre, aucun bâtiment ne se situe dans un périmètre de 50 mètres autour des zones à risque.

### Aléa érosion de berge

Les érosions de berge sont des phénomènes affectant la morphologie des berges et des bords des cours d'eau. Ces phénomènes de vitesses variables peuvent provoquer des glissements de terrain ou des éboulements ;

Ce phénomène peut provenir de deux causes principales :

- *De la force érosive de l'écoulement des eaux qui sape le pied des rives et conduit au glissement ou à l'éboulement de la berge par suppression de la butée de pied qui assurait l'équilibre,*
- *De l'enfoncement des cours d'eau au fil du temps qui conduit également au glissement ou à l'éboulement de la berge.*

Ces phénomènes peuvent être accentués en cas d'épisodes pluviométriques intenses ou lors d'actions anthropiques (modification du lit du cours d'eau par exemple). Les berges s'érodant, elles sont alors sujettes aux glissements ou éboulements.

Un aléa érosion de berge est identifié sur la commune de Monnet la Ville, au niveau du lieu-dit « Moulin de Pierre ». Néanmoins, ce dernier étant situé à l'écart de l'urbanisation, le risque est très limité.

L'atlas des risques géologiques dans le Jura, élaboré en 1998, recense les zones sensibles, potentiellement instables et reconnues comme telles par des études ponctuelles. Il met en exergue les zones au sein desquelles les aménagements sont susceptibles de constituer un facteur déclenchant de mouvements de terrain. Près de XX ha, soit XX% du territoire, sont identifiés comme secteur de risque majeur, où les mouvements de terrains sont avérés ou à très forte probabilité. Ces zones sont en majorité éloignées de l'urbanisation et ne concernent que 1% des bâtiments du territoire, soit environ 400 personnes à risque. Les communes de Equevillon et des Nans concentrent respectivement 13% et 47% de leurs bâtiments dans des secteurs à risque fort. L'atlas identifie XX hectares, soit XX% du territoire, comme secteur de risque maîtrisable, où les mouvements de terrain sont possibles mais de nature et d'intensité mesurable et maîtrisable. Si les zones habitées sont dans l'ensemble éloignées de ces secteurs à risque, 13% des bâtiments du territoire sont situés dans une zone à risque maîtrisable.

Les communes de Champagnole et d'Equevillon sont couvertes par le Plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMt) du secteur du Mont Rivel et la commune de Marigny est couverte par le PPRMt du secteur du Lac de Chalain. Approuvés respectivement en 1993 et 1995, ces deux PPRMt encadrent strictement la construction selon trois zones de sensibilité distincte.

### 6.2.3. Le risque sismique

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol. Le territoire, comme une grande partie du département du Jura, est en zone de sismicité modérée.

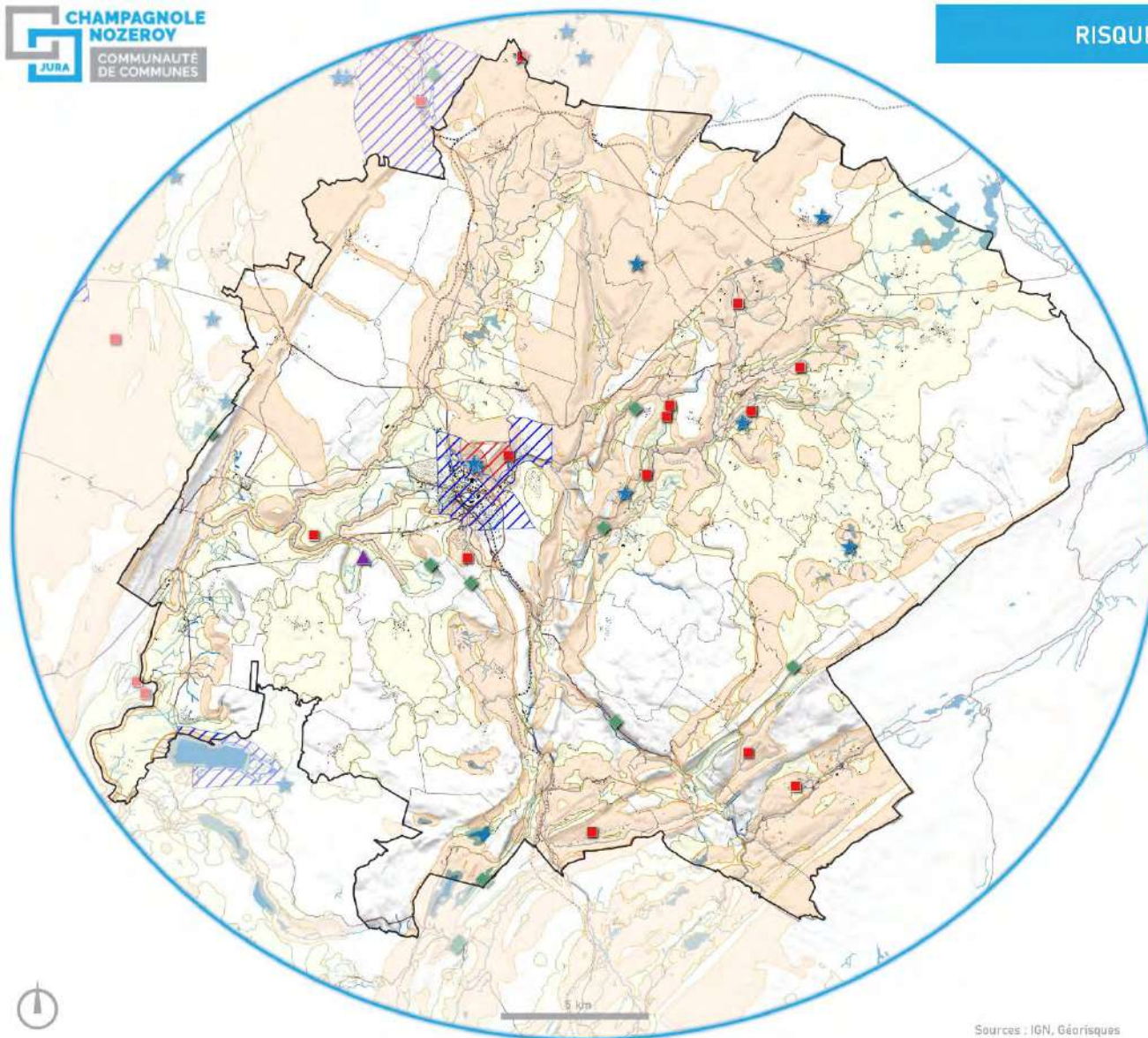
### 6.2.4. Le risque de radon

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement mais classé comme cancérigène certain pour le poumon. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches. Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation... Si la concentration en radon est très faible dans l'air extérieur, il peut s'accumuler dans les espaces clos et atteindre des concentrations élevées dans les bâtiments localisés sur des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sol granitiques et volcaniques).

Le potentiel radon est de catégorie 1 sur la totalité du territoire. Cette catégorie signifie que les formations géologiques présentent les teneurs en uranium les plus faibles.



## RISQUES GEOLOGIQUES



Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

 Zones constructibles sous conditions

 Zones inconstructibles

Mouvements de terrain

 Chute de blocs / Eboulement

 Coulée

 Effondrement / Affaissement

 Erosion de berges


 Glissement

Aléa Risque Retrait & Gonflement des argiles

 Faible

 Moyen

 Cours d'eau permanent

 Cours d'eau intermittent

 Routes principales

 Voies ferrées

 Lacs / Etangs

 Bâtiments

 Limites de l'EPCI

 Limites communales

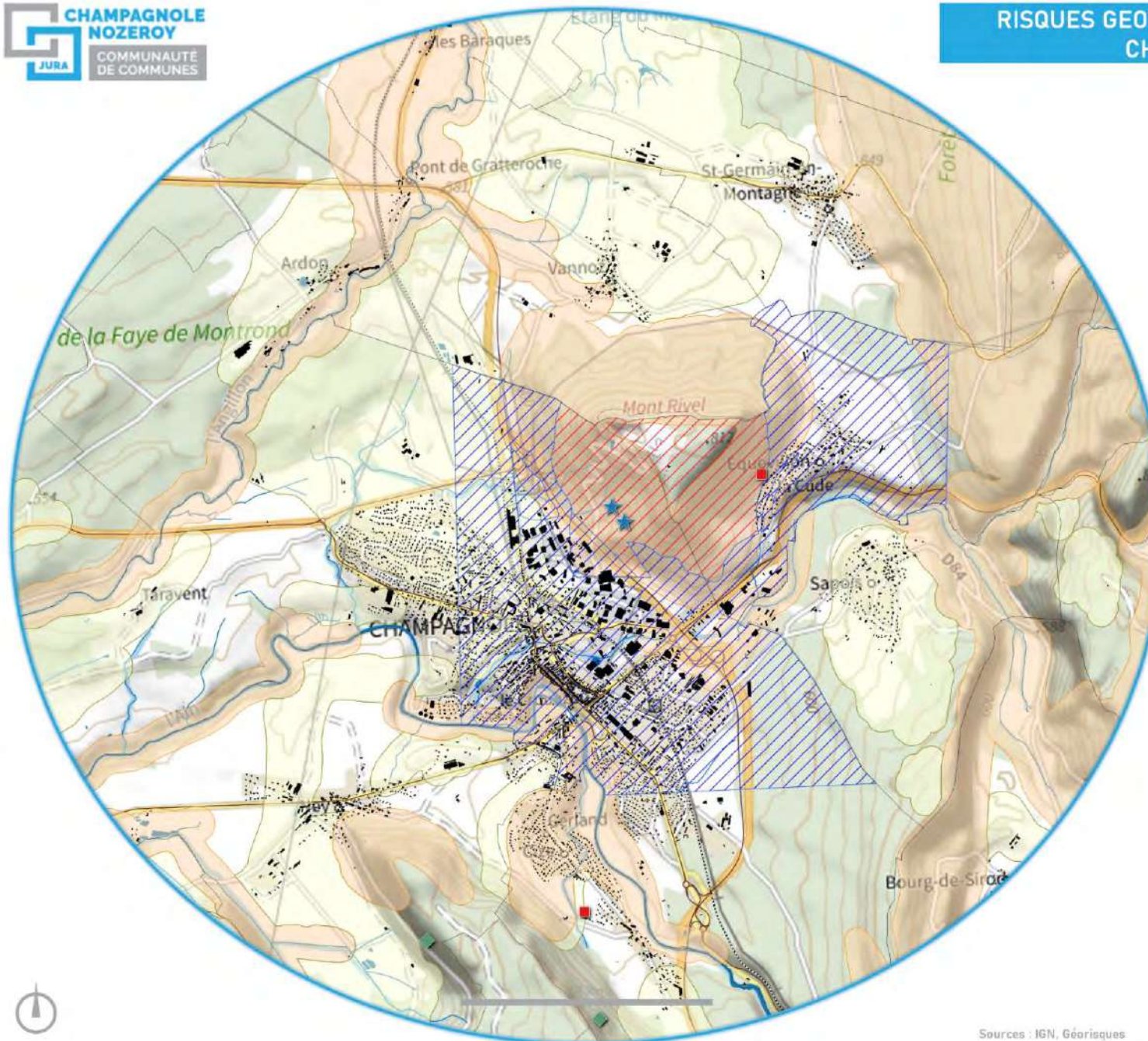


Sources : IGN, Géorisques





**RISQUES GEOLOGIQUES - SECTEUR DE  
CHAMPAGNOLE**



- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)
- Zones constructibles sous conditions
  - Zones inconstructibles
- Mouvements de terrain
- Chute de blocs / Eboulement
  - Coulée
  - Effondrement / Affaissement
  - Erosion de berges
  - Glissement
- Aléa Risque Retrait & Gonflement des argiles
- Faible
  - Moyen
- Cours d'eau permanent
  - Cours d'eau intermittent
  - Routes principales
  - Voies ferrées
  - Lacs / Etangs
  - Bâtiments
  - Limites de l'EPCI
  - Limites communales



## 6.3. RISQUES TECHNOLOGIQUES

### 6.3.1. Le transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

#### **Par canalisation**

Les substances véhiculées par les canalisations de transport représentent un potentiel de risque important, nécessitant des mesures de précaution et des restrictions au développement de l'urbanisation à proximité des réseaux. Le territoire est traversé par cinq canalisations de transport de gaz naturel gérées par GRTgaz. Deux de ces canalisations traversent Champagnole, les trois autres traversent les communes d'Ardon, Montrond et Vannoz.

### 6.3.2. Les installations classées pour la protection de l'environnement

Sur le territoire, 35 établissements sont soumis à la législation relative aux Installations classées pour la Protection de l'environnement. Parmi ces établissements, 28 sont soumis à une autorisation et 5 à une simple procédure d'enregistrement. 16 communes sont concernées par ces installations classées. Champagnole regroupe 20% des ICPE du territoire. En tout, 120 bâtiments sont situés dans un périmètre de 50 mètres autour de l'une de ces installations, représentant environ 180 personnes exposées à un risque.

Aucune de ces installations n'est classée SEVESO.

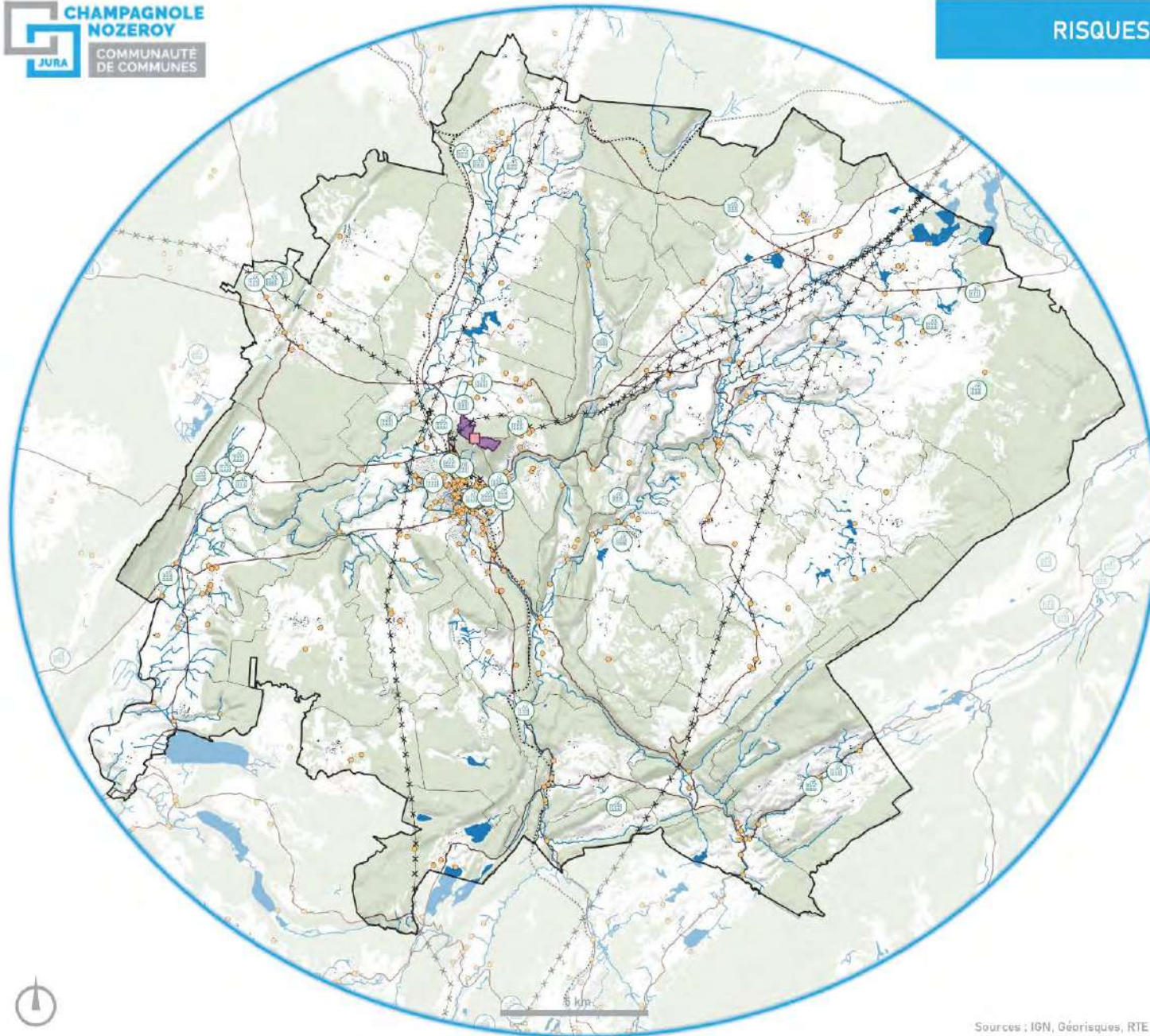
### 6.3.3. Les lignes haute-tension

Le territoire est traversé par 7 lignes électriques haute tension (HT), dont 2 très haute tension (THT). Ces lignes constituent des risques notables sur le territoire, pouvant générer des décharges et étincelles en cas d'accident et exposant les riverains aux champs électriques et magnétiques et au bruit.

Il est considéré que les effets des champs électriques et magnétiques sont négligeables au-delà de 50 mètres pour les lignes haute-tension et au-delà de 100 mètres pour les lignes très haute tension. On comptabilise 80 bâtiments situés à moins de 50 mètres des lignes haute tension, dont 48 à Champagnole et 20 à Ney. Seulement 40 bâtiments sont situés à moins de 100 mètres d'une ligne très haute tension, dont 19 aux Planches en Montagne. Au total, environ 180 habitants sont concernés par une exposition aux champs électriques et magnétiques.



# RISQUES TECHNOLOGIQUES



- ⊙ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Sites BASIAS
- Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS)
- \*\*\* Lignes électriques
- Sites et sols pollués (ex BASOL)
- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau intermittent
- Routes principales
- - - Voies ferrées
- Forêts
- Lacs / Etangs
- Bâtiments
- Limites de l'EPCI
- Limites communales

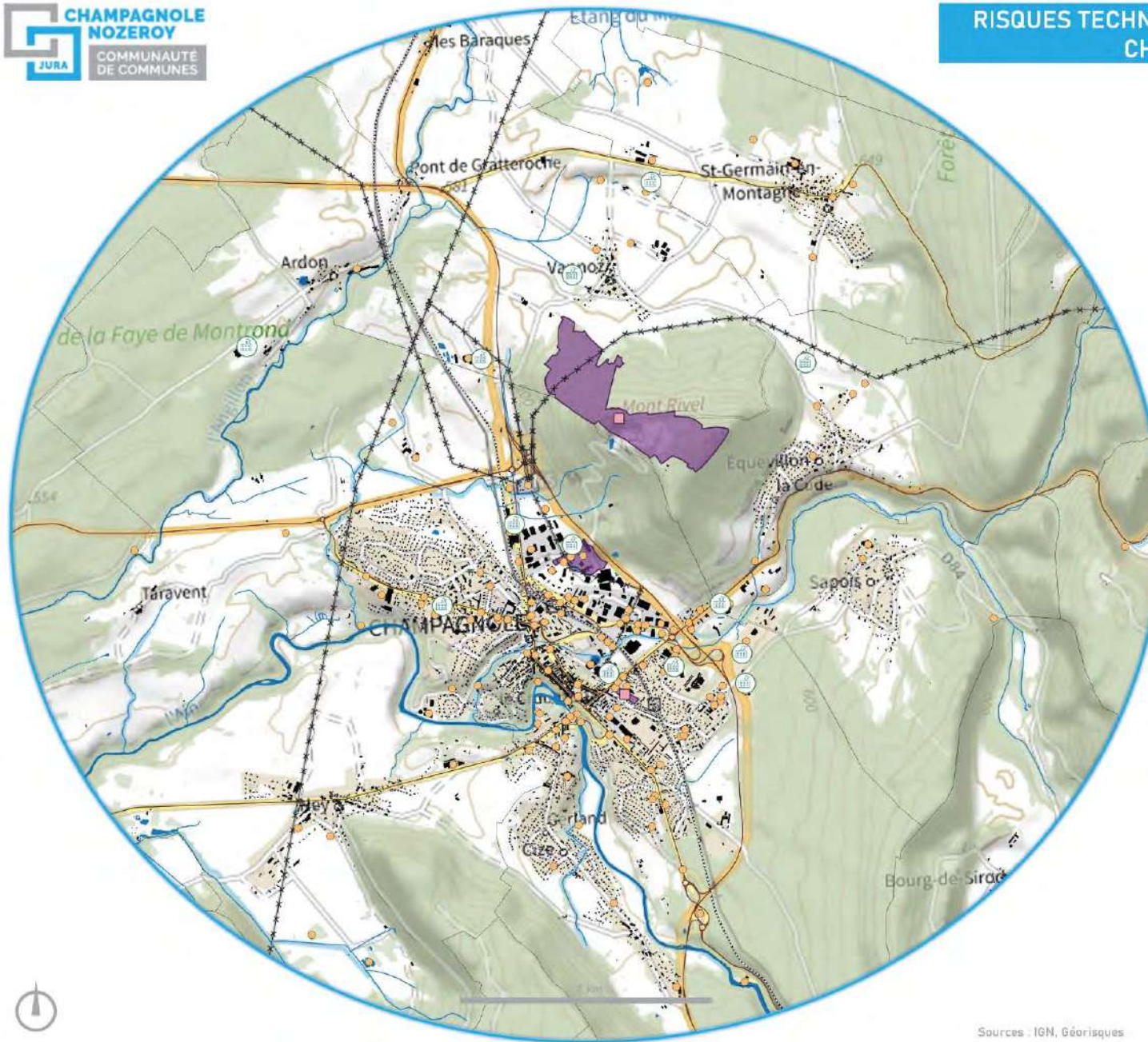


Sources : IGN, Géorisques, RTE





# RISQUES TECHNOLOGIQUES - SECTEUR DE CHAMPAGNOLE



-  Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
-  Sites BASIAS
-  Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS)
-  Lignes électriques
-  Sites et sols pollués (ex BASOL)
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Routes principales
-  Voies ferrées
-  Forêts
-  Lacs / Etangs
-  Bâtiments
-  Limites de l'EPCI
-  Limites communales



Sources : IGM, Géorisques



### 6.3.4. La pollution des sols

La pollution des sols est liée à l'activité industrielle et technologique passée et présente sur le territoire. Les inventaires dressés par le BRGM permettent d'identifier les sites concernés, qu'ils s'agissent d'anciens sites industriels et d'activités de services (Basias) ou de sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (Basol).

Près de 336 anciens sites industriels (Basias) sont recensés sur le territoire. Il s'agit notamment de décharges (15%), d'activités liées à l'automobile (7%), au bois (7%) et, dans une moindre mesure, de sites liés à l'extraction de matériaux (5%) et de transformateurs (4%). Champagnole concentre 19% de ces sites.

2 sites Basol sont situés sur le territoire, l'un à Champagnole et l'autre à Chaux des Crotenay.

Les secteurs d'information sur les sols recensent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement. Il permet ainsi une information du public sur l'état de pollution des parcelles concernées et une prise en compte de cette pollution des sols en lien avec l'usage des sites.

Il est recensé deux entreprises dont l'activité a été arrêtée et dont la connaissance de pollution des sols a été avérée par des études de sols. Il s'agit de :

- *La société Ciments d'Origny qui a exploité sur les communes de Champagnole et d'Equévillon, une cimenterie entre 1966 et 1995 ;*
- *La station-service exploitée par la société Casino, dont l'exploitation a arrêté en février 2015 sur le site de Champagnole.*

Le site Géorisques recense également un troisième site au lieu de la société Erasteel à Champagnole qui a fait l'objet d'une surveillance des eaux souterraines et superficielles à travers un arrêté de servitudes d'utilité publique fixée par arrêté préfectoral en 2008.

## 7. ARMATURE DU TERRITOIRE

### 7.1. UNE ORGANISATION TERRITORIALE MULTIPOLAIRE

Dans le but d'analyser plus finement la situation sur les différentes typologies de communes du territoire, une armature territoriale a été définie à partir de critères statistiques.

Elle sert dans un premier temps pour les analyses du présent diagnostic, notamment en matière d'état des lieux de l'habitat et de la démographie sur les différentes typologies de communes, et servira dans un second temps en tant qu'armature territoriale de projet, dans le but de polariser et organiser le développement du territoire avec des orientations stratégiques adaptées aux enjeux et spécificités de chaque typologie de commune.

Cette armature du territoire se décline en quatre niveaux :

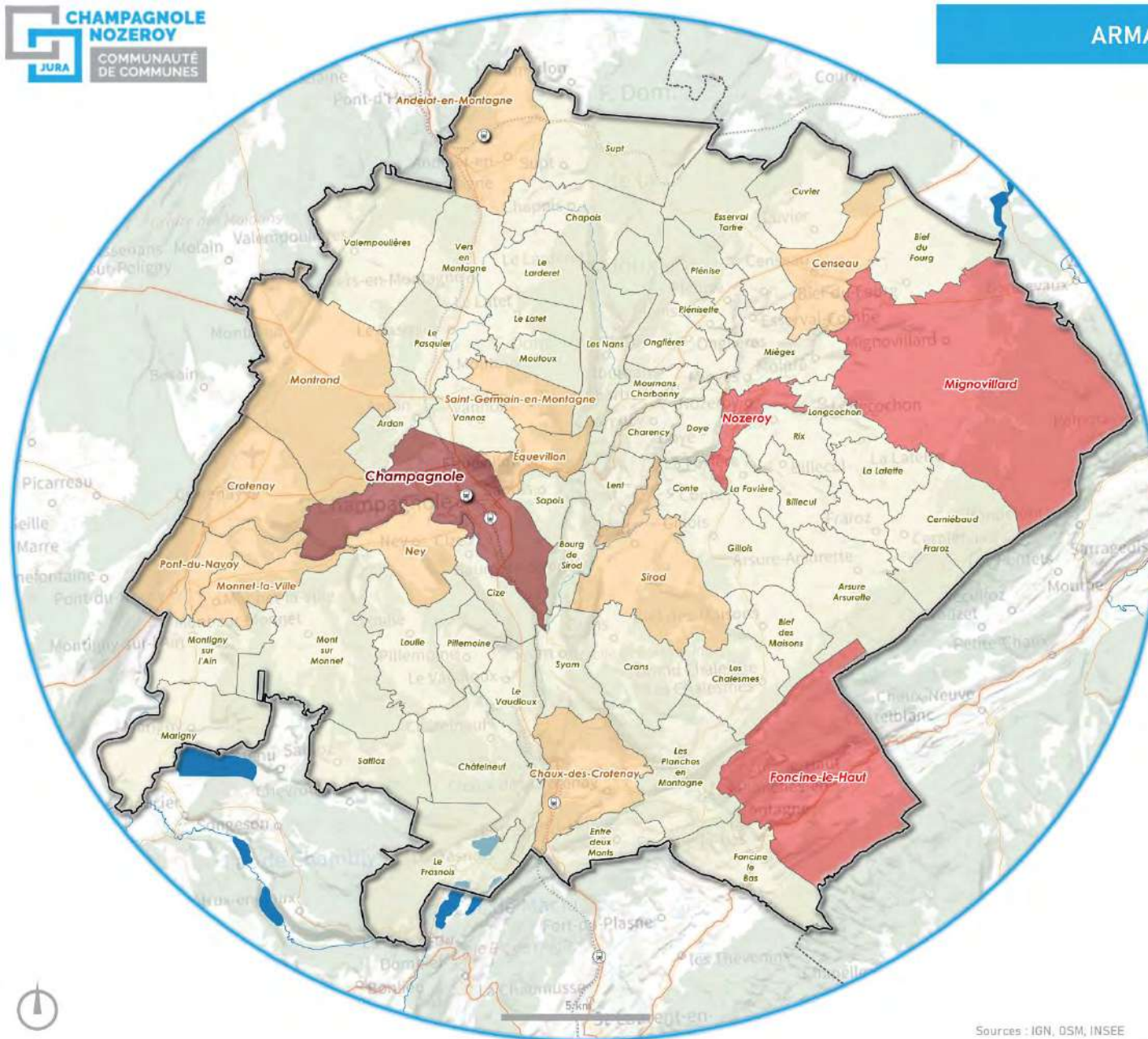
- Le pôle principal : il s'agit du pôle urbain majeur, secteur de centralité caractérisé par une offre en emplois, commerces, équipements et services conséquente, répondant aux besoins de la vie quotidienne d'une majorité des habitants de la CC CNJ, et qui ont vocation à être moteurs du développement du territoire.
  - *Champagnole*
- Les pôles secondaires : ce sont les pôles majeurs du territoire, complémentaires au pôle principal. Ils polarisent les communes alentour en matière de commerces et services de proximité.
  - *Foncine-le-Haut, Mignovillard, Nozeroy*
- Les pôles relais : ce sont les petites communes dynamiques proposant une offre en emplois et quelques commerces et/ou services. Quelques-uns d'entre eux, de par leur dynamisme et leurs projets d'aménagement, peuvent être qualifiés de « pôles secondaires en devenir ».
  - *Crotenay, Sirod, Andelot-en-Montagne, Censeau, Chaux-des-Crotenay, Ney, Monnet-la-Ville, Montrond, Pont-du-Navoy, Saint-Germain-en-Montagne, Equévillon*



## Diagnostic et état initial de l'environnement

- Les villages : ils regroupent la plupart des petites communes, caractérisant l'identité du territoire, souvent très peu peuplées et généralement dotées de peu d'équipements, commerces et services. Elles sont caractérisées essentiellement par un fonctionnement résidentiel.
  - *Cize, Vannoz, Sapois, Cuvier, Montigny-sur-l'Ain, Le Pasquier, Foncine-le-Bas, Le Frasnois, Mont-sur-Monnet, Les Planches-en-Montagne, Le Vaudioux, Ardon, Bief-du-Fourg, Loulle, Marigny, Mièges, Valempoulières, Vers-en-Montagne, Cerniébaud, Arsure-Arsurette, Gillois, Lent, Supt, Syam, Bourg-de-Sirod, Chapois, Châtelneuf, Conte, Doye, Entre-deux-Monts, Esserval-Tartre, Le Latet, Les Nans, Rix, Saffloz, Fraroz, Bief-des-Maisons, Billecul, Les Chalesmes, Longcochon, Mournans-Charbonny, Onglières, Charency, Crans, La Favière, Le Larderet, La Latette, Moutoux, Pillemoine, Plénise, Plénisette*

# ARMATURE URBAINE



Armature urbaine

- Pôle principal
- Pôles secondaires
- Pôles relais
- Villages
- Gares ou arrêts de voyageurs



Sources : IGN, DSM, INSEE



CARTE 9 : ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE

## 7.2. METHODOLOGIE DE DEFINITION D'UNE ARMATURE URBAINE

Les communes ont été hiérarchisées au moyen d'une pondération basée sur des critères de nombre d'habitants et d'emplois (INSEE RP 2019), de nombre de commerces, équipements et services (INSE BPE 2021).

Plus précisément, un nombre de points a été associé à chaque indicateur en fonction de la quantité correspondante.

Concernant les nombres d'emplois au sein des communes :

- Plus de 400 emplois : 6 points associés
- Entre 201 et 400 : 5 points associés
- Entre 121 et 200 : 4 points associés
- Entre 51 et 120 : 3 points associés
- Entre 21 et 50 : 2 points associés
- Moins de 20 : 1 point associé

Concernant les nombres d'habitants au sein des communes :

- Plus de 1500 habitants : 6 points associés
- Entre 801 et 1500 : 5 points associés
- Entre 301 et 801 : 4 points associés
- Entre 151 et 300 : 3 points associés
- Entre 81 et 150 : 2 points associés
- Moins de 80 : 1 point associé

Concernant les nombres de commerces, d'équipements et de services au sein des communes :

- Plus de 50 commerces, équipements et services : 6 points associés
- De 31 à 50 : 5 points associés
- De 15 à 30 : 4 points associés
- De 7 à 14 : 3 points associés
- De 4 à 6 : 2 points associés
- De 1 à 3 : 1 point associé
- 0 : aucun point associé

Les commerces comprennent les hypermarchés, supermarchés, grandes surfaces de bricolage, supérettes, épiceries, boulangeries, boucheries-charcuteries, produits surgelés, poissonneries, librairies-papeteries-journaux, magasins de vêtements, magasins d'équipements du foyer, magasins de chaussures, magasins d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasins de meubles, magasins

d'articles de sports et de loisirs, magasins de revêtements murs et sols, drogueries-quincaillerie-bricolage, parfumeries-cosmétique, horlogeries-bijouteries, fleuristes, jardineries, animaleries, magasins d'optique, magasins de matériel médical et orthopédique et stations-service.

Les équipements sont relatifs à l'enseignement, à la santé, au sport et à la culture.

- Enseignement : écoles maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées d'enseignement général et/ou technologique.
- Santé : établissements santé court, moyen et long séjour, établissements psychiatriques, urgences, centres de santé, maisons de santé pluridisciplinaire, laboratoire d'analyses et de biologie médicale, ambulances, pharmacies, médecins généralistes, spécialiste en psychiatrie, spécialiste en ophtalmologie, spécialistes en radiodiagnostic et imagerie médicale, chirurgiens-dentistes, sage-femmes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptiste, pédicure-podologues, audio prothésiste, diététiciens, psychologues.
- Sport et culture : bassins de natation, boulodromes, courts de tennis, équipement athlétisme, terrain de golf, parcours sportif/santé, plateaux et terrains de jeux extérieurs (aires de pratique), terrains de grands jeux, salles de combat, roller-skate-vélo bicross ou freestyle, salles de remise en forme, salles multisports (gymnases), boucles de randonnée, cinémas, bibliothèques.

Les services comprennent : gendarmerie, Direction départementale des finances publiques (DDFiP), réseau de proximité pôle emploi, services funéraires, bureaux de poste, relais poste, agences postales, réparation auto et de matériel agricole, contrôle technique auto, écoles de conduite, maçons, plâtriers/peintres, menuisiers/charpentiers/serruriers, plombiers/couvreurs/chauffagistes, électriciens, entreprises générales du bâtiment, coiffure, vétérinaires, agences de travail temporaire, restaurants et restauration rapide, agences immobilières, pressing-laverie automatique, instituts de beauté-ongleries.

De nombreuses communes ne disposent d'aucun commerce et très peu de communes ne disposent d'aucun service.

La somme des points obtenus pour chacun des indicateurs a donc permis de hiérarchiser les communes entre elles :

- Plus de 16 points : pôle principal
- De 13 à 16 : pôles secondaires
- De 10 à 12 : pôles relais
- De 2 à 9 : villages.



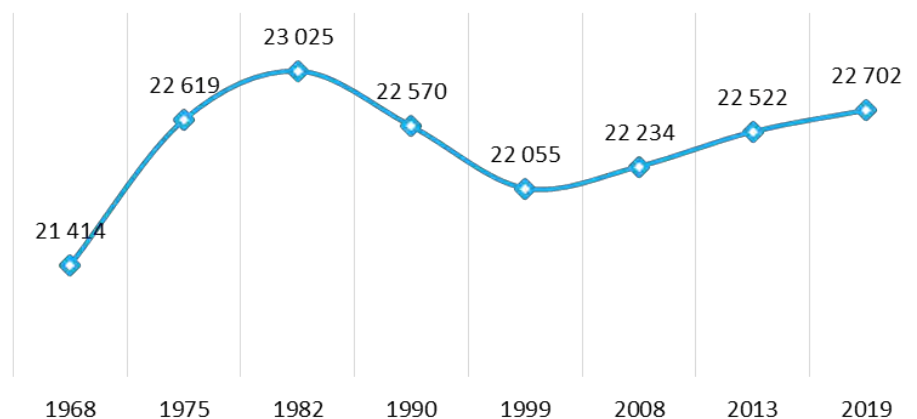
## 8. SOCIO-DEMOGRAPHIE

### 8.1. EVOLUTION DE LA POPULATION

#### 8.1.1. Une population en augmentation depuis 20 ans

Evolution de la population du territoire entre 1968 et 2019

Source : INSEE RP 2019



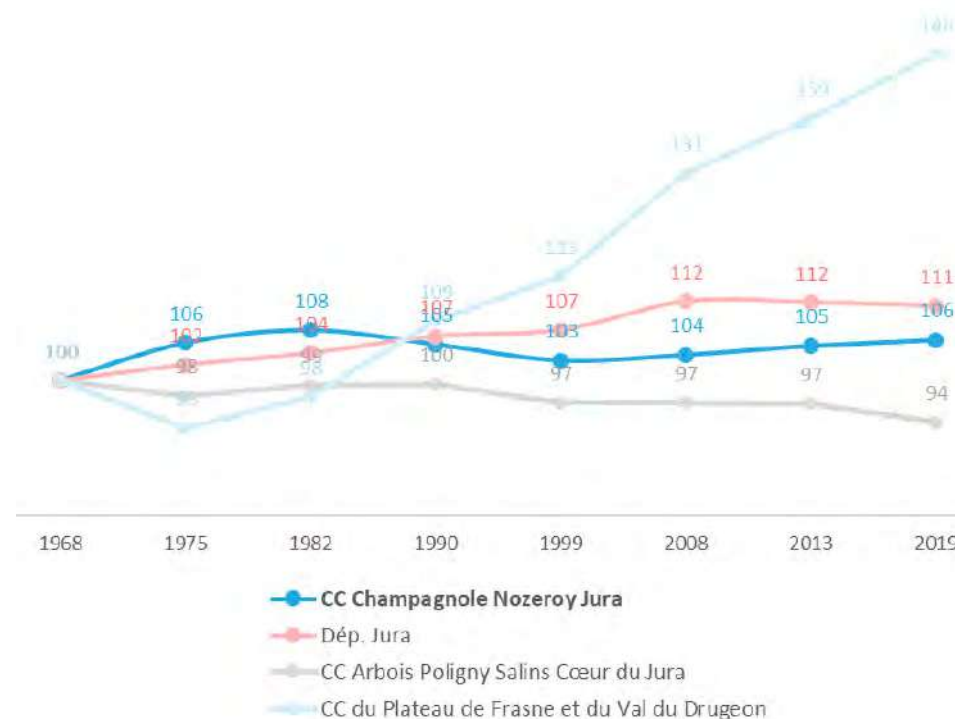
GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA CC CNJ (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

La CC Champagnole Nozeroy Jura enregistre une légère croissance démographique, continue depuis 1999, pour passer de près de 22 000 habitants en 1999 à plus de 22 700 en 2019. En 20 ans, l'intercommunalité a donc gagné environ 700 habitants pour une croissance démographique mesurée.

Cette dynamique fait suite à une réduction de la population intercommunale entre 1982 et 1999, avec une perte de près de 1000 habitants. Les plus de 23 000 habitants atteints en 1982 restent un pic, qui n'a pour l'instant pas été atteint à nouveau.

Evolution en base 100 de la population entre 1968 et 2019

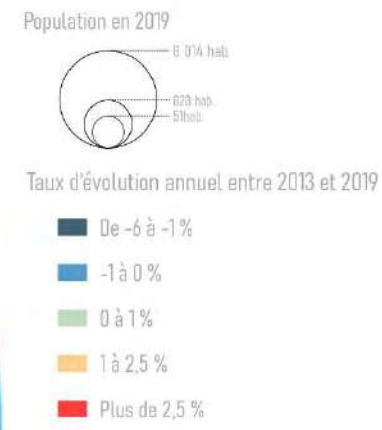
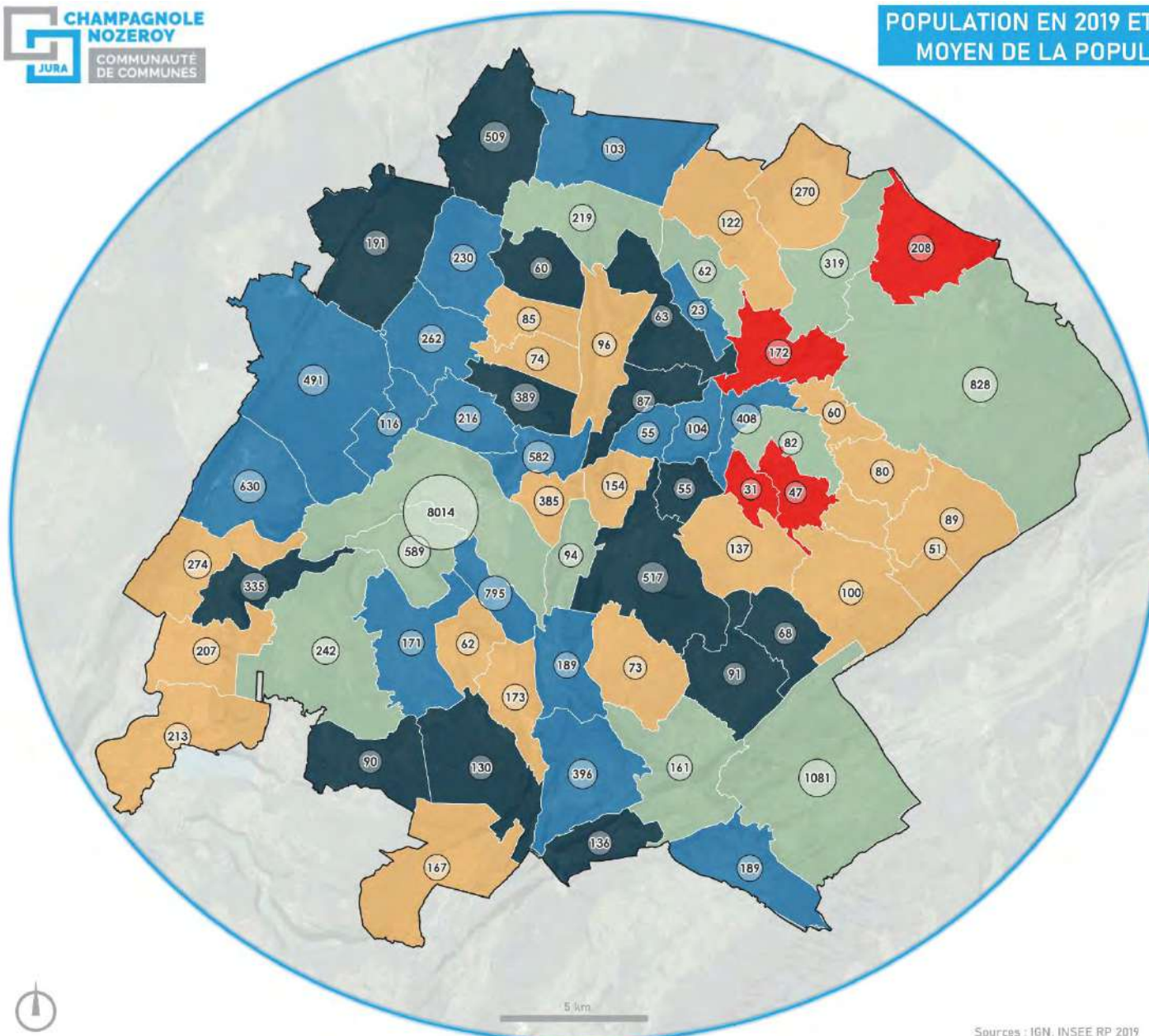
Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA CC CNJ COMPAREE (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

En comparaison avec les territoires des CC voisines Arbois Poligny Salins et Frasne-Drueon et du département, la CC Champagnole Nozeroy Jura se porte démographiquement mieux qu'Arbois Poligny Salins et que le département sur les dix dernières années. Alors que la population départementale a tendance à stagner, voire se réduire légèrement, celle de la CC CNJ tend plutôt à s'accroître. La dynamique n'est en revanche pas comparable à celle de la CC Frasne-Drueon, qui voit sa croissance démographique exploser, notamment due à sa proximité de la Suisse et par extension de son attractivité économique.

**POPULATION EN 2019 ET TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION ENTRE 2013 ET 2019**



5 km

Sources : IGN, INSEE RP 2019



CARTE 10 : POPULATION COMMUNALE ET TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL MOYEN 2013-2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

## Diagnostic et état initial de l'environnement

Les parties du territoire ayant connu les meilleures croissances démographiques sur la période 2013-2019 sont situées à l'Est, proches du Grand Pontarlier, du Haut-Doubs et de la Suisse. Les communes enregistrant notamment des croissances démographiques supérieures à 2,5% sur cette période sont Bief-du-Fourg (de 176 en 2013 à 208 habitants en 2019), Mièges (de 125 à 172), ainsi que Billecul (de 39 à 47) et La Favière (de 26 à 31) dans une moindre mesure en raison de leur modeste nombre d'habitants.

La situation de Mignovillard (828 habitants en 2019) est assez caractéristique des communes françaises proches de la Suisse : la commune n'a cessé de perdre de la population sur les 40 années précédant 2008 (754 habitants en 1975, 658 en 2008) et est passée en 11 ans (2008-2019) de 658 à 828 habitants, soit bien au-dessus de son nombre d'habitants en 1975. Cette attractivité résidentielle de la partie Est du territoire paraît donc relativement récente.

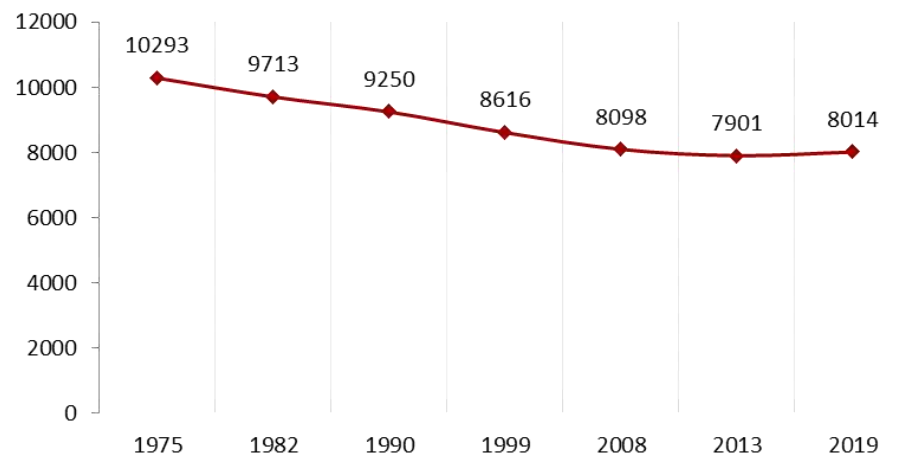
Le profil de l'évolution démographique de la ville de Champagnole est également différent de celui de la CC CNJ :

La croissance démographique de Champagnole retrouvée sur 2013-2019 (un peu plus de 100 habitants gagnés) restera à confirmer au-delà de 2019.

La commune de Foncine-le-Haut, 1081 habitants en 2019 et seconde commune la plus peuplée de l'intercommunalité après Champagnole, n'a cessé de gagner des habitants depuis 1975 (lorsqu'elle comptait 710 habitants), contrairement à cette dernière.

### Evolution de la population champagnolaise entre 1975 et 2019

Source : INSEE RP 2019



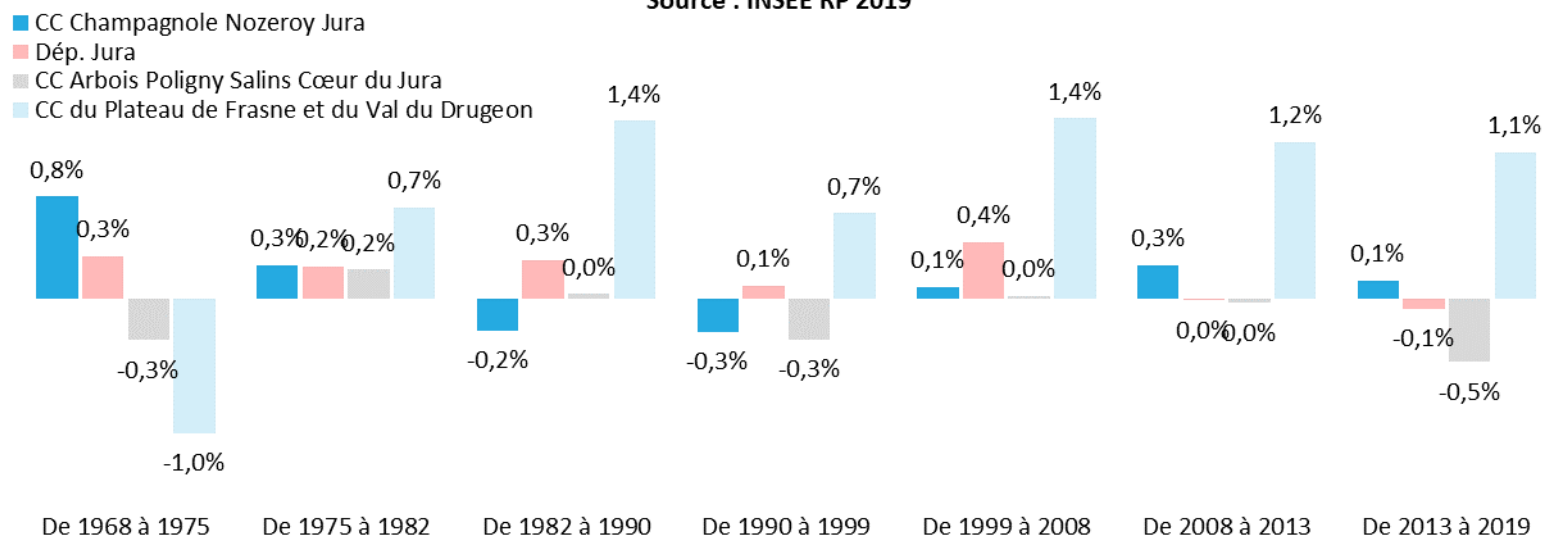
GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE DE CHAMPAGNOLE DE 1975 A 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)



## 8.1.2. Un solde migratoire qui peine à compenser le solde naturel négatif

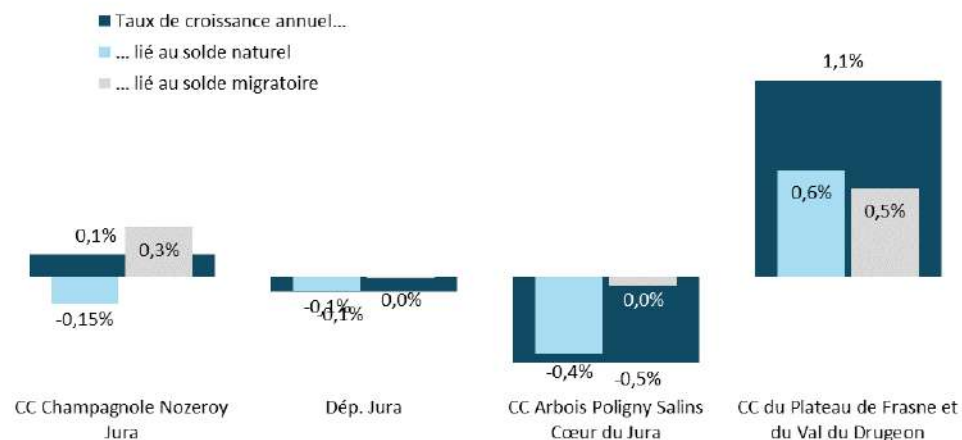
### Evolution du taux de croissance démographique depuis 1968

Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DEPUIS 1968 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

### Moteurs de la croissance démographique entre 2013 et 2019



GRAPHIQUE 5 : MOTEURS DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ENTRE 2013 ET 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

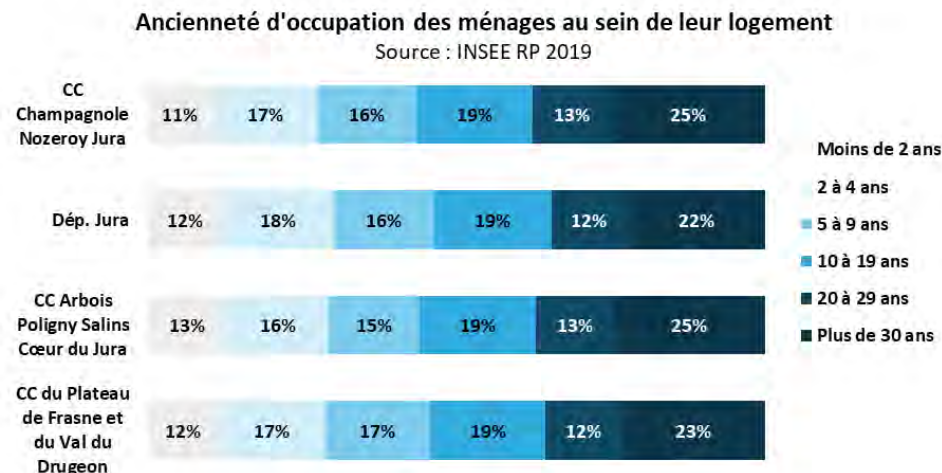
Entre 2013 et 2019, la variation annuelle moyenne de la population de la CC CNJ est de +0,1%, avec un taux de croissance annuel lié au solde naturel négatif et migratoire positif. Le solde migratoire permet de compenser la décroissance annuelle liée au solde naturel sur 2013-2019 et de maintenir une croissance démographique positive. Ce solde migratoire positif et relativement élevé par rapport aux territoires voisins – hormis Frasne-Drugeon – témoigne d’une certaine attractivité du territoire de la CC CNJ.

La CC CNJ se porte mieux que la CC Arbois Poligny Salins, pour laquelle la croissance démographique est négative, tout comme pour les soldes naturel et migratoire. Sa situation démographique n’est en revanche pas aussi favorable que celle de la CC Frasne-Drugeon, dont le solde naturel est élevé, expliqué notamment par la présence de beaucoup de familles avec jeunes enfants.

L’évolution du taux de croissance démographique 2013-2019 sur la CC CNJ s’avère tout de même moins élevé que sur la période 2008-2013.

## 8.2. MIGRATIONS RESIDENTIELLES

### 8.2.1. Une ancienneté d'occupation des ménages au sein de leur logement équilibrée



GRAPHIQUE 6 : ANCIENNETE D'OCCUPATION DES MENAGES DANS LEUR LOGEMENT (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

En 2019, dans la CC CNJ, 44% des ménages occupaient leur logement depuis moins de 10 ans, autant que la moyenne sur Arbois Poligny Salins. 25% des habitants de la CC CNJ résident dans leur logement depuis plus de 30 ans, contre 22% pour le département du Jura. Cela confirme un renouvellement démographique limité, malgré son attractivité.

### 8.2.2. Des migrations résidentielles se rapprochant de la Suisse ainsi que des villes moyennes voisines du Nord et de l'Est

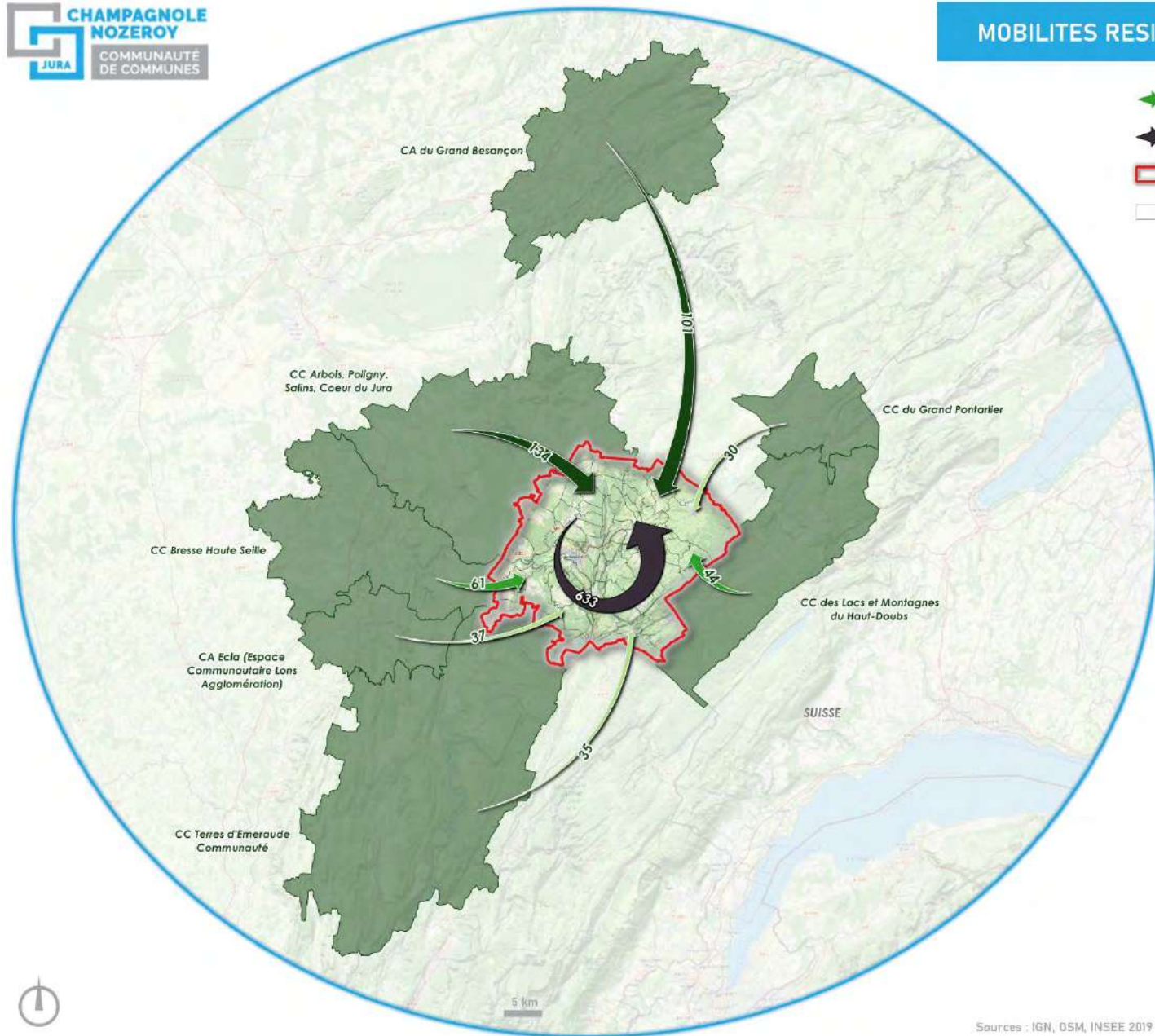
Concernant les flux de mobilités résidentielles, les flux entrants et sortants les plus importants sont les flux internes à la CC CNJ, ayant lieu d'une commune vers une autre commune membre de l'EPCI.

En 2019, la plupart des nouveaux arrivants provenaient des intercommunalités voisines, notamment du Nord (Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et Grand Besançon). La proportion des nouveaux arrivants en provenance des grandes agglomérations françaises les plus proches (Lyon, Dijon) ainsi que de la Suisse n'excède pas, pour chacun de ces espaces, les 30 nouveaux arrivants. A noter que ces dynamiques ont éventuellement pu être bouleversées par la période pandémique COVID-19. Les flux secondaires proviennent également des espaces intercommunaux voisins.

En comparaison, les flux sortants, habitants de la CC CNJ quittant le territoire pour emménager ailleurs, s'orientent principalement vers le Grand Besançon, le Grand Pontarlier, la CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, la CC du Haut-Jura, puis la Suisse. Ceux qui quittent le territoire ont donc plutôt tendance à se rapprocher de la Suisse, vers l'Est et le Sud, ou vers des polarités urbaines extérieures les plus proches de Besançon et Pontarlier, mais pas de Lons-le-Saunier.

### MOBILITES RESIDENTIELLES ENTRANTES

- Flux résidentiels entrants entre EPCI (sup. à 30)
- Flux résidentiels internes
- Périmètre du territoire d'étude
- Limites communales



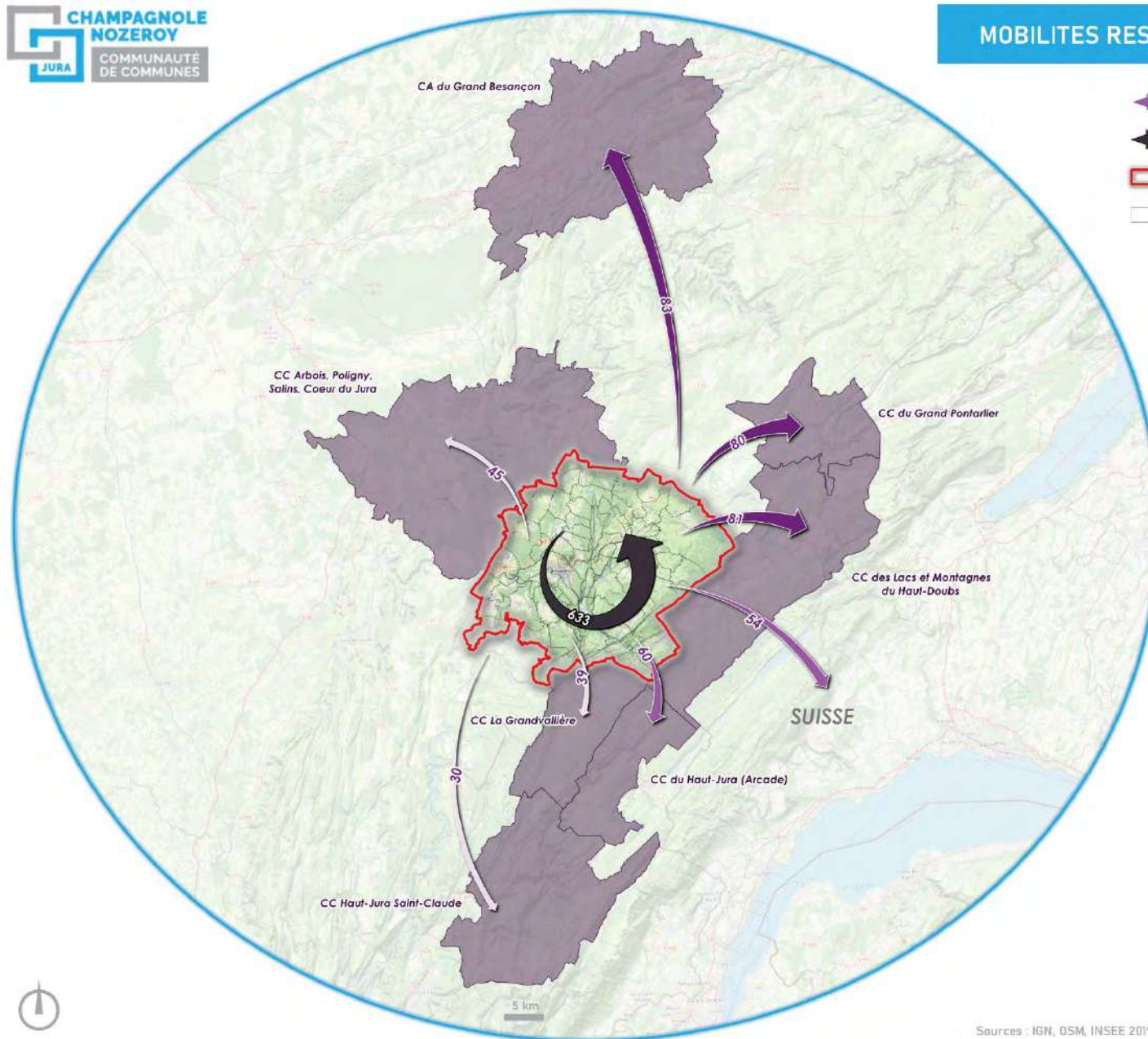
Sources : IGN, DSM, INSEE 2019



CARTE 11 : MOBILITES RESIDENTIELLES ENTRANTES (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)



## MOBILITES RESIDENTIELLES SORTANTES



5 km

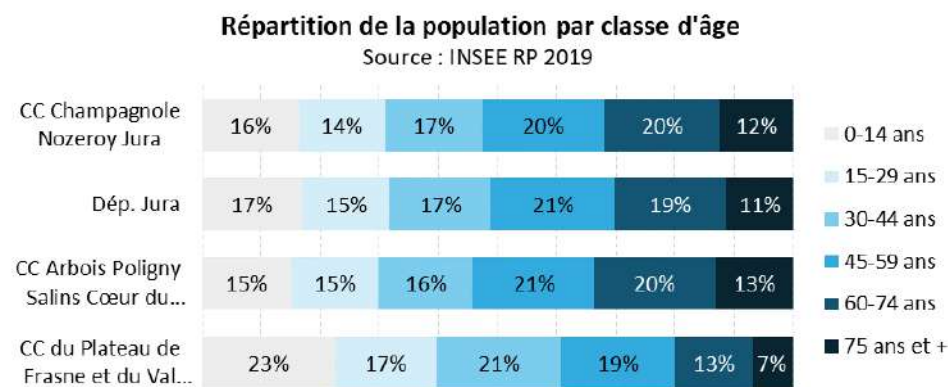
Sources : IGN, DSM, INSEE 2019



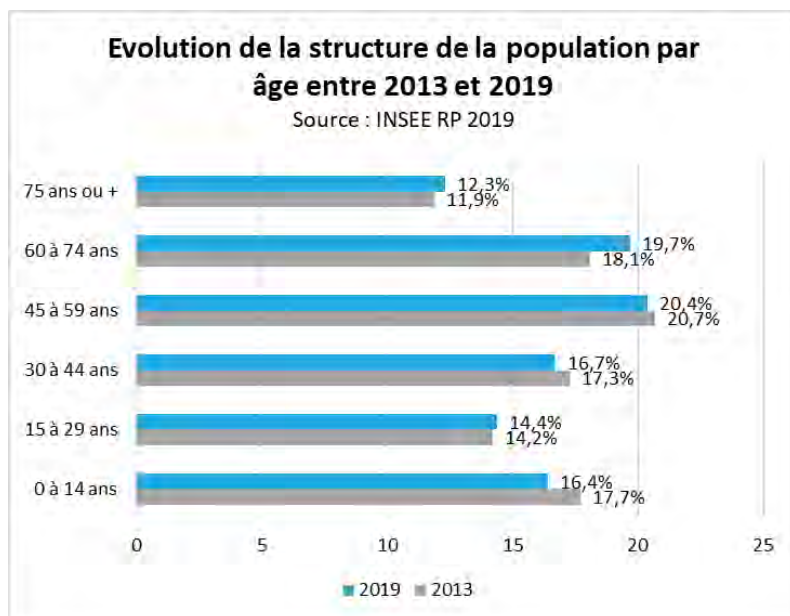
CARTE 12 : MOBILITES RESIDENTIELLES SORTANTES (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

## 8.3. STRUCTURE DE LA POPULATION

### 8.3.1. Une répartition par classe d'âge équilibrée...

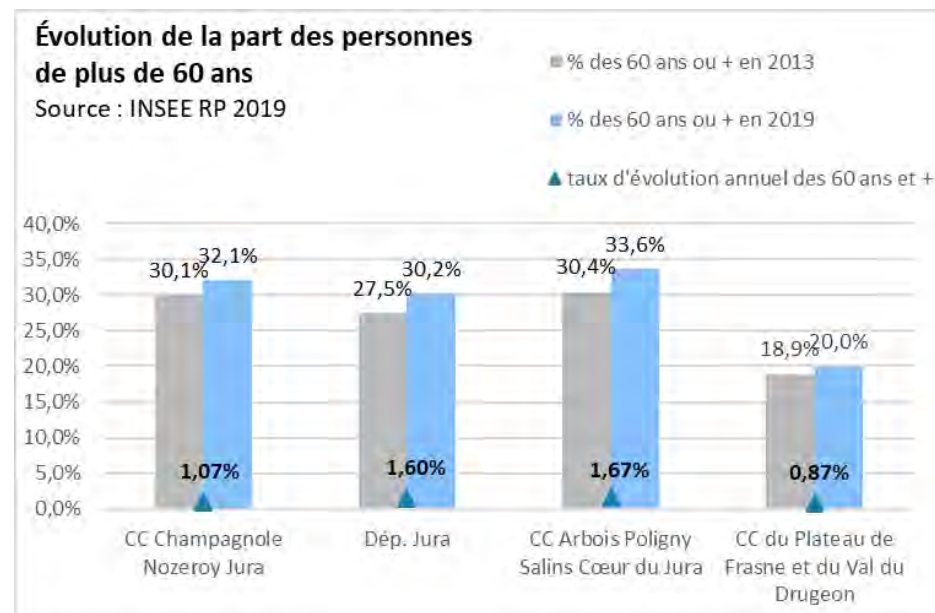


GRAPHIQUE 7 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSE D'AGES (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)



GRAPHIQUE 8 : POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'AGES SUR LA CC CNJ (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

### 8.3.2. ... malgré une augmentation de la part des plus de 60 ans



GRAPHIQUE 9 : EVOLUTION DE LA PART DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

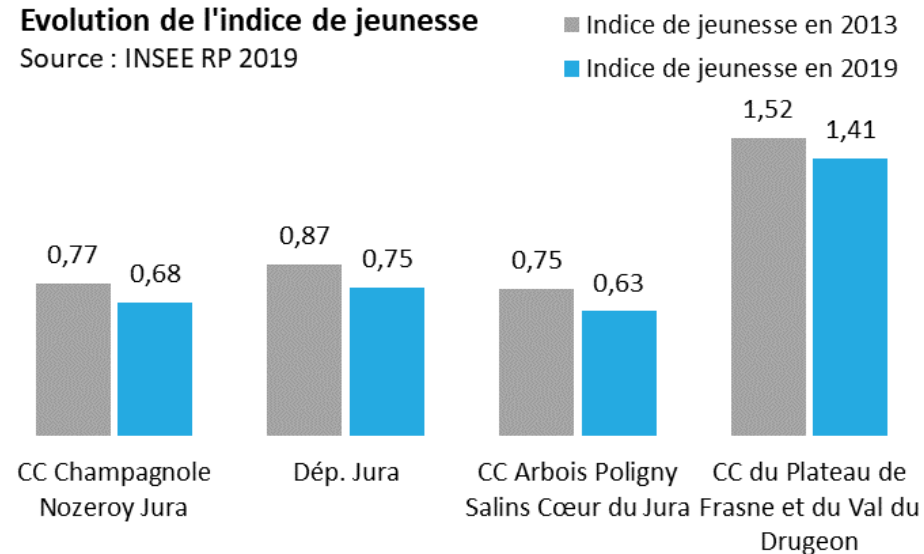
Le territoire de la CC CNJ assiste à une légère accélération du vieillissement de sa population. La part des plus de 60 ans représentait plus de 30% de la population en 2013. En 2019, ce chiffre est passé à plus de 32%, pour un taux d'évolution annuel moyen de +1,07% entre 2013 et 2019.

Cette dynamique reste néanmoins moins élevée qu'à l'échelle du département et par rapport au territoire voisin d'Arbois Poligny Salins, dont l'évolution de la part des plus de 60 ans est bien plus importante.

La part des 45-59 ans représentait plus de 20% de la population en 2019. Le vieillissement de la population sera amené à s'accroître dans les années à venir. Les statistiques des années 2013 et 2019 traduisent une tendance à la diminution des tranches d'âges les plus jeunes (0-14 ans) et les 30-44 ans. Les 15-29 ans ont tendance à stagner.

### Evolution de l'indice de jeunesse

Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 10 : INDICES DE JEUNESSE 2013-2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

La tendance au vieillissement se confirme par l'évolution de l'indice de jeunesse sur la CC CNJ entre 2013 et 2019, passant de 0,77 à 0,68 : en 2019, pour 100 personnes de plus de 60 ans, il y en a donc 68 de moins de 20 ans.

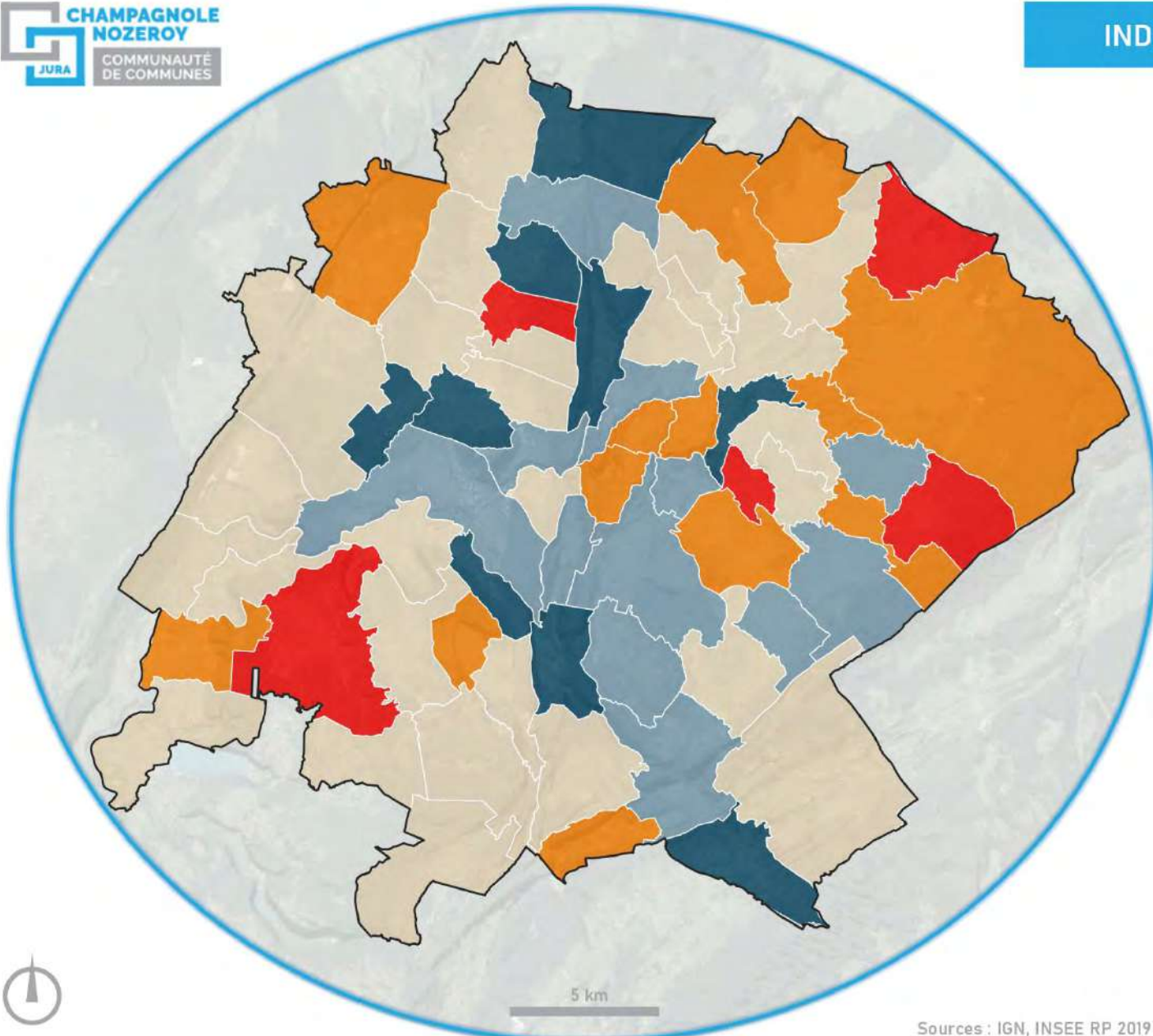
Les indices de jeunesse sont les plus importants sur la partie Est du territoire, autour de Mignovillard notamment (Bief-du-Fourg, Cerniébaud, La Favière...), polarisée par la Suisse. L'Ouest du territoire – notamment Mont-sur-Monnet et Montigny-sur-l'Ain – présente des indices de jeunesse autour et supérieurs à 1. Ce secteur comporte également de nombreux actifs travaillant dans le bassin de Lons-le-Saunier de par notamment sa proximité avec l'agglomération, d'où un indice de jeunesse plus élevé que dans les parties centrales – du Nord au Sud – du territoire intercommunal (cf. Carte 13).

La CC de Frasné-Drugeon, comme la CC CNJ, la CC Arbois Poligny Salins et le département du Jura, connaît la même dynamique de vieillissement mais sur la base de chiffres bien différents : l'indice de jeunesse est passé de 1,52 en 2013 à 1,41 en 2019, soit près de 2 personnes de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans.

La croissance démographique mesurée sur la CC CNJ s'accompagne donc d'une érosion et d'un vieillissement notable de la population, à l'image de la CC Arbois Poligny Salins et du département du Jura.



# INDICE DE JEUNESSE



Indice de jeunesse en 2019

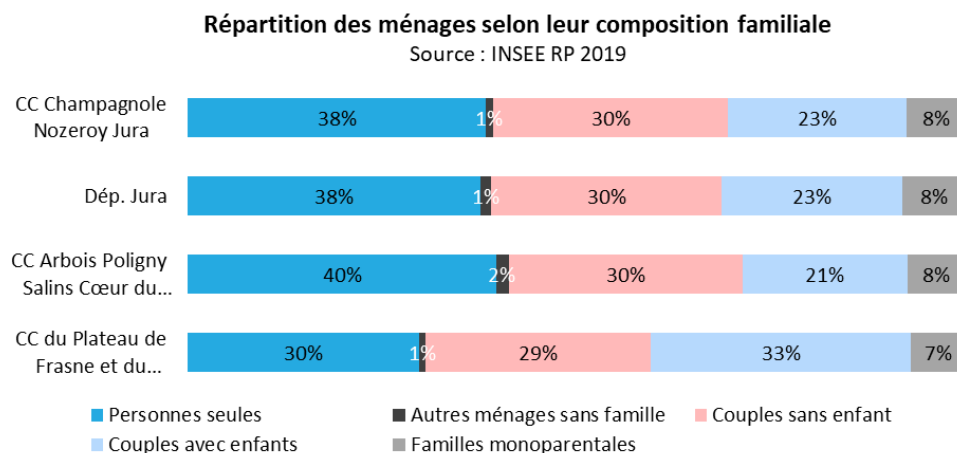
- 0,30 à 0,50
- 0,5 - 0,7
- 0,7 - 1
- 1 - 1,5
- 1,5 - 1,94

Indice de jeunesse :  
Nombre de personnes de plus de 60 ans  
pour une personne de moins de 20 ans

Sources : IGN, INSEE RP 2019

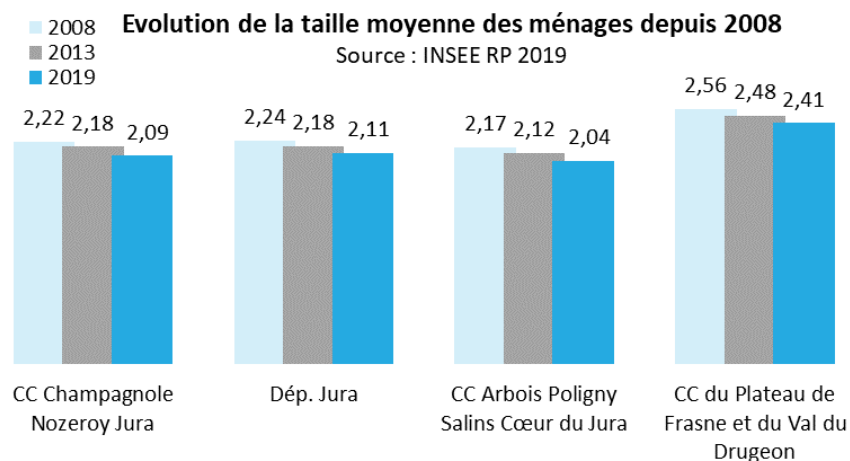
CARTE 13 : INDICES DE JEUNESSE DANS LA CC CNJ (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

### 8.3.3. Une prédominance de personnes seules et de ménages en couple sans enfant



GRAPHIQUE 11 : COMPOSITION DES MENAGES ET STRUCTURES FAMILIALES (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Les personnes seules et les couples sans enfant sont particulièrement représentés sur le territoire de la CC CNJ comme sur la CC Arbois Poligny Salins et sur le département, alors que sur la CC Frasne-Drugeon ce sont les couples avec enfants qui sont prédominants, en lien avec la population globalement plus jeune.



GRAPHIQUE 12 : EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Depuis 1975, le nombre de personnes par ménage diminue progressivement sur la CC CNJ, comme sur les territoires de comparaison. Elle passe ainsi de 3,10 en 1975 à 2,09 en 2019, soit légèrement en-dessous de la moyenne départementale.

Ce phénomène, observable à l'échelle nationale, est dû à plusieurs facteurs, en premier lieu desquels le vieillissement démographique (décès, placement en EHPAD...) et la décohabitation des ménages (familles monoparentales, déménagement des enfants...), auxquels n'échappent pas la CC CNJ et ses territoires de comparaison. Le taux de couples avec enfant dans les ménages à l'échelle de la CC CNJ est de 23% en 2019 contre 26% en 2013. Les ménages d'une seule personne représentent plus de 38% des ménages du territoire de la CC CNJ en 2019, contre un peu moins de 35% en 2013.

### 8.3.4. Cohésion sociale

#### Profil des allocataires

Au 31/12/2018, la CC CNJ comptait 3153 allocataires, pour 8436 personnes couvertes, soit 38,1% de la population couverte (41,3% à l'échelle du département). 58,9% des allocataires avaient des enfants à charge et 24,4% sont monoparents.

6,1% des allocataires sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) contre 8,3% pour le département.

17,1% des allocataires sont dépendants aux prestations familiales, contre 21% à l'échelle du département. La part des bas revenus est importante chez les familles monoparentales (47%).

47% des allocataires perçoivent une prestation de solidarité/précarité (RSA, Prime d'Activité, Allocation Soutien Familial, Allocation Différentielle, Allocation Adulte Handicapé).

Le poids financier de la CAF a augmenté entre 2018 et 2019. Cette évolution se retrouve tant dans le montant moyen des prestations familiales par habitant, par allocataire et par famille.

C'est la Prime d'Activité qui a le plus augmenté entre 2018 et 2019. Les prestations en lien avec la garde d'enfants et le logement ont quant à elles diminué. L'Allocation Adulte Handicapé et le RSA sont restés stables.

Source : CAF 2021

## 8.4. SCENARII DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2025

Pour estimer l'évolution démographique du territoire de la CC CNJ à l'horizon 2025, deux périodes sont à distinguer :

- 2008-2019 : période de référence, pour laquelle la démographie exacte est connue (via INSEE RP 2019) ;
- 2019-2025 : estimation de la population à l'horizon 2025 en maintenant les mêmes dynamiques que celles ayant eu lieu sur 2008-2019. L'année 2025 est choisie en tant qu'année prévisionnelle d'approbation du PLUi ;

Sur la période de référence 2008-2019, les statistiques démographiques sont les suivantes :

	PERIODE DE REFERENCE		
	2008	Évolution annuelle	2019
Population	22 234	0,2%	22 702
% de la population hors ménage	1,4%		1,6%
Population des ménages	21 913	0,2%	22 349
Solde naturel		-0,1%	
Solde migratoire		0,3%	

TABLEAU 1 : DEMOGRAPHIE 2008-2019 DE LA CC CNJ (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

En prenant pour hypothèses le maintien des mêmes soldes migratoire et naturel ainsi que de pourcentage de la population hors ménage :

$$Pop. 2025 = Pop. ménages 2025 + (Pop. ménages 2025 * \% de la pop. hors ménage 2025)$$

sachant que la « Pop. ménages 2025 » correspond à la population des ménages projetée pour 2025, sur la base d'une évolution annuelle de +0,2% sur 2019-2025, soit 6 ans, avec pour population de départ la population des ménages en 2019, soit 22 349 habitants.

	Estimation Population 2025		
	2019	Évolution annuelle	2025
Population	22 702	0,2%	22 956
% de la population hors ménage	1,6%		1,6%
Population des ménages	22 349	0,2%	22 605
Solde naturel		-0,1%	
Solde migratoire		0,3%	

TABLEAU 2 : DEMOGRAPHIE PROJETEE 2019-2025 DE LA CC CNJ (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)



## DEMOGRAPHIE



- Une population en augmentation
- Des classes d'âge équilibrées entre elles



- Des secteurs plus dynamiques que d'autres : une croissance démographique globalement plus importante sur l'Est du territoire
- Un ralentissement de la croissance démographique sur 2013-2019 par rapport à 2008-2013
- Un solde naturel négatif depuis 2008 (compensé par le solde migratoire)
- Des flux migratoires résidentiels sortants polarisés par l'attractivité suisse
- Un vieillissement de la population à l'œuvre, caractérisée par une progression de la part des plus de 60 ans
- Une prédominance de personnes seules et de ménages de petite taille (couples sans enfant notamment)



- La consolidation de l'attractivité observée à l'est du territoire.
- Une réflexion sur les conséquences du déséquilibre constaté entre est et ouest du territoire.
- La consolidation de la croissance démographique en s'appuyant sur le regain d'intérêt pour les territoires ruraux et leur qualité de vie

## 9. HABITAT ET LOGEMENTS

### 9.1. TYPOLOGIE ET OCCUPATION DU PARC DE LOGEMENTS

Les formes urbaines homogènes sont définies sur une base typologique et morphologique. Cette approche est basée sur la reconnaissance des formes urbaines existantes complétées par les fonctions existantes. Par formes urbaines, il faut comprendre l'ensemble que constituent le bâtiment et ses annexes, dans le rapport qu'ils établissent avec leur terrain. Entrent notamment en ligne de compte la volumétrie, l'implantation, les fonctions urbaines...

#### 9.1.1. Morphologie de l'habitat

(A compléter)

Le profil des communes et de leur parc de logements privés est assez homogène au sein de la CC Champagnole Nozeroy Jura (CC CNJ), hormis pour Champagnole, ville-centre de la CC CNJ, dans laquelle vivent près de 8000 habitants. Globalement, quatre types de logements peuvent être identifiés sur le territoire :

- Les maisons de village et appartements dans les centres et hameaux historiques : souvent de petite taille ou implantés sur un parcellaire étroit, ils proposent des logements organisés en étages. Ils sont souvent peu lumineux, peu accessibles et présentent pour nombre d'entre eux des états de conservation variables. Les enjeux de réhabilitation sont très importants et délicats à mener. Ils représentent une part importante de la vacance résidentielle.



- Les pavillons caractéristiques d'une urbanisation plutôt périphérique et récente (années 1970-1990) : l'enjeu majeur sur ce type de logements réside dans l'amélioration des performances énergétiques et environnementales (isolation, système de chauffage...).



- Le tissu pavillonnaire très récent :

Ensemble organisé de maisons individuelles généralement sous forme d'opération d'ensemble . Il se caractérise par un bâti standardisé systématiquement implanté au centre de la parcelle, en retrait de la voie et des limites séparatives. Le parcellaire est de forme et de taille répétitives carrées ou rectangulaires. Ce tissu est marqué par une faible densité, une mono-fonctionnalité et une absence d'espaces publics structurés.



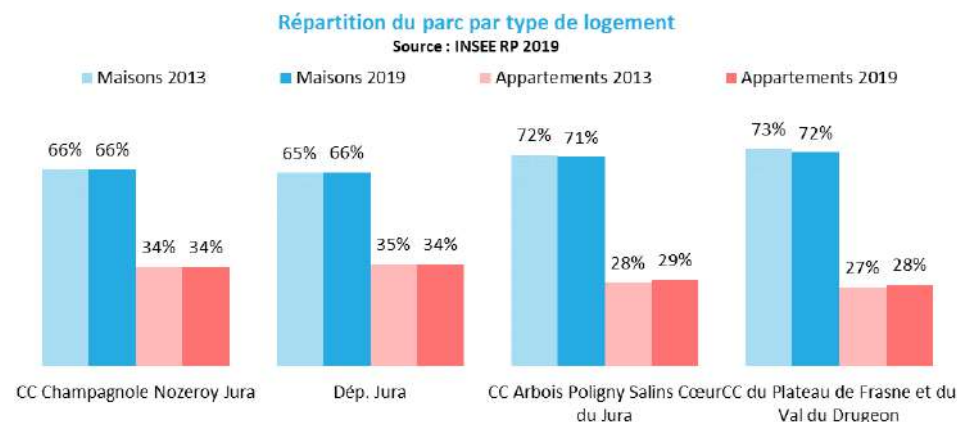
## Diagnostic et état initial de l'environnement

- Les résidences, petits collectifs ou ensembles de maisons regroupées souvent à vocation sociale ou en copropriété : un regard sur l'état des copropriétés semble aussi important à avoir afin d'évaluer le niveau de précarité, voire de dégradation, de certaines d'entre elles.



- Les ensembles d'immeubles collectifs datant du XXème siècle. Ce tissu est constitué d'immeubles d'habitations collectives de taille modérée. Il est caractérisé par du bâti discontinu dont l'implantation est en retrait de la voie et en retrait par rapport aux limites séparatives. Ces immeubles juxtaposés ne structurent pas systématiquement l'espace public et la hauteur des immeubles est variable avec un minimum de R+2. Le parcellaire est de taille modeste par rapport à celui des grands ensembles. (ex : les Combettes, Champagne)

## 9.1.2. L'habitat pavillonnaire majoritaire, les logements collectifs encore peu développés



GRAPHIQUE 13 : PART DES LOGEMENTS PAR TYPOLOGIE SUR LA CC CNJ ET TERRITOIRES DE COMPARAISON, EVOLUTION 2013-2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Le parc de logements est principalement constitué de maisons. De 2013 à 2019, la proportion des maisons par rapport aux appartements n'a pas évolué sur le territoire intercommunal. Sur les territoires de comparaison, les niveaux et évolutions sont similaires.

Au sein de la ville de Champagne, 36% du parc de logements était composé de maisons en 2019 (contre 37% en 2013), et 64% du parc de logements d'appartements en 2019 (contre 63% en 2013).

L'habitat pavillonnaire est donc prédominant sur le territoire de la CC CNJ, à l'image du département. La rotation étant moins importante dans les maisons individuelles, les besoins liés au vieillissement de la population prendront donc potentiellement plus de place, tout comme le risque de l'isolement des seniors.

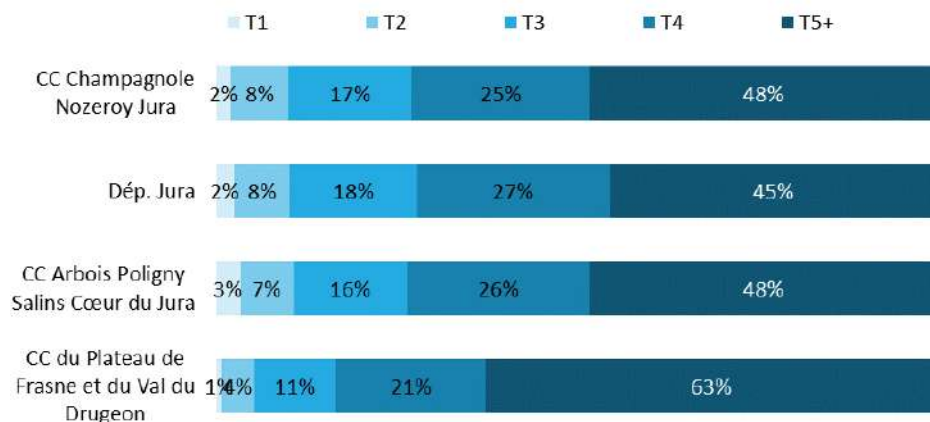
Par ailleurs, des besoins en logements nouveaux sont toujours réels, malgré des taux de vacance élevés dans certaines communes. Ces besoins sont notamment issus du vieillissement de la population et du desserrement des ménages. La typologie de logements la plus déficitaire représente clairement les petits logements (T1 et T2).



### 9.1.3. Une dynamique de croissance des petites typologies

Répartition des résidences principales par typologie

Source : INSEE RP 2019

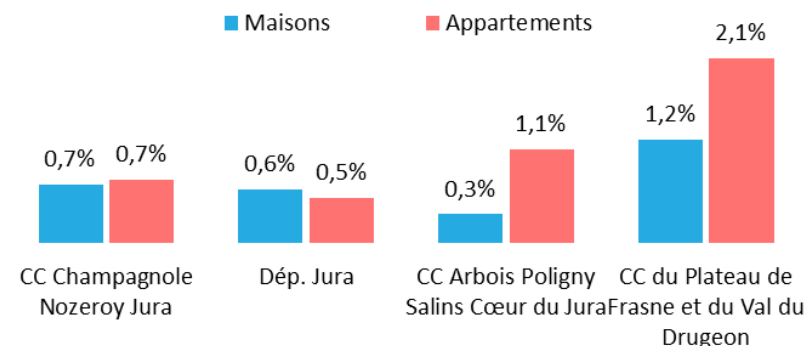


GRAPHIQUE 15 : TYPOLOGIE DES RESIDENCES PRINCIPALES EN 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Sur le territoire de la CC CNJ, 48% des logements disposent de 5 pièces ou plus et 25% de 4 pièces, soit 73% de logements de grande taille. Les T3 représentent 17% des logements et les T1 et T2 réunis à peine 10%. Ces statistiques sont similaires à celles du département ainsi qu'à la CC voisine d'Arbois Poligny Salins. Le territoire intercommunal de Frasne-Drugeon présente une écrasante majorité de logements de grande taille, au détriment des petits logements, dont le taux d'évolution sur 2013-2019 est par ailleurs en baisse.

Taux d'évolution annuel des logements par type entre 2013 et 2019

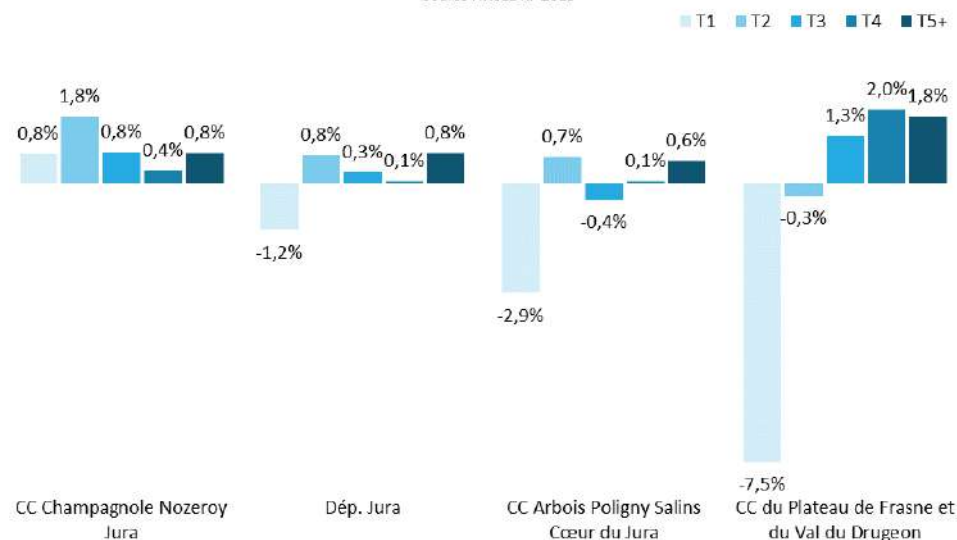
Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 14 : EVOLUTION DES LOGEMENTS SELON LEUR TYPE ENTRE 2013 ET 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Taux d'évolution annuel des résidences principales par typologie entre 2013 et 2019

Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION ANNUELLE DES RESIDENCES PRINCIPALES (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

## Diagnostic et état initial de l'environnement

Entre 2013 et 2019, la moyenne de la production de logements sur les communes de la CC CNJ peut être qualifiée « d'équilibrée » : toutes les typologies augmentent, notamment les petites, témoignant d'une dynamique de diversification des typologies disponibles sur le territoire. Ces évolutions au sein de la CC CNJ sont meilleures que sur les territoires de comparaison, pour lesquels la part des très petites typologies (T1) est en baisse et les T2 peinent à se maintenir.

**La diversification de l'offre résidentielle en matière de typologie de logements s'améliore, mais reste néanmoins insuffisante à l'échelle intercommunale.**

en termes de taille, la proportion de grands logements y étant moins importante que dans les plus petites communes.

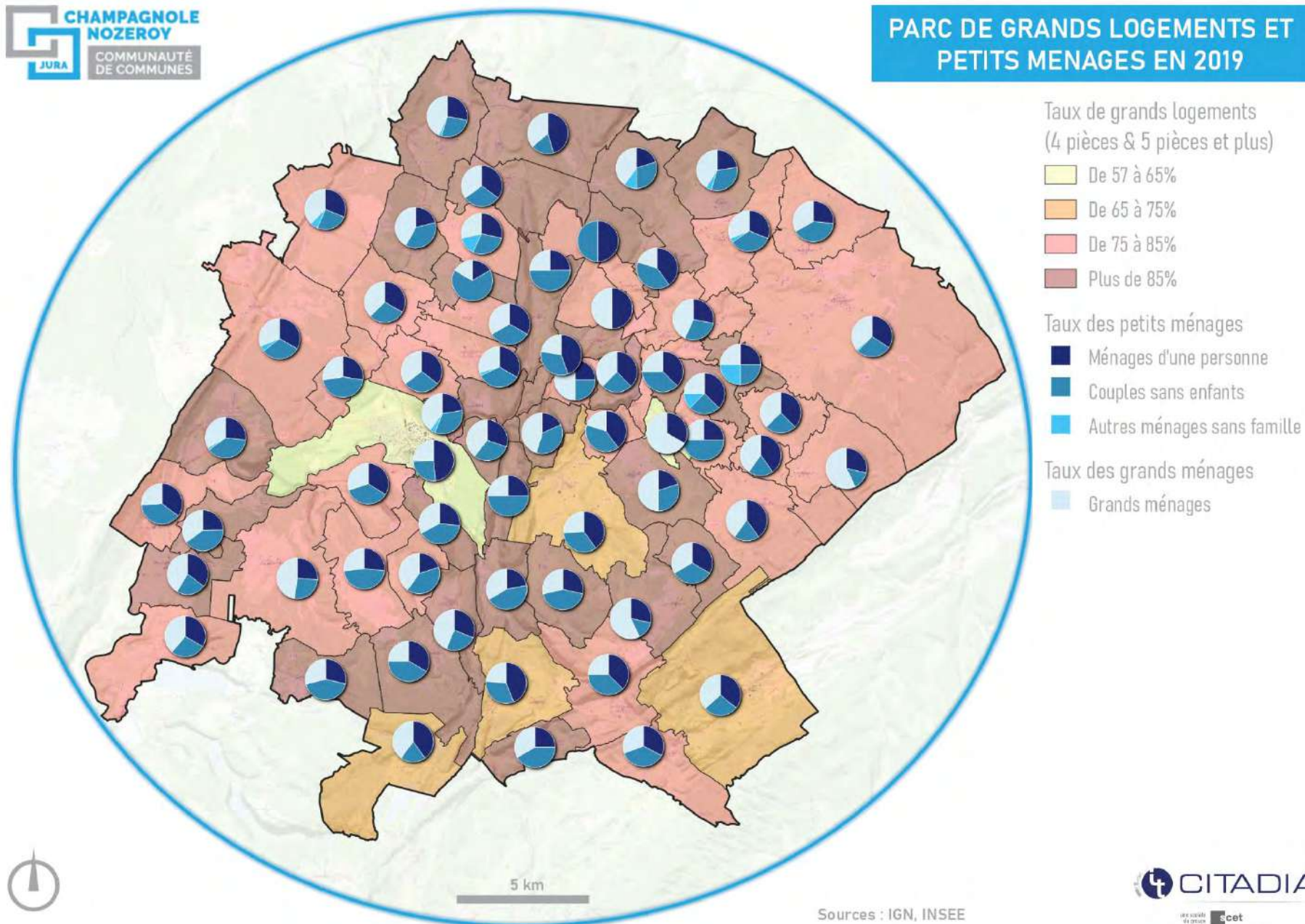
En effet, la plupart des logements de grande taille sont occupés par des ménages de petite taille, traduisant donc globalement une sous-occupation de l'habitat. En comparaison, il n'y a quasiment pas de suroccupation de logements à constater sur le territoire. L'offre est donc décalée par rapport au besoin réel.

Taille du logement	Sous-occupation accentuée		Suroccupation accentuée		Suroccupation modérée	
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou plus
1 pièce	3,10%	0,21%	0,01%	0,02%	0%	0,01%
2 pièces	6,03%	1,17%	0,12%	0,02%	0,01%	0%
3 pièces	9,36%	4,53%	1,25%	0,37%	0,10%	0,02%
4 pièces	9,88%	9,59%	3,19%	2,09%	0,64%	0,12%
5 pièces	6,28%	9,81%	3,46%	2,87%	0,90%	0,22%
6 pièces ou +	4,94%	10,55%	3,10%	3,62%	1,88%	0,54%

TABLEAU 3 : ADAPTATION DU PARC DE LOGEMENTS A SON OCCUPATION (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Les communes du territoire les plus peuplées, notamment Champagnole et Foncine-le-Haut, sont celles qui proposent une offre en logements plus diversifiée

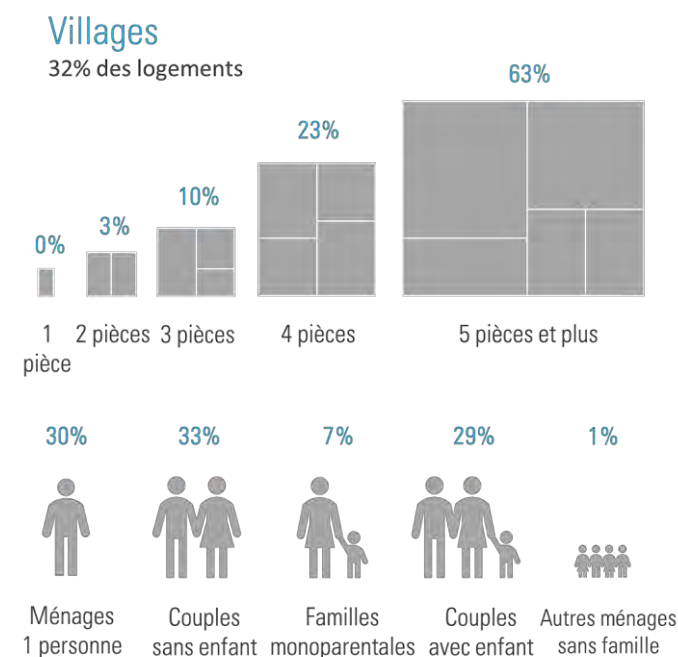
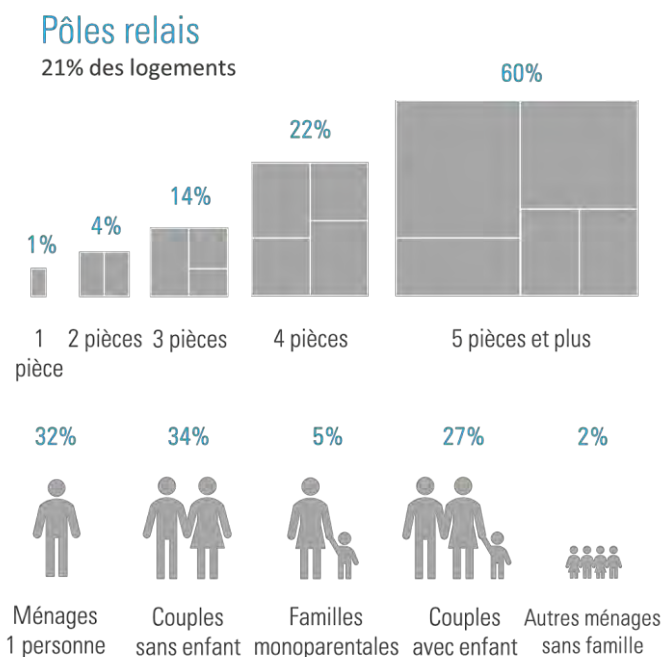
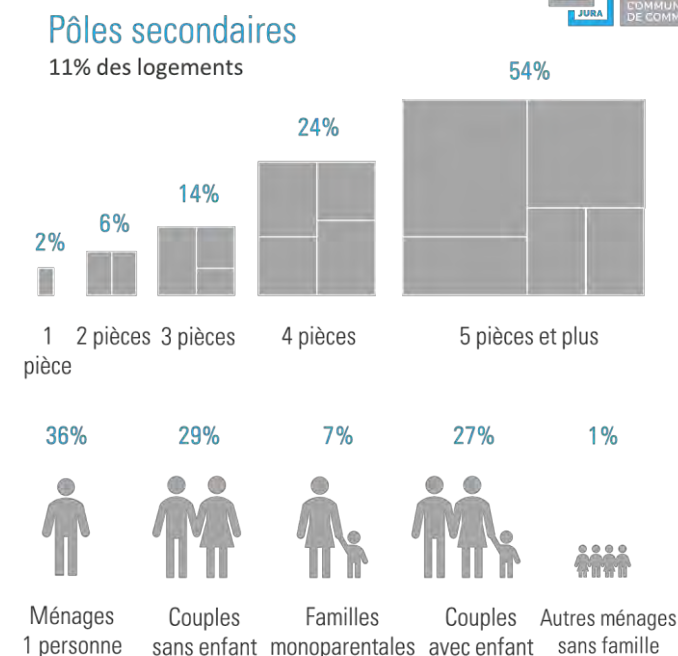
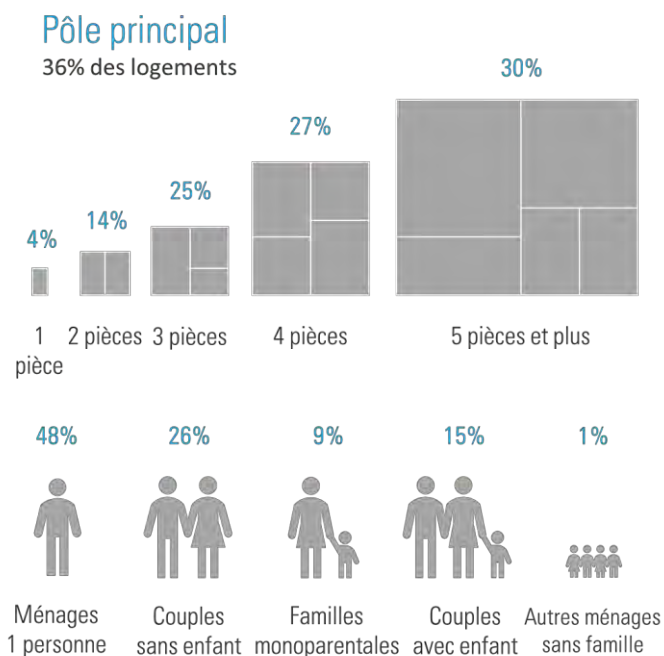
## PARC DE GRANDS LOGEMENTS ET PETITS MENAGES EN 2019



CARTE 14 : TAILLE DES MENAGES PAR RAPPORT A LA TAILLE DES LOGEMENTS PAR COMMUNE



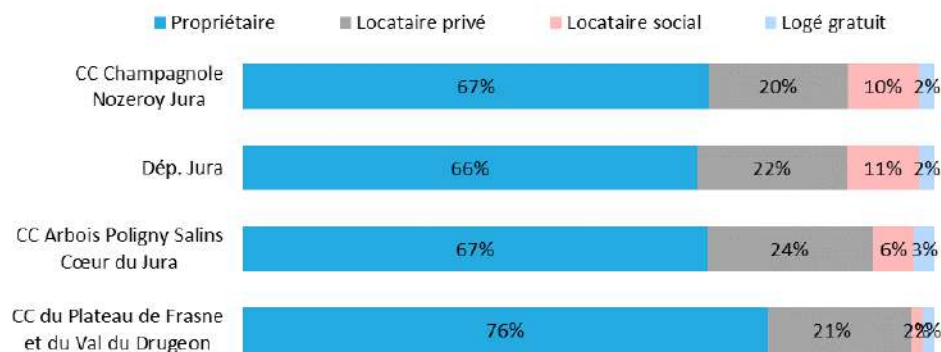
L'adaptation des logements aux caractéristiques des ménages dans les différentes typologies de communes selon l'armature urbaine territoriale définie est la suivante :



### 9.1.4. Une prédominance des propriétaires occupants

#### Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation

Source : INSEE RP 2019

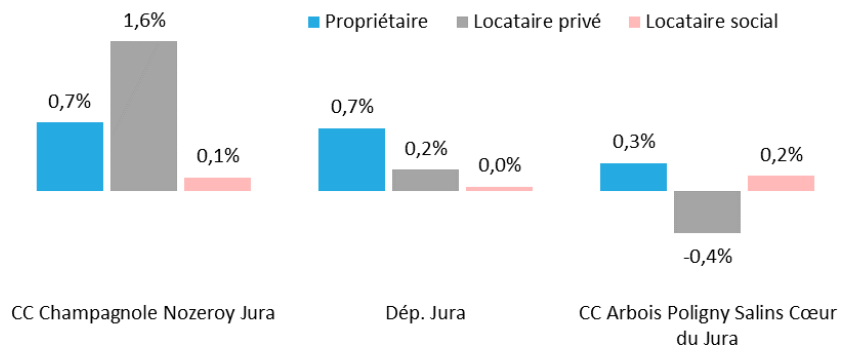


GRAPHIQUE 17 : STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

On observe une prédominance des propriétaires occupants au sein de la CC CNJ (67%), tout comme dans les territoires de comparaison. Sur le territoire intercommunal, les locataires représentent 30% des statuts d'occupation, dont près de 10% en HLM.

#### Taux d'évolution annuel des résidences principales par statut d'occupation entre 2013 et 2019

Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 18 : TAUX D'EVOLUTION ANNUEL DES RESIDENCES PRINCIPALES PAR STATUT D'OCCUPATION ENTRE 2013 ET 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

La part des locataires privés a augmenté parmi les différents statuts d'occupation au sein de la CC CNJ (+1,6% par an en moyenne entre 2013 et 2019).

(A compléter)

## 9.2. ANCIENNETE DU BATI ET CONFORT

### 9.2.1. Une ancienneté du parc équilibrée, entre logements anciens et logements récents

Ancienneté de construction des résidences principales parmi les résidences principales construites avant 2017

Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 19 : ANCIENNETE DE CONSTRUCTION (LOGEMENTS) DANS LA CC CNJ (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Sur le territoire de la CC CNJ, 48% des logements ont été construits avant les années 1970. La part des logements datant d'avant 1919 est de 17%, soit beaucoup moins que pour la CC voisine d'Arbois Poligny Salins (35%). La CC de Frasne-Dugeon a elle aussi un profil différent, avec plus des deux tiers de son parc datant d'après-guerre. L'ancienneté du bâti en matière d'habitat de la CC CNJ suit les tendances départementales, contrairement à ses voisines.

Le parc ancien apparaît beaucoup plus représenté en milieu rural qu'en milieu urbain, à Champagne, pour laquelle 70% du parc de logements a été construit entre 1946 et 1990. La part des logements construits de 1990 à 2016 représente 12% du parc.

### 9.2.2. Confort des résidences principales

L'analyse du confort des résidences principales en 2019 à l'échelle de la CC CNJ montre que 2,0% d'entre elles ne sont pas équipées de salles de bain avec douche ou baignoire (contre 2,3% pour Arbois Poligny Salins et 2,4% pour Frasne-Dugeon et le département du Jura).

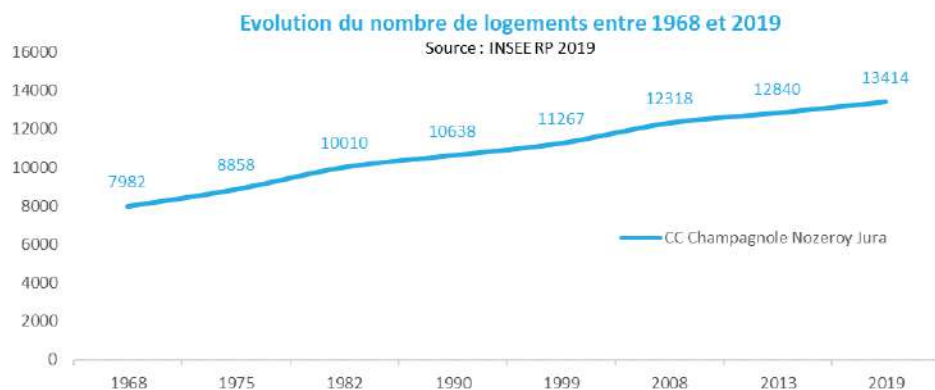
Près de 13% des résidences principales de la CC CNJ disposaient d'un système de chauffage électrique en 2019, contre plus de 15% pour le département, moins de 16% pour Arbois Poligny Salins et plus de 18% pour Frasne-Dugeon.

En 2016, pour la majeure partie du futur territoire de la CC CNJ, la part de logements potentiellement indignes était de moins de 3,9%. En comparaison, le parc du futur territoire de la CC Arbois Poligny Salins se situait plutôt autour de 3,9 à 6,6% de part de logements potentiellement indignes (*données DREAL BFC 2016*).

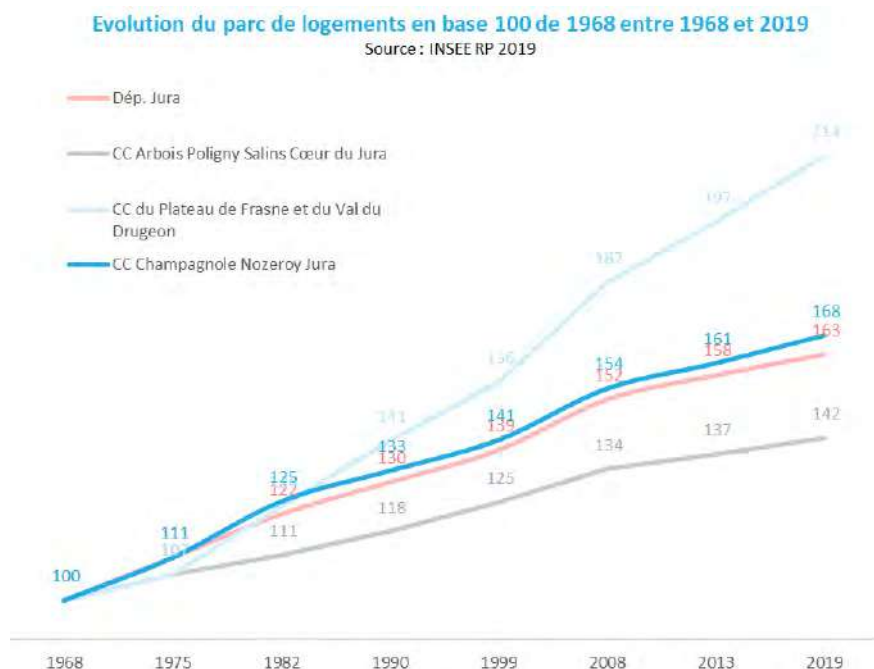


## 9.3. DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION ET MARCHÉ IMMOBILIER

### 9.3.1. Une croissance du parc résidentiel



GRAPHIQUE 21 : EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SUR LA CC CNJ ENTRE 1968 ET 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)



GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS DE LA CC CNJ ET TERRITOIRES DE COMPARAISON EN BASE 100 ENTRE 1968 ET 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

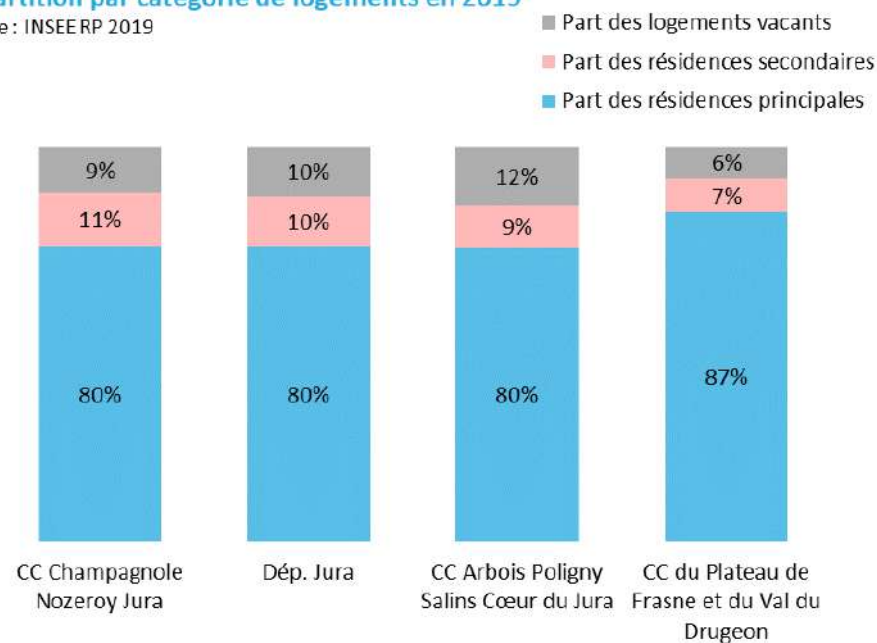
Depuis 1968, le parc résidentiel a augmenté de manière continue sur la CC CNJ. La production de logements, à partir des années 1980, a été moins conséquente que sur le territoire de Frasné-Drugeon, mais plus conséquente qu'Arbois Poligny Salins. Elle a suivi les tendances départementales, en restant légèrement supérieure à cette dernière.

En 2019, le parc de la CC CNJ comptait 13414 logements. Ce chiffre est le résultat d'une augmentation de 2147 logements en 20 ans, soit en moyenne environ 107 logements créés par an.

### 9.3.2. La part des résidences secondaires en stagnation, celle des logements vacants en augmentation

#### Répartition par catégorie de logements en 2019

Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 22 : PART DES RESIDENCES PRINCIPALES, SECONDAIRES ET VACANTES EN 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

## Diagnostic et état initial de l'environnement

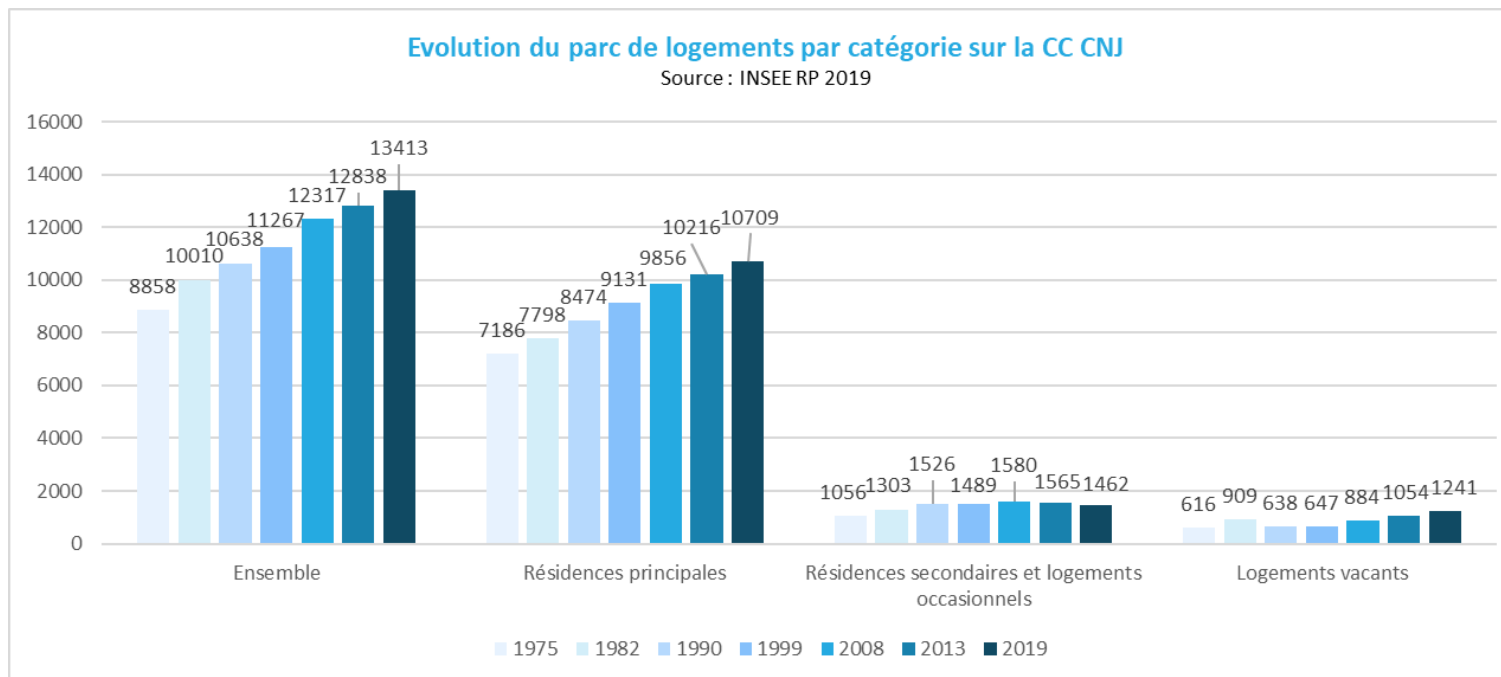
Comme pour la CC Arbois Poligny Salins et le département du Jura, les résidences principales de CC CNJ représentaient 80% du parc de logements du territoire en 2019 (10709 résidences principales sur la CC CNJ).

La part des résidences secondaires (comprenant également les logements occasionnels) sur la CC CNJ n'est pas excessive : elle représentait 11% du parc en 2019. Ces chiffres sont similaires entre la CC CNJ, Arbois Poligny Salins et le département. La quantité de résidences secondaires a tendance à stagner, voire diminuer légèrement au fil des années.

Le graphique de l'évolution de 1975 à 2019 du nombre de logements par catégorie témoigne d'une augmentation de la vacance continue depuis 1990, même si elle reste mesurée (9% du parc en 2019 pour 1241 logements inoccupés, contre 10% pour le département et 12% pour Arbois Poligny Salins).

Il existe deux types de vacance : l'une est conjoncturelle (liée à la rotation du marché), et l'autre est structurelle (liée à l'inadéquation entre l'offre de logements et la demande). La vacance conjoncturelle joue un rôle important dans le marché pour assurer la fluidité des échanges.

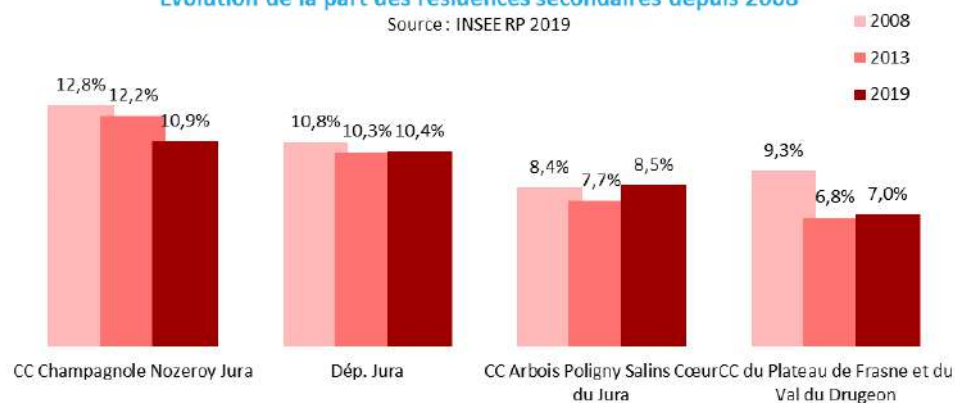
Un taux de vacance situé entre 5 et 7% est généralement considéré comme sain.



GRAPHIQUE 23 : EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR CATEGORIE SUR LA CC CNJ (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

### Evolution de la part des résidences secondaires depuis 2008

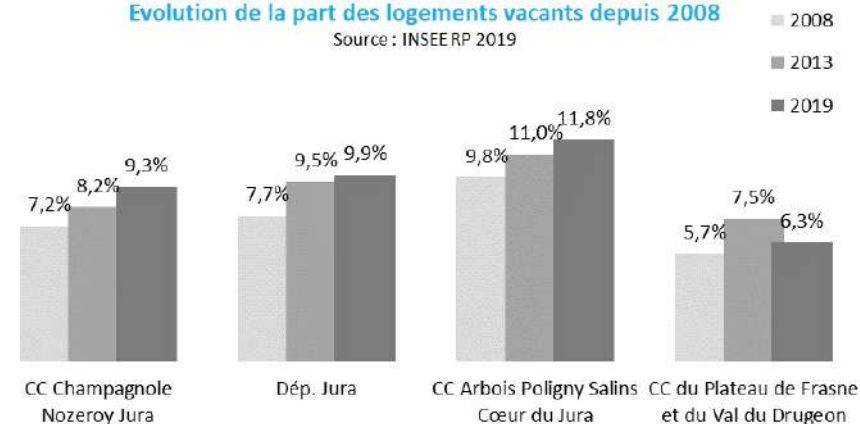
Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 24 : EVOLUTION DU TAUX DE RESIDENCES SECONDAIRES DE 2008 A 2019 SUR LA CC CNJ (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

### Evolution de la part des logements vacants depuis 2008

Source : INSEE RP 2019

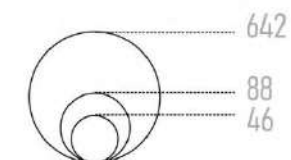


GRAPHIQUE 25 : EVOLUTION DU TAUX DE LOGEMENTS VACANTS DE 2008 A 2019 SUR LA CC CNJ (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)



## REPARTITION DES LOGEMENTS VACANTS

Nombre de locaux vacants habitat  
(appartements & maisons) en 2021

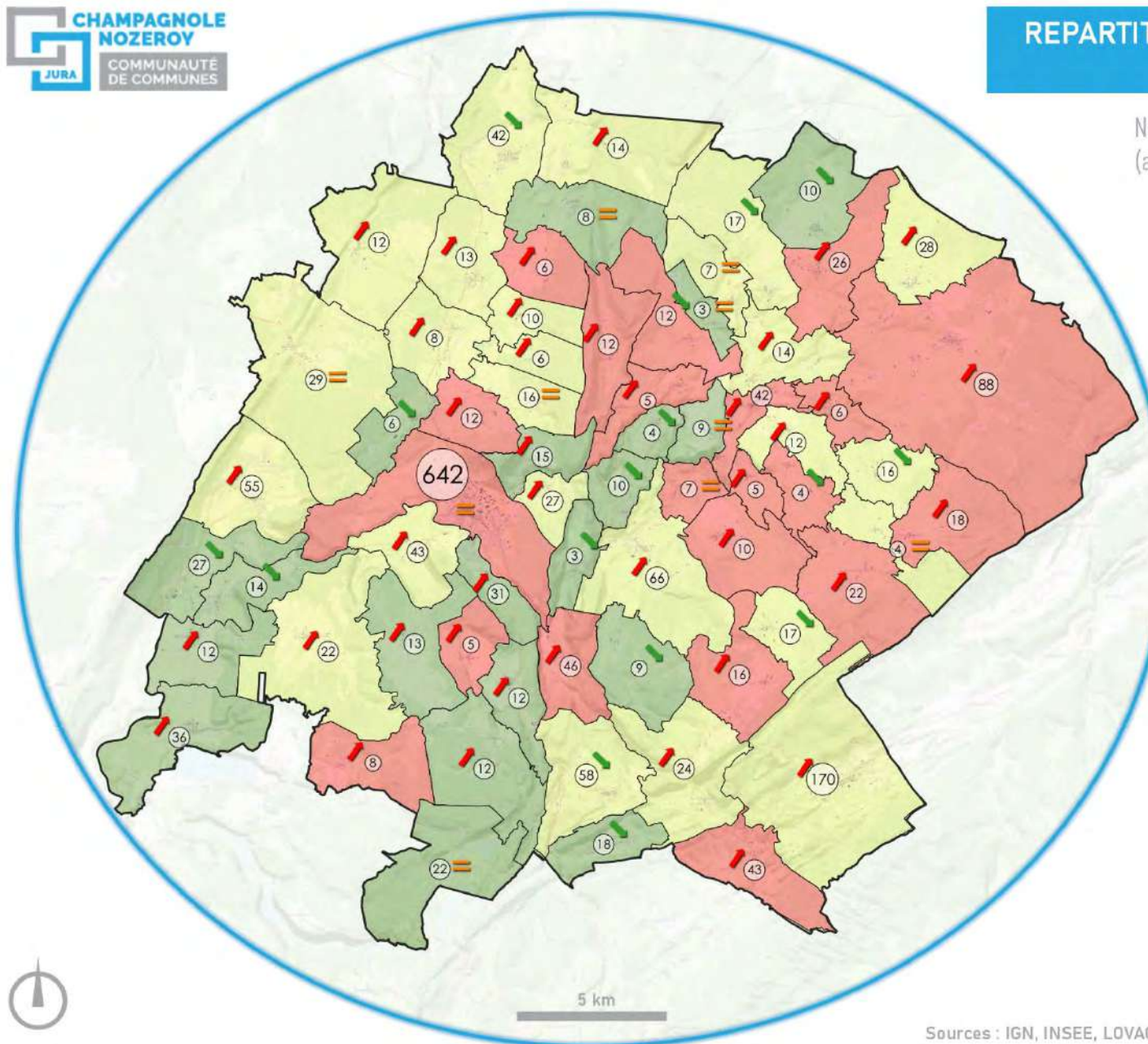


Taux de logements vacants  
en 2019

- Moins de 5%
- Entre 5 et 10%
- Plus de 10%

Evolution du taux de vacance  
entre 2013 et 2019

- / augmentation
- = stagnation
- \ diminution



5 km

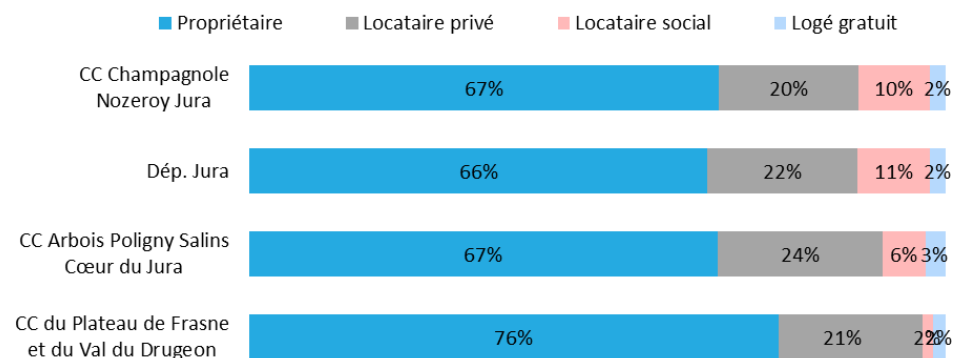
Sources : IGN, INSEE, LOVAC 2021

### 9.3.3. Une offre sociale à développer

Sur le territoire de la CC CNJ, les statuts d'occupation se répartissent de la façon suivante :

#### Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation

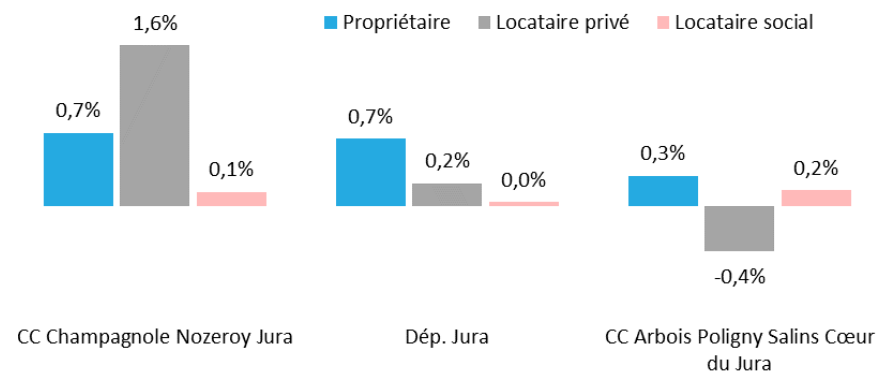
Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 26 : REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

#### Taux d'évolution annuel des résidences principales par statut d'occupation entre 2013 et 2019

Source : INSEE RP 2019

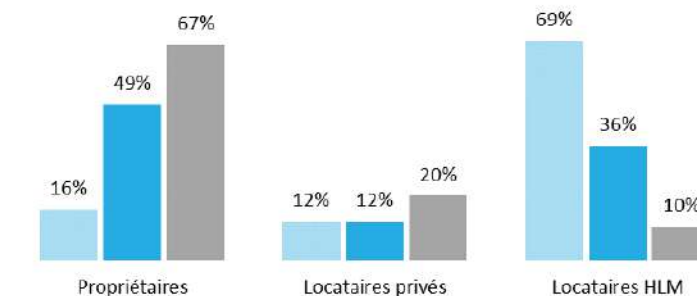


GRAPHIQUE 27 : TAUX D'EVOLUTION ANNUEL DES RESIDENCES PRINCIPALES PAR STATUT D'OCCUPATION ENTRE 2013 ET 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Si l'on se focalise uniquement sur les conditions de logement jeunes et seniors :

#### Statuts d'occupation de la population jeune

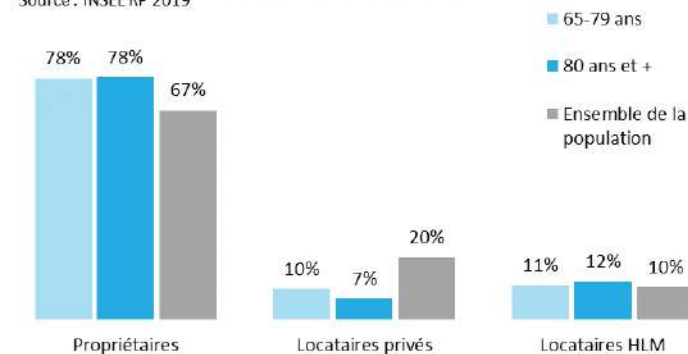
Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 28 : STATUTS D'OCCUPATION DE LA POPULATION JEUNE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

#### Statuts d'occupation de la population sénior

Source : INSEE RP 2019

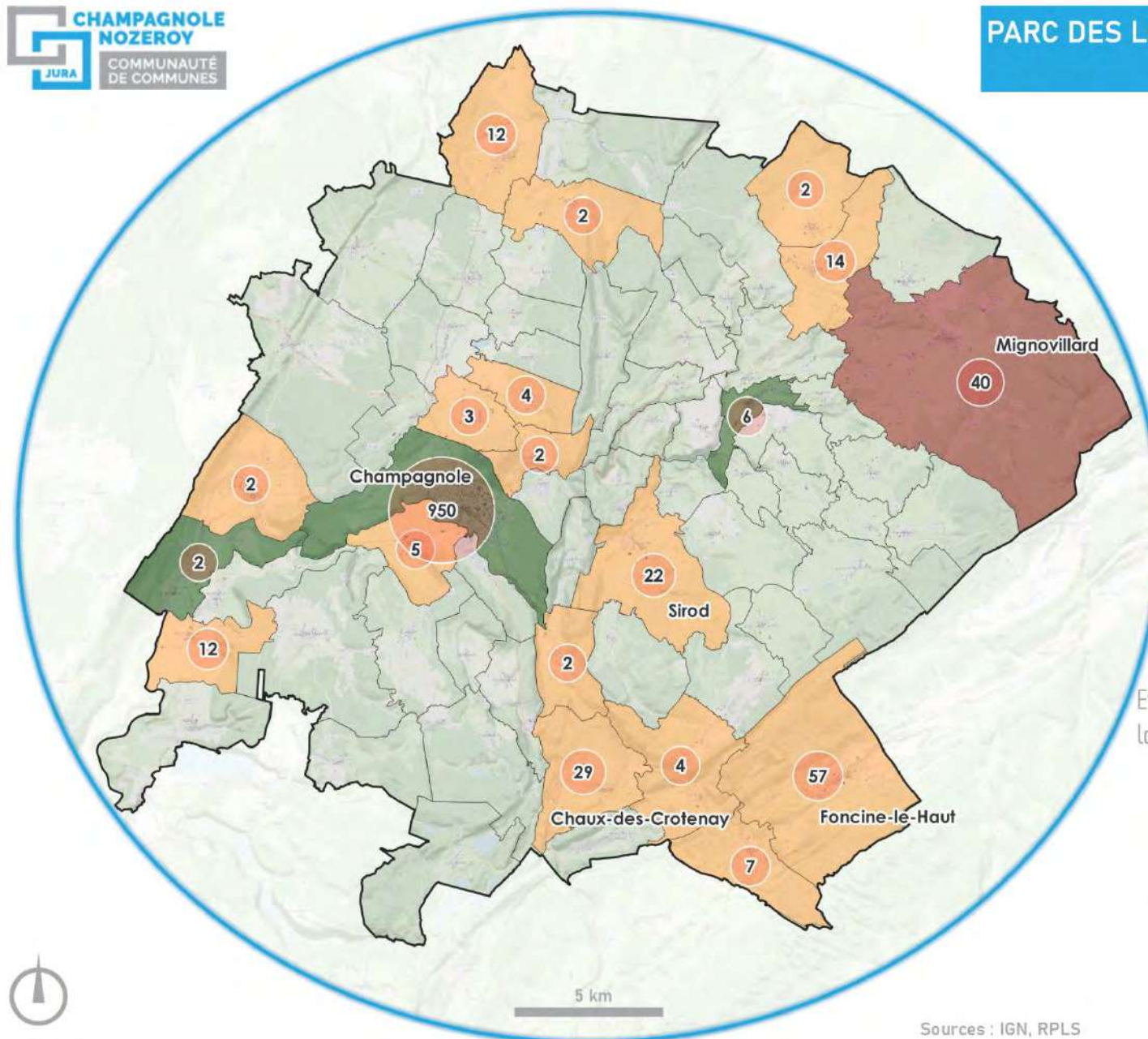


GRAPHIQUE 29 : STATUTS D'OCCUPATION DE LA POPULATION DES SENIORS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

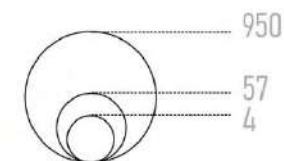
Les logements sociaux (HLM) représentaient 15,1% du parc de logements de la CC CNJ en 2021 (*données RPLS 2021*), soit 1177 logements. Sur les CC Arbois Poligny Salins et Frasnne-Drugeon, ils représentaient respectivement 11 et 3% du parc. Sur le département, cette part s'élevait à 16%.



PARC DES LOGEMENTS SOCIAUX EN  
2021



Nombre de logements sociaux en 2021



Evolution du nombre de logements sociaux entre 2016 et 2021

- En augmentation
- Stabilité
- En diminution
- Pas de logements sociaux



## Diagnostic et état initial de l'environnement

Les communes comptant le plus de logements sociaux sont Champagnole (950 en 2021), Foncine-le-Haut (57), Mignovillard (40), Chaux-des-Crotenay (29) et Sirod (22) (les communes les plus peuplées étant, dans l'ordre, Champagnole, Foncine-le-Haut, Mignovillard, Cize, Crotenay, Ney, Equevillon, Sirod, Andelot-en-Montagne et Montrond).

Depuis 2014, 20 logements sociaux ont été construits sur le territoire intercommunal, soit 2,5 logements sociaux construits en moyenne par an.

En l'absence de SCoT auquel serait soumis le territoire ainsi que de SRADDET imposant des objectifs spécifiques en matière de production de logements sociaux, l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains s'applique tel quel, et ses obligations en matière de production de logements sociaux ne s'appliquent pas au territoire de la CC CNJ (conditions non remplies).

### 9.3.4. Prix des loyers

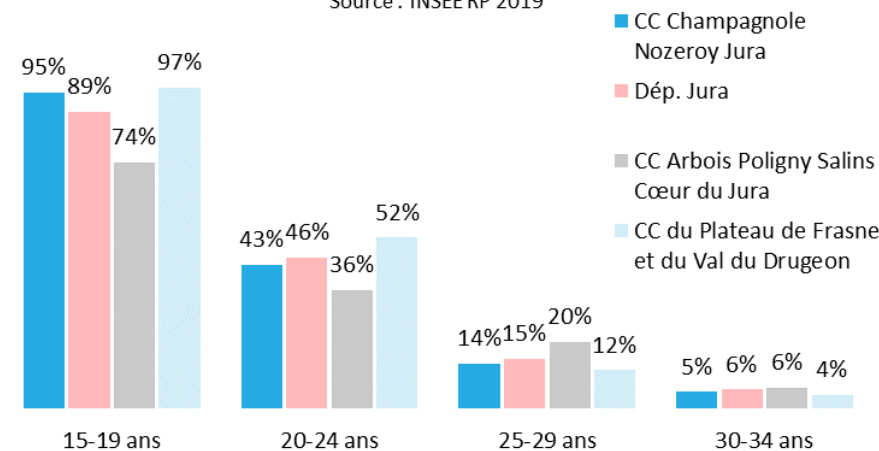
D'après l'Observatoire des Territoires et l'ANCT, les loyers d'annonce par mètre carré (charges comprises) pour une maison type du parc privé locatif en 2022 s'élevaient à environ 8,4 €/m<sup>2</sup> sur la majeure partie du territoire et environ 11,4 €/m<sup>2</sup> sur la partie Nord-Est, au sein des communes de Mignovillard, Censeau, Bief-du-Fourg, Cuvier, Esserval-Tartre, La Latette et Rix, en moyenne plus chers en raison du caractère frontalier du territoire, de son économie et d'une partie de ses habitants.

Les loyers d'annonce par mètre carré (charges comprises) pour un appartement type du parc privé locatif en 2022 étaient compris entre 7,6 et 7,8 €/m<sup>2</sup> sur les parties Nord, Nord-Ouest et Sud du territoire (entre Doye et Andelot-en-Montagne, Valempoulières, Montrond, entre Monnet-la-Ville et Le Frasnois). Sur les parties centre et Sud, ils se situaient entre 9,7 €/m<sup>2</sup> (à Champagnole) et 10,1 €/m<sup>2</sup> (Le Pasquier – Sirod – Foncine-le-Bas). Sur la partie Est, entre 10,1 et 10,8 €/m<sup>2</sup> en moyenne.

### 9.3.5. Un niveau de construction suffisant pour accueillir de nouveaux ménages

#### Part de la population jeune vivant au domicile parental

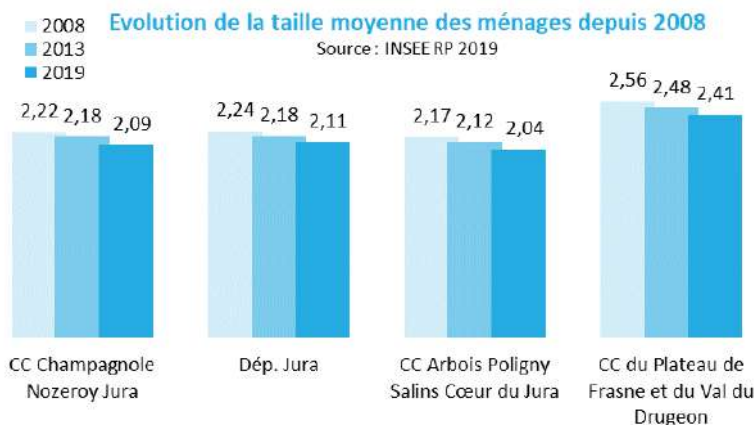
Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 30 : COHABITATION PARENTALE EN 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Le desserrement correspond à la diminution de la taille moyenne des ménages, qui induit une augmentation du nombre de ménages à population constante et donc un besoin en nouveaux logements pour maintenir cette population.

Le rythme de desserrement annuel moyen des ménages de la CC CNJ sur la période 2008-2013 est de -0,43%, et sur la période 2013-2019 de -0,69%.

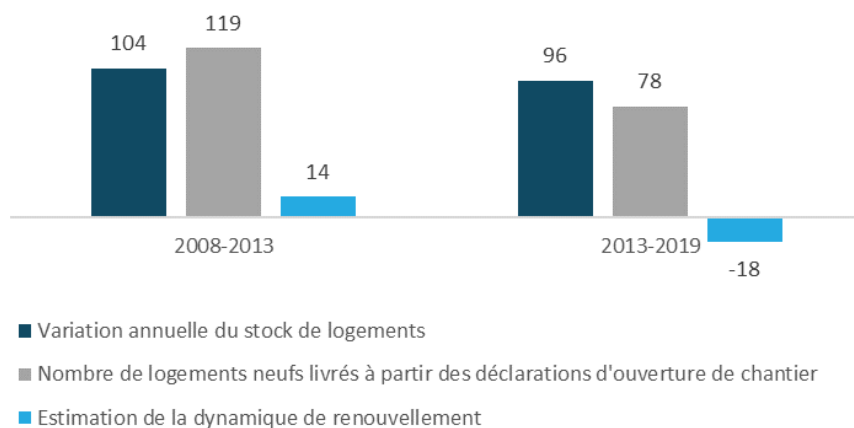


GRAPHIQUE 32 : EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MENAGES DEPUIS 2008 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

La taille moyenne des ménages a légèrement diminué sur cette période, passant de 2,22 personnes par ménage en 2008 à 2,09 en 2019, suivant les tendances nationales. Ainsi, 59 logements par an ont dû être produits pour répondre à ce phénomène.

**Estimation de la dynamique de renouvellement du parc entre 2008 et 2019**

Source : INSEE RP 2019, Sitadel estimation des livraisons



GRAPHIQUE 31 : ESTIMATION DE LA DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT DU PARC ENTRE 2008 ET 2019 (INSEE RP 2019, SIT@DEL, TRAITEMENT : CITADIA)

Le renouvellement urbain correspond à la vie du parc de logements en-dehors de la construction neuve : il s'agit de ce qui est créé ou détruit spontanément au sein du bâti préexistant. Plus précisément, parallèlement à la construction de nouveaux logements, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux...). A l'inverse, des locaux d'activités peuvent être transformés en logements. Ainsi, la différence entre les logements supprimés et ceux créés dans le parc existant correspond au renouvellement du parc de logements.

Le renouvellement urbain étant légèrement négatif, une légère dynamique de création spontanée de logements est à l'œuvre dans le parc existant (plus de créations que de suppressions), qui viennent répondre aux besoins, dynamique à conforter.

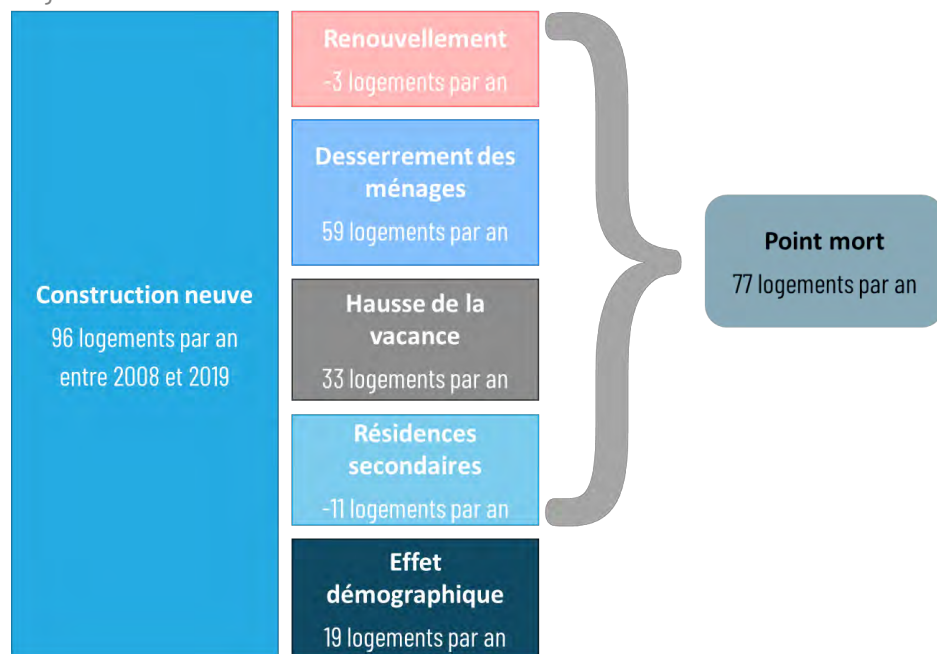
Le point mort correspond à la mesure à posteriori de la production de logements nécessaires pour maintenir la population communale en présence.

Le calcul du point mort correspond à la somme entre :

- Les besoins annuels liés au desserrement (diminution de la taille moyenne) des ménages ;
- La variation annuelle moyenne de la quantité de logements vacants ;
- La variation annuelle moyenne de la quantité de résidences secondaires ;
- Les besoins annuels liés au renouvellement du parc de logements.

Pour être en mesure de proposer suffisamment de logements en vue de maintenir les nouveaux ménages de la CC CNJ sur le territoire intercommunal, il faut donc produire 77 logements par an, en se basant sur les statistiques 2008-2019.

Diagnostic et état initial de l'environnement



GRAPHIQUE 33 : POINT MORT DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS DANS LA CC CNJ (INSEE RP 2019, SIT@DEL 2021, TRAITEMENT : CITADIA)

La construction neuve observée entre 2008 et 2019 sur la CC (*données Sit@del*), de 96 logements par an en moyenne, s'est donc avérée suffisante pour maintenir le niveau de population à l'intérieur de la CC CNJ.

## 9.4. CAPACITES DE MOBILISATION DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES ET CAPACITES FONCIERES RESIDUELLES

### 9.4.1. L'habitat, responsable de 65% de l'artificialisation des sols sur la période 2011-2021

La consommation foncière à vocation d'habitat sur 2011-2021 s'élève à près de 104 hectares sur l'ensemble du territoire intercommunal, d'après le Portail de l'artificialisation (Cerema), soit 65% de l'artificialisation des sols sur cette période (près de 160 hectares consommés au total).

### 9.4.2. Maîtriser l'étalement urbain

L'étalement urbain entraîne des conséquences négatives sur :

- L'environnement : réduction et fragmentation des espaces naturels, agricoles et forestiers, fragilisation de la biodiversité...
- La vie quotidienne des habitants du territoire : cadre de vie, allongement des mobilités quotidiennes, coût des déplacements, pollution sonore et atmosphérique...
- L'économie : réduction des terres agricoles et donc frein au dynamisme de l'agriculture, baisse de l'attractivité touristique (banalisation du paysage)...
- Le budget des communes et de l'intercommunalité : mise en place, entretien et maintenance des réseaux, efficacité du maillage des équipements et services...

Afin d'éviter au maximum l'étalement urbain, il est nécessaire de mobiliser le tissu urbain existant, en jouant sur la mutation d'emprises bâties : démolition-reconstruction, transformation de bâtiments (division ou extension de bâtiments, reconversion/réhabilitation). Les logements vacants correspondent souvent à des logements dégradés à rénover (le taux de vacance de la CC CNJ était de 9% en 2019). Les résidences secondaires constituent également un levier, leur nombre étant en baisse sur les dernières années.



## Diagnostic et état initial de l'environnement

- Etat des dispositifs de réhabilitation existants

(à préciser)

- Changements de destination

Lutter contre l'étalement implique également la mobilisation des gisements fonciers au sein des tissus urbains (enveloppes) existants et favoriser la production de logements dans ces espaces, communément appelés « dents creuses ». Cette manière de construire, la densification, évite donc l'extension en-dehors des enveloppes urbaines et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette meilleure utilisation du foncier urbain ou à urbaniser au sein des enveloppes existantes doit aller de pair avec une évolution des modes de production de logements, en jouant sur la morphologie urbaine et les formes du bâti.

Quatre gisements fonciers potentiellement constructibles sont repérables :

- Les dents creuses du tissu urbain existant qui représentent un stock de terrains privés non bâtis. La majorité donnera lieu à des mises en vente ;
- Les terrains privés bâtis qui peuvent être densifiés au moyen d'une division parcellaire (BIMBY), d'une surélévation des constructions présentes ou d'un changement de destination des bâtiments ;
- La rétention foncière de dents creuses, terrains longuement conservés par leur(s) propriétaire(s) sans projet de construction ;
- Le foncier public bâti ou non mobilisable en faveur des équipements publics et du logement, bâti ou non.

Eléments à compléter :

- ⇒ *Analyse rythme artificialisation passée*
- ⇒ *Intégration de la méthodologie mise en œuvre pour le calcul du potentiel foncier*

## HABITAT ET LOGEMENTS



- Une tendance à la croissance du parc résidentiel
- Une légère tendance à la croissance des petites typologies de logements (T1 et T2), encore trop faible
- Un niveau de production de logements satisfaisant sur 2008-2019, permettant d'accueillir de nouveaux ménages



- Les logements collectifs encore peu développés
- Une baisse de la part des résidences secondaires parmi le parc de logements de la CC CNJ
- Des besoins liés au vieillissement de la population qui deviendront potentiellement importants, tout comme le risque d'isolement des séniors, en raison de la faible rotation des ménages au sein des maisons individuelles
- la problématique de vieillissement de la population prend donc plus de place, tout comme celle de l'isolement des séniors.



- La poursuite et le renforcement de l'adaptation du parc résidentiel aux mutations sociétales (vieillessement...)
- La production de logement adaptée aux saisonniers
- La poursuite de la diversification de l'offre résidentielle en matière de tailles et typologies de logements
- L'endiguement de la progression de la vacance dans l'habitat
- La modération de l'utilisation des ressources foncières à visée d'habitat

## 10. COMMERCE, EQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITE

### 10.1. OFFRE COMMERCIALE ET ACTIVITES DE SERVICES

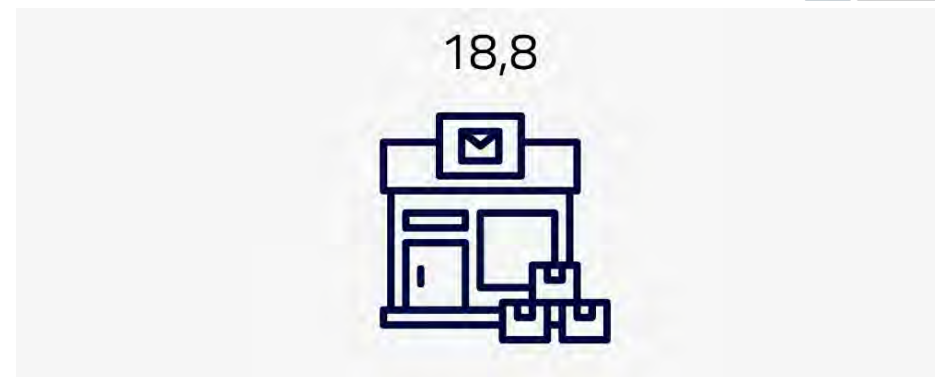
#### 10.1.1. Un nombre d'équipements dans la moyenne départementale

La CC CNJ possède un nombre moyen de 5,5 équipements de commerces pour 1000 habitants, ce qui correspond au nombre équivalent de 5,6 pour la CC Arbois Poligny Salins et de 5,7 à l'échelle du département du Jura.



GRAPHIQUE 34 : NOMBRE D'EQUIPEMENTS DE COMMERCE POUR 1000 HABITANTS DANS LA CC CNJ (INSEE BPE 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

En ce qui concerne le nombre d'équipements de la gamme des services aux particuliers, la CC CNJ possède 18,8 équipements pour 1000 habitants, ce qui est légèrement en dessous de la moyenne départementale qui est à 19,9. En comparaison, la CC Arbois Poligny Salins possède davantage d'équipements avec 20,4 pour 1000 habitants.



GRAPHIQUE 35 : NOMBRE D'EQUIPEMENTS DE LA GAMME SERVICES AUX PARTICULIERS POUR 1000 HABITANTS DANS LA CC CNJ (INSEE BPE 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

La CC CNJ possède 3 unions commerciales et artisanales disséminées sur le territoire :

- L'ACSC Champagnole, qui gère la promotion des commerces champagnolais, l'animation d'activités tout au long des saisons ainsi que la coopération entre les acteurs du territoire ;
- L'Association des Commerçants et Artisans de Nozeroy ;
- L'Association des Commerçants et Artisans de Fonce-le-Haut.

#### 10.1.2. Une diversité de services malgré une concentration centralisée

L'activité commerciale de la CC CNJ s'organise autour de Champagnole, comme pôle urbain principal. Le territoire est constitué de 430 établissements commerciaux, dont :

- 50 commerces et réparation automobiles ;
- 52 commerces de gros et intermédiaires ;
- 196 commerces de détail ;
- 6 lieux notables d'artisanat, avec une boutique de jouets en bois et de sculpture sur bois (Le Frasnois), un atelier d'horlogerie (Nozeroy), un concept store de produits locaux (Le Frasnois), un lieu d'exposition de 200 artisans régionaux (Nozeroy), un atelier de sculpture sur bois (Montrond), un atelier de céramique (Le Pasquier) ;



### Diagnostic et état initial de l'environnement

- 6 boulangeries (Foncine-le-Haut, Censeau, Champagnole, Le Frasnois, Nozeroy) ;
- 6 lieux d'alimentation générale (Monnet-la-Ville, Foncine-le-Haut, Champagnole) ;
- 3 magasins de location d'équipements de sports d'hiver (Mignovillard, Foncine-le-Haut) ;
- 1 magasin de location d'équipement de VTT et escalade (Sirod) ;
- 4 grandes surfaces spécialisées dans le bricolage ;
- 4 magasins d'équipements de maison.

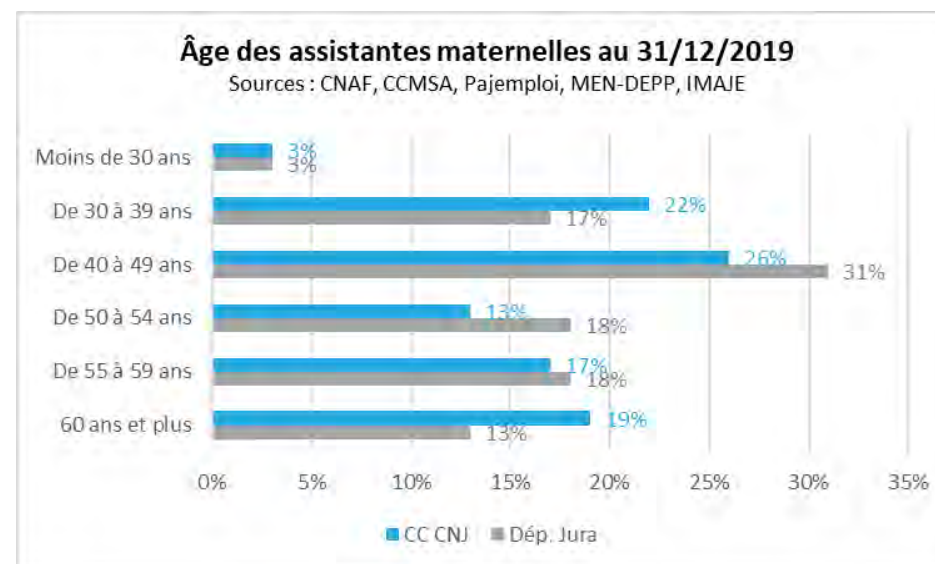
<i>Enfants de 2 ans scolarisés</i>	48	39	62	+13,7%	367	-1,7%
<i>Assistantes maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12</i>	49	48	52	+3,0%	401	-6,4%
<i>Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12</i>	35,3%	34,5%	36,4%	+0,6%	31,2%	0,0%

Données Imaje CAF 2021

### 10.1.3. Accueil des jeunes enfants

	CC Champagnole Nozeroy Jura				Dép. Jura	
	2017	2018	2019	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2019	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
<i>Assistants maternelles agréées en activité au 31/12</i>	139	139	143	+1,4%	1284	-6,3%
<i>Assistants maternelles en activité pour 100 enfants</i>	22,3	22,7	23,3	+2,1%	19,6	-2,7%
<i>Assistants maternelles agréées actives au moins 1 mois dans l'année</i>	168	166	163	-1,5%	1503	-5,6%
<i>Enfants de moins de 6 ans inscrits en EAJE</i>	102	124	117	+7,1%	2599	-3,1%

TABLEAU 4 : ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (IMAJE CAF 2021, TRAITEMENT : CITADIA)



GRAPHIQUE 36 : ÂGE DES ASSISTANTES MATERNELLES AU 31/12/2019 (TRAITEMENT : CITADIA)

48% des assistants maternels ont entre 30 et 49 ans et 36,4% ont plus de 55 ans. Une légère augmentation des assistants maternelles en activité entre 2017 et 2019 est à noter.

## Diagnostic et état initial de l'environnement

Les enfants inscrits dans un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) (hors micro-crèche Paje) ont augmenté de 7,1% entre 2017 et 2019.

La scolarisation des enfants de moins de 2 ans a augmenté de 13,7% au cours de la même période.

Les familles utilisant une structure Paje (micro-crèche...) ont augmenté de 130,9% et la part des enfants bénéficiaires de ce type de structure a évolué de plus de 158% sur ces 2017-2019. Cela correspond au développement de projets privés de micro-crèche Paje sur ce territoire au cours des trois années.

La CC CNJ gère différentes structures :

- Le relais d'assistants maternels (RAM) Champagnole Nozeroy Jura : service public gratuit, lieu d'informations et de ressources, qui apporte un soutien aux assistantes maternelles et accompagne les parents pour la garde de leur(s) enfant(s). Le RAM est situé dans les mêmes locaux que la crèche de Champagnole.  
En 2020, on comptait 183 assistantes maternelles sur le territoire, pour 630 places d'accueil. 138 assistantes maternelles ont fréquenté le RAM. Le nombre de places disponibles est en baisse, tout comme le nombre d'assistantes maternelles sur les communes hors Champagnole.
- La crèche multi-accueil « La Hulotte » : capacité d'accueil de 35 places pour les 0-4 ans.

Des micro-crèches privées sont également implantées sur le territoire :

- Micro-crèches « Babillages » : accueil des enfants 0-4 ans, sur les communes de Nozeroy (depuis 2018), Foncine-le-Haut et Chaux-des-Crottenay (depuis 2021).
- Micro-crèche « Les Petites Commères » : accueil des enfants 0-4 ans sur la commune de Sirod.
- Micro-crèche « Les Petits Philosophes » : accueil des enfants 0-4 ans sur la commune de Bief-du-Fourg.

De nouveaux besoins d'accueil de la petite enfance en termes de capacité et de répartition sur le territoire ont été recensés. Pour développer de nouvelles micro-crèches, plusieurs actions ont été engagées par la CC CNJ, comme la création d'une commission spécifique petite enfance au sein de l'EPCI pour réaliser un diagnostic

de l'existant en matière de micro-crèches et pour définir les besoins sur le territoire. Par ailleurs, la CAF cible les sites prioritaires sur le territoire pour l'implantation de ce type de structures.

Le territoire « grand Ouest » de la CC CNJ est identifié comme prioritaire pour l'accueil de micro-crèches car les besoins sont importants. Les communes ciblées dans un premier temps sont Andelot-en-Montagne, Monnet-la-Ville et Montrond. Elles apparaissent comme pertinentes pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire. Ce secteur prioritaire et les communes visées ont été confirmés par la CAF.

Il a été constaté que sur ces communes, les parents se tournent principalement vers des assistantes maternelles, parfois par défaut. Le nombre de places est insuffisant et le nombre d'assistantes maternelles a tendance à baisser. Par ailleurs, le nombre de naissances et de nouveaux foyers installés confirment ce besoin d'accueil pour les jeunes enfants. Les parents privilégient les modes de garde en petite structure collective, proche du domicile, avec une amplitude horaire importante.

## 10.2. FORMATION ET SCOLARITE

### 10.2.1. Population et scolarisation

		CC Champagnole Nozeroy Jura	Moyenne des EPCI de même type - pôle médian	Jura	Bourgogne-Franche-Comté	France Métropolitaine
Scolarisés chez les 15 ans et plus (2019)		1 300	7 %	7 %	8 %	9 %
15-64 ans diplômés du supérieur (2019)		3 280	25 %	21 %	26 %	26 %
15-24 ans ni en formation ni en emploi *	2008	280	13 %	17 %	14 %	14 %
	2013	300	14 %	19 %	15 %	17 %
	2019	270	12 %	18 %	15 %	16 %
Evolution des 15-24 ans ni en formation ni en emploi *	entre 2008 et 2019	-10	-3 %	-3 %	-1 %	2 %
	entre 2008 et 2013	30	9 %	5 %	6 %	11 %
	entre 2013 et 2019	-30	-11 %	-7 %	-7 %	-8 %

Sources : INSEE RP 2008, 2013, 2019 ; traitement AER BFC

TABLEAU 5 : SCOLARISATION CHEZ LES 15 ANS ET PLUS (INSEE RP 2008, 2013, 2019, TRAITEMENT : AER BFC)

La CC CNJ comptabilise 1300 personnes scolarisées chez les 15 ans et plus, ce qui représente 7% de la population. En comparaison, la région se situe à 9% et la moyenne nationale est à 11%.

La CC CNJ est également composée de 3280 personnes entre 15 et 64 ans diplômées du supérieur, ce qui représente 25% de la population. En comparaison, la moyenne régionale se situe à 26% et la moyenne nationale à 31%.

Globalement, le territoire a connu une baisse de -11% des 15-24 ans sans formation ni emplois entre 2013 et 2019, ce qui indique un gain de dynamisme pour l'intercommunalité.

	CC Champagnole Nozeroy Jura	Moyenne des EPCI de même type - pôle médian	Jura	Bourgogne-Franche-Comté	France Métropolitaine
Population 15 ans et plus non scolarisée (2019) *	17 700	15 300	198 000	2 116 000	47 740 000
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus					
Pas ou peu diplômé **	5 200	29 %	34 %	28 %	29 %
CAP, BEP ou équivalent **	5 500	31 %	17 %	30 %	29 %
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	3 100	18 %	16 %	18 %	17 %
Diplôme de l'enseignement supérieur	3 800	22 %	19 %	24 %	25 %
Population 15-64 ans non scolarisée (2019) *	12 000	10 100	137 000	1 476 000	34 750 000
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15-64 ans					
Pas ou peu diplômé **	2 200	18 %	22 %	19 %	20 %
CAP, BEP ou équivalent **	4 000	33 %	35 %	32 %	31 %
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	2 600	21 %	20 %	20 %	19 %
Diplôme de l'enseignement supérieur	3 300	27 %	23 %	29 %	30 %

Source : INSEE RP 2019 ; traitement AER BFC

\* L'affichage conditionnel (vert/rouge) de l'EPCI a comme niveau géographique de référence : la moyenne des EPCI de même type.

\*\* L'affichage conditionnel (vert/rouge) de l'indicateur est inversé : rouge si la valeur est supérieure au niveau géographique de référence (Bourgogne-Franche-Comté), vert si la valeur est inférieure.

TABLEAU 6 : POPULATION SCOLARISEE ET DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU (INSEE RP 2008, 2013, 2019, TRAITEMENT : AER BFC)

En ce qui concerne la moyenne de la population de 15 ans et plus non scolarisée par diplôme le plus élevé, la CC CNJ est marquée par une prédominance des pas ou peu diplômés avec 29% contre 27% au niveau national, ainsi que des CAP, BEP ou équivalent avec 31% contre 25% au niveau national. Le territoire est marqué par une part relativement basse de diplômés de l'enseignement supérieur avec 22% contre 25% au niveau régional et 31% au niveau national.

### 10.2.2. Equipements et capacité

	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
Ensemble	237	1 777	940	981
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
				2019-2020

TABLEAU 7 : ECOLES MATERNELLES, ELEMENTAIRES, COLLEGES ET LYCEES (MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, 2019-2020, TRAITEMENT : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES)



## Diagnostic et état initial de l'environnement

La CC CNJ possède une capacité de 3935 élèves répartis de la maternelle au lycée, pour un total de 21 établissements scolaires (en 2021), dont 6 constructions neuves (Montrond, Loulle, Saint-Germain-en-Montagne, Champagnole Sud, Sirod) et 9 établissements rénovés (Chaux-des-Crotenay, Monnet-la-Ville, Andelot-en-Montagne, Crotenay, Champagnole Nord, Foncine-le-Haut, Cize et Arsure-Arsurette). La quasi-totalité des écoles du territoire a donc fait l'objet d'une construction ou d'une rénovation.

La ville de Champagnole accueille à elle seule 11 établissements scolaires :

- 2 écoles maternelles ;
- 2 écoles primaires dont 1 privée ;
- 1 école élémentaire ;
- 2 collèges dont 1 privé ;
- 2 lycées dont 1 privé ;
- 2 lycées professionnels dont 1 privé.

Un projet est également en cours sur la CC CNJ pour réaliser le groupe scolaire Censeau/Cuvier, qui vise un projet de construction regroupant les élèves des communes de Censeau, Cuvier, Esserval-Tartre, Onglières, Plénise et Plénisette. Les travaux ont débuté en fin d'année 2020. Ce projet permettra de rassembler dans un lieu unique les écoles situées actuellement à Censeau et Cuvier.

La CC CNJ compte plus de 10 SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).

	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CC Champagnole Nozeroy Jura	CC Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura	CC Champagnole Nozeroy Jura	CC Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura
Total des formations d'enseignement supérieur	79	316	25,4	- 18,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	79	316	25,4	- 14,8

TABLEAU 8 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, 2018, TRAITEMENT : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES)

En ce qui concerne l'offre de formation supérieure, la CC CNJ possède deux formations de BTS en sections de technicien supérieur (STS) au lycée Paul-Emile Victor de Champagnole.

Le besoin en formation sur le territoire est difficile à analyser. A l'échelle des départements du Jura et du Doubs, beaucoup de formations spécifiques (lunettes, traitements de surface, polissage) attirent les personnes, qui, une fois formées, ne se maintiennent pas sur le territoire et partent exercer leur métier en Suisse. La CC CNJ est également concernée par ce phénomène, en raison de sa proximité avec la Suisse.

Les entreprises du territoire intercommunale cherchent donc à s'organiser pour être en mesure de proposer des formations en interne. Il s'agit d'industries généralement très spécialisées qui cherchent à répondre à leurs besoins spécifiques. L'enjeu est donc de permettre aux entreprises de se regrouper et de mettre en place leurs propres système de formation.

## 10.3. SANTE

### 10.3.1. Equipements de santé

En attente de données.

### 10.3.2. Médecins et spécialistes

En 2020, 19 médecins généralistes étaient installés sur le territoire de la CC Champagnole Nozeroy Jura, exactement le même nombre que pour la CC Arbois Poligny Salins. En comparaison, seulement 2 médecins généralistes étaient installés au sein de la CC de Frasne Drugeon, certes plus petite.

Concernant les chirurgiens-dentistes, ils étaient 9 à être installés sur le territoire intercommunal en 2020, contre 8 sur Arbois Poligny Salins et 2 sur Frasne Drugeon.

Par ailleurs :

Infirmiers (2020) :

- CC CNJ : 30
- CC Arbois Poligny Salins : 26
- CC Frasne Drugeon : 4

Masseurs kinésithérapeutes (2020) :

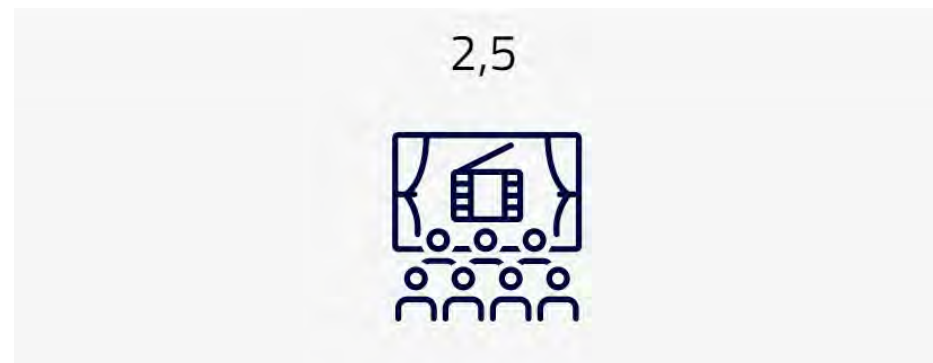
- CC CNJ : 17
- CC Arbois Poligny Salins : 16
- CC Frasne Drugeon : 1

Les autres professions médicales et paramédicales (cardiologie, ophtalmologie, sage-femmes, orthophonie...) sont logiquement beaucoup moins représentées sur le territoire. Les niveaux d'équipements de la CC CNJ et de celle d'Arbois Poligny Salins sont équivalents.

(Source : INSEE BPE 2020)

## 10.4. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

### 10.4.1. Offre culturelle



GRAPHIQUE 37 : NOMBRE D'EQUIPEMENTS CULTURELS POUR 1000 HABITANTS DANS LA CC CNJ (INSEE BPE 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

La CC CNJ dispose de 2,5 équipements culturels pour 1000 habitants, ce qui est légèrement en-dessous de la moyenne départementale à 3,1 et nettement en-dessous de la moyenne de 6,1 pour la CC Arbois Poligny Salins.

Il existe deux médiathèques et deux bibliothèques sur le territoire intercommunal :

- Bibliothèque de Champagnole. Ouverte du mardi au samedi. A destination des adultes, jeunes et enfants.
- Bibliothèque de Nozeroy, dans les locaux du collège. Ouverte le lundi, mercredi et samedi. Bibliothèque en ligne disponible.
- Médiathèque de Fonceine-le-Haut. Ouverte le mardi, mercredi, vendredi et samedi. Espace multimédia.
- Médiathèque de Mignovillard. Ouverte le mercredi, vendredi et samedi. Fonds de la médiathèque accessible en ligne. Pour enfants de 2 à 15 ans.

Par ailleurs, le cinéma « 3 Républiques » à Champagnole propose des diffusions à destination du jeune public. Des dispositifs pédagogiques sont également mis en place (« Ecoles & Cinéma », « Collèges & Cinéma », « Lycées & Cinéma »).

#### Diagnostic et état initial de l'environnement

Champagnole, Foncine-le-Haut et Nozeroy sont dotées d'écoles de musique. Un festival de musique existe également (« les Nuits (Re)belles », organisé autour de deux concerts par an).

Il existe par ailleurs une association de théâtre, qui organise chaque années 5 à 6 spectacles de théâtre sur la CC CNJ.

Le territoire dispose d'un musée : le musée archéologique de Champagnole.

### 10.4.2. Offre sportive

En ce qui concerne les équipements sportifs, la CC CNJ en possède 11,3 pour 1000 habitants, supérieur aux 8,3 à l'échelle départementale et aux 8,6 de la CC Arbois Poligny Salins.

- Centre aquatique « Les Tritons » à Champagnole. Un bassin sportif intérieur de 25 mètres, un bassin de plein air de 300 m<sup>2</sup>, une plaine de jeux aquatiques et de plages extérieures de 3000 m<sup>2</sup>, une pataugeoire de 40 m<sup>2</sup> et un espace de bien-être, sauna et hammam. Natation enfants : cours de natation, activités aquatiques. Séances pour les scolaires du territoire de la CC CNJ.
- Piscine de Chaux-des-Crotenay. Ouverte uniquement l'été. Bassin de natation et bassin enfants.
- 3 salles multisports (gymnases) ;
- 3 terrains de pétanque ;
- 5 terrains de football et rugby ;
- 2 salles spécialisées (basketball, handball) ;
- 1 skate-park ;
- 2 salles de combat.

### 10.4.3. Tissu associatif

Sur le territoire, de nombreuses associations existent pour la pratique du sport ou d'une activité artistique ou culturelle. Parmi elles, on compte une dizaine de clubs de football, des clubs de pétanque, ski, rugby, basket, école de cirque, etc.

Un forum des associations a lieu chaque année à Champagnole. Organisé par la Ville de Champagnole, il permet de découvrir les associations culturelles et sportives. Des animations sont proposées.

Par ailleurs, plus d'une vingtaine de communes disposent d'un foyer rural, d'un comité d'animation ou autre association pour l'animation de la commune et des alentours.



## COMMERCES, EQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITE



- Une offre commerciale satisfaisante
- Une offre de services sportifs satisfaisante
- Champagnole : un centre-ville qui reste dynamique, pas concerné par une désertification comme dans beaucoup de petites villes rurales en France



- Une raréfaction de l'offre de soins (médecine) autant à Champagnole que dans l'ensemble de la CC CNJ.
- Une offre de services majoritairement concentrée sur Champagnole
- Une offre de services culturels relativement faible, plus particulièrement pour les jeunes.
- Une offre de services de formation peu diversifiée pour le secteur supérieur et les filières professionnelles.
- Une part importante d'assistantes maternelles séniors



- Le confortement de l'accès à la santé et à la culture
- Des entreprises qui mettent en place leur propre système de formation face à une offre peu diversifiée pour le secteur supérieur et les filières professionnelles

## 11. MOBILITES ET RESEAUX DE COMMUNICATION

### 11.1. UN TERRITOIRE RELATIVEMENT A L'ÉCART DES GRANDS AXES DE COMMUNICATION

#### 11.1.1. Accès autoroutiers

L'autoroute la plus proche du territoire de la CC CNJ est l'A39, communément appelée « autoroute verte », reliant notamment Bourg-en-Bresse (01) à Dijon (21) en passant par Dole (39). Les agglomérations de Lons-le-Saunier et de Poligny ne se situent pas directement sur le tracé de l'A39, mais en sont proches (15 minutes par la route chacune).

L'accès à l'A39 par Poligny s'effectue à partir de la RN5 entre Champagnole et Poligny, puis par la RN83 entre Poligny et l'accès autoroutier dit A391 jusqu'à l'échangeur de Bersaillin (sortie n°7), pour un trajet de près de 30 minutes depuis le centre du territoire intercommunal (33 kilomètres depuis Champagnole). L'accès à l'A39 par Lons-le-Saunier s'effectue par la D5 entre Champagnole et Crotenay, par la D27 (de Crotenay à Pont-du-Navoy), par la D471 entre Pont-du-Navoy et Lons-le-Saunier et enfin par la D678 entre Lons-le-Saunier et l'échangeur de Beaurepaire (sortie n°8), pour un trajet de 55 minutes depuis le centre du territoire intercommunal (46 kilomètres depuis Champagnole).

#### 11.1.2. Desserte et maillage routier du territoire

Le territoire de la CC CNJ est traversé du Nord-Ouest au Sud par la RN5, qui relie historiquement Paris à Genève. À la suite du transfert de la gestion des routes nationales en 2006, seul le tronçon entre Poligny et Les Rousses a été maintenu dans le réseau national. La RN5 dessert, au sein de la CC CNJ, les communes de Montrond, Ardon, Vannoz, Champagnole/Equevillon/Sapois, Cize, Le Vaudioux, Chaux-des-Crotenay et Entre-Deux-Monts.

Les autres axes routiers majeurs sont :

- D5 (Crotenay, Champagnole) ;
- D471 (Pont-du-Navoy, Ney, Champagnole, Equevillon, Charency, Mournans-Charbonny, Onglières, Plénisette, Plénise, Esserval-Tartre, Censeau, Cuvier) ;

- D467 (Andelot-en-Montagne, Vers-en-Montagne, Le Pasquier, Ardon).

#### 11.1.3. Une concentration des flux routiers au centre du territoire

La desserte de Champagnole par la RN5 draine des flux routiers importants. En 2019, le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur la section Montrond – Saint-Laurent-en-Grandvaux était de 6325 véhicules (*données Ministère de la Transition écologique, 2021*).

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) d'une section routière est obtenu en calculant la moyenne sur une année du nombre de véhicules circulant sur cette section, tous sens confondus, au cours d'une journée.

Le tronçon le plus fréquenté est celui situé entre le lieu-dit Pont de Gratteroche, à la limite entre les communes d'Ardon, de Vannoz et du Pasquier, et la sortie Champagnole-Nord, pour un TMJA de 8638 véhicules en 2019.

Sur la RD 471, 2367 véhicules par jour en 2013 (4,6% de poids-lourds) ont été recensés à Ney et 4081 véhicules par jour en 2013 (12,5% de poids-lourds) ont été recensés à Esserval-Tartre (*données DDT 39*).

Sur la RD 107 (Mignovillard – Bief-du-Fourg – Censeau – Supt – Andelot-en-Montagne), 801 véhicules par jour en 2012 (9,7% de poids-lourds) ont été recensés à Censeau.

En termes de circulation, la traversée de la ville de Champagnole peut s'avérer longue en raison d'un trafic souvent chargé.

Concernant l'accidentalité, 14 accidents mortels (15 personnes décédées) ont été recensés sur les routes de l'intercommunalité de 2012 à 2021. Sur cette même période, ce sont 108 accidents corporels de la route qui ont été recensés.

Ces accidents sont regroupés en grande partie sur le secteur urbain de Champagnole et sur les principaux axes routiers les plus circulés. Il n'y a pas de problématique routière particulière (zone d'accumulation d'accidents) relevée sur le territoire.

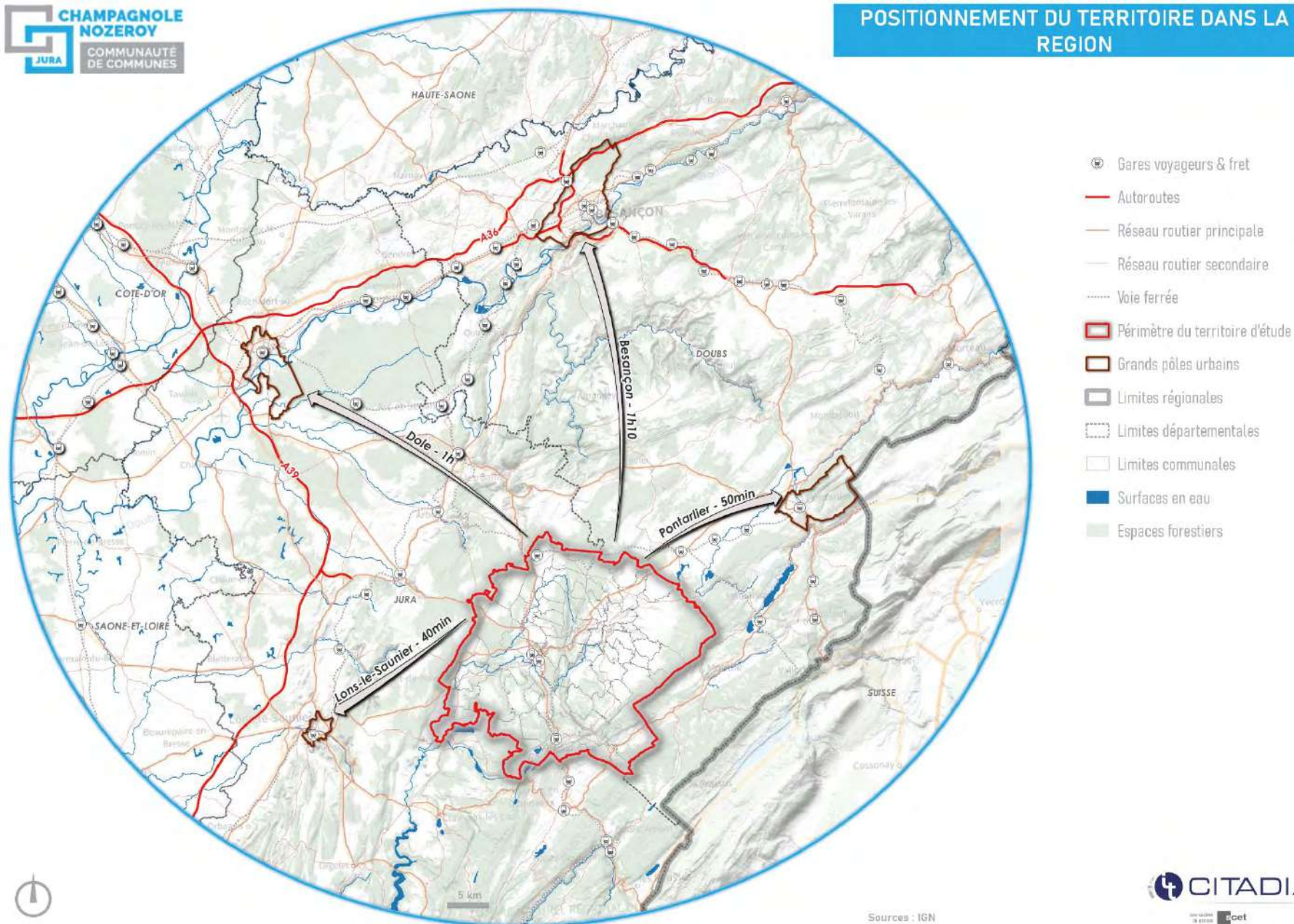
#### 11.1.4. Desserte ferroviaire voyageurs

Sur le territoire intercommunal, seules les communes d'Andelot-en-Montagne, Champagnole et Chaux-des-Crotenay sont desservies par une ligne ferroviaire TER, reliant Besançon (25) ou Dole (39) à Saint-Claude (39). Champagnole dispose de deux haltes de train, l'une au niveau de la gare de Champagnole et l'autre plus au Sud, pour desservir le lycée Paul-Emile Victor de façon privilégiée. Dole et Besançon sont accessibles en train depuis le territoire en moyenne une fois par jour chacune, et Saint-Claude deux à trois fois.

La ligne ferroviaire qui a le plus d'impact pour la CC CNJ n'est en réalité pas sur le territoire-même. En effet, la commune de Frasnay, située sur la CC voisine du Plateau de Frasnay et du Val de Drugeon, dispose d'une gare TGV, desservie quotidiennement par de nombreux TER (accès à Dole, Pontarlier, Neuchâtel et Vallorbe en Suisse) et par un TGV Lyria, permettant d'accéder à Paris en 3 heures de train direct et à Lausanne (Suisse) en 1 heure de train direct.



POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE DANS LA  
REGION



CARTE 17 : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT MAJEURES

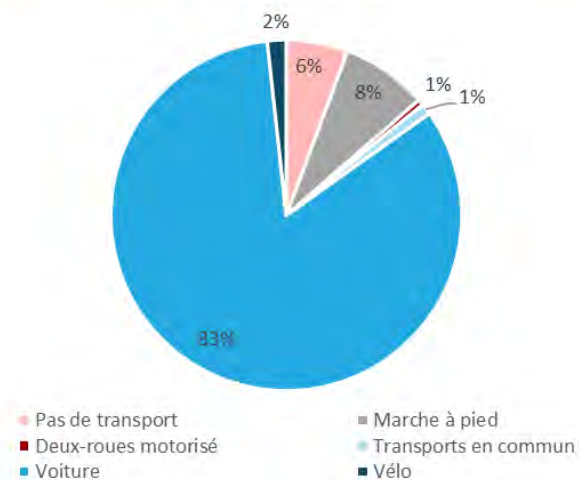
## 11.2. UN TERRITOIRE DE FAIBLE DENSITE, LOGIQUEMENT DEPENDANT DE L'USAGE DE LA VOITURE

### 11.2.1. La voiture : mode de transport principal pour les mobilités pendulaires

Sans surprise, la voiture reste plébiscitée comme mode de transport pour les déplacements pendulaires.

**Moyens de transport pour se rendre au travail en 2019**

Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 38 : MOYENS DE TRANSPORT DOMICILE-TRAVAIL, POPULATION ACTIVE DE LA CC CNJ (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

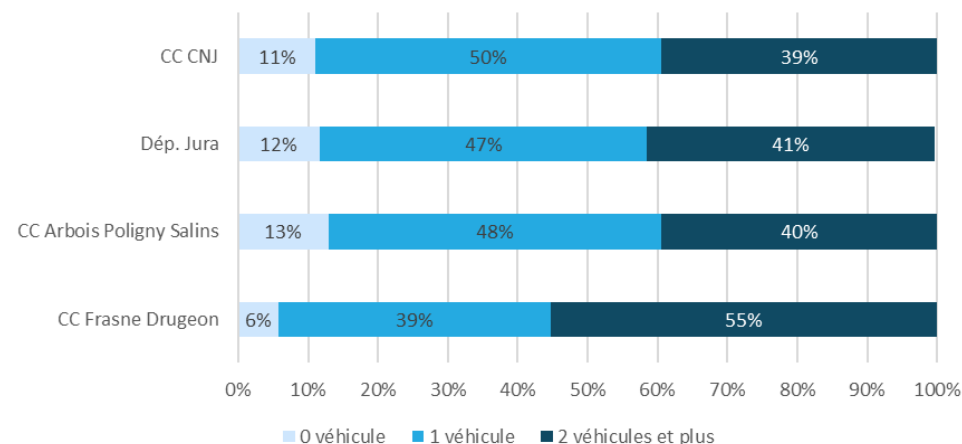
Le profil des moyens de transport utilisés pour les mobilités pendulaires au sein de la CC CNJ est sensiblement le même que celui du département du Jura. La part d'utilisation de la voiture dans les déplacements pendulaires est néanmoins supérieure à celle de la CC Arbois Poligny Salins (80%) mais inférieure à celle de la CC Frasne Drugeon (86%).

Les données concernant l'équipement automobile des ménages indiquent que près de 89% des ménages de la CC CNJ disposent d'au moins une voiture, au même

niveau qu'Arbois Poligny Salins et que le département. Ce taux est encore plus important sur Frasne Drugeon, où l'économie frontalière est très présente et où relativement peu d'habitants du territoire y travaillent également.

**Equipement automobile des ménages**

Source : INSEE RP 2019



GRAPHIQUE 39 : EQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MENAGES EN 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

### 11.2.2. Offre en stationnement

Enquête en cours auprès des communes du territoire.

## 11.3. DES ALTERNATIVES A LA VOITURE ASSEZ PEU DEVELOPPEES

### 11.3.1. Lignes routières inter-urbaines

En 2019, seulement environ 1% de la population active du territoire de la CC CNJ utilisait les transports en commun pour les mobilités pendulaires.

La faible offre ferroviaire constitue une alternative à l'usage de la voiture peu viable.

Le territoire reste néanmoins desservi par les transports en commun routiers inter-urbains. En effet, la région Bourgogne-Franche-Comté organise le réseau de transport non-urbain Mobigo<sup>1</sup> (lignes régulières de car et transport à la demande). Trois lignes régulières desservent le territoire :

- LR313 : Champagnole – Salins-les-Bains : plusieurs arrêts à Champagnole et desserte des communes du Pasquier, de Vers-en-Montagne et d'Andelot-en-Montagne. 4 à 5 passages quotidiens en semaine, période scolaire.
- LR315 : Champagnole – Lons-le-Saunier : plusieurs arrêts à Champagnole et Crotenay et desserte de la commune de Pont-du-Navoy. 6 à 7 passages quotidiens en semaine, période scolaire.
- LR316 : Champagnole – Arbois : plusieurs arrêts à Champagnole, Ardon et Montrond et desserte de la commune de Vannoz. 5 à 6 passages quotidiens en semaine, période scolaire.

La gare SNCF de Champagnole, la halte Paul-Emile Victor de Champagnole, Andelot-en-Montagne et Chaux-des-Crotenay sont, en plus des lignes ferroviaires TER, également desservies par des cars TER, en moyenne deux fois par jour sur l'axe Dole – Saint-Claude.

Se déplacer à l'aide de transports en commun inter-urbains au sein de la CC CNJ et vers d'autres polarités du département est donc possible quasiment uniquement via les lignes régulières Mobigo.

### 11.3.2. Transport à la demande

---

<sup>1</sup> Mobigo propose également une plateforme en ligne intégrant les réseaux de transports non gérés par la région (lignes TER ferroviaires et routières, et réseaux de transports en commun dans

Via son service de transport régional Mobigo, la région propose également une offre de transport à la demande (TAD) collectif reprenant le même fonctionnement et la même tarification que les lignes régulières de car Mobigo. Il s'agit d'un transport collectif en petits véhicules (7 places) accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Pour en bénéficier, les trajets doivent être réservés au préalable par les voyageurs (par téléphone ou auprès des transporteurs), qui sont pris en charge au plus près leur domicile pour être conduits à leur destination.

### 11.3.3. Covoiturage : des pratiques difficiles à quantifier

Le développement du covoiturage apporte une réponse à la nécessité de proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture. Favoriser la pratique du covoiturage répond à des enjeux non seulement sociaux et économiques, mais aussi environnementaux. Il n'existe actuellement pas de point de covoiturage « formel » aménagé sur le territoire de la CC CNJ. Des points de covoiturage informels se structurent toutefois régulièrement dans les centralités et les villages.

Beaucoup de pratiques de covoiturage « informelles » s'organisent entre connaissances, amis ou collègues de travail qu'il est difficile de quantifier. Ces pratiques concernent assez souvent les trajets domicile-travail, même si elles ne se limitent pas à ceux-ci. Certaines entreprises organisent par ailleurs le covoiturage entre leurs employés en interne.

Le covoiturage organisé existe également à l'échelle régionale via Mobigo depuis 2011, plateforme (centrale de réservation) sur laquelle sont proposés majoritairement des trajets occasionnels de longue distance (la plateforme permet également la mise en relation de covoitureurs pour des déplacements réguliers type domicile-travail ou domicile-lieu d'études). Les trajets courts sont donc difficiles à trouver pour les covoitureurs et il existe un décalage entre l'offre et la demande : des personnes ne disposant pas de véhicule ne trouvent pas forcément le trajet qu'ils souhaitent effectuer via Mobigo.

Concernant l'autopartage, aucune initiative publique n'a été prise. L'offre sur les sites internet de compagnies privées (Drivy, Koolicar, Deways...) est faible et difficile à évaluer.

les agglomérations de la région ainsi que d'autres solutions de mobilité (vélo, covoiturage...) disponibles en Bourgogne-Franche-Comté.



### 11.3.4. Initiative solidaire : CNJ Séniors

La CC CNJ a impulsé la création de l'association CNJ Séniors afin de favoriser les déplacements des personnes de plus de 60 ans sur le territoire intercommunal. Ce service de transport solidaire existe depuis 2020 et repose sur un principe de volontariat pour les chauffeurs, indemnisés au kilomètre de transport parcouru, les déplacements s'effectuant « à la carte » et à la demande des personnes âgées, quelle que soit la motivation du déplacement.

### 11.3.5. Les mobilités actives peu représentées

D'après l'INSEE, en 2019, les mobilités actives représentaient près de 10% des moyens utilisés pour se rendre au travail sur le territoire de la CC CNJ. Plus précisément, la marche à pied était utilisée par 8% des actifs, et seulement 1% d'entre eux utilisait un vélo pour leurs mobilités pendulaires. En comparaison avec le département, la marche à pied est donc plus utilisée (7% pour le Jura), mais le vélo moins utilisé (2% pour le Jura).

Une véloroute (voie verte du Tacot, ancienne voie ferrée PLM) relie Champagnole au lac de Chalain depuis 2019, desservant également les communes de Crotenay, Pont-du-Navoy, Monnet-la-Ville, Montigny-sur-l'Ain et Marigny. Il s'agit d'une piste cyclable la plupart du temps séparée de la chaussée, sauf sur certains tronçons, de près de 20 kilomètres de longueur, destinée surtout au tourisme. Après le lac de Chalain, elle rejoint Perrigny, en bordure de Lons-le-Saunier.

Une seconde véloroute permet de relier Champagnole à Salins-les-Bains en passant par une voie verte cyclable aménagée en 2021 le long de la route de Pontarlier (D471), entre Champagnole et Equevillon. Le parcours traverse Equevillon en itinéraire partagé puis rejoint la route forestière des Sapins, très peu fréquentée et fermée à la circulation motorisée sur certains tronçons. La véloroute dessert ensuite Les Nans puis Chapois où elle rejoint la D263, Supt, puis la D65 en voie partagée jusqu'à Salins-les-Bains, pour un trajet total de plus de 26 kilomètres.

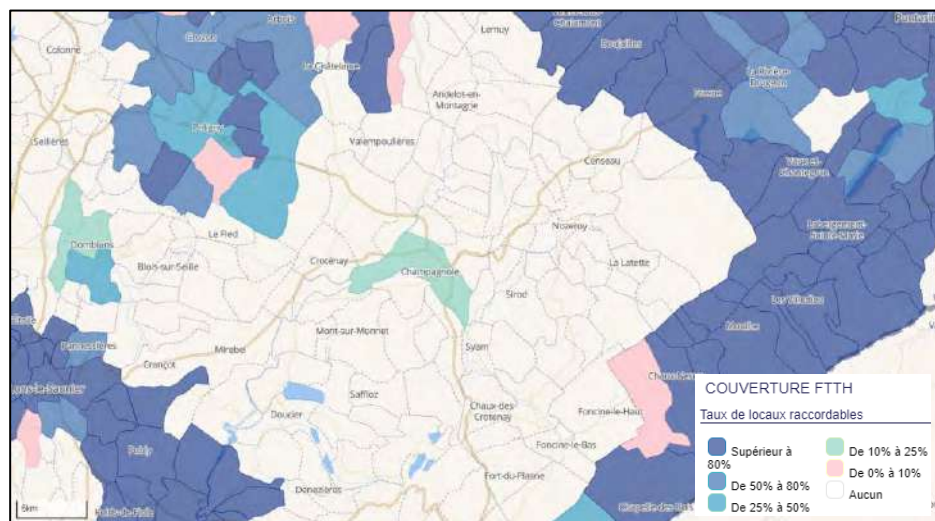
La ville de Champagnole est desservie par plusieurs voies cyclables (pistes sécurisées et bandes sur la chaussée). Les quartiers pavillonnaires du Nord de Champagnole sont très bien desservis par des voies douces séparées des chaussées, accessibles à la fois pour les piétons et pour les cyclistes.

Une piste cyclable existe également entre Ney et Champagnole, le long de la RD471.

Enfin, plusieurs routes de petit gabarit sont utilisées pour le vélo de loisir sur l'ensemble du territoire intercommunal.

## 11.4. UN DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ENCORE TRES LIMITE

Sur le territoire, au 30/09/2022 (*données ARCEP 2022*), seuls 15% des locaux de la commune de Champagnole (toutes typologies : habitat, activités, etc.) sont éligibles à la fibre optique. 15% des locaux de Champagnole sont donc éligibles à un débit d'1 Gbit/seconde.



CARTE 18 : TAUX DE LOCAUX RACCORDABLES COUVERTURE FIBRE (ARCEP, DONNEES AU 30/09/2022)

La CC CNJ est nettement moins bien équipée que ses voisins d'Arbois Poligny Salins et de Frasnè Dugeon. La quasi-totalité des communes ne dispose pas de locaux raccordables à la fibre optique au troisième trimestre 2022. Cela peut avoir un impact négatif sur l'attractivité du territoire vis-à-vis des entreprises et des flux démographiques migratoires.

Concernant la connexion par DSL (ligne d'accès numérique, ADSL notamment), la quasi-totalité des communes de la CC CNJ sont équipées à 100%, hormis La Latette (0%), Saffloz (20%), Supt (89%), Le Frasnè (92%), Ney (97%) et Mont-sur-Monnet (98,5%). L'ensemble des communes sont éligibles à 100% à un débit de 30 Mbit/seconde au minimum (toutes technologies comprises : filaires et satellite).

Hors satellite, de nombreuses communes ne sont pas éligibles à un débit de 30 Mbit/s, notamment dans les parties Nord, Nord-Est et Sud-Ouest du territoire.

## MOBILITES ET RESEAUX DE COMMUNICATION



- La traversée du territoire par la RN5, qui draine de nombreux flux de marchandises (poids lourds) en direction de la Suisse.
- La proximité de la gare TGV de Frasne (25).
- Une offre en stationnement très développée à Champagnole et une facilité pour stationner dans les autres communes du territoire.
- Quelques voies cyclables qui desservent Champagnole et la partie Ouest du territoire.



- Un territoire relativement à l'écart des grands axes de communication.
- Une concentration des flux au centre du territoire.
- Une desserte ferroviaire limitée et peu utilisée : une alternative peu viable.
- Une forte dépendance à la voiture.
- Des alternatives à la voiture comme moyen de transport pendulaire peu développées.



- La poursuite du développement de voies douces pour favoriser la pratique des mobilités actives
- Une réflexion sur la réduction de la place de la voiture dans l'espace public
- La mise en place d'espace d'animation en cœur de ville ou de village
- Une réflexion sur les trajets courts du quotidien : trajet domicile-école
- Une analyse des usages en matière de covoiturage pour procéder à une meilleure gestion de la pratique et se coordonner avec les entreprises pour la mise en place d'un plan de covoiturage sur le territoire intercommunal



## 12. CAPACITES DES RESEAUX

### 12.1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### 12.1.1. Gestion de la ressource

La gestion de la ressource est assurée par :

- *Les communes seules, pour 24 d'entre elles, représentant 28% de la population du territoire.*
- *5 syndicats intercommunaux, regroupant ainsi 32 communes, soit 27% de la population.*
- *A noter que 10 communes présentent une gestion partagée avec un syndicat, dont Champagnole, représentant 75% de la population.*

Les cinq syndicats assurant la gestion de l'eau potable sur le territoire sont :

- *Le Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie qui regroupe 56 communes, dont 34 sur le territoire, et dessert environ 67% de la population. Il assure uniquement la production de l'eau potable.*
- *Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Est du Jura qui regroupe 58 communes, dont 27 sur le territoire, et dessert 25% de la population. Il assure à la fois le transfert et la distribution de l'eau potable et adhère au Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie.*
- *Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Monnet la Ville et Bourg qui regroupe 2 communes. Il assure à la fois la production, le transfert et la distribution de l'eau.*
- *Le Syndicat Intercommunal des Eaux Bief du Fourg – Petit Villard qui regroupe 2 communes. Il assure à la fois la production, le transfert et la distribution de l'eau.*
- *Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac d'Illay qui regroupe 5 communes. Il assure à la fois la production, le transfert et la distribution de l'eau.*

#### 12.1.2. Origine de la ressource

En tout, 59 captages d'eau potable sont recensés sur le territoire et participent à l'alimentation en eau des différents gestionnaires. En 2020, ce sont près de 3 millions de m<sup>3</sup> d'eau qui ont été prélevés. L'immense majorité des prélèvements est effectué en eau souterraines (99%). Seule l'eau prélevée dans les captages de Châtelneuf et du Frasnais est issue de sources superficielles, respectivement les lacs du Fioget et du Petit Maclu. L'eau issue de sources superficielles est plus vulnérable aux pollutions.

#### **Les ressources stratégiques pour l'eau potable**

Le SDAGE Rhône Méditerranée qualifie de stratégique une ressource de qualité chimique conforme ou proche des critères de qualité, abondante, bien localisée par rapport aux zones de forte consommation (actuelles ou futures) et accessible.

La qualification de ressource stratégique suppose d'assurer la disponibilité sur le long terme de ressources suffisantes en qualité et en quantité pour satisfaire les besoins d'actuels et futurs d'adduction d'eau potable des populations et de préserver ces ressources indispensables pour les populations de l'évolution des pressions qui pourrait compromettre leur utilisation.

Afin de préserver ces ressources stratégiques, des études ont été menées pour mieux les identifier et les caractériser. Des zones de sauvegarde ont ainsi été définies : des espaces indispensables pour l'alimentation en eau de ces ressources stratégiques. Ces zones de sauvegarde peuvent être exploitées (ZSEA) ou non exploitées (ZSNEA).

Sur le territoire, deux zones de sauvegarde exploitées actuellement sont identifiées :

- *Sources de l'Ain et de la Papeterie : d'une superficie de 12 000 ha, dont 10 000 ha sur le territoire (soit 85% de la ZSEA), cette zone de sauvegarde située au nord-est du territoire, concerne 12 communes (Bief du Fourg, Mignovillard, Longcochon, La Latette, Cerniébaud, Fraroz, Billecul, La Favière, Arsure-Arsurette, Bief des maisons, Gillois et Conte) ;*
- *Source de la Furieuse : d'une superficie de XX ha, dont 10 sur le territoire (soit moins de 1% de la surface totale de ZSEA), cette zone concerne uniquement la commune de Andelot en Montagne.*

Trois zones de sauvegarde non exploitées actuellement sont également présentes sur le territoire et couvrent 10% de sa superficie :

- *Sources de Fontenu et du Moulin : d'une superficie de 2 8 00 ha, dont 1 400 ha sur le territoire (soit 50% de la ZSNEA), cette zone de sauvegarde s'étend sur les communes du Frasnois et de Saffloz.*
- *Source de Balerne et Bief de la Reculée : d'une superficie de 3 200 ha, cette zone de sauvegarde entièrement située sur le territoire concerne les communes de Mont-sur-Monnet, Loulle, Pillemoine, Saffloz, Châtelneuf et Le Frasnois.*
- *Source Baume Archée : d'une superficie de 12 000 ha, dont 1 000 ha sur le territoire (soit 8% de la ZSNEA), cette zone de sauvegarde s'étend sur une partie des communes de Cuvier et Censeau.*
- *Synclinal Val de Saint Point : d'une superficie de 8 000 ha, dont 21 ha sur le territoire (soit moins de 1% de la ZSNEA), cette zone de sauvegarde ne concerne que l'extrême est de la commune de Mignovillard.*

### **Protection de la ressource en eau**

Sur les 59 points de prélèvements identifiés sur le territoire, près de 43 captages sont couverts par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui assure leur protection, soit 72% des captages.

Ces DUP définissent des périmètres de protection au sein desquels certaines activités sont interdites et/ou strictement encadrées. Ces périmètres couvrent en tout 18 600 ha, soit 30% de la superficie du territoire. On distingue ainsi :

- Les périmètres de protection immédiate, correspondant à la parcelle d'implantation du captage. Ils visent à éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée. Ils couvrent moins de 1% du territoire.
- Les périmètres de protection rapprochée, défini en fonction des caractéristiques hydrogéologiques, de la vulnérabilité de la nappe et du risque de pollution. Ils permettent de protéger le captage vis-à-vis des migrations de substances polluantes. Ils couvrent 8% de la surface du territoire.

- Les périmètres de protection éloignée, couvrant de large superficie et correspondant à un secteur plus important et correspondant à la zone d'alimentation du captage. Ils couvrent 21% de la surface du territoire. Ce dernier périmètre n'est pas obligatoire et s'applique au regard des activités susceptibles de représenter un risque pour la qualité de la ressource en eau.

Aucun captage du territoire n'est identifié comme grenelle ou prioritaire par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027. De même, aucune zone vulnérable aux nitrates n'est identifiée sur le territoire par l'arrêté préfectoral du 27 juin 2017.

### **12.1.3. Rendements des réseaux**

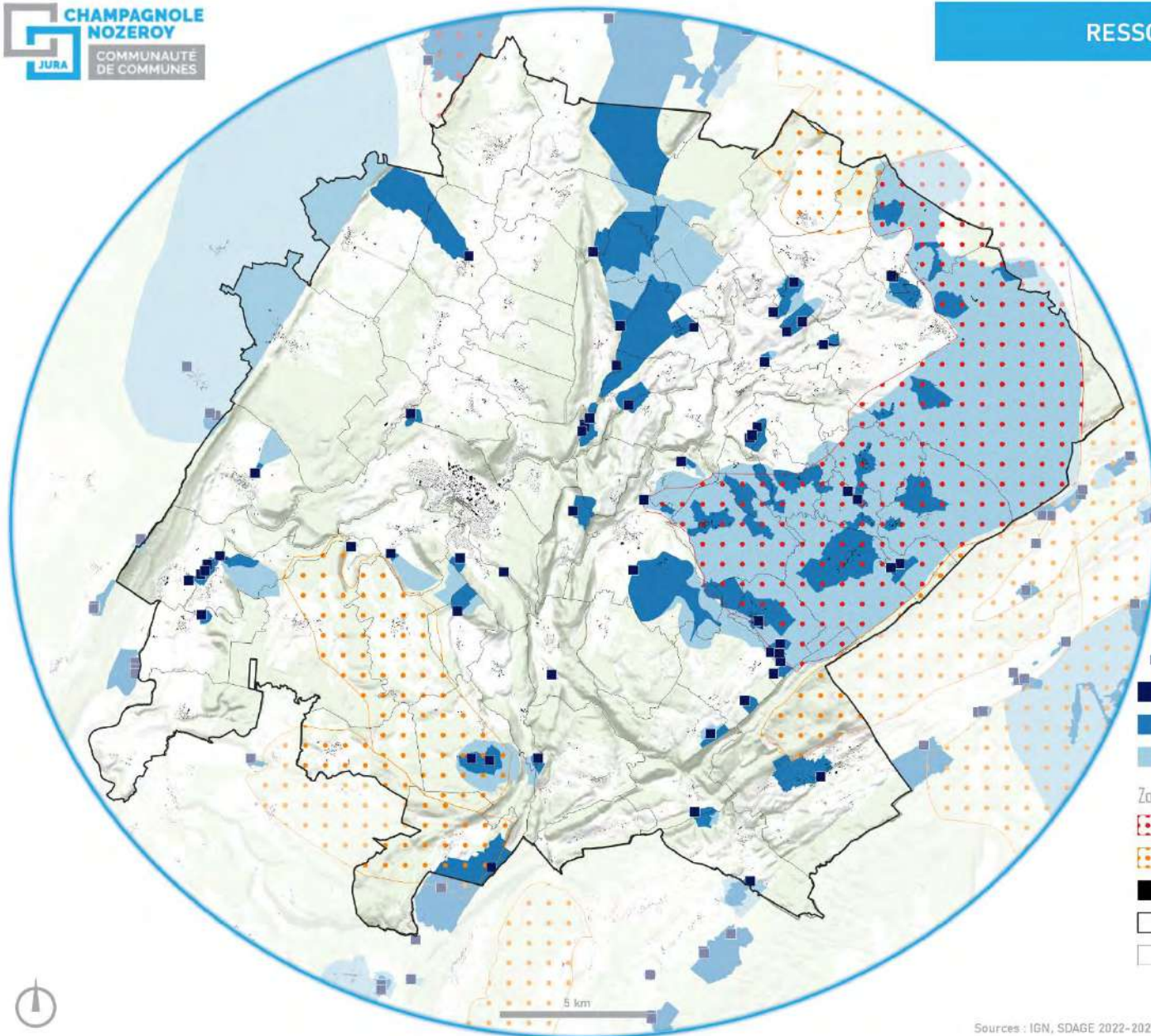
Les rendements des réseaux correspondent au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, service public, industriels...) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution. Plus le rendement est élevé, moins les pertes par fuites sont importantes. Le décret du 27 janvier 2012 précise que les rendements requis pour une unité de gestion en eau doivent être supérieurs ou égaux à 65% en milieu rural et à 85% en milieu urbain.

Sur le territoire, le rendement moyen des communes en régie est de 76%. Le rendement le plus bas s'élève à 14,2% (Entre-Deux-Monts) et le plus élevé à 100% (La Latette). Toutefois, certains rendements apparaissent comme anormalement élevés. Seulement cinq communes présentent un rendement inférieur à l'objectif fixé par le décret de 2012, représentant moins de 1 000 habitants (4% de la population).

Le rendement moyen des quatre syndicats compétents en matière de transfert et distribution de l'eau potable s'élève à 80% :

- Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre-Est du Jura : 74,5% ;
- Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac d'Ilay : 78,2% ;
- Syndicat Intercommunal des Eaux de Monnet la Ville et Bourg : 72,5% ;
- Syndicat Intercommunal des Eaux de Bief du Fourg et Petit Villard : 93,9%.

**RESSOURCES EN EAU**



- Captages
- Périmètres de Protection Immédiat (PPI)
- Périmètres de Protection Rapproché (PPR)
- Périmètres de Protection Eloigné (PPE)
- Zones de sauvegarde
  - Exploitées actuellement
  - Non exploitées actuellement
- Bâtiments
- Limites de l'EPCI
- Limites communales

Sources : IGN, SDAGE 2022-2027, ARS





## 12.1.4. Bilan besoins-ressource

Les 59 captages du territoire ont prélevé en 2020 près de 3 000 000 m<sup>3</sup> d'eau pour l'approvisionnement en eau potable de 22 702 habitants, soit environ 130m<sup>3</sup> d'eau par habitant et par an.

Les déclarations d'utilité publique des captages fixent un débit de prélèvement maximal annuel. Ce débit s'élève à 4 300 000 m<sup>3</sup> annuels, soit plus de 1 000 000 m<sup>3</sup> supplémentaires par rapport aux prélèvements de 2020. La ressource en eau est suffisante pour subvenir aux besoins de la population.

Par ailleurs, l'eau distribuée est distribuée est satisfaisante sur le plan bactériologique et physico-chimique. Cependant, les communes d'Andelot-en-Montagne, Champois, Pillemoine et Vers-en-Montagne, constituent des points de vigilance en matière de disponibilité de la ressource notamment en période d'étiage.

## 12.2. ASSAINISSEMENT

### 12.2.1. Organisation et compétence

L'assainissement collectif est une compétence intercommunale dévolue à la Communauté de Communes Champagne Nozeroy Jura et exploitée en délégation de service public.

Le service public d'assainissement collectif représente environ 10 120 abonnés répartis sur 49 communes. 17 communes sont entièrement en assainissement non collectif.

### 12.2.2. Le traitement des eaux usées

En tout, 39 dispositifs d'assainissement sont comptabilisés sur le territoire pour une capacité de traitement totale de 46 428 équivalents habitants (EH), permettant ainsi de traiter les eaux usées générées par 80 % de la population du territoire.

Sur les 39 stations, 6 disposent d'une capacité de traitement supérieure à 1 000 EH, concentrent les eaux usées de 43% de la population. A noter que 2 stations collectent les eaux usées de plusieurs communes :

- STEP de Champagne, qui recueille les effluents des communes de Champagne, Cize, Equevillon, Ney, Saint Germain en Montagne et Sapois ;
- STEP de la Régie départementale de Chalain, qui recueille les effluents des communes de Marigny et Saffloz.

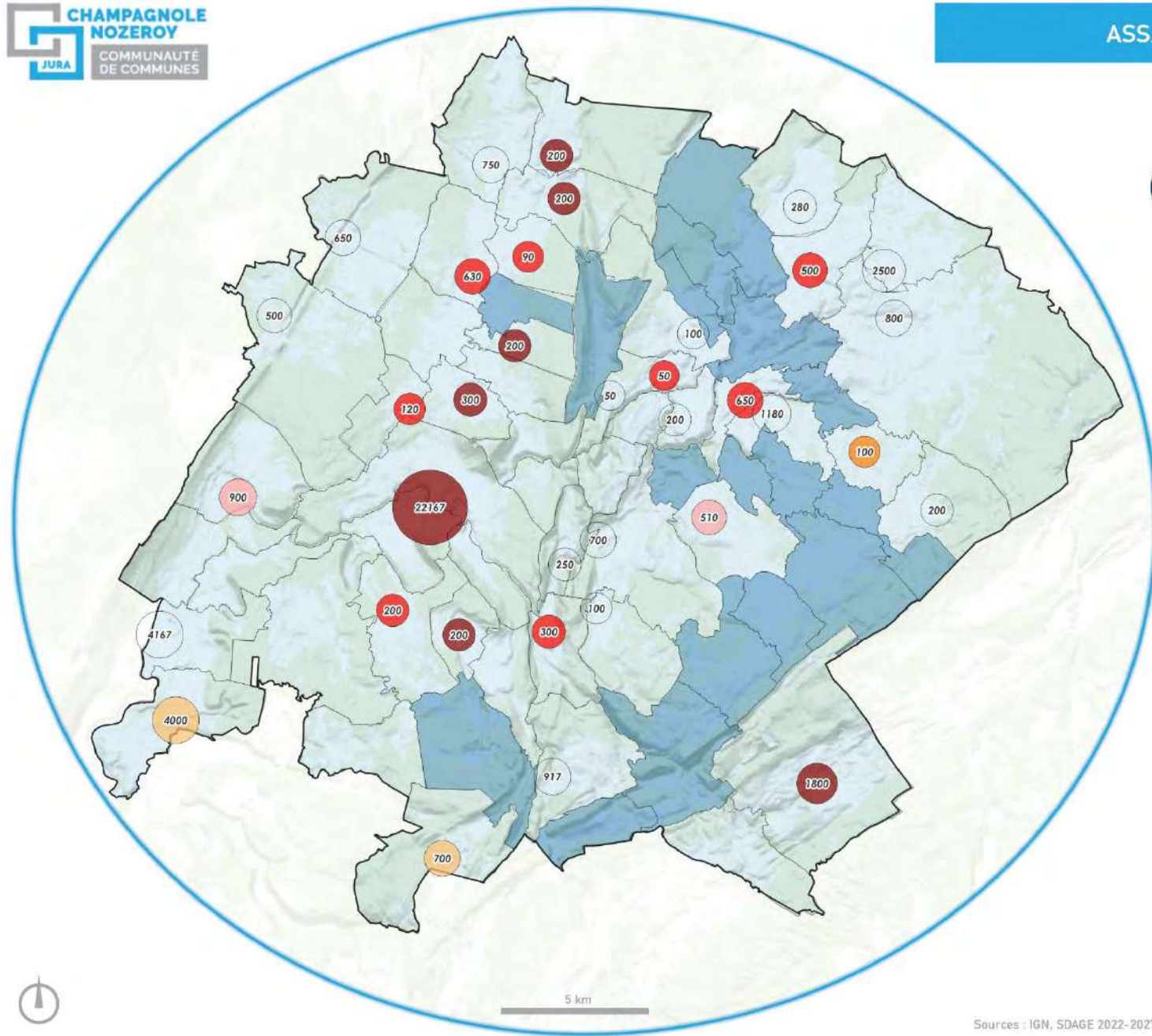
Les systèmes de traitement sont très variés sur le territoire, avec des filtres à roseaux (13), boues activées (6), des lagunes (3), des filtres à sables (2), des décanteurs digesteurs (7), etc.

Bien que la capacité résiduelle globale d'assainissement collectif soit confortable pour permettre un développement résidentiel et économique (environ 18 600 EH en capacité résiduelle), des dysfonctionnements sont observés sur le territoire :

- 8 stations présentent des non-conformités liées à l'équipement, représentant les effluents de 11% de la population du territoire ;
- 5 stations présentent des non-conformités liées à de mauvaises performances des systèmes de traitement, soit 7% de la population du territoire.
- 15 stations présentent des capacités résiduelles nulles ou négative, représentant 10% de la population du territoire, dont les communes de Nozeroy et Crotenay.
- La station de Champagne est concernée par une problématique d'eaux parasites dues aux déversements par temps de pluie sur l'ensemble du système d'assainissement de la commune. La STEP étant commune à six communes, ce dysfonctionnement concerne près de la moitié de la population du territoire.

Ainsi, 63% de la population est raccordée à une station de traitement des eaux usées présentant des dysfonctionnements et/ou une capacité de traitement résiduelle nulle ou quasi-nulle.

# ASSAINISSEMENT



**22 167** Capacité nominale de la STEP (en m3/j)

Statut des STEP

- Capacité limitée
- Capacité limitée & Dysfonctionnement
- Dysfonctionnement
- Surcharge
- Surcharge & Dysfonctionnement

Type d'assainissement

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Limites de l'EPCI
- Limites communales



5 km

Sources : IGN, SDAGE 2022-2027, ARS



### 12.2.3. Les réseaux de collecte

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 149 km de réseau séparatif, soit 57% du réseau ;
- 110 km de réseau unitaire, soit 43% du réseau.

7 stations sont entièrement en réseau séparatif. Elles collectent les eaux usées de 6% de la population. A l'inverse, les stations d'Andelot en Montagne, Chaux des Crotenay et Loulle, soit 5% de la population, sont en majorité en réseau unitaire.

### 12.2.4. L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome, désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés aux réseaux publics d'assainissement.

La communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura est compétente en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Toutes les communes sont concernées par un ou plusieurs secteurs non raccordés aux dispositifs de traitement collectif des eaux usées et donc dotés d'installations autonomes. 16 communes ne disposent pas de dispositifs de traitement collectif ou ne sont pas raccordées, et sont donc uniquement concernées par un assainissement non collectif.

Environ 4 500 habitants sont desservis par le SPANC, soit 20% de la population totale du territoire.

Au regard des données disponibles, le taux de conformité global des installations en assainissement non collectif est relativement faible. 65% des installations contrôlées ont été estimées non conformes mais ne présentent pas de risque pour la santé publique ou l'environnement. Néanmoins 5% des installations présentent un risque.

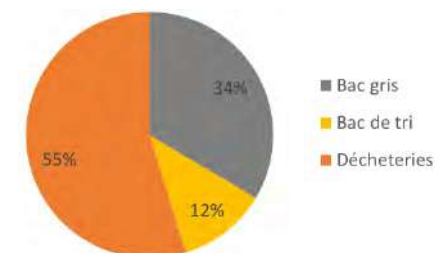
## 12.3. DECHETS

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura assume la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La collecte se déroule via des prestations de service ou le Syndicat intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères (SICTOM). Le SICTOM a délégué sa compétence traitement en adhérant au SYDOM du Jura.

Pour les communes de Foncine-le-Haut et Foncine-le-bas, la collecte des déchets est assurée par la Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs via un marché de collecte.

### 12.3.1. Collecte des déchets

Le SICTOM Jura Est est composé des Communautés de Communes de Champagnole Nozeroy Jura, Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et du Val d'Amour. Soit une population d'environ 42900. La répartition des déchets par mode de collecte du SICTOM (verre exclu) était la suivante en 2021 :



Sur le secteur de Champagnole/Nozeroy (Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas non comprises) près de 4900 tonnes d'ordures ménagères dont 74% d'OM résiduelles et 26% recyclables ont été récoltés en 2021.

Les habitants bénéficient d'une collecte en bacs individuels en porte à porte (points de regroupement) ou en bacs collectifs pour les ordures ménagères à la fréquence minimale d'un ramassage par semaine. La collecte des bacs gris (fraction fermentescible et souillée des ordures ménagères) est réalisée en régie de 4h à 12h45 et de 13h à 21h45 sur le secteur de Champagnole et de 5h à 12h sur le secteur de Nozeroy à l'aide de véhicules spécialisés (châssis Man, bennes Eurovoirie 14 m<sup>3</sup> et lève conteneurs Terberg). La production de déchets ménagers par habitant était de 173,41 kg en 2021 soit un total de 3600 tonnes récoltées par le SICTOM sur le secteur de Champagnole/Nozeroy.



Un bac de tri bleu (fraction sèche) est destiné aux emballages cartons, métalliques, sacs et films plastiques, journaux et prospectus, bouteilles plastiques, et briques alimentaires. Sa collecte est effectuée en bacs individuels en porte à porte tous les quinze jours. L'organisation est identique à celle des ordures ménagères (collecte en régie avec décalage en cas de jour férié). La production de déchets au bac de tri par habitant était de 60,27 kg en 2021 soit un total de 1300 tonnes récoltées par le SICTOM sur le secteur de Champagne/Nozeroy.

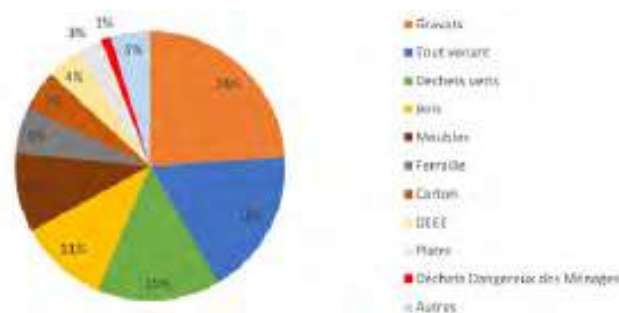
Le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs de 4 m<sup>3</sup> majoritairement. Le ramassage est effectué par une entreprise privée prestataire du SYDOM du Jura.

Depuis peu il est possible de commander des composteurs à un tarif avantageux sur le site du SICTOM Jura Est. Le syndicat propose également des formations et conseils gratuits.

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
76	96	159	222	183	159	139	165	249	219	418

EVOLUTION DES VENTES DE COMPOSTEURS PAR LE SICTOM

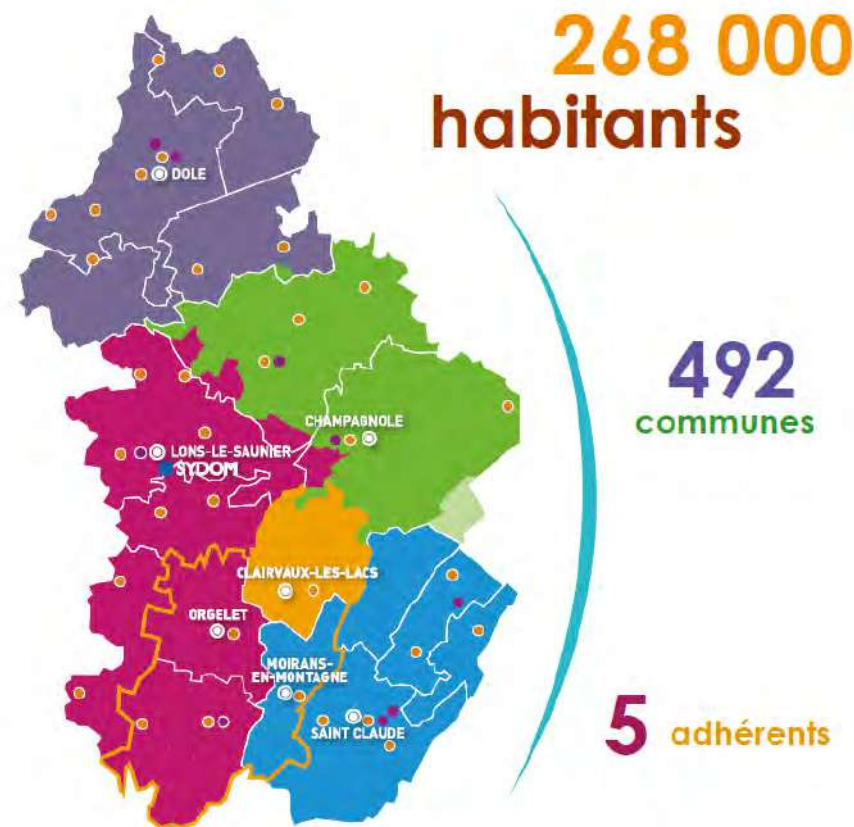
Le SICTOM Jura Est offre la possibilité de se débarrasser des déchets qui ne sont pas collectés par la benne de ramassage grâce aux cinq déchèteries à disposition des usagers à Champagnole, Mignovillard, Arbois, Bracon et Poligny. Elles acceptent les déchets des particuliers et des professionnels mais l'apport des déchets toxiques par les professionnels est interdit. En 2021, 283 kg de déchets par habitant ont été apportés en déchèterie sur l'intercommunalité.



REPARTITION DES DECHETS APPORTES DANS LES DECHETERIE DU SICTOM EN 2021

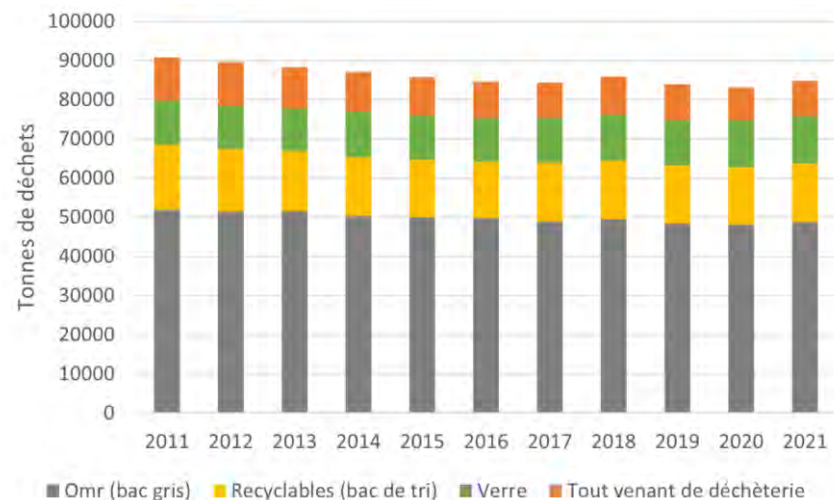
### 12.3.2. Avenir des déchets

Après collecte par le SICTOM Jura Est les déchets sont traités par le Syndicat de traitement des Ordures Ménagères du Jura (SYDOM). Le SYDOM est constitué de 4 SICTOM et d'une communauté de communes.



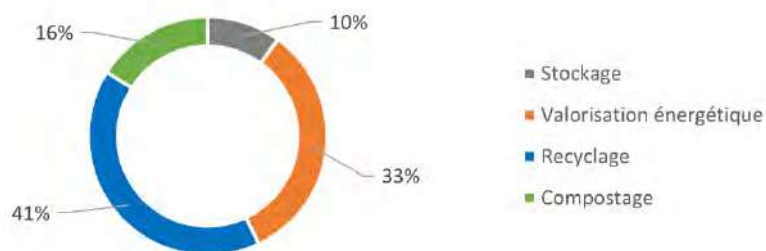
Les déchets recyclables sont triés au centre départemental de tri des ordures ménagères de Lons-le-Saunier. Son exploitation est déléguée à la société SUEZ. Les déchets ménagers résiduels issus du bac gris sont incinérés à Lons le Saunier et les déchets non valorisables accueillis en déchèterie sont stockés au Centre de Stockage du Jura (CSJ) à Courlaoux après traitement.

Une station de transfert du SYDOM se trouve à Champagnole afin de rationaliser les transports.



EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS RECOLTES PAR LE SYDOM DU JURA

La quantité d’ordures ménagères résiduelles (OMR) et de recyclables collecté par le SYDOM a diminué entre 2011 et 2021 respectivement de 6% et 10.5%. Cependant La quantité d’OMR traitée en 2021 dépasse celle de 2019.



REPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT DU SYDOM JURA

Les OMR sont principalement valorisées énergétiquement au CDTOM à 83%. Cette énergie est utilisée pour le chauffage des locaux du CDTOM à 32%, vendue au réseau de chaleur de Lons-le-Saunier à 49% et vendue sous forme d’énergie électrique à EDF à 19%. Le reste des OMR est valorisé par compostage à Branges, incinéré dans l’Usine d’Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Dijon ou transformé en Combustible Solide de Récupération (CSR).

Les déchets triés au CDTOM sont recyclés par des entreprises spécialisées. Les déchets déjà triés par d’autres structures (déchèteries, papier conteneurs PAV, écoles, assos, cartons ressourcerie...) sont recyclés par ces mêmes entreprises. Les entrants de déchèteries sont recyclés à 34%.

Entreprises spécialisées en recyclage	
Papier	Norske-Skog de Golbey (88) GEM Doubs (25) RECYCLIC (69)
Brique alimentaire ELA	LUCART SAS, Laval-sur-Vologne (88)
Carton	GEM Doubs, Novillars (25)
Plastiques	VALORPLAST
Acier non incinéré	ARCELOR MITTAL (59)
Aluminium non incinéré	AFFIMET (60)
DEEE prélevés sur les erreurs de tri	Groupe DEMAIN, Conliège (39)
Verre	VERALIA, Chalon-sur-Saône (71)

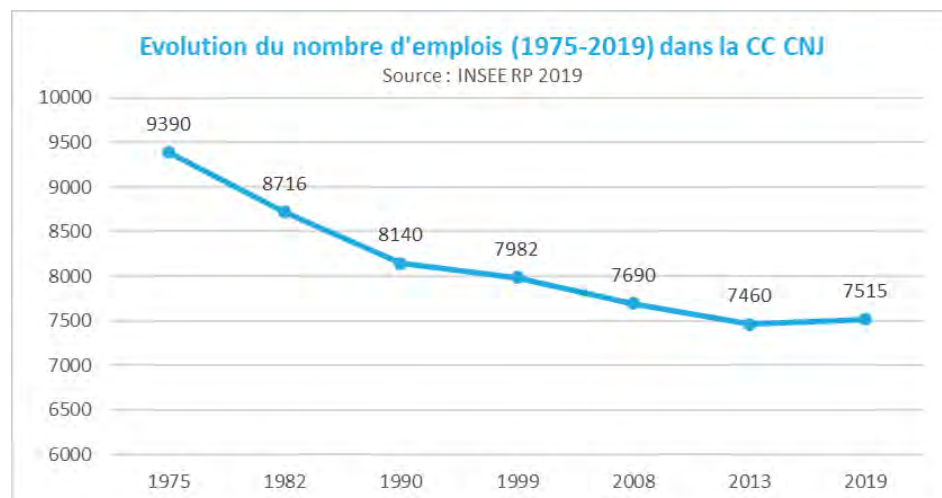
Au CDTOM, 72% des déchets collectés sont effectivement recyclés, 28% sont refusés. Il est estimé que chaque habitant effectue 15,6 kg d’erreur de tri par an.

Les refus du centre de tri, certains déchets d’entreprise, les mâchefers du CDTOM et le tout-venant de déchèterie sont stockés au Centre de Stockage du Jura à Courlaoux. Ces dernières années, la quantité de déchets stockés augmente à l’exception du tout-venant de déchèterie qui diminue. Hors mâchefers et déchets des entreprises, indépendants des adhérents et du SYDOM du Jura, la baisse du tout-venant est supérieure à la hausse des refus de tri. Pour mémoire : la quantité de refus stockés dépend de la quantité triée et de la possibilité de les incinérer.

## 13. DYNAMIQUES ECONOMIQUES

### 13.1. EVOLUTION ET STRUCTURE DES EMPLOIS

#### 13.1.1. Un regain d'emplois à conforter



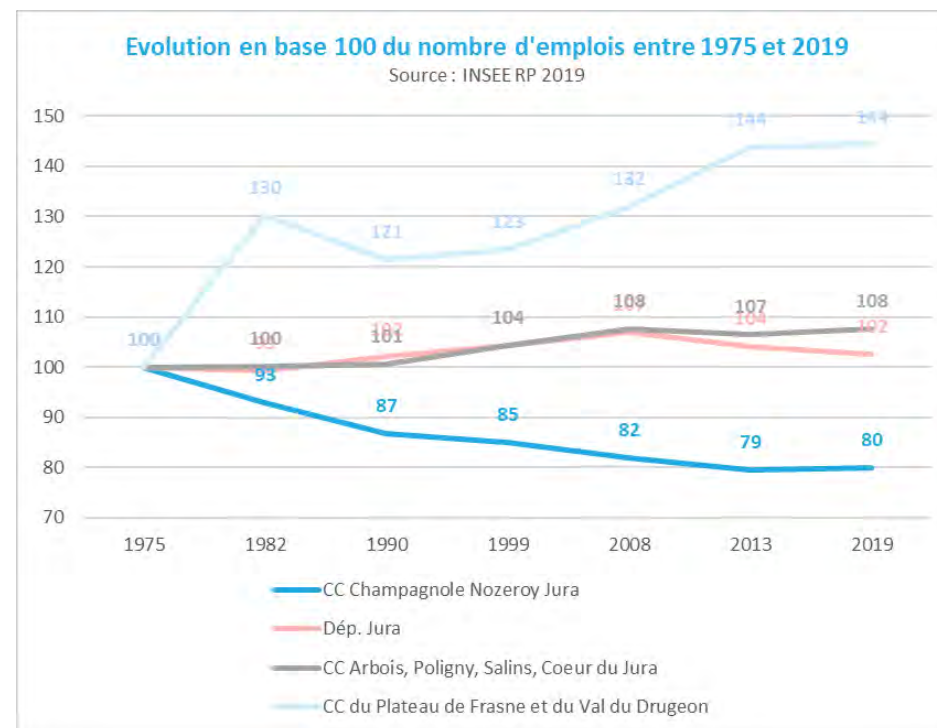
GRAPHIQUE 40 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS ENTRE 1975 ET 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Le territoire intercommunal comptait 7515 emplois en 2019, pour 10263 actifs habitant le territoire de la CC CNJ.

La population active regroupe les actifs occupés (ayant un emploi) et les chômeurs en recherche d'emploi (dits « inoccupés »).

Après une baisse continue de l'emploi de 1975 à 2013, la CC enregistre un léger regain en emplois depuis 2013, passant de 7460 à 7515.

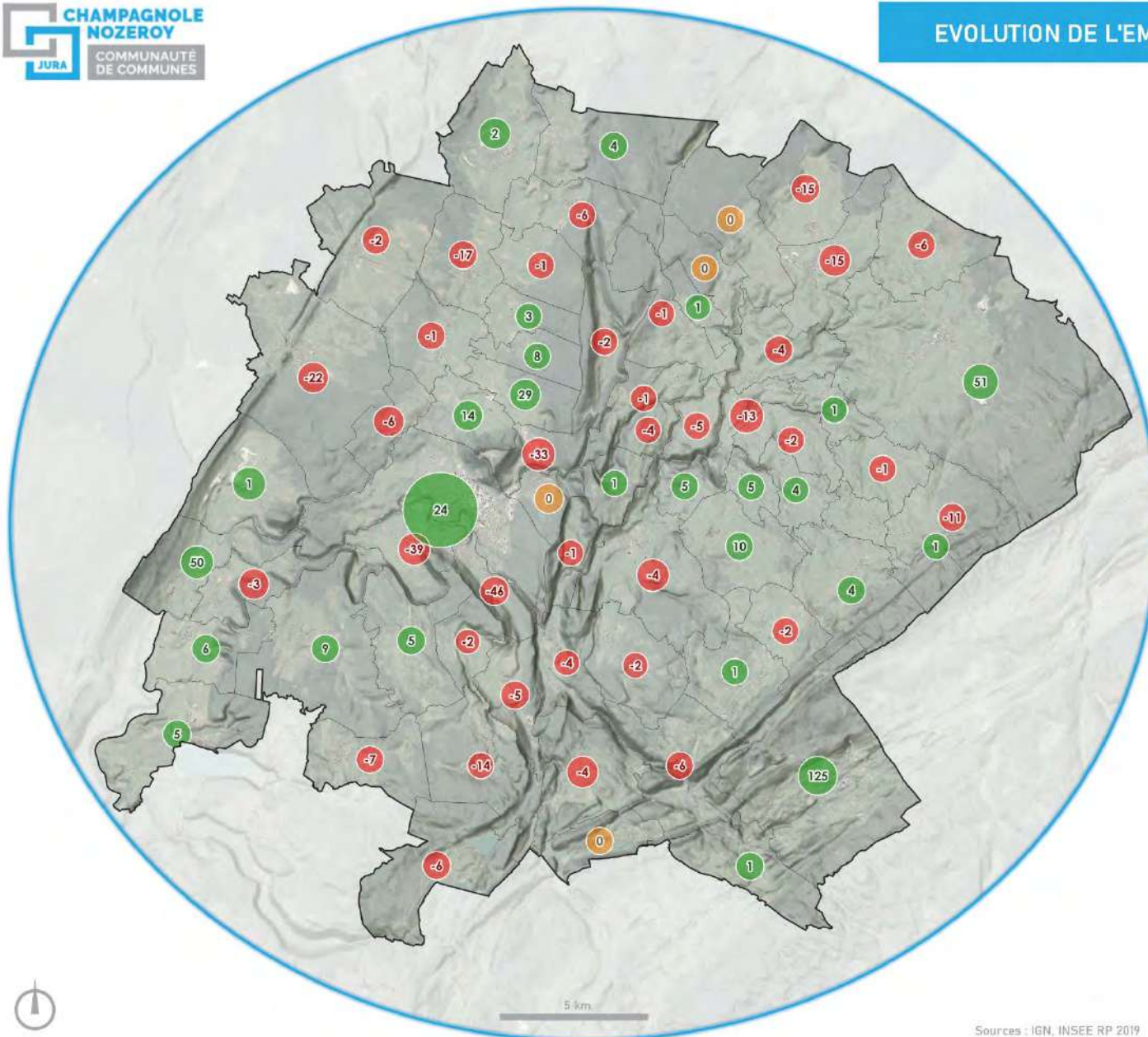
Par rapport aux territoires de comparaison, la CC CNJ est la seule collectivité dont le nombre d'emplois est plus bas en 2019 qu'en 1975. Sur Arbois Poligny Salins et Frasne Dugeon, comme sur la CC CNJ, le nombre d'emplois a tendance à se stabiliser, voire stagner, entre 2013 et 2019.



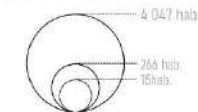
GRAPHIQUE 41 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS ENTRE 1975 ET 2019 EN BASE 100 DE 1975 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)



### EVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2013 et 2019



Nombre d'emploi en 2019



Evolution du nombre d'emploi entre 2013 et 2019

- Evolution positive
- Stagnation
- Evolution négative



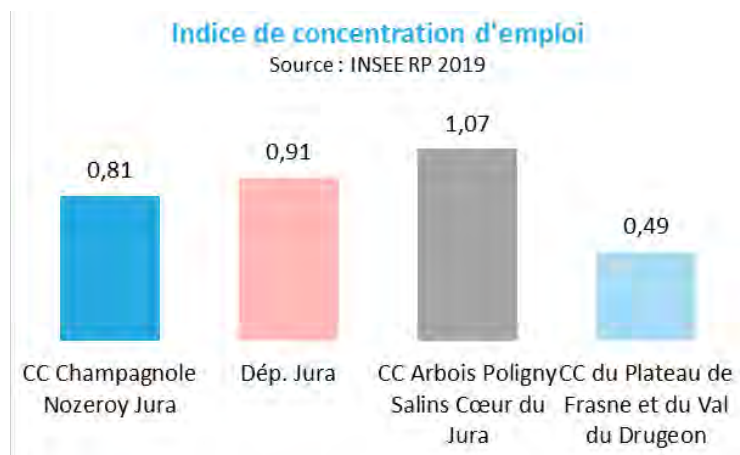
Sources : IGN, INSEE RP 2019



CARTE 19 : EVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2013 ET 2019 DANS LES COMMUNES DE LA CC CNJ

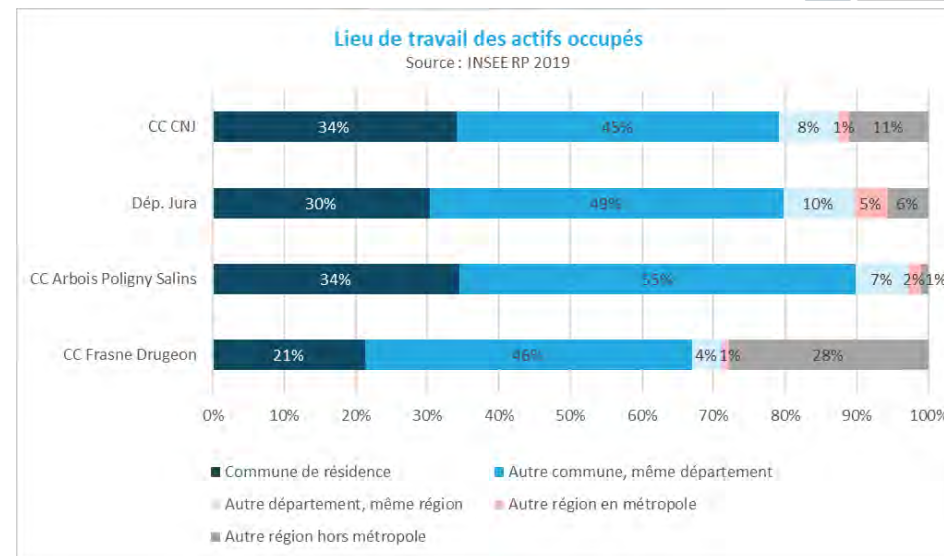
### 13.1.2. Concentration d'emplois et lieux de travail des actifs occupés

L'indice de concentration d'emplois correspond au rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur le territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident.



GRAPHIQUE 42 : INDICE DE CONCENTRATION D'EMPLOIS EN 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

L'indice de concentration d'emplois du territoire intercommunal est de 0,81 : il existe donc 0,81 emploi pour 1 actif occupé. C'est moins que la moyenne départementale et encore moins que pour la CC voisine d'Arbois Poligny Salins, qui propose autant d'emplois que d'actifs occupés habitant son territoire, mais plus que la CC de Frasne Drugeon qui, pour deux actifs occupés, ne propose qu'un emploi (de nombreux actifs habitant ce territoire travaillent en Suisse, ce qui explique en grande partie cette concentration d'emplois particulièrement basse).



GRAPHIQUE 43 : LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS OCCUPES EN 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

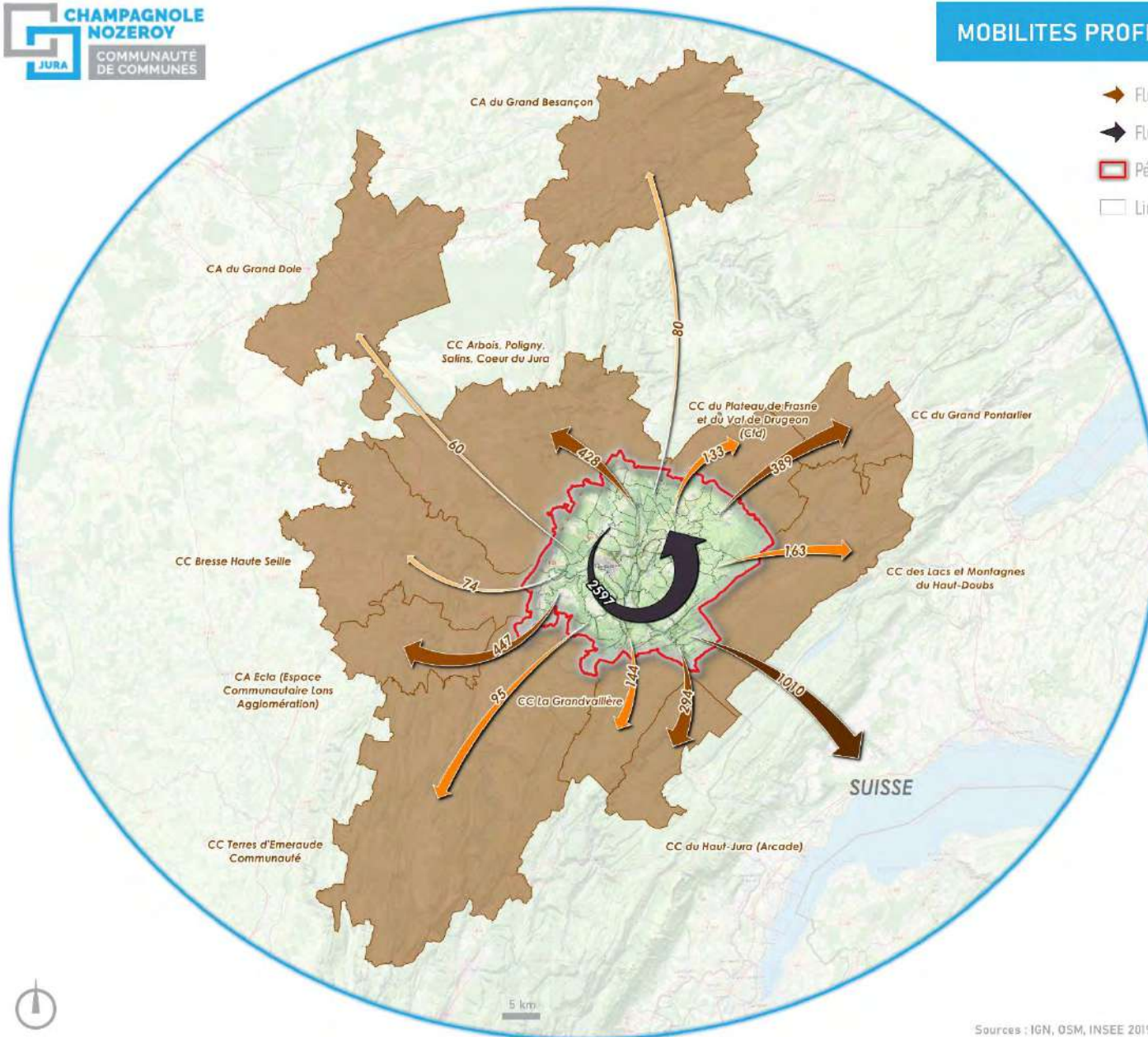
34% de la population active occupée de la CC CNJ travaille au sein de sa commune de résidence, comme pour la CC Arbois Poligny Salins. Les lieux d'emplois sont donc, pour beaucoup, proches du lieu de vie. Plus globalement, la part des actifs occupés habitant et travaillant à la fois au sein de la CC CNJ correspond à 31% du total de la population active occupée (cela concerne quasiment 2600 personnes).

En comparaison, un peu plus de 1000 actifs occupés habitant le territoire, notamment sa partie Nord-Est sur le plateau de Nozeroy et autour de Mignovillard, travaillent en Suisse, soit près de 11% de la population active occupée habitant la CC CNJ, témoignant de l'importance de l'économie frontalière sur certains secteurs de l'intercommunalité.

La CC CNJ attire également plusieurs centaines d'actifs occupés habitant les EPCI voisins (notamment situés à l'Ouest et au Sud du territoire intercommunal) : un peu moins de 500 provenant de la CC Arbois Poligny Salins, 200 depuis l'ECLA (CA de Lons-le-Saunier), un peu plus de 160 depuis Terre d'Émeraude Communauté, et entre 120 et 130 depuis les CC Grandvallièrre et Bresse Haute-Seille.



**MOBILITES PROFESSIONNELLES SORTANTES**



- Flux professionnelles sortants entre EPCI (sup. à 50)
- Flux résidentiels internes
- ▭ Périmètre du territoire d'étude
- ▭ Limites communales



5 km

Sources : IGN, OSM, INSEE 2019



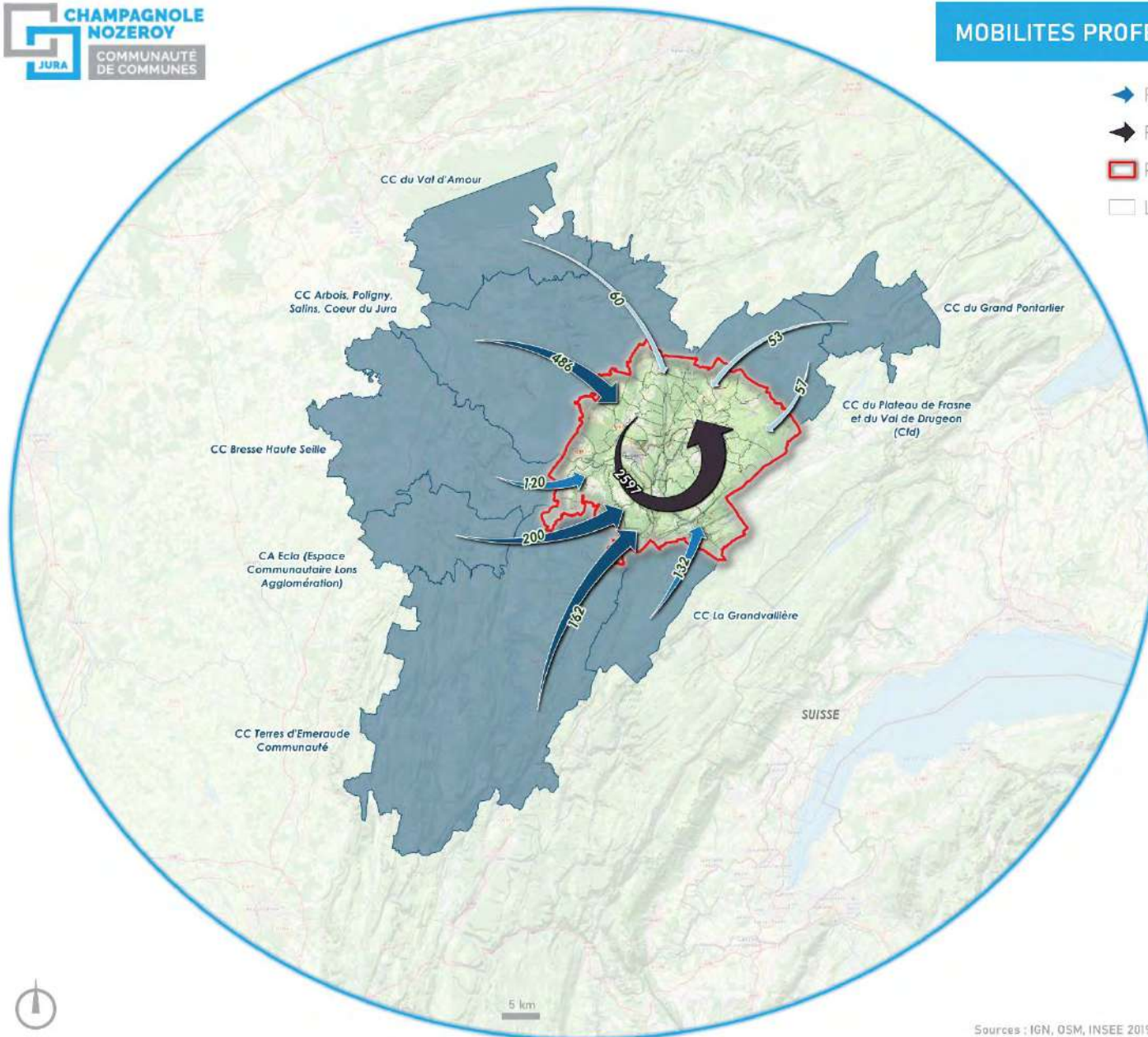
CARTE 20 : FLUX SORTANTS DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DEPUIS LA CC CNJ





### MOBILITES PROFESSIONNELLES ENTRANTES

- Flux professionnels entrants entre EPCI (sup. à 50)
- Flux résidentiels internes
- ▭ Périmètre du territoire d'étude
- ▭ Limites communales

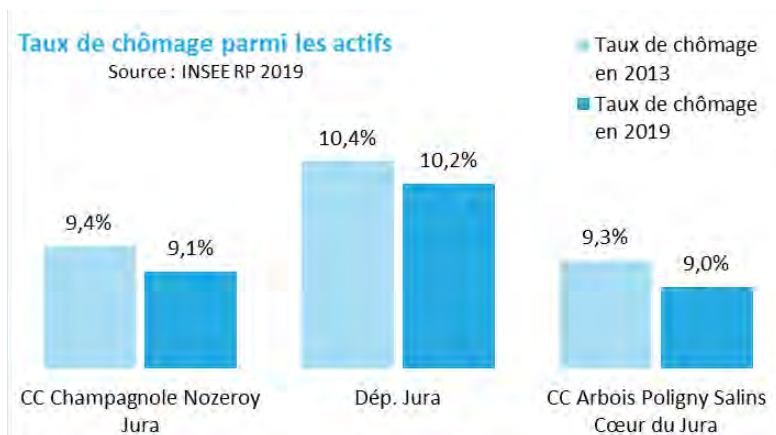


Sources : IGN, OSM, INSEE 2019



CARTE 21 : FLUX ENTRANTS DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL VERS LA CC CNJ

### 13.1.3. Le chômage relativement faible et en baisse



GRAPHIQUE 44 : TAUX DE CHOMAGE (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

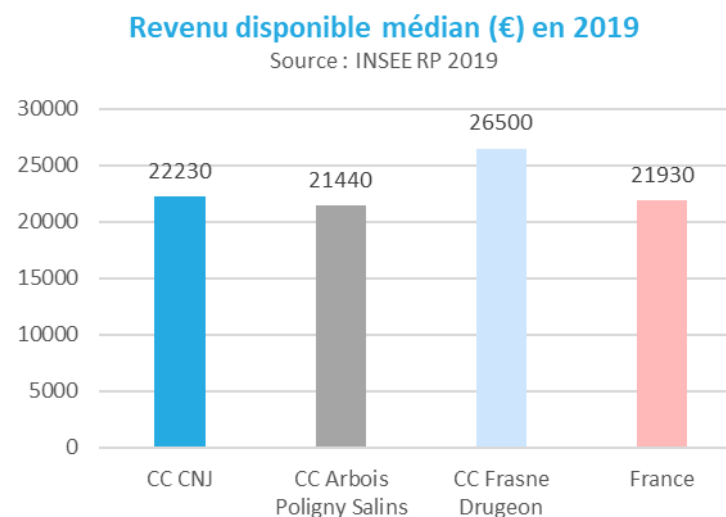
Le taux de chômage de la CC CNJ a diminué de 0,3% de 2013 à 2019 selon l'INSEE, à l'image d'Arbois Poligny Salins et du département, pour lequel le taux de chômage est plus important. La tendance reste néanmoins à l'augmentation du chômage, comme le témoigne l'évolution du nombre de chômeurs sur 2005-2021 :



GRAPHIQUE 45 : NOMBRE DE CHOMEURS PARI MI LES ACTIFS DE LA CC CNJ (DARES 2022, TRAITEMENT : CITADIA)

### 13.1.4. Un revenu médian assez équilibré

Le revenu disponible médian correspond au revenu tel que 50% de la population du territoire ait un revenu supérieur et 50% un revenu inférieur à cette médiane.

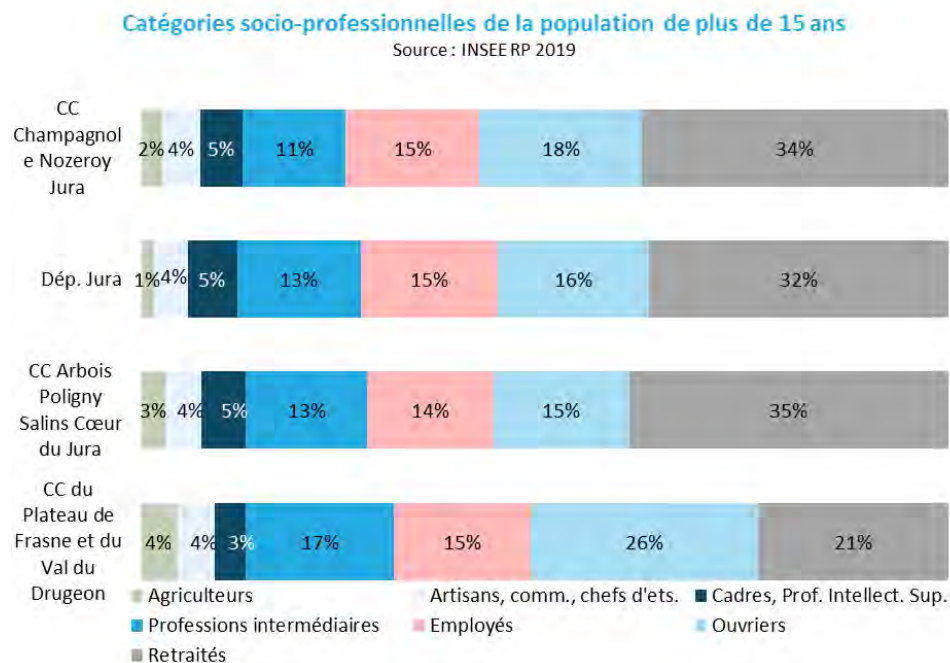


GRAPHIQUE 46 : REVENU DISPONIBLE MEDIAN (INSEE FILOSOFI 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Le revenu médian annuel en 2019 sur le territoire intercommunal s'élève à 22230 euros nets, au-dessus d'Arbois Poligny Salins et de la moyenne nationale.

## 13.2. CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET TYPOLOGIE DES EMPLOIS

### 13.2.1. De moins en moins d'ouvriers et d'agriculteurs

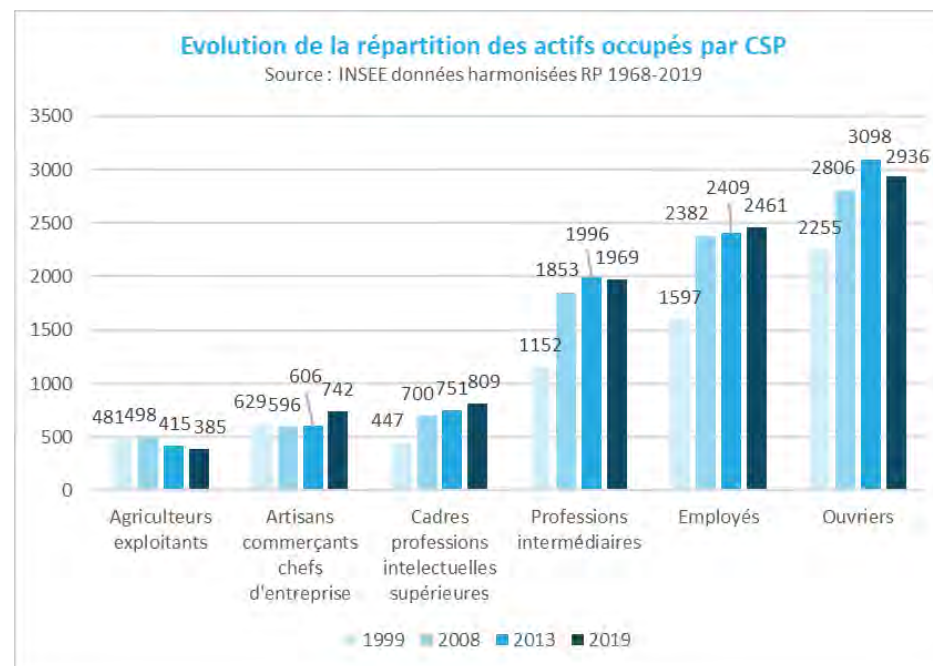


GRAPHIQUE 47 : CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES EN 2019 (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

L'analyse de la population par catégorie socioprofessionnelle montre une part relativement forte de retraités sur la CC CNJ (34%).

L'évolution de la répartition des actifs occupés par catégorie socioprofessionnelle montre une baisse continue du nombre d'agriculteurs exploitants depuis 2008 (de 498 en 2008 à 385 en 2019). L'artisanat et le commerce ont, au contraire, plutôt tendance à gagner de nouveaux travailleurs, tout comme les professions intellectuelles supérieures (de plus en plus de cadres). Les professions intermédiaires ainsi que le nombre d'employés semblent se stabiliser. Enfin, les

ouvriers sont de moins en moins nombreux depuis 2013, après avoir beaucoup augmenté leurs effectifs entre 1999 et 2013.



GRAPHIQUE 48 : EVOLUTION DE LA REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES PAR CSP ENTRE 1999 ET 2019 (INSEE RP 1968-2019, TRAITEMENT : CITADIA)

### 13.2.2. Le secteur tertiaire, principal pourvoyeur d'emplois

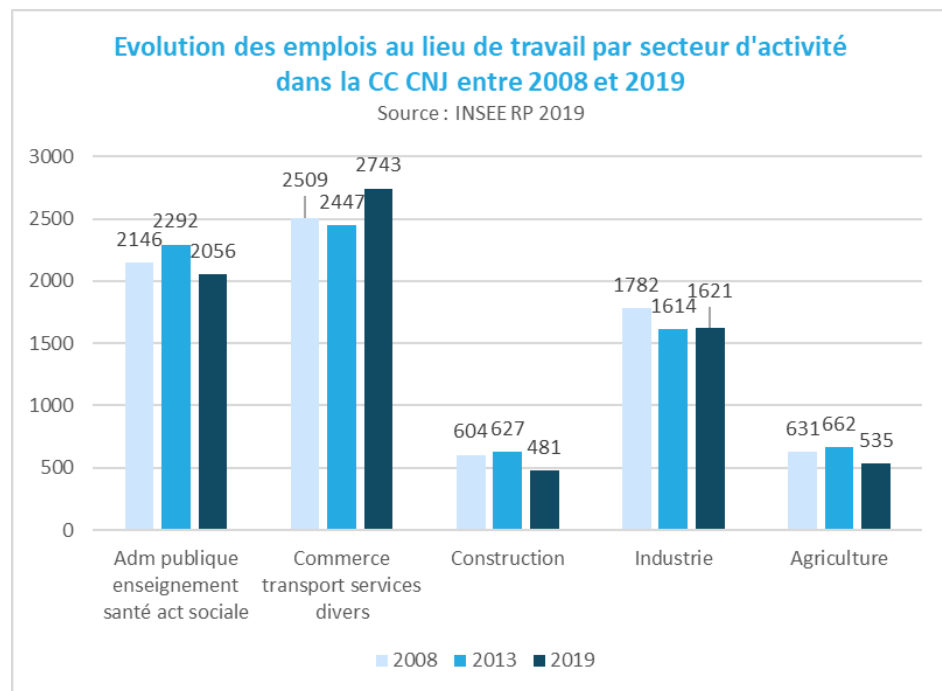
Le secteur tertiaire, rassemblant l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale, le commerce, les transports et les services divers, est le secteur comptant le plus d'emplois, après l'industrie. Le nombre d'emplois industriels semble stagner après une légère baisse entre 2008 et 2013 : ceux-ci restent donc à conforter. Enfin, l'agriculture a connu une importante perte d'emplois agricoles, passant de 662 en 2013 à 535 en 2019. La construction suit les mêmes tendances que l'agriculture : ces deux secteurs sont les plus fragiles.

Concernant l'augmentation progressive de la quantité de cadres, celle-ci s'explique en partie par la volonté de reterritorialiser les services pour disposer de pôles de



Diagnostic et état initial de l'environnement

proximité proposant des équipements et des instances. L'expansion du télétravail en lien avec la crise COVID a également joué un rôle sur les dernières années (recensements non encore disponibles).



GRAPHIQUE 49 : EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITE DANS LA CC CNJ (INSEE RP 2019, TRAITEMENT : CITADIA)

Longtemps portée par les activités issues de l'industrie et du travail agricole, l'économie de la CC a évolué et continue d'évoluer progressivement pour s'orienter principalement vers les services (secteur tertiaire).

Avec une majorité d'emplois dans le secteur tertiaire, la CC CNJ dispose d'une économie plutôt présente. L'économie productive reste tout de même très présente avec un secteur industriel dynamique, qui parvient à se maintenir sur le territoire et à peser dans le développement économique de la CC CNJ.

L'économie présente correspond aux activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire.

## DYNAMIQUES ECONOMIQUES



- Le territoire intercommunal, un pôle d'emplois autant pour les EPCI voisins que pour lui-même
- Un taux de chômage relativement faible et en baisse, malgré une augmentation du nombre de chômeurs
- Un dynamisme relatif de l'activité commerciale et artisanale, avec une augmentation des actifs dans ces domaines
- Une prépondérance de l'économie présentielle, l'économie productive restant très importante sur le territoire



- Une concentration d'emplois moins élevée que dans les territoires de comparaison : il existe donc moins d'un emploi par actif occupé
- Le secteur Nord-Est du territoire assez polarisé par la Suisse
- Une stagnation voire augmentation du nombre de personnes au chômage
- Une baisse du nombre d'ouvriers et d'agriculteurs



- Le confortement du léger regain d'emplois entre 2013 et 2019
- La consolidation de la part des emplois industriels et commerciaux
- L'enrayement de la baisse continue du nombre d'agriculteurs

## 14. AGRICULTURE ET EXPLOITATIONS DES AUTRES RESSOURCES NATURELLES

En attente de données

## 15. INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

### 15.1. LES ZONES D'ACTIVITES

La création et l'aménagement de zones d'activités économiques (entreprises industrielles, artisanales ou commerciales) avec accueil et/ou aide au développement fait partie des compétences communautaires. Depuis 1997, une trentaine d'entreprises ont ainsi bénéficié de la politique d'acquisition de terrains et d'accueil au sein des espaces dédiés :

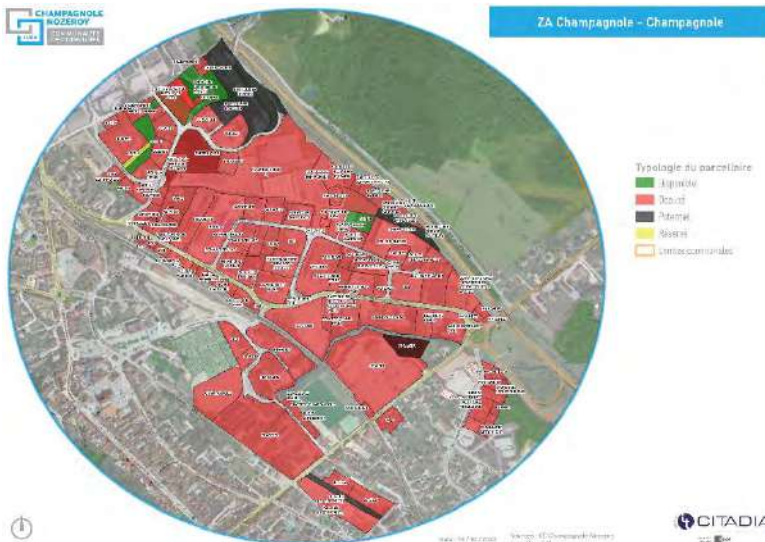
- Zone industrielle Schwartzmann, Champagnole : 23,75 ha (17,94 ha occupés, 3,92 ha réservés pour implantation d'entreprises, 0,79 ha disponibles et 1,09 ha potentiellement mobilisables).



CARTE 22 : FONCIER OCCUPE, RESERVE, DISPONIBLE ET POTENTIEL AU SEIN DE LA ZI SCHWARTZMANN EN OCTOBRE 2022 (CC CNJ, TRAITEMENT : CITADIA)

- Zone artisanale Mont Rivet, Champagnole : 57,05 ha (50,31 ha occupés, 1,69 ha disponible, 5,05 ha potentiellement mobilisables).





CARTE 23 : FONCIER OCCUPE, RESERVE, DISPONIBLE ET POTENTIEL AU SEIN DE LA ZA MONT RIVEL EN OCTOBRE 2022 (CC CNJ, TRAITEMENT : CITADIA)

- Zone artisanale Bouvet, Champagnole-Sapois : 11,71 ha (7,17 ha occupés, 0,37 ha réservé, 0,78 ha disponible, 3,39 ha potentiellement mobilisables).



CARTE 24 : FONCIER OCCUPE, RESERVE, DISPONIBLE ET POTENTIEL AU SEIN DE LA ZA BOUVET EN OCTOBRE 2022 (CC CNJ, TRAITEMENT : CITADIA)

- Zone artisanale de Montrond : 14,24 ha (2,37 ha occupés, 4,29 ha réservés, 7,59 ha disponibles).



CARTE 25 : FONCIER OCCUPE, RESERVE ET DISPONIBLE AU SEIN DE LA ZA DE MONTROND EN OCTOBRE 2022 (CC CNJ, TRAITEMENT : CITADIA)

- Zone artisanale d'Equevillon : 9,28 ha (8,74 ha occupés, 0,54 ha réservés).



CARTE 26 : FONCIER OCCUPE ET RESERVE AU SEIN DE LA ZA D'EQUEVILLON EN OCTOBRE 2022 (CC CNJ, TRAITEMENT : CITADIA)

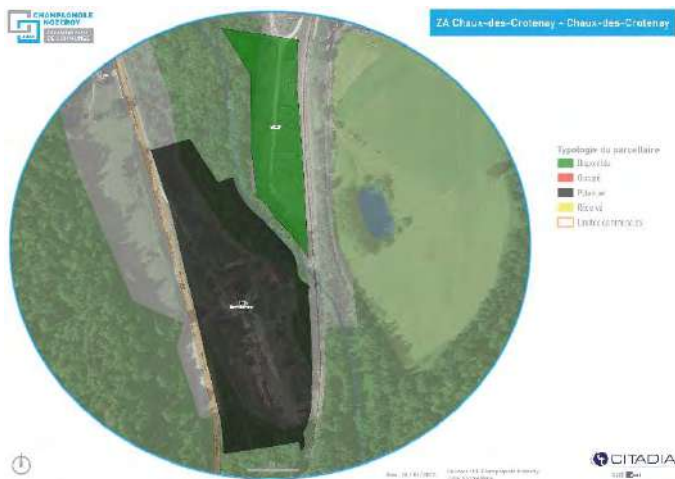
Diagnostic et état initial de l'environnement

- Zone artisanale de Sirod : 6,40 ha (3,99 ha occupés, 0,16 ha disponible et 2,25 ha potentiellement mobilisables).



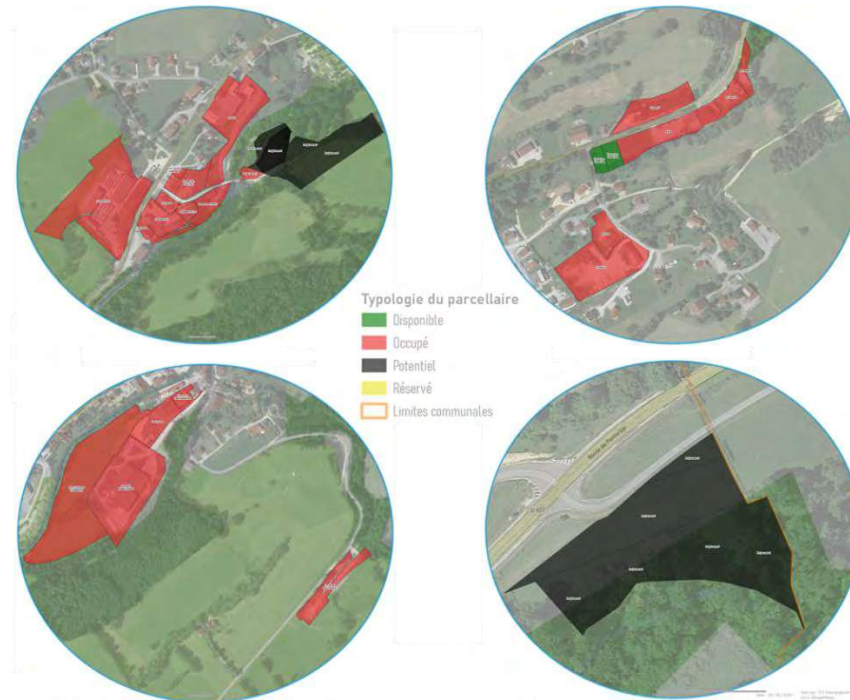
CARTE 27 : FONCIER OCCUPE, DISPONIBLE ET POTENTIEL AU SEIN DE LA ZA DE SIROD EN OCTOBRE 2022 (CC CNJ, TRAITEMENT : CITADIA)

- Zone artisanale de Chau-des-Crottenay : 3,58 ha (0,92 ha disponible et 2,67 ha potentiellement mobilisables).



CARTE 28 : FONCIER DISPONIBLE ET POTENTIEL AU SEIN DE LA ZA DE CHAUX-DES-CROTTENAY EN OCTOBRE 2022 (CC CNJ, TRAITEMENT : CITADIA)

- Zones artisanales de Foncine-le-Haut : 15,40 ha (12,80 ha occupés, 0,18 ha disponible, 2,43 ha potentiellement mobilisables).



CARTE 29 : FONCIER OCCUPE, DISPONIBLE ET POTENTIEL AU SEIN DES ZA DE FONCINE-LE-HAUT EN OCTOBRE 2022 (CC CNJ, TRAITEMENT : CITADIA)

- Zone artisanale de Mignovillard : 1,66 ha (1,10 ha occupé, 0,56 ha disponible).





CARTE 30 : FONCIER OCCUPE ET DISPONIBLE AU SEIN DE LA ZA DE MIGNOVILLARD EN OCTOBRE 2022 (CC CNJ, TRAITEMENT : CITADIA)

- Zone artisanale de Nozeroy : 2,39 ha (1,41 ha occupé, 0,99 ha réservé).



CARTE 31 : FONCIER OCCUPE ET RESERVE AU SEIN DE LA ZA DE NOZERUY EN OCTOBRE 2022 (CC CNJ, TRAITEMENT : CITADIA)

- Zone artisanale du Vaudioux : 8,65 ha (7,29 ha occupés, 1,36 ha potentiellement mobilisable).



CARTE 32 : FONCIER OCCUPE ET POTENTIEL AU SEIN DE LA ZA DU VAUDIOUX EN OCTOBRE 2022 (CC CNJ, TRAITEMENT : CITADIA)

Les surfaces « potentiellement mobilisables » correspondent aux terrains où il serait éventuellement possible d’agir : ce sont généralement des friches ou des terrains privés dont les propriétaires ne souhaitent pas forcément les vendre à l’EPCI.

La ville de Champagne bénéficie d’une forte demande en provenance d’entreprises industrielles souhaitant s’installer sur la commune. Cependant, la CC CNJ fait face à une saturation des zones industrielles et artisanales champagnolaises (Schwartzmann et Mont-Rivel), et ne dispose plus de parcelles suffisamment grandes pour accueillir certaines activités nécessitant une surface conséquente, d’autant plus que le souhait des élus communautaires est de caractériser les deux zones de Champagne, en orientant les entreprises à vocation commerciale prioritairement vers la zone Mont-Rivel et les entreprises à vocations artisanale et industrielle vers la zone Schwartzmann.

Par exemple, la ZA Schwartzmann affiche une disponibilité de quasiment 8000 mètres carrés de terrain en octobre 2022, mais il s’agit de terrains sur lesquels il est difficile de permettre à la plupart des entreprises de s’implanter, soit en raison de leur superficie trop restreinte, soit en raison du souhait des propriétaires ne pas vendre leur(s) terrain(s).



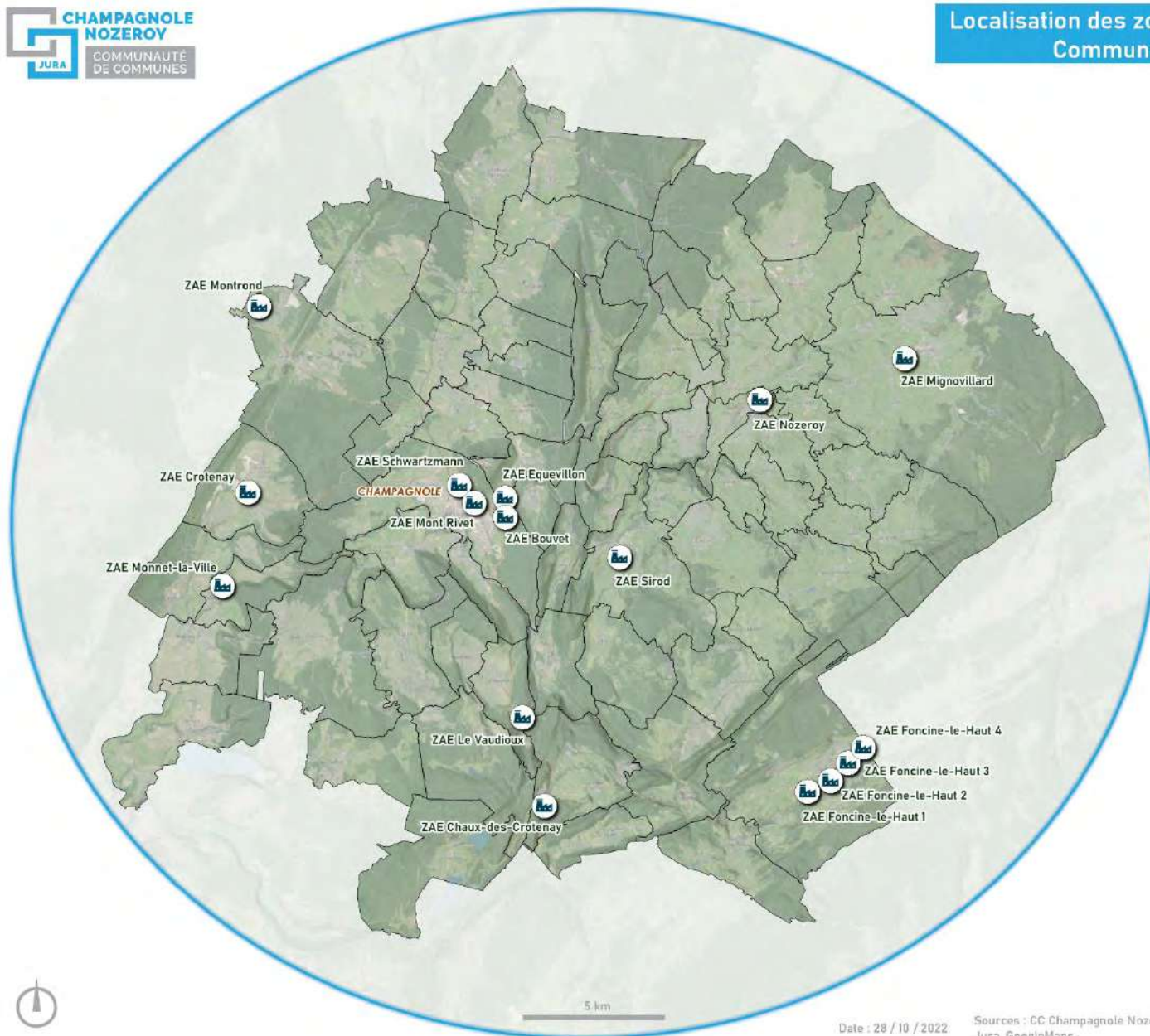
#### Diagnostic et état initial de l'environnement

La zone Mont-Rivel fait face aux mêmes problématiques : il s'agit également d'une zone optimisée ne disposant plus de possibilités d'installation. La CC CNJ cherche à acheter les terrains privés au sein de la zone, souvent à prix élevés, dans le but de poursuivre le développement économique artisanal, industriel et commercial de Champagnole. Les quelques 16000 mètres carrés de terrains disponibles correspondent à des terrains enclavés ou compliqués à exploiter.

A proximité de Champagnole, la ZA Bouvet sur la commune de Sapois dispose d'un peu plus de terrains disponibles, mais de surfaces limitées. Ils correspondent aux dernières réelles disponibilités sur Champagnole et alentours. La CC CNJ a également identifié un potentiel d'extension de cette zone en acquérant certains terrains auprès de privés.

La CC CNJ propose ainsi aux communes membres de leur acheter des terrains si elles en possèdent, tout en ayant conscience que ceux-ci ne pourront pas forcément permettre à des entreprises de s'installer. L'objectif est d'acquérir des terrains qui pourraient intéresser notamment des agriculteurs, en vue de procéder à des échanges avec des terres plus adaptées au développement de l'activité économique.

### Localisation des zones d'activités gérées par la Communauté de Communes



- Zones d'activités
- Limites communales



5 km

Date : 28 / 10 / 2022 Sources : CC Champagne Nozeroy Jura, GoogleMaps



CARTE 33 : ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA CC CNJ

## 15.2. LES ACTIVITES EN CENTRE-VILLE ET DANS LE TISSU URBAIN : UNE OFFRE COMMERCIALE CONCENTREE SUR LA VILLE-CENTRE

La structure commerciale principale du territoire est peu représentative d'une offre de proximité car elle se polarise dans la zone d'activités économiques de Champagnole.

Deux linéaires commerciaux concentrent le commerce de proximité dans le centre-ville de Champagnole. L'Avenue de la République en est le principal (plus de 500 mètres de linéaire commercial continu), et la quasi-totalité des locaux commerciaux sont occupés et proposent une offre diversifiée de commerces et services.

Le centre-ville de Champagnole n'est pas concerné par la désertification, à l'image d'autres petites et moyennes villes rurales de même rang, et ce malgré la présence de nombreux commerces de grande surface en périphérie.

(A compléter)



## INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT



- L'industrie, un marqueur du territoire
- L'implantation d'enseignes à rayonnement national : SaniJura, JeuJura...
- Une forte demande d'implantation de la part d'artisans et d'entreprises de toutes tailles pour des projets en lien avec l'industrie et l'artisanat



- Une raréfaction du foncier économique à vocations industrielle et artisanale, notamment sur Champagnole
- Une offre commerciale d'hyper-proximité rare dans les communes rurales, à relativiser : une pertinence discutable en matière d'implantation d'hyper-proximité



- Une réflexion sur les possibilités de densification et de requalification de la zone Schwartzmann de Champagnole avant d'envisager une extension
- Le développement de la dynamique de réinvestissement de la zone Mont-Rivel de Champagnole par des opérations de requalification : un fort enjeu de maîtrise foncière dans un contexte de raréfaction et de forte demande
- La poursuite du développement de la filière bois (chaufferie) au sein de la zone de Montrond
- La création des conditions nécessaires à l'accueil de nouvelles entreprises

## 16. TOURISME

### 16.1. SITES TOURISTIQUES FRAGILISES ET D'ENVERGURE

#### 16.1.1. Un patrimoine entre histoire et terroir

Le territoire possède plusieurs lieux d'intérêt évoquant l'histoire de la région ainsi que les produits du terroir. La CC CNJ dispose de :

- 4 églises notables : Sirod, Champagnole, Mièges et Foncine ;
- 1 Cité de Caractère Bourgogne-Franche-Comté, avec la cité des chalons de Nozeroy et sa visite numérique qui rayonne au niveau régional ;
- 1 lieu d'histoire notable avec la villa palladienne de Syam ;
- 1 musée sur l'histoire et l'artisanat du territoire : musée archéologique à Champagnole.

Le territoire est également en proximité directe avec des lieux patrimoniaux d'exception qui rayonnent au niveau régional et national, tels que l'abbaye de Baume-les-Messieurs, le musée des Beaux-Arts de Dole, la maison de Louis Pasteur à Arbois ou encore le musée de la Pipe et du Diamant de Saint-Claude.

#### 16.1.2. Un patrimoine naturel remarquable

Une partie des communes du territoire de la CC CNJ font partie du périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Sur ces communes ou à proximité directe se situent :

- De nombreuses zones hydrologiques remarquables (source de l'Ain, cascade de la Billaude, gorges de la Lemme...);
- Des belvédères fréquentés (le rocher de la Baume, belvédère du Bulay...);
- 2 zones pédagogiques sur les thèmes de la nature et de la préhistoire, avec le jardin botanique du Frasnais et le site des dinosaures de Loulle.

Le territoire est également en proximité directe avec des lieux naturels remarquables qui rayonnent aux niveaux régional et national, tels que les cascades

du Hérisson (en partie sur le territoire, via Le Frasnais) ou encore la grotte de Baume-les-Messieurs.

### 16.2. UNE OFFRE SPORTIVE TOURISTIQUE RICHE ET DIVERSIFIEE

#### 16.2.1. Les sports d'hiver, un secteur en mutation

Les sports d'hiver ont longtemps joué un rôle important dans l'attractivité du territoire, en proposant une offre diversifiée d'activités (ski alpin, ski nordique, raquettes, biathlon, chiens de traineau et snow-tubing). La CC CNJ possède :

- 1 station de ski alpin, avec 5 pistes réparties sur le domaine de Foncine, culminant à 1003 mètres d'altitude ;
- 2 stations de ski nordique, avec 285 kilomètres de pistes de ski réparties entre les domaines de la Haute-Joux et de Foncine ;
- 1 école de ski ESF, située à Foncine-le-Haut ;
- 28 pistes et itinéraires de raquettes, réparties sur le territoire ;
- Des lieux de pratique de chiens de traîneaux, situés à Foncine-le-Haut ;
- 2 espaces ludiques sports d'hiver, situés à Foncine-le-Haut et à Cerniébaud.

Ces dernières années ont été marquées par une baisse notable du niveau d'enneigement, ce qui conduit à une multiplication des épisodes de fermeture des pistes et des stations. Au vu de l'altitude des stations du territoire, il sera important de construire une réflexion prospective autour du futur de ces stations dans un contexte de disparition de la neige.

#### 16.2.2. Des itinéraires de randonnée accessibles par divers moyens

La multitude de formations géologiques ajoutées au riche patrimoine naturel, fait de ce territoire un lieu de prédilection pour la randonnée sous toutes ses formes. La CC CNJ est composée de :

- 59 promenades et randonnées pédestres balisées, réparties en 4 niveaux de difficulté (très facile, facile, moyen, difficile) ;
- 28 circuits VTT ;
- 15 itinéraires cyclo ;

## Diagnostic et état initial de l'environnement

- Quelques lieux dédiés aux randonnées équestres, localisés à Longcochon et au Moutoux ;
- 6 parcours de trail, répartis sur la commune de Foncine-le-Haut et de Chaux-des-Crotenay ;
- Un territoire concerné par 718 kilomètres de réseaux de randonnée, dont le GR®P Haut Joux Mont Noir, le GRP Tour du Plateau du Nozeroy ;
- Le territoire est également traversé par le réseau d'itinéraires GR®5, échappée Jurassienne, le GR® Grande Traversée du Jura (GTJ).

Parmi les itinéraires cyclo sont à noter :

- La véloroute Champagnole – lac de Chalain ;
- La véloroute Champagnole – Salins-les-Bains (route des Sapins).



FIGURE 16 : BELVEDERE DU SIGNAL SUR LA ROUTE DES SAPINS AUX NANS, VELOROUTE CHAMPAGNOLE – SALINS-LES-BAINS ([WWW.JURA-TOURISM.COM](http://WWW.JURA-TOURISM.COM))

Un autre itinéraire cyclable existe, reliant Champagnole à Foncine-le-Bas. Il emprunte l'ancienne voie du Tacot et passe notamment par Sapois, Bourg-de-Sirod, Sirod, Crans et Les Planches-en-Montagne, pour plus de 22 kilomètres de trajet, la

plupart des tronçons étant séparée de la chaussée empruntée par les véhicules motorisés.

### 16.2.3. Des sports d'extérieur valorisants pour le patrimoine naturel

La grande diversité d'écosystèmes ainsi que leurs richesses proposent de nombreuses activités sportives de pleine nature, venant valoriser ce patrimoine montagneux caractéristique au territoire. La CC CNJ possède :

- 3 sites d'escalade (Marigny, Entre-deux-Monts, Cerniébaud) ;
- Quelques sites de spéléologie (Champagnole, Cerniébaud, Ney) ;
- 1 site de canyoning (la Langouette) ;
- 7 sites de pêche (étang de Conte, étang du Martinet à Ney, étang de Vernes à Chapois, étang de Perchettes à Chaux-des-Crotenay, étang du Pasquier, étang d'Arsure-Arsurette, étang de Malaval à Crotenay) ;
- 2 associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques : AAPPMA de la truite de la Baume située à Foncine-le-Haut et AAPPMA la Gaule champagnolaise située à Champagnole ;
- 2 parcours santé (Bief-du-Fourg, Foncine-le-Haut) ;
- 1 zone de golf (Crotenay).

## 16.3. DES CAPACITES D'HEBERGEMENT LIMITEES

Ce potentiel touristique est valorisé par une capacité d'hébergement existante, mais relativement peu diversifiée et limitée. La CC CNJ est dotée de :

- **7 hôtels, pour 112 chambres au total** (13 hôtels / 211 chambres pour Arbois Poligny Salins et 1 hôtel / 9 chambres pour Frasne Drugeon) ;
- **10 campings, pour 1534 emplacements de camping**, dont 394 sont loués à l'année et 1140 ont été mis à disposition pour une clientèle de passage au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur l'année précédente (4 campings / 268 emplacements pour Arbois Poligny Salins et aucun pour Frasne Drugeon) ;



## Diagnostic et état initial de l'environnement

- **4 aires de services et de stationnements** (Foncine-le-Haut, Champagnole, Arsure-Arsurette, Nozeroy) ;
- **4 villages vacances, pour une capacité totale de 243 personnes** (à Longcochon, Champagnole, Chaux-des-Crotenay, Cerniébaud) (aucun pour Arbois Poligny Salins et Frasne Drugeon) ;
- **15 chambres d'hôtes, pour 39 chambres au total** (aucune pour Arbois Poligny Salins et Frasne Drugeon) ;
- **Plusieurs gîtes d'étape**, répartis entre Chaux-des-Crotenay, Crotenay, Bourg-de-Sirod, Foncine-le-Bas et Cerniébaud) ;
- **Quelques hébergements insolites** : yourtes à Cerniébaud, roulottes viticoles aux Nans et à Loulle ;
- **0 auberge de jeunesse** (aucune sur Arbois Poligny Salins et une unique sur Frasne Drugeon).

La problématique du vieillissement du parc d'hébergement touristique n'est pas connue en détail.

## 16.4. UN RAYONNEMENT DANS LE TEMPS ET L'ESPACE A AMELIORER

Le tourisme de la CC CNJ repose majoritairement sur des activités de pleine nature, pratiquées en majorité sur la période estivale (séniors et familles notamment). Il conviendra de diversifier l'offre touristique sur les périodes d'inter-saisons tout en accompagnant la transition touristique et économique de la période hivernale, encore actuellement dépendante de la neige.

Le tourisme quatre saisons n'est pas réellement développé sur le territoire. Certaines associations comme l'ESF de Foncine-le-Haut s'adaptent néanmoins aux conditions.

Le Conseil départemental du Jura a révisé son schéma directeur des véloroutes au cours de l'année 2022, et comprend dans ses orientations un objectif de constituer un « tour du Jura » pour les loisirs empruntant uniquement des véloroutes, dont la liaison Champagnole – Salins-les-Bains.



GRAPHIQUE 50 : REPARTITION DES NUITÉES PAR PERIODE POUR LE DEPARTEMENT DU JURA (ORANGE FLUX VISION TOURISME, TRAITEMENT : CDT JURA)

Une majorité des touristes visitant le département du Jura viennent d'Île-de-France (16,9%), de Bourgogne-Franche-Comté (21,9% hors Jura) et d'Auvergne-Rhône-Alpes (20,2%). Le département possède ainsi une marge de progression dans le rayonnement de l'attractivité du territoire au niveau national.



GRAPHIQUE 51 : REPARTITION DES CLIENTELES FRANÇAISES EXTRA-DEPARTEMENTALES POUR LE JURA (ORANGE FLUX VISION TOURISME, TRAITEMENT : CDT JURA)

## TOURISME



- Une grande diversité d'activités et de sports répartie sur le territoire
- Un tourisme de pleine nature diversifié et attractif
- Une histoire et un terroir comme marqueurs de l'identité du territoire
- Un nombre important d'itinéraires de randonnée
- Une demande croissante vis-à-vis du cyclotourisme



- Une capacité d'offre de logements touristiques limitée, notamment sur la tranche « jeune public »
- Une offre en hôtels sous-développée
- Un secteur des sports d'hiver qui fait face au dérèglement climatique et qui nécessite de se réinventer pour conserver une attractivité
- Le tourisme de pleine nature étant particulièrement important, il est nécessaire de porter une attention particulière aux phénomènes de surfréquentation des sites naturels
- Le territoire est relativement peu équipé en zones de loisirs couvertes
- Un tourisme de « bien-être » peu développé
- Une demande importante en tourisme d'affaires mais peu d'offre correspondante



- L'accompagnement de la transition économique des stations de sports d'hiver afin de proposer une offre adaptée aux enjeux climatiques actuels
- Le développement d'une offre de tourisme éco-responsable afin d'accentuer l'identité « nature » du territoire
- Le confortement et diversification de l'offre d'hébergement, notamment à destination du tourisme d'affaires
- Le renforcement de l'offre en restauration sur le territoire
- Le renforcement de l'identité du territoire par l'utilisation de marqueurs historiques, naturels et du terroir
- Renforcement du rayonnement de l'attractivité au niveau national et international.

